



BILAN DE LA CONCERTATION

RAPPORT FINAL

Avertissement

Ce document présente la synthèse des contributions des acteurs des Etats généraux de l'industrie qui ont été examinées par le Comité national.
Il ne constitue donc pas en soi un document de l'Administration et n'engage pas les pouvoirs publics auxquels il est destiné.

1^{er} février 2010

INTRODUCTION.....	9
--------------------------	----------

I. DIAGNOSTIC DE L'INDUSTRIE FRANCAISE	11
---	-----------

1. Les constats généraux	11
---------------------------------------	-----------

1.1 Le recul de l'emploi industriel	11
--	-----------

- L'emploi dans l'industrie accuse une baisse régulière 11
- La diminution de l'emploi industriel affecte tous les secteurs, y compris ceux bénéficiant d'une croissance de la valeur ajoutée..... 12
- Peu de sous-secteurs se caractérisent par un duo vertueux de maintien des effectifs et de croissance de la valeur ajoutée..... 14
- Paradoxalement, certains secteurs éprouvent des difficultés récurrentes de recrutement 14

1.2 Le recul de la position de l'industrie française.....	16
--	-----------

- Un secteur manufacturier qui pèse moins dans la valeur ajoutée que dans la plupart des pays de l'Union européenne..... 16
- La valeur ajoutée de l'industrie française a évolué moins favorablement que celle des autres pays de la zone euro depuis 2000 et que celle de l'économie française dans son ensemble..... 16
- L'industrie française est en majorité largement ouverte sur l'international, élément de force et de vulnérabilité..... 17
- La balance commerciale de l'industrie française se dégrade 18
- Une situation qui contraste avec celle de l'Allemagne 19
- Une situation qui se traduit par une perte de parts de marché de l'industrie française au niveau mondial mais aussi et surtout vis-à-vis de l'Allemagne et de la zone euro 20
- Des marges dans l'industrie française plus faibles que dans les principaux pays de l'Union européenne..... 21

1.3 Une faible dynamique d'investissement et d'innovation	22
--	-----------

- Une dynamique d'investissement globalement faible et hétérogène selon les secteurs 22
- En lien avec les investissements, la productivité de l'industrie continue de croître mais l'hétérogénéité sectorielle est grandissante 23
- L'effort de R&D dans les branches industrielles les plus intenses en R&D est comparativement plus important en France qu'en Allemagne 23
- Mais la France accuse un retard notable en termes de dépenses totales de R&D rapportées au PIB du fait de la part importante des industries peu intenses en R&D dans son tissu industriel 25

- La stagnation de l'effort en R&D privée en France réduit la capacité du pays à influencer sur la définition des normes et standards au niveau mondial..... 27
- La R&D de l'industrie manufacturière française est concentrée sur quelques secteurs 27

1.4 Les faiblesses rémanentes du tissu de grosses PME en France..... 28

- Les PME représentent plus de 90 % des entreprises en France mais ne génèrent que 17 % des exportations 28
- Un tissu d'entreprises de taille intermédiaire (ETI) plus faible en France qu'en Allemagne et au Royaume-Uni 28

2. L'identification des principaux facteurs déterminant la situation de l'industrie française..... 30

2.1 Les facteurs favorables 30

- Des grandes entreprises à rayonnement mondial et des savoir-faire reconnus 30
- Des écosystèmes innovants de PME/ETI dans certains segments industriels . 30
- Une capacité relative d'attraction des investissements étrangers..... 31
- Une qualité reconnue de la formation des ingénieurs et des scientifiques 32
- Une bonne performance comparée en matière environnementale 32
- Des dispositifs de soutien public qui attestent de l'intérêt soutenu des Pouvoirs publics et des collectivités territoriales pour l'industrie 33
- Des infrastructures de qualité 35

2.2 Les facteurs pénalisants 35

- Le constat d'une sensibilité plus forte qu'en Allemagne à la question des parités monétaires 35
- Un prélèvement public sur les entreprises par rapport à la valeur ajoutée plus important que dans la plupart des pays comparables 36
- Un avantage compétitif sur les coûts du travail dans l'industrie par rapport à l'Allemagne qui s'est effrité depuis 2000 et a disparu 37
- Des difficultés spécifiques dans le domaine du financement..... 38
- Des dispositifs de formation insuffisamment adaptés aux besoins des salariés et des entreprises..... 39
- Une image dégradée de l'industrie et de ses métiers qui entraîne un déficit d'attractivité 40
- Une culture de l'innovation et de la créativité insuffisamment développée 42
- La croissance des entreprises encore trop peu encouragée et accompagnée.... 42
- Des relations entre acteurs du monde de l'industrie et de la recherche insuffisamment structurées et pas assez orientées vers le bénéfice collectif.... 42
- Les outils d'aides publiques à l'industrie sont nombreux mais manquent d'une lisibilité d'ensemble..... 43

3. Les spécificités par filière..... 44

3.1 Les biens intermédiaires, biens d'équipement et industries de l'environnement..... 44

3.2 Les biens de consommation (y compris agro-alimentaire) 45

3.3 Les industries de santé 46

3.4 Les industries des TIC 48

3.5 Les industries des matériels de transport 49

II. LES ENJEUX 51

1. Construire une réponse industrielle aux défis majeurs de la société 51

1.1 Le défi démographique 51

1.2 Le défi du développement durable 51

1.3 Le défi de la mobilité..... 52

1.4 Le défi du progrès médical 53

1.5 Le défi de la société numérique..... 54

2. Intégrer davantage l'innovation et la prise en compte des évolutions des citoyens et des consommateurs dans le cadre d'écosystèmes mieux structurés..... 55

2.1 Mieux prendre en compte l'accélération de l'innovation technologique et l'extension du concept d'innovation 55

2.2 Satisfaire les attentes des consommateurs et répondre aux interrogations de la société 56

2.3 Structurer des écosystèmes plus solidaires dans le cadre d'une politique de filières 57

- 3. Mettre en place un environnement plus favorable à la compétitivité de l'industrie française..... 58**
- 4. Rechercher la mobilisation et l'engagement de tous les acteurs autour de l'objectif de la reconquête industrielle 60**

III. SYNTHÈSE DES PROPOSITIONS DES ACTEURS 62

1. Redonner au pays une véritable ambition industrielle 63

1.1 Définir et affirmer une telle ambition 65

1.2 Rechercher l'adhésion de la société à cette ambition par le lancement de grands projets 66

- Les véhicules du futur 66
- L'aéronautique et l'espace 66
- Les énergies renouvelables et décarbonées 66
- Le nucléaire de demain 66
- Les transports et l'urbanisme durable 67
- La couverture du territoire par le très haut débit 67
- Le développement de services, usages et contenus numériques 67
- Les sciences du vivant 67

1.3 Créer les conditions pour que l'adhésion de la société se concrétise par des choix d'épargne favorables au développement industriel 67

1.4 Se doter d'une instance consultative de suivi appropriée..... 68

1.5 Assurer le relais de notre ambition industrielle aux niveaux européen et international..... 70

2. Rendre plus efficaces les aides et services de l'Etat pour l'industrie et les compléter par des actions propres à amplifier les atouts de l'industrie française ou à remédier à ses handicaps spécifiques..... 71

2.1 Rendre plus efficaces les aides et services publics pour l'industrie 71

- Evaluer les dispositifs publics de soutien à l'industrie..... 71
- Mettre en place un relais global pour l'information et l'accompagnement des entreprises 72
- Créer un outil de recensement et de diffusion des bonnes pratiques sur les avancées scientifiques, juridiques et économiques au service des PME 72

• Organiser plus systématiquement l’attribution des aides publiques sur la base de contrats d’objectifs.....	73
2.2 Stimuler l’effort de recherche et d’innovation des entreprises	73
• Mettre en place un crédit d’impôt innovation et étendre le crédit d’impôt recherche aux dépenses de normalisation.....	74
• Définir une stratégie et des outils de diffusion de l’innovation entre entreprises et entre secteurs.....	75
2.3 Structurer davantage l’appui financier public à l’industrie et adapter les outils aux besoins urgents identifiés	76
• Mettre en cohérence les dispositifs pour aller vers un concept global de « banque de l’industrie ».....	77
• Soutenir davantage l’accès aux fonds propres pour les entreprises innovantes et les entreprises en développement	77
• Etudier la création d’un nouveau prêt pour l’accès au marché	78
• Développer des outils de financements appropriés pour les PME et les ETL... ..	79
• Mettre en œuvre des mesures ponctuelles pour aider l’industrie française à traverser la situation de crise	79
2.4 Accélérer la transition de l’industrie vers l’éco-conception et l’éco-production.....	81
• Inciter aux investissements vertueux sur les plans écologique et énergétique. ..	81
• Considérer le recyclage et l’accès aux matériaux biosourcés comme des enjeux stratégiques et structurer les filières correspondantes	81
• Associer plus étroitement les salariés à la problématique environnementale ..	82
2.5 Renforcer la performance à l’export.....	82
• Valoriser la « marque France ».....	82
• Amplifier la démarche de qualité et d’excellence opérationnelle dans les entreprises françaises	83
• Simplifier et clarifier l’accompagnement à l’international proposé par les différents acteurs institutionnels et développer le « portage export »	83
2.6 Favoriser la revitalisation industrielle du territoire	84
• Mettre en place un dispositif en faveur de la relocalisation compétitive des entreprises industrielles	84
• Accroître les moyens affectés à la revitalisation des territoires en renforçant la solidarité entre les secteurs économiques	85
2.7 Conforter les écosystèmes innovants, la structuration en filières et la dynamique du tissu industriel.....	85
• Promouvoir des programmes « interpôles ».....	85

- Organiser les filières et faire évoluer dans ce cadre les relations donneurs d'ordres-sous traitants vers des relations de co-traitants 86
- Inciter les filières à gagner collectivement en performance grâce au numérique 88
- Accompagner les PME dans la définition de leur stratégie 88
- Encourager toutes les formes de mutualisation entre PME..... 89
- Faciliter le regroupement, la croissance et la transmission des PME 89

2.8 Améliorer l'image de l'industrie et l'attractivité de ses métiers 91

- Ouvrir très largement l'entreprise industrielle aux jeunes en formation, aux enseignants et au grand public 91
- Organiser une campagne de communication ciblée sur les jeunes pour revaloriser les formations techniques et les métiers de l'industrie 92

3. Prendre en considération les enjeux sectoriels et ceux des territoires et bassins d'emplois 92

3.1 Mettre en valeur les atouts sectoriels..... 92

- Biens de consommation : un accent à mettre sur la création et l'innovation ... 92
- Agroalimentaire : une image à améliorer, des attentes des consommateurs à mieux identifier..... 93
- Biens intermédiaires : une force industrielle au cœur des problématiques d'éco-conception et d'éco-production 93
- Industries des STIC (services et technologies de l'information et de la communication) : articuler les technologies, les services et les usages..... 93
- Industries de santé : un besoin fort en termes de gouvernance et de recherche94
- Matériels de transport : des concepts nouveaux à intégrer dans les produits et les infrastructures 95

3.2 Répondre aux besoins des territoires et des bassins d'emplois 95

- Repérer et préserver les savoir-faire industriels traditionnels 96
- Mettre en place une gestion prévisionnelle de l'emploi industriel sur une base territoriale 96
- Organiser en région des relais à la Conférence nationale de l'industrie 96
- Valoriser l'industrie de l'Outre-mer 97

4. Ouvrir rapidement les chantiers de concertation sur cinq domaines clés engageant l'avenir de l'industrie : l'environnement réglementaire, la compétitivité, le social, le financement et l'Europe..... 97

4.1 Le chantier de l'environnement réglementaire 97

- La stabilisation du flux 98
- Le réexamen du stock 98

4.2 Le chantier de la compétitivité industrielle..... 98

- Une fiscalité prenant mieux en compte l'enjeu de la compétitivité de l'industrie 99
- Un financement de la protection sociale moins lié au travail 99
- La flexi-sécurité comme réponse au défi de l'adaptation permanente des entreprises et au besoin de sécurité des actifs 99

4.3 Le chantier social..... 100

- Le renforcement de la participation des salariés à la vie de l'entreprise 100
- Un réexamen approfondi de l'enseignement technique et professionnel et de la formation continue 100
- Une réflexion globale sur les facteurs de fond déterminant l'attractivité des métiers de l'industrie 101

4.4 Le chantier du financement de l'industrie..... 101

- Une plus forte mobilisation des investisseurs institutionnels au bénéfice de l'industrie 102
- Le développement de produits d'épargne permettant un meilleur financement de l'industrie 102
- L'amélioration des relations banques-industrie 103

4.5 Le chantier européen 103

CONCLUSION..... 105

INTRODUCTION

L'essor économique de la France à partir de l'après-guerre a largement reposé sur le développement industriel. Pourtant, avec l'apparition du phénomène du chômage à la fin des années 70, après le premier choc pétrolier, surviennent les premiers questionnements sur la viabilité du modèle industriel, d'abord surtout dans sa dimension économique puis peu à peu également dans sa dimension environnementale. Les restructurations conduites à partir de ce moment, particulièrement dans le secteur primaire et dans celui des biens intermédiaires, ont renvoyé à l'opinion publique une image dégradée de l'industrie dans son ensemble.

L'industrie perd alors en attractivité mais surtout peu à peu, corrélativement, elle perd le statut d'enjeu national majeur qu'elle avait réussi à conquérir dans l'après-guerre. L'industrie française a certes continué à s'adapter aux évolutions du monde économique découlant de la mondialisation, avec des succès remarquables dans certains secteurs d'activité, mais sa capacité globale s'en est trouvée amoindrie alors que la priorité était donnée en France, comme dans d'autres pays développés, aux secteurs des services et de la finance, considérés comme davantage porteurs de valeur ajoutée par agent, plus sûrs et plus rémunérateurs et que l'ouverture massive du commerce mondial, favorisée par la standardisation et la baisse du coût de transport, permettait à certains pays émergents de devenir des champions industriels.

Pourtant, en réalisant encore directement 16 % de la valeur ajoutée nationale et en employant directement 13 % de la population active du pays, sans même tenir compte de la valeur ajoutée et des emplois indirects produits par les services à l'industrie, la France reste un grand pays industriel et l'industrie demeure un secteur clé et particulièrement structurant de l'économie nationale. Son impact est particulièrement fort en termes de recherche-développement puisque près de 85 % des dépenses de R&D des entreprises françaises sont réalisées dans l'industrie. Avec l'avenir de l'industrie se joue donc une part importante de l'avenir de l'emploi dans les territoires de France et de la valeur ajoutée nationale mais encore davantage celui de la capacité d'innovation du pays.

La crise économique et financière de 2008 a révélé les limites d'un modèle de développement économique en partie déconnecté de l'économie réelle et fait ressortir a contrario la solidité relative des écosystèmes constitués à la charnière innovation-production-services.

Avec cette prise de conscience, une opportunité sans précédent est ouverte pour engager la mobilisation de tous les acteurs dans la construction collective des bases qui permettront à l'industrie de retrouver la place centrale qui doit à nouveau être la sienne dans l'économie du pays.

Tel est l'objet des Etats généraux de l'industrie.

Articulés autour de réflexions nationales conduites au sein de groupes de travail thématiques et par filière et coordonnées par un comité national dans lequel tous les grands acteurs socio-économiques sont présents au plus haut niveau, de réflexions territoriales mises en place dans chaque région et d'un vaste débat public organisé sur Internet, les Etats généraux de l'industrie ont été organisés en deux phases : une phase de diagnostic et d'identification des principaux enjeux et une phase de définition des propositions d'actions.

Le présent document propose une synthèse des travaux conduits au cours des Etats généraux de l'industrie depuis leur lancement le 2 novembre dernier par Monsieur Christian ESTROSI, ministre chargé de l'industrie.

Il s'est employé à intégrer :

- les travaux des groupes de travail nationaux et régionaux ;
- les débats tenus lors des réunions du Comité national des Etats généraux de l'industrie ;
- les contributions écrites des membres du Comité national des Etats généraux de l'industrie, spontanées ou formulées en réaction à des documents de travail intermédiaires ;
- des sources d'information externes permettant notamment des illustrations statistiques.

Il se compose de trois parties :

Partie I : Diagnostic de l'industrie française

Partie II : Les enjeux

Partie III : Synthèse des propositions des acteurs

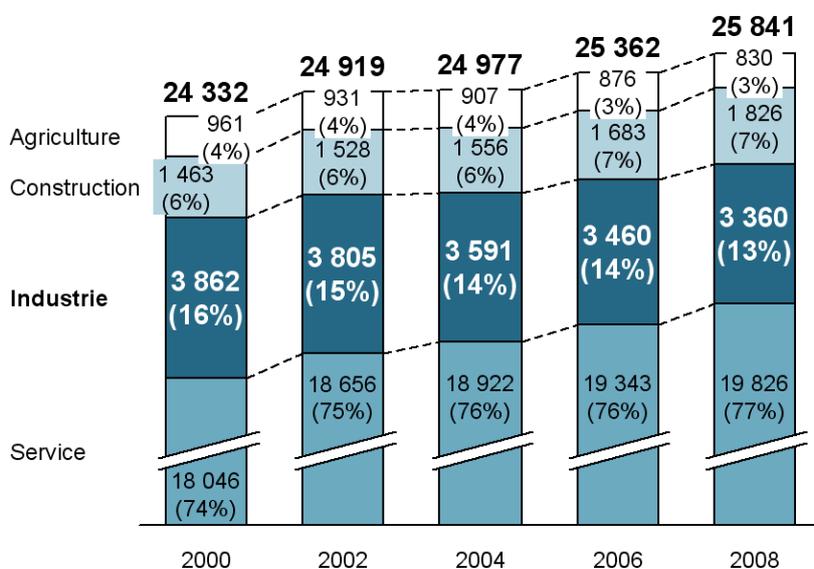
I. DIAGNOSTIC DE L'INDUSTRIE FRANÇAISE

1. Les constats généraux

1.1 Le recul de l'emploi industriel

- *L'emploi dans l'industrie accuse une baisse régulière*

Dans un contexte d'augmentation lente de la population active (+ 6%), la population active industrielle a diminué en France d'environ **500.000 emplois (-13%)** depuis 2000 passant de 3,862 millions à 3,360 millions. La part de l'industrie dans la population active est passée de **16 % en 2000 à 13 % en 2008**.

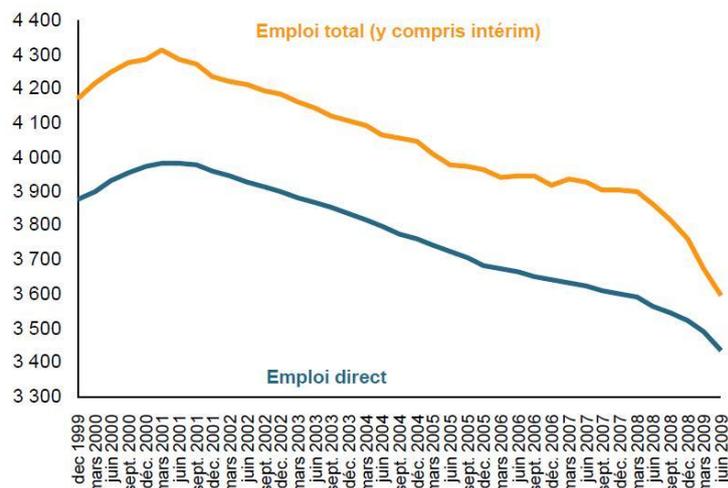


Evolution de l'emploi en France depuis 2000 (milliers de personnes)

Source : INSEE, comptes nationaux

Note : sont comprises dans le secteur "industrie" les filières suivantes : biens de consommation, biens d'équipement, biens intermédiaires, automobile, énergie, industrie agro-alimentaire

Compensée par l'augmentation des emplois dans les services dans le cadre des processus d'externalisation conduits par les entreprises industrielles depuis les années 1990, notamment par recours à l'intérim, cette baisse n'est plus compensée depuis 2008 par la hausse des emplois dans les services à l'industrie. En parallèle à la décreue des emplois directs, l'intérim a diminué, passant de 310.000 en 2001 à moins de 230.000 en juin 2009.



Evolution de l'emploi direct et de l'emploi intérimaire dans l'industrie depuis 2000

Le recul de l'emploi industriel dans l'ensemble de la population active touche davantage la France que la plupart des autres pays européens. En 10 ans, la part de l'emploi industriel dans l'emploi général de l'Union européenne est en recul de 14,3 % contre 19,3 % en France, 14,2 % en Allemagne et 11,82 % en Italie.

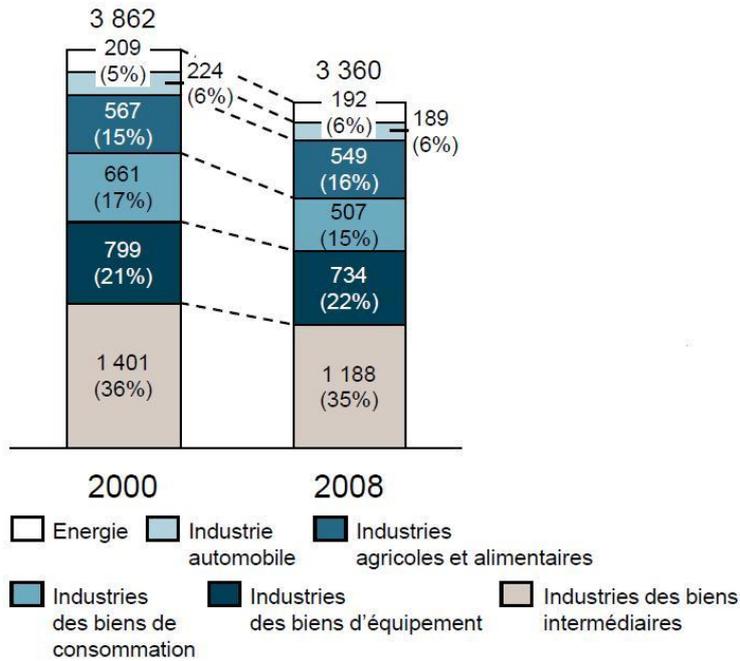
D'un point de vue territorial, le recul de l'emploi industriel affecte plus particulièrement les régions du grand Nord-Est, alors que des régions comme Midi-Pyrénées et l'Aquitaine sont en croissance en termes d'activité et d'emploi industriel.

- *La diminution de l'emploi industriel affecte tous les secteurs, y compris ceux bénéficiant d'une croissance de la valeur ajoutée*

La diminution de l'emploi industriel affecte tous les secteurs d'activité mais dans des proportions variables. Le secteur des biens de consommation (-23,3 %), de l'automobile (-15,63 %) et des biens intermédiaires (-15,20 %) sont plus affectés que la moyenne alors que les secteurs des biens d'équipement (-8,14 %), de l'énergie (-8,13 %) et de l'agroalimentaire (-3,17 %) le sont moins.

Secteurs	2000	2008	Evolution
Energie	209	192	-8,13%
Automobile	224	189	-15,63%
Agroalimentaire	567	549	-3,17%
Biens de consommation	661	507	-23,30%
Biens d'équipement	799	734	-8,14%
Biens intermédiaires	1401	1188	-15,20%
TOTAL	3862	3360	-13,00%

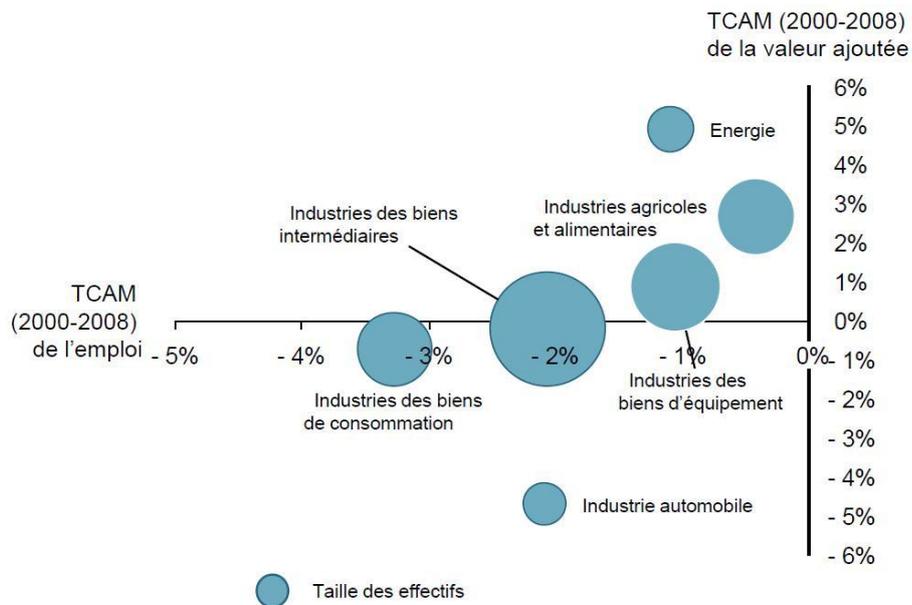
Nombre d'emplois en milliers



Evolution de l'emploi par secteurs entre 2000 et 2008 (milliers de personnes)

Source : INSEE, comptes nationaux

Si la diminution de l'emploi dans les secteurs qui connaissent une stagnation voire une diminution de la valeur ajoutée est attendue, on la retrouve aussi dans des secteurs comme les biens d'équipement, l'agroalimentaire et l'énergie dont la valeur ajoutée évolue favorablement sur la période.

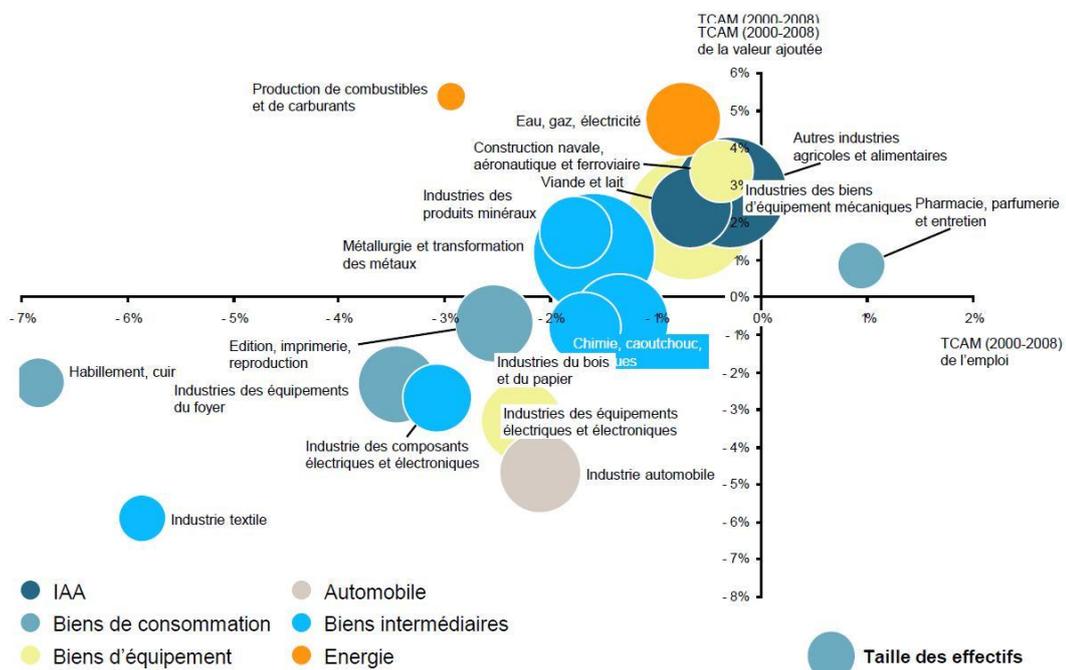


Evolution de l'emploi et de la valeur ajoutée par secteur entre 2000 et 2008

Source : INSEE, comptes nationaux

- *Peu de sous-secteurs se caractérisent par un duo vertueux de maintien des effectifs et de croissance de la valeur ajoutée*

Une analyse plus fine révèle que les sous-secteurs créateurs d'emplois nets entre 2000 et 2008 sont très peu nombreux. La décomposition en sous secteurs suivante montre, par exemple, que sur 17 sous secteurs retenus, seul celui de la « pharmacie, parfumerie et entretien » a créé des emplois sur la période considérée.

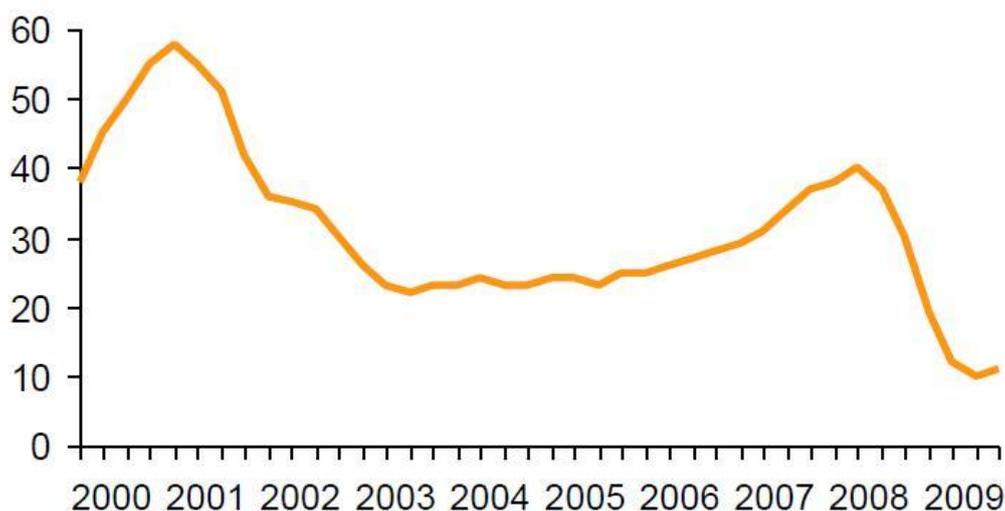


Evolution de l'emploi vs évolution de la valeur ajoutée et taille du sous-secteur entre 2000 et 2008

Source : INSEE, comptes nationaux

- *Paradoxalement, certains secteurs éprouvent des difficultés récurrentes de recrutement*

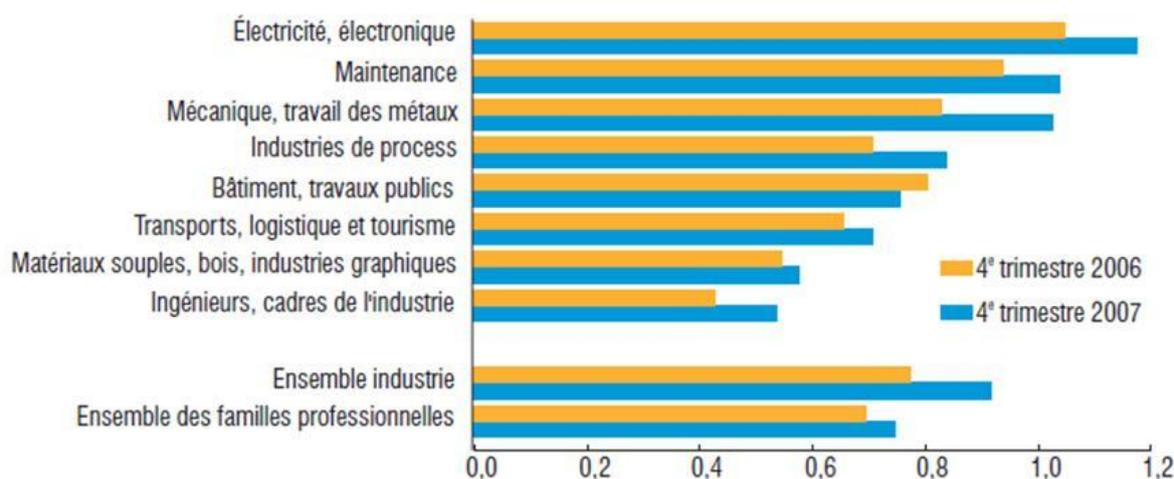
De 2000 à 2008, le pourcentage d'entreprises connaissant des difficultés de recrutement est resté important, se situant hors pointe de 2000, entre 20 et 40 %. La diminution récente du pourcentage d'entreprises éprouvant des difficultés de recrutement est due à la réduction importante du nombre d'offres d'emplois collectées auprès des employeurs liée à la crise (moins 14,9 % au 1^{er} trimestre 2009).



% d'entreprises éprouvant des difficultés de recrutement entre 2000 et 2008

Source : ANPE, DARES, INSEE

Les tensions sur l'emploi dans le secteur industriel apparaissent aussi à l'examen du rapport entre le nombre d'offres et le nombre de demandes d'emploi qui s'établit pour l'ensemble de l'industrie à un niveau moyen élevé (entre 0,6 et 0,8). Certains secteurs se caractérisaient par un niveau de tension particulièrement élevé (proche ou supérieur à 1) : l'électricité-électronique, la mécanique et les travaux des métaux, l'industrie de process.



Indicateur des tensions par domaine professionnel (rapport offres / demandes d'emploi)

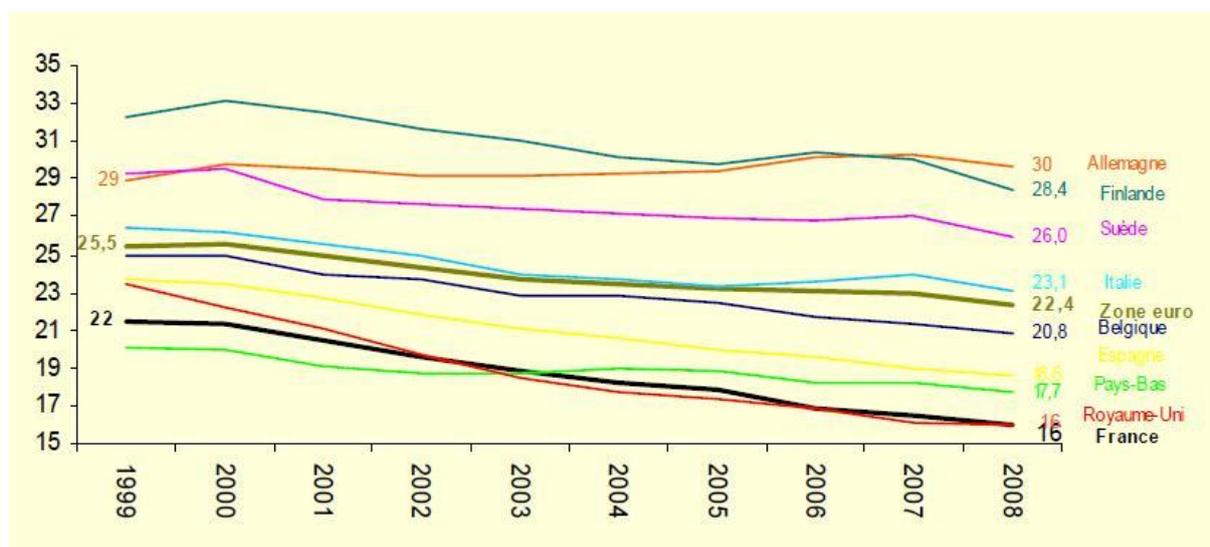
Source : ANPE, DARES, INSEE

Il convient de préciser que, du fait de la crise, les tensions sur l'emploi concernant l'ensemble des secteurs identifiés ci-dessus sont à la baisse entre le dernier trimestre 2007 et le dernier trimestre 2008.

1.2 Le recul de la position de l'industrie française

- *Un secteur manufacturier qui pèse moins dans la valeur ajoutée que dans la plupart des pays de l'Union européenne*

Le secteur manufacturier représente en France environ 16 % de la valeur ajoutée alors que la moyenne dans les pays de la zone euro s'établit à 22,4 %. En Allemagne, le secteur manufacturier représente environ 30 % de la valeur ajoutée produite par le pays.

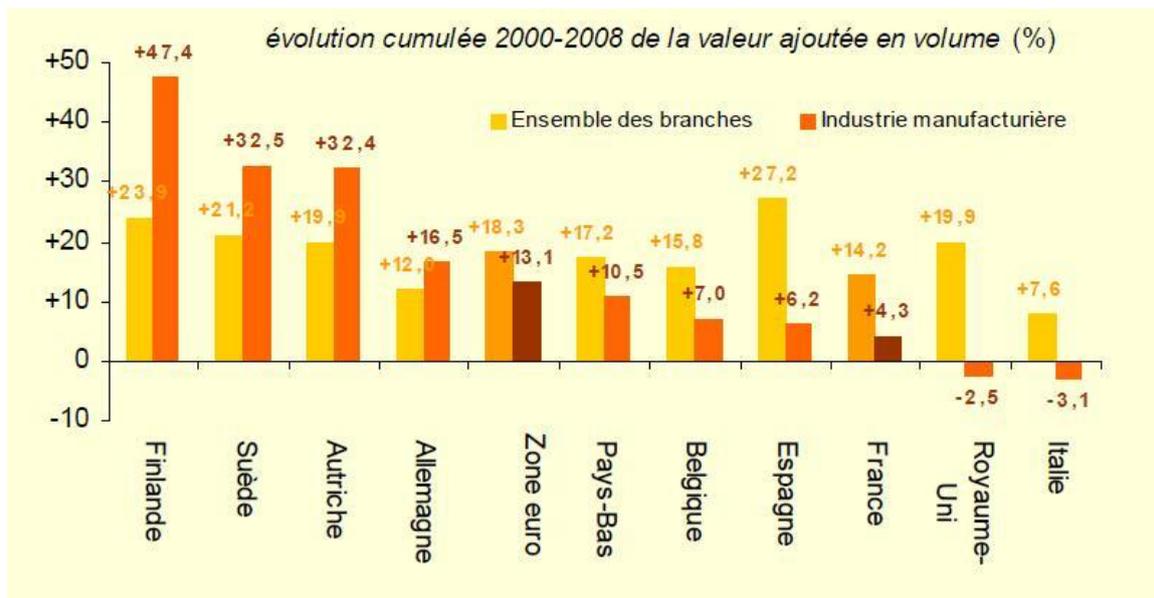


Part de l'industrie manufacturière dans la valeur ajoutée marchande (% , valeur)

Source : Eurostat (Comptes Nationaux)

- *La valeur ajoutée de l'industrie française a évolué moins favorablement que celle des autres pays de la zone euro depuis 2000 et que celle de l'économie française dans son ensemble*

Avec une croissance de la valeur ajoutée en volume de 4,3 % depuis 2000, la performance de l'industrie manufacturière française en ce domaine n'est pas au niveau de celle de l'économie nationale dans son ensemble sur la même période (+14,2 %), et reste derrière celle de la moyenne des industries de la zone euro (+13,1 %) et celle de l'industrie manufacturière allemande (+16,5 %). Elle fait toutefois mieux que l'industrie manufacturière du Royaume-Uni et de l'Italie dont la valeur ajoutée a diminué sur la période.



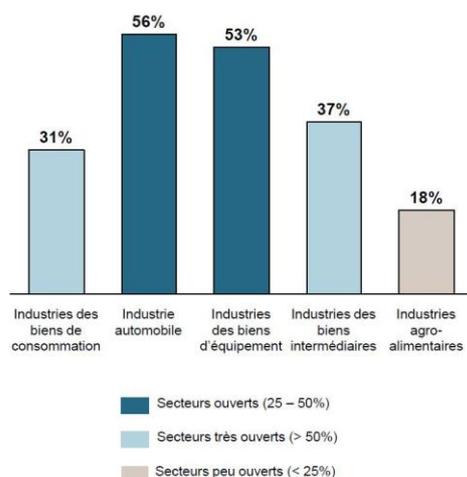
Evolution cumulée 2000-2008 de la valeur ajoutée en volume (%)

Source : Eurostat (Comptes Nationaux)

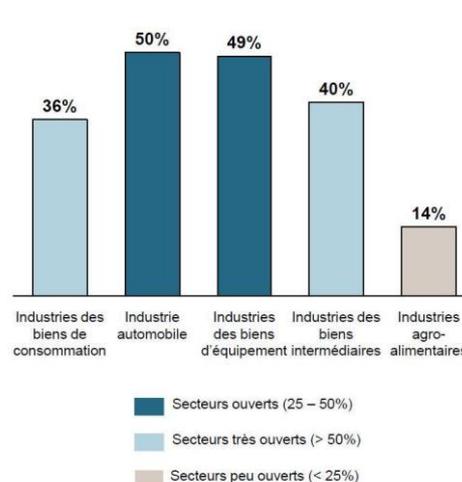
- *L'industrie française est en majorité largement ouverte sur l'international, élément de force et de vulnérabilité*

Les secteurs de l'automobile et des biens d'équipement sont particulièrement tournés vers les marchés extérieurs puisqu'ils réalisent plus de la moitié de leur chiffre d'affaires à l'export. Mais c'est aussi sur ces secteurs que la France réalise une part importante de ces importations. Le classement mondial de la France pour les échanges de produits manufacturés est stable : elle reste le 2^{ème} exportateur européen et le 5^{ème} exportateur mondial.

Ratio d'exportations sur chiffre d'affaire du secteur [2007]



Ratio d'importations sur chiffre d'affaire du secteur [2007]



Source : INSEE, Comptes nationaux, analyse Roland Berger

- **La balance commerciale de l'industrie française se dégrade**

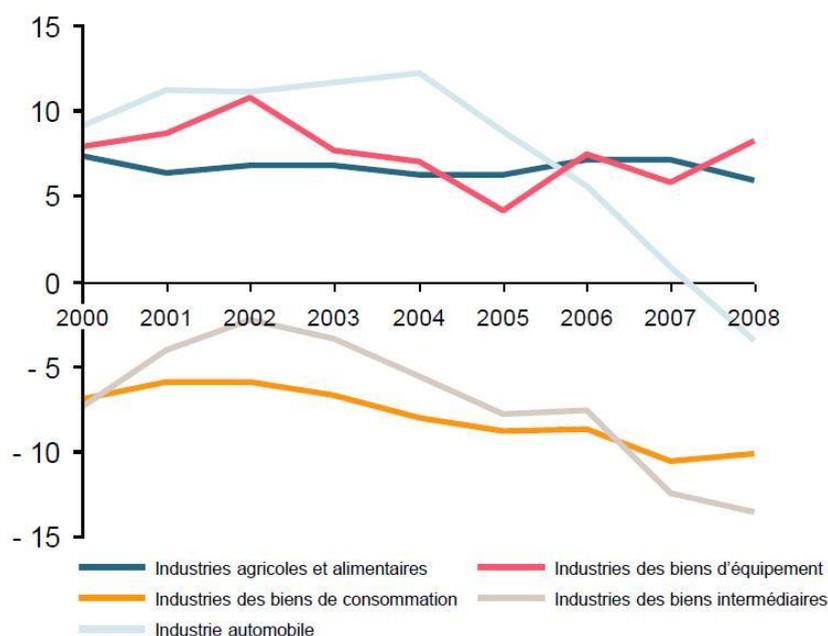
L'industrie française était particulièrement efficace à l'exportation avant l'explosion du commerce international : solde exportations-importations de biens de consommation excédentaire jusqu'en 1976, solde exportations-importations de biens intermédiaires excédentaire jusqu'en 1998. Le solde exportations-importations dans ces deux secteurs n'a plus jamais été positif depuis ces dates. Toutefois, sur la période 2000-2006, la balance commerciale de l'industrie française dans son ensemble est restée légèrement excédentaire du fait de la bonne performance des industries agroalimentaires et des industries des biens d'équipement. Depuis 2007, le solde resté positif et relativement stable sur ces deux secteurs ne suffit plus à compenser le déficit enregistré sur les autres secteurs. Pour le secteur automobile, le solde exportations-importations, marqué par une chute importante depuis 2004, est négatif pour la première fois en 2008.

Balance commerciale par groupe de biens

En milliards d'euros courants

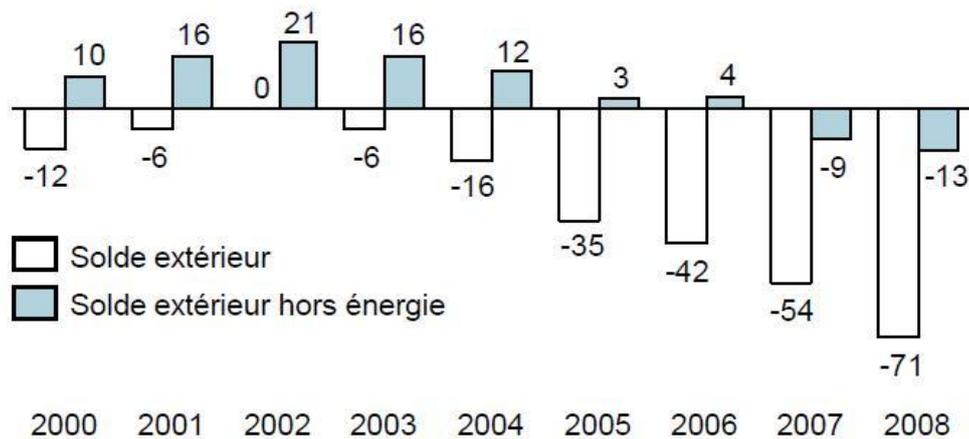
	2008
Industries agricoles et alimentaires	6,0
Industries des biens de consommation	-10,1
Industrie automobile	-3,5
Industries des biens d'équipement	8,3
Industries des biens intermédiaires	-13,6
Total	-12,9

Source : Insee, comptes nationaux - base 2000.



Balance commerciale par filière en milliards d'euros

Source : INSEE, Comptes nationaux, analyse Roland Berger

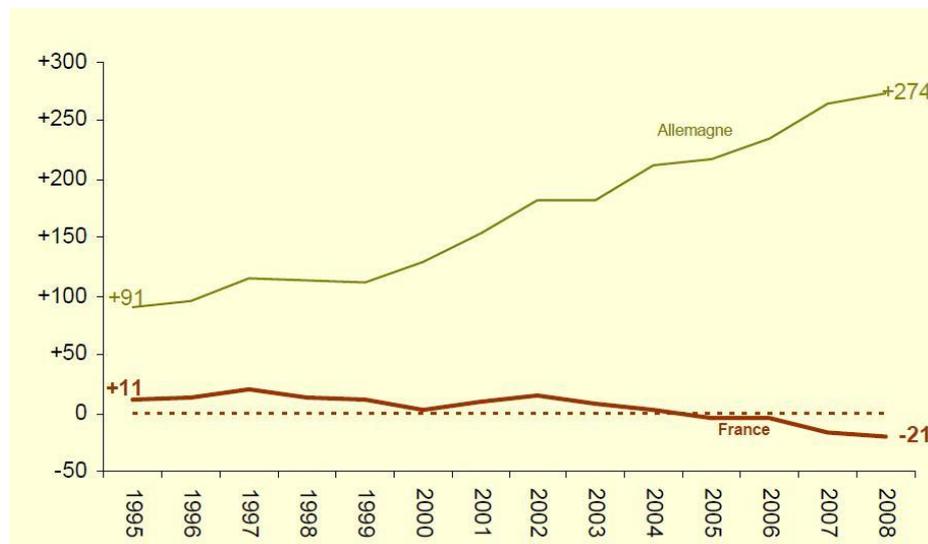


Solde commercial industriel en milliards d'euros

Source : INSEE, Comptes nationaux, analyse Roland Berger

- *Une situation qui contraste avec celle de l'Allemagne*

Sur les seuls échanges de produits manufacturés (excluant l'industrie agroalimentaire), l'examen des soldes exportations-importations comparés de la France et de l'Allemagne révèle une situation française très dégradée. Alors que le solde de l'Allemagne sur les échanges de produits manufacturés ne cesse de s'améliorer depuis 2000 et atteint en 2008 un niveau très important (+274 milliards d'euros), le solde français peine en début de période à rester positif pour devenir même négatif depuis quelques années.



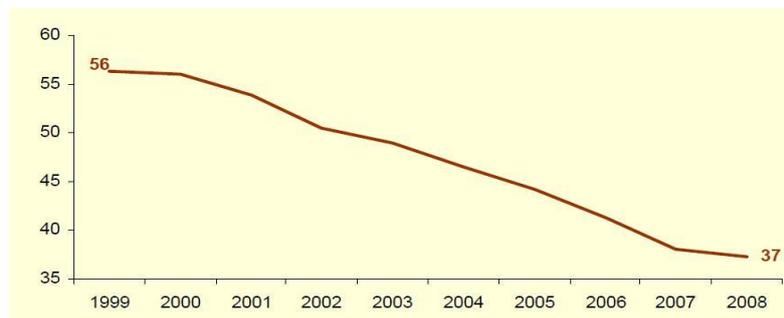
Solde des échanges de produits manufacturés (milliards d'euros)

Source : Eurostat (base de données COMEXT)

- *Une situation qui se traduit par une perte de parts de marché de l'industrie française au niveau mondial mais aussi et surtout vis-à-vis de l'Allemagne et de la zone euro*

La part de marché de la France dans les exportations mondiales est en recul depuis quinze ans. Elle est passée de 5,8 % en 1995 à 3,8 % en 2008. Ce phénomène s'explique en partie par la montée en puissance de nouveaux compétiteurs comme la Chine et une tendance de certains acteurs à délocaliser une partie de la production hors de France.

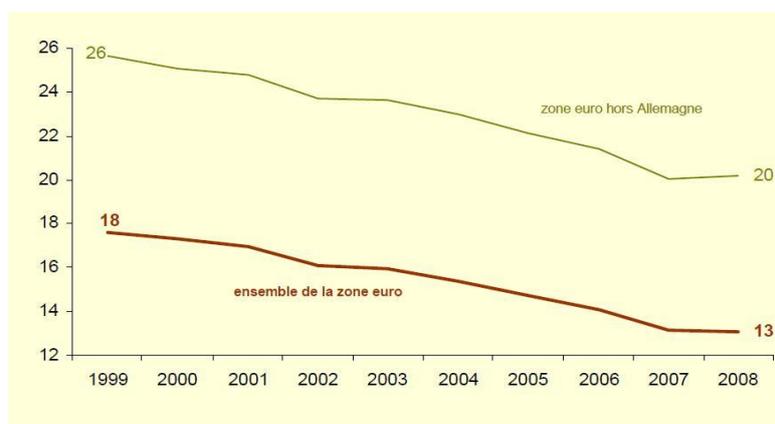
Plus significative est la diminution de la part de marché à l'exportation de la France comparée à celle de l'Allemagne. Le ratio exportations françaises/exportations allemandes, s'agissant des produits manufacturés, est en nette baisse : alors que les exportations françaises de produits manufacturés représentaient en 2000 un montant équivalent à 56 % des exportations allemandes, elles n'en représentent plus en 2008 que 37 %.



**Part des exportations françaises / exportations allemandes
(%, produits manufacturés, hors IAA)**

Source : Eurostat (base de données COMEXT)

Le même ratio appliqué à l'ensemble de la zone euro et à la zone euro hors Allemagne révèle aussi une dégradation de la situation de l'industrie française par rapport à l'ensemble de la zone euro mais aussi par rapport aux pays de la zone euro hors Allemagne.

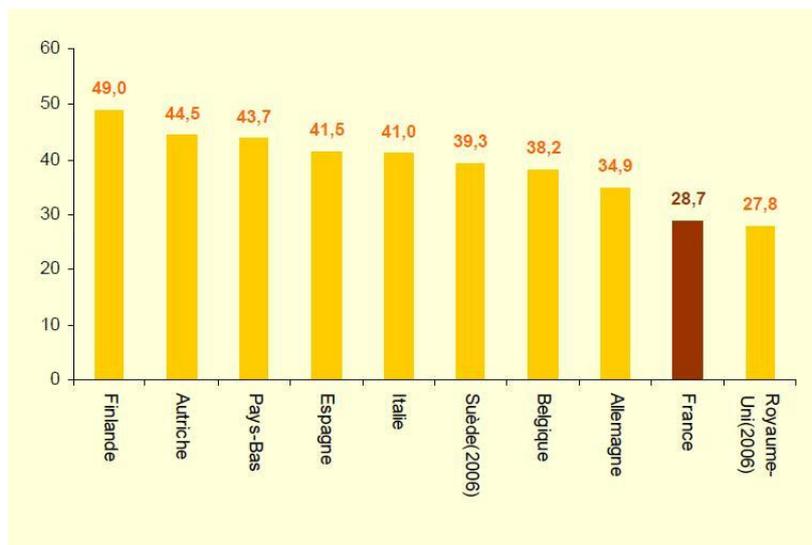


**Part des exportations françaises / exportations de la zone euro
(%, produits manufacturés, hors IAA)**

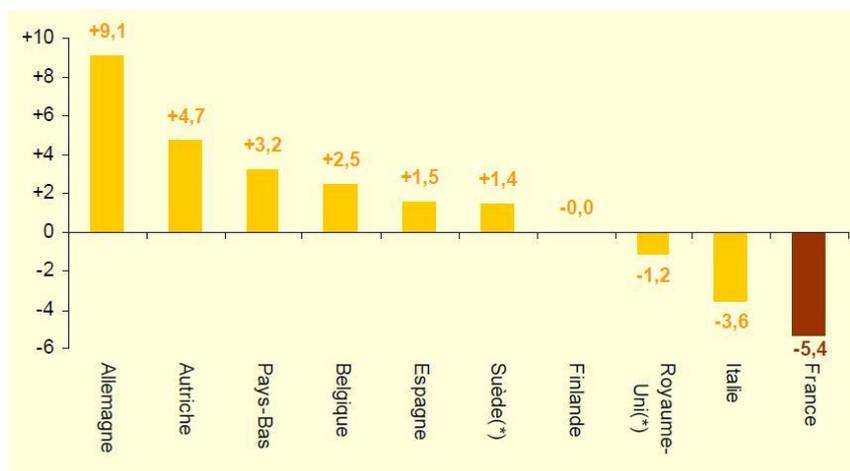
Source : Eurostat (base de données COMEXT)

- *Des marges dans l'industrie française plus faibles que dans les principaux pays de l'Union européenne*

Les marges de l'industrie française sont plus faibles que celles des principaux pays de l'Union européenne, à l'exception du Royaume-Uni. Par ailleurs, ces marges se sont contractées depuis 2000 en France alors qu'elles avaient tendance à se redresser avant la crise dans de nombreux pays, et tout particulièrement en Allemagne.



Taux de marge 2007, industrie manufacturière (EBE/VA au coût des facteurs en %)
Source : OCDE (base de données STAN)



Evolution du taux de marge, 2000-2007 (en points de VA au coût des facteurs)
Source : OCDE (base de données STAN)

En 2008 et 2009, l'excédent brut d'exploitation s'est effondré dans l'industrie (-50%), et le taux de marge au premier semestre 2009 est passé au dessous du « creux historique » de 1982-1983.

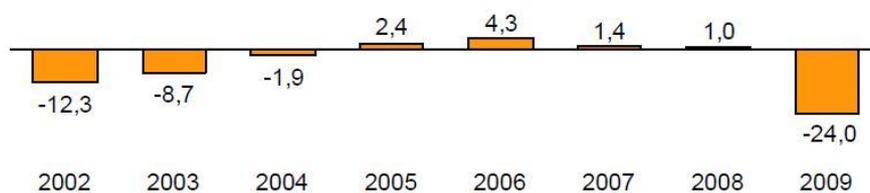
Le problème structurel de la faiblesse des marges de l'industrie française conduit à une rentabilité souvent insuffisante des entreprises qui limite leur possibilité d'accéder à des

financements : la rentabilité des entreprises est en effet fondamentale pour leur permettre d'assurer le financement d'une part de leurs projets, notamment d'investissements pour améliorer leur compétitivité. Elle est également un élément déterminant dans la décision de financement par des tiers.

1.3 Une faible dynamique d'investissement et d'innovation

- Une dynamique d'investissement globalement faible et hétérogène selon les secteurs

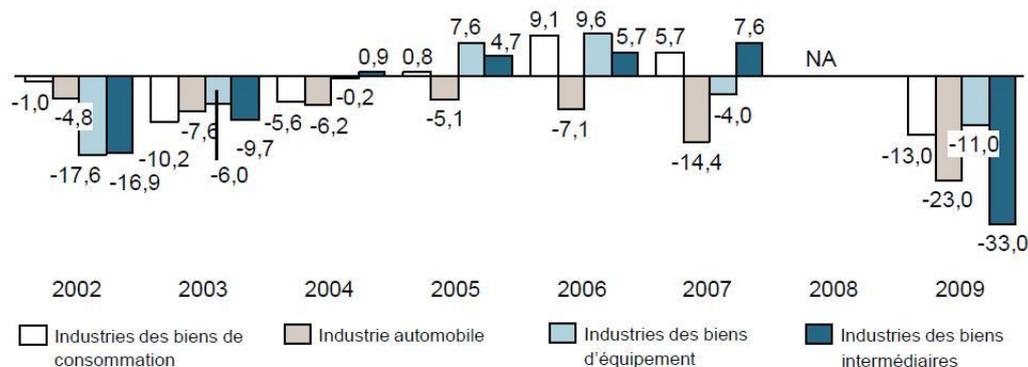
Après une période marquée par une diminution des investissements corporels de l'industrie manufacturière au début des années 2000, une tendance à l'amélioration s'était amorcée à partir de 2005 avec très vite une stagnation en volume puis une chute brutale en 2009 du fait de la crise. Une évolution très contrastée en matière d'investissement corporel est observée selon la taille des entreprises (+10 % dans les PME, -2% dans les grandes entreprises) du fait notamment du poids de l'industrie automobile dont les investissements ont fortement baissé.



Evolution de l'investissement corporel de l'industrie manufacturière¹ en %

Source : SESSI, enquête annuelle d'entreprises ; Les Echos

Dans le cadre de cette faiblesse globale, la dynamique d'investissement de l'industrie française s'avère hétérogène entre les secteurs.



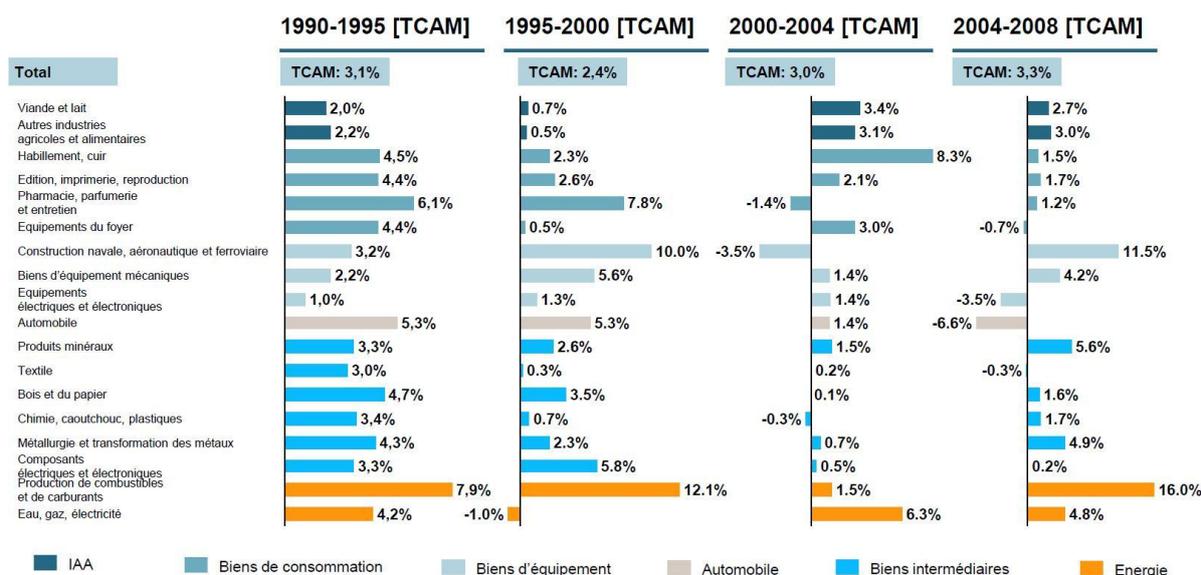
Evolution de l'investissement corporel par secteur de l'industrie manufacturière en %

Source : SESSI, enquête annuelle d'entreprises ; Les Echos

¹ Entreprises de l'industrie manufacturière de 20 salariés ou plus hors industries agro-alimentaires

- ***En lien avec les investissements, la productivité de l'industrie continue de croître mais l'hétérogénéité sectorielle est grandissante***

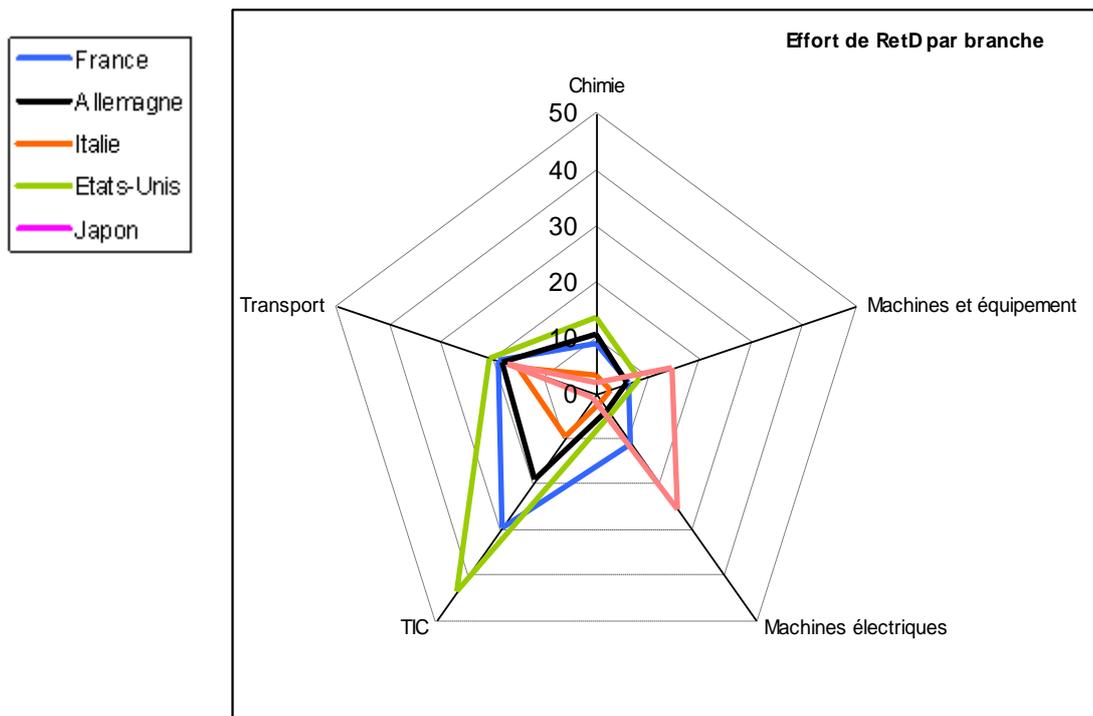
Sur la période 2004-2008, la productivité moyenne de l'industrie a augmenté de 3,3 % par an. Mais, si des gains de productivité substantiels sont enregistrés sur certains secteurs (construction navale, aéronautique et ferroviaire + 11,5 % par an, production de combustibles et de carburants + 16 %, produits minéraux + 5,6 %, métallurgie et transformation des métaux + 4,9 %), d'autres secteurs connaissent une baisse de productivité sur la période notamment l'automobile (-6,6 %) ou les équipements électriques et électroniques (-3,5 %).



**Evolution des gains de productivité par secteur
(ratio valeur ajoutée du secteur/effectif du secteur)**
Source : INSEE, comptes nationaux, analyse Roland Berger

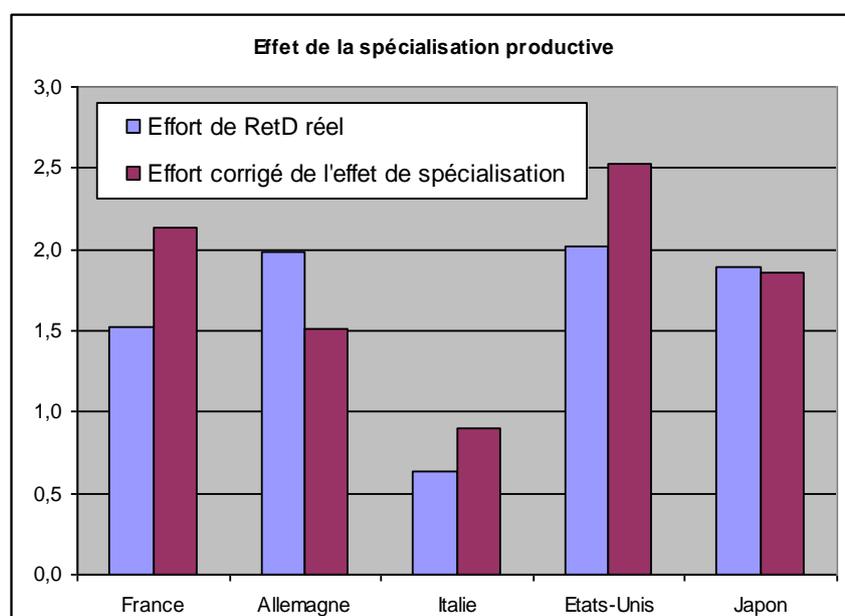
- ***L'effort de R&D dans les branches industrielles les plus intenses en R&D est comparativement plus important en France qu'en Allemagne***

Une analyse portant seulement sur les cinq branches industrielles traditionnellement les plus intenses en R&D (chimie, machines et équipements, machines électriques, TIC, transport), révèle que l'effort de R&D des entreprises de ces branches est de façon générale plus important en France que dans nombre d'économies développées et notamment l'Allemagne.



Source : OCDE STAN 2008, ANBERD 2009, Enquête R&D du Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche. Calcul DGCIS

En termes d'effort de R&D dans les branches structurellement intenses en R&D, la France fait beaucoup mieux que l'Allemagne (le « lacet » français « contient » le lacet allemand). Ainsi, si l'on applique aux différents pays considérés la même structure de valeur ajoutée par branche (la structure moyenne des 5 pays), la France dépasse largement l'Allemagne et le Japon en termes de dépense de R&D rapportée au PIB comme l'illustre le graphique ci-dessous.

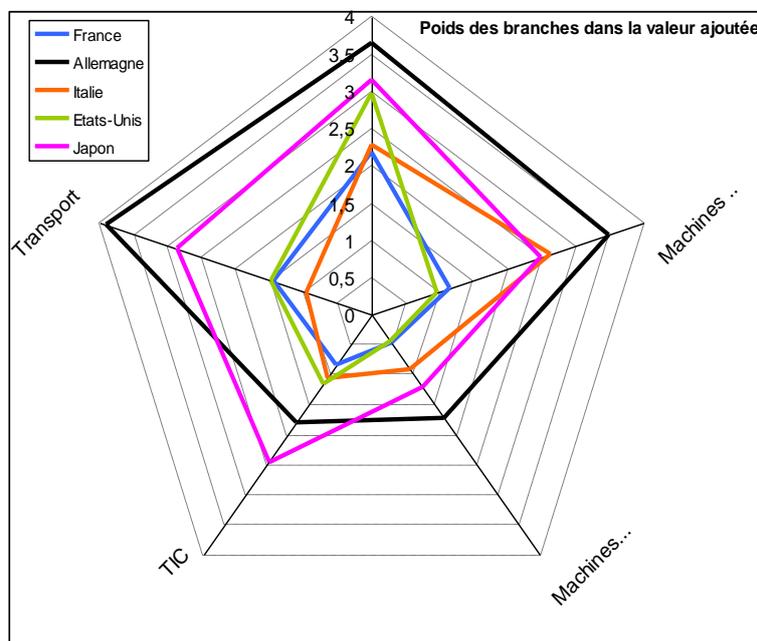


Source : OCDE STAN 2008, ANBERD 2009, Enquête R&D du Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche. Calcul DGCIS

- ***Mais la France accuse un retard notable en termes de dépenses totales de R&D rapportées au PIB du fait de la part importante des industries peu intenses en R&D dans son tissu industriel***

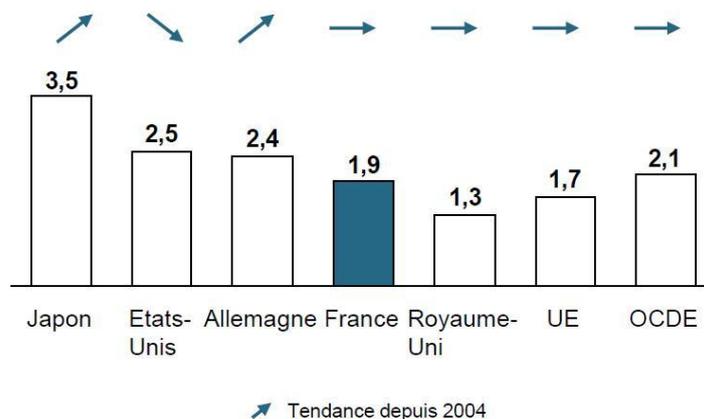
Malgré le constat d'un important effort comparé de R&D privée en France dans les branches les plus intenses en R&D, la spécialisation industrielle de la France vers des secteurs traditionnellement peu utilisateurs de R&D explique son retard global en la matière par rapport à d'autres économies comparables.

L'analyse du poids comparé des cinq branches intenses en R&D identifiées ci-dessus dans la valeur ajoutée de cinq pays, la France, l'Allemagne, l'Italie, les Etats-Unis et le Japon, permet de souligner, notamment, le poids important de ces branches en Allemagne par comparaison avec la situation en France.



Source : OCDE STAN 2008, ANBERD 2009, Enquête R&D du Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche. Calcul DGCIS

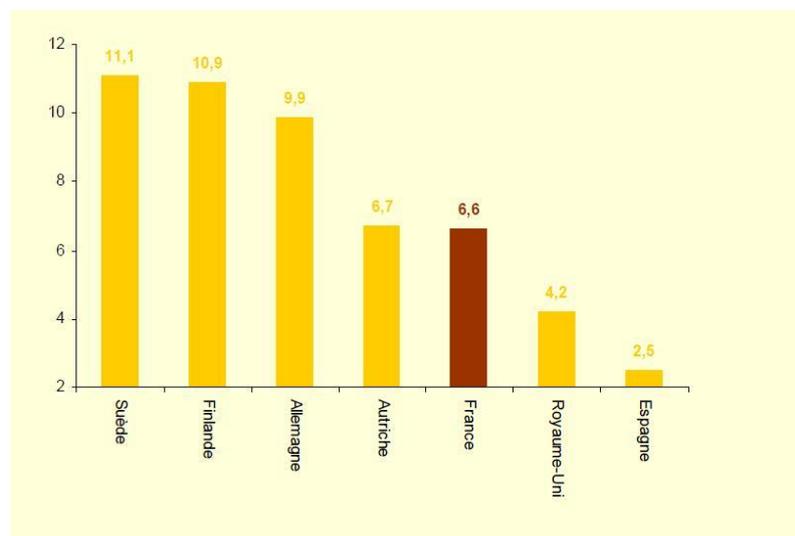
Du fait de l'orientation de l'industrie française vers des activités peu intenses en R&D, l'analyse de l'effort global comparé des principaux acteurs économiques mondiaux en matière de R&D révèle une faiblesse relative de la France. En consacrant globalement à la R&D, 38 milliards de dollars en 2006 (R&D publique et privée), ce qui représente 1,9 % de son PIB, la France se situe bien en deçà de l'Allemagne qui y consacre 2,4 % de son PIB (67 milliards de dollars). La France se caractérise par ailleurs par un niveau important de dépenses R&D publiques, l'un des plus important de l'OCDE rapporté au PIB, et à l'inverse par un faible niveau de dépenses R&D privées.



Dépenses de R&D en pourcentage du PIB

Source : Principaux indicateurs de la science et de la technologie, Roland Berger

Si l'on analyse le ratio dépenses de R&D/valeur ajoutée de l'ensemble de l'industrie manufacturière, on observe que l'industrie française consacrait en 2007, 6,6 % de sa valeur ajoutée à la R&D contre 11,1 % pour l'industrie manufacturière en Suède, 10,9 % en Finlande, 9,9 % en Allemagne, 6,7 % en Autriche, 4,2 % en Royaume-Uni et 2,5 % en Espagne.



Dépenses de R&D / valeur ajoutée (% , industrie manufacturière, 2007)

Source : Eurostat (Statistiques structurelles des entreprises)

Par ailleurs, la croissance des dépenses de R&D en France a été inférieure aux moyennes mondiale et européenne en 2008. Alors que les dépenses R&D des entreprises dans le monde ont cru de près de 6,9 % en moyenne, avec 40 % en Chine et 8,1 % en Europe, leur augmentation n'a été que de 0,7 % en France (source : Commission européenne, tableau de bord 2009 de l'investissement en R&D de l'industrie européenne).

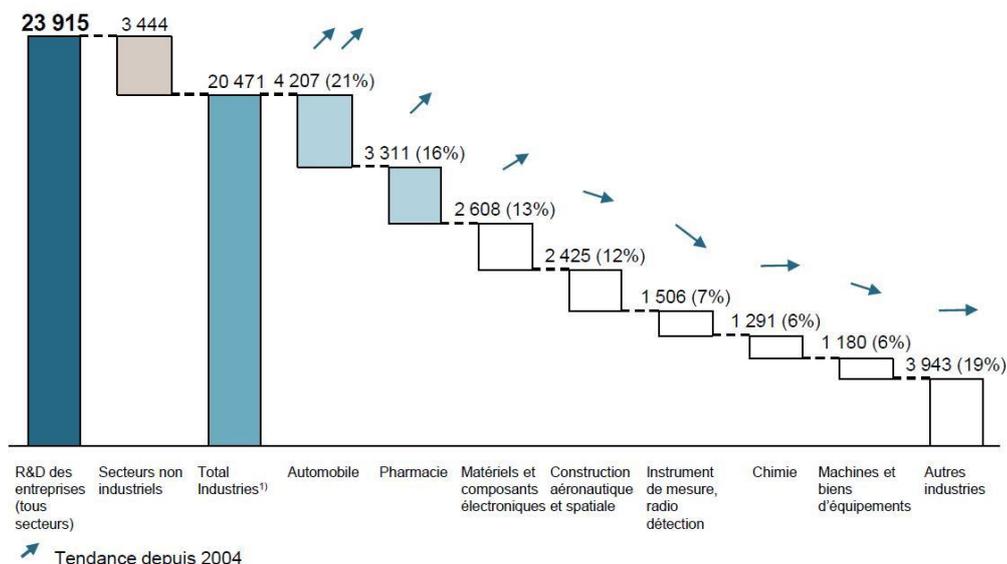
- *La stagnation de l'effort en R&D privée en France réduit la capacité du pays à influencer sur la définition des normes et standards au niveau mondial*

La stagnation des dépenses de R&D des entreprises constatée a une incidence directe sur la capacité de la France à influencer les normes techniques internationales dans les disciplines de pointe. D'une façon générale, le niveau de prise de responsabilités de la France dans les travaux de normalisation internationale a régressé depuis 10 ans, pour se situer aujourd'hui à la moitié de celle de l'Allemagne

La France accuse également un retard en termes de dépôt de brevets même si elle est de longue date le second pays européen en la matière et le cinquième pour les brevets internationaux. Le nombre de dépôts de demandes de brevet émanant des entreprises françaises s'est établi à plus de 12 300 demandes pour 2008, soit une hausse d'environ 1,6% par rapport à 2007. La France est, de ce point de vue, le pays d'Europe qui a le mieux résisté à la crise.

- *La R&D de l'industrie manufacturière française est concentrée sur quelques secteurs*

L'industrie manufacturière représente 85 % des dépenses de R&D des entreprises. Près de deux tiers des efforts de R&D de l'industrie manufacturière française sont concentrés sur quatre secteurs d'activité : l'automobile, la pharmacie, les matériels et composants électroniques, la construction aéronautique et spatiale.



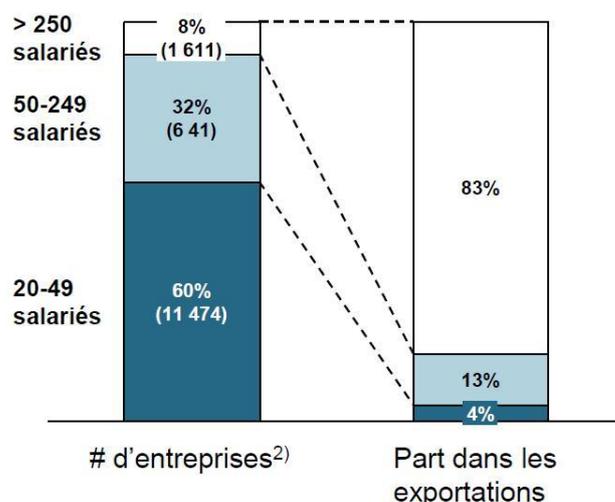
Dépenses de R&D des entreprises industrielles en France 2006 (en milliards d'euros)

Source : Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche 2008

1.4 Les faiblesses rémanentes du tissu de grosses PME en France

- **Les PME représentent plus de 90 % des entreprises en France mais ne génèrent que 17 % des exportations**

Les exportations françaises émanent pour 83 % des entreprises de plus de 250 salariés. Les nombreuses PME du tissu industriel français trouvent pour la plupart leurs principaux débouchés sur le marché national.



Part des PME (-250 salariés) dans le commerce extérieur (2005)

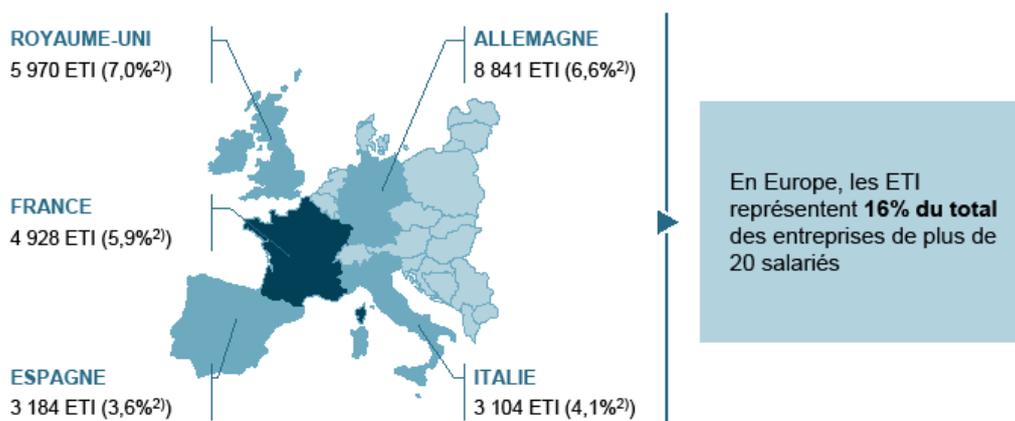
(Entreprises de 1 à 19 salariés hors périmètre)

Source : INSEE Ficus, SESSI, LIFI Diane

- **Un tissu d'entreprises de taille intermédiaire (ETI) plus faible en France qu'en Allemagne et au Royaume-Uni**

La proportion des ETI entre 250 et 5000 salariés dans l'ensemble des entreprises de plus de 20 salariés est sensiblement plus faible en France qu'en Allemagne et qu'au Royaume-Uni.

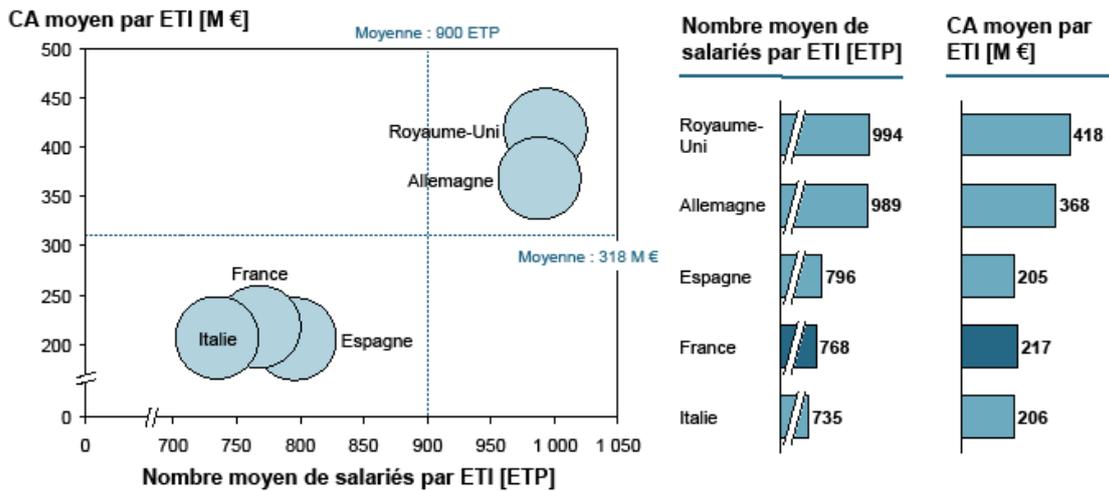
Carte des ETI¹⁾ [2007; # d'entreprises] – Europe



1) ETI = Entreprise de Taille Intermédiaire de plus 250 salariés
2) Rapporté au total des entreprises de plus de 20 salariés

Source : Statistisches Bundesamt 2007, analyses Roland Berger

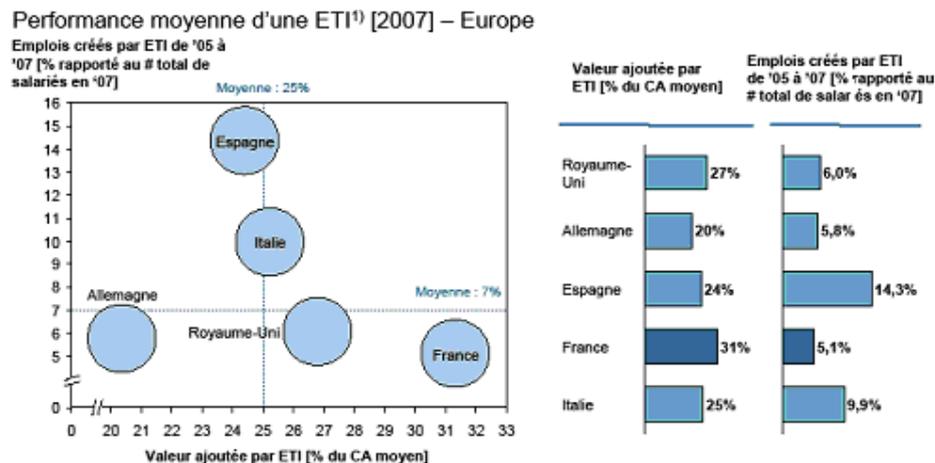
De même en termes de taille, les ETI (de 250 à 5000 salariés) de l'Allemagne et du Royaume-Uni sont significativement au dessus des autres pays d'Europe, et notamment de la France.



1) ETI = Entreprise de 250 à 5 000 salariés

Source : Family Business Survey E&Y 2009

Cependant, il faut noter que les ETI françaises sont en moyenne les plus profitables d'Europe (à l'inverse de l'Allemagne). Mais elles créent relativement peu d'emplois.



1) ETI = Entreprise de 250 à 5 000 salariés

Source : Family Business Survey E&Y 2009

2. L'identification des principaux facteurs déterminant la situation de l'industrie française

2.1 Les facteurs favorables

- *Des grandes entreprises à rayonnement mondial et des savoir-faire reconnus*

La France dispose de grands champions industriels : sur les 500 plus grandes entreprises mondiales, 35 sont françaises, ce qui place la France au deuxième rang sur ce critère derrière les Etats-Unis. Cet avantage peut toutefois s'avérer fragile dans un contexte mondial favorable aux grandes opérations internationales de rachat.

Elle est avec les Etats-Unis et l'Allemagne l'un des trois pays qui conservent une forte industrie automobile et une industrie aéronautique puissante ; or, ces deux filières ont un effet structurant sur l'ensemble du tissu industriel. Elle est leader dans le domaine nucléaire et bien placée sur d'autres filières industrielles structurantes comme le bâtiment et les travaux publics, le traitement et la distribution de l'eau et le traitement des déchets, les industries ferroviaires, les industries alimentaires.

La France bénéficie aussi d'un savoir-faire d'excellence dans le domaine de la santé, et est un des grands pays disposant d'une industrie de la pharmacie et du matériel médical, de plateformes technologiques compétitives dans la thérapie cellulaire ou l'oncologie, ainsi que d'une culture des mathématiques industrielles qui en font un champion de l'ingénierie, des bases de données et des télécommunications sécurisées.

En matière d'industrie électrique et électronique, la France compte également de grands compétiteurs au niveau mondial

Dans le domaine de la création, elle dispose de savoir-faire et d'industries reconnues et souvent leaders au niveau mondial en matière de luxe, de mode, de design, d'architecture, de produits cosmétiques, de création multimédia... En ces domaines tout particulièrement, des marques françaises jouissent d'une forte notoriété internationale.

Enfin, la France dispose d'une image de marque puissante dans le monde liée à son histoire et à son patrimoine culturel, son savoir-vivre et sa qualité de vie.

- *Des écosystèmes innovants de PME/ETI dans certains segments industriels*

La France dispose, dans certains segments industriels, d'écosystèmes innovants de PME/ETI ayant un savoir-faire industriel et porteurs d'innovation indépendamment des grands groupes qui peuvent les entraîner. Tel est particulièrement le cas dans l'industrie électronique et électrique. Cet avantage peut être déterminant pour l'avenir car les produits, systèmes,

services ou solutions offerts par ce secteur, et souvent intégrés dans des produits à plus forte visibilité comme dans le secteur de l'automobile ou de l'aéronautique, constituent un moteur de l'économie du futur.

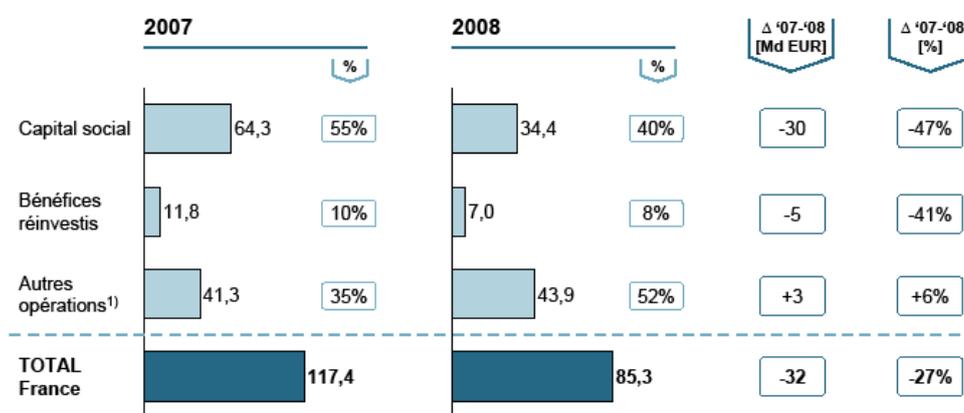
- *Une capacité relative d'attraction des investissements étrangers*

Les investissements directs étrangers (IDE) en France sont, dans l'ensemble, importants et créateurs d'emplois. La France fait partie des pays européens bénéficiant d'un flux important d'IDE entrants (117 Mds d'euros en 2007). Ce flux a mieux résisté en France que dans le reste de l'Europe en 2009 puisqu'il n'a baissé que de 27% contre -45% sur l'ensemble de l'Europe.



Source: World Investment Report 2009

L'analyse des flux d'IDE entrants en France montre que la part affectée au capital social était prédominante en 2007. Les autres opérations du type prêts et flux de trésorerie ont, suite à la crise, gagné en importance.

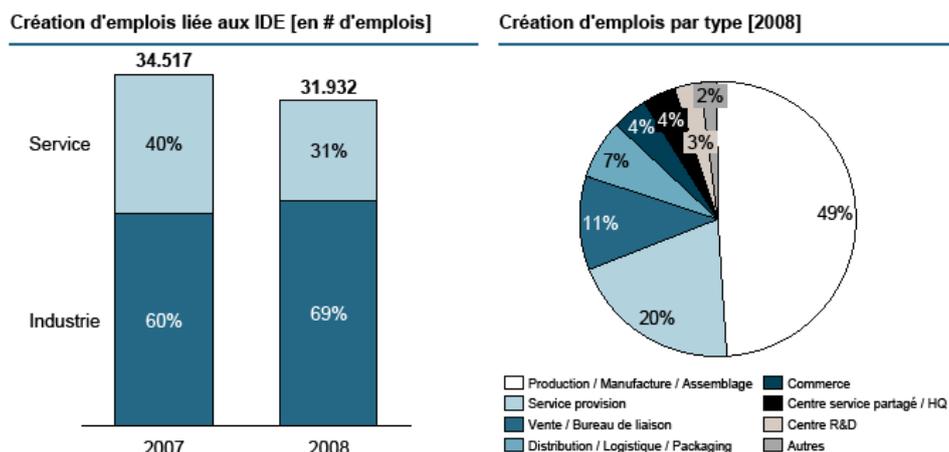


1) Prêts et flux de trésorerie intra-groupe

Source: Bulletin de la Banque de France N°177, 2009 , World Investment Report 2009

Les flux d'IDE entrants sont créateurs d'emplois en France : 33 000 emplois par an en moyenne en 2007 et 2008. 69 % des emplois créés grâce aux IDE entrants sont enregistrés

dans l'industrie. 75% des IDE entrants bénéficient à des projets de création ou d'expansion de capacité. En terme de stock, les industries manufacturières concentrent 30% des IDE entrants.



Source: Rapport Annuel AFII 2008

- ***Une qualité reconnue de la formation des ingénieurs et des scientifiques***

La qualité des formations scientifiques et des ingénieurs en France est largement reconnue. De même, les formations technologiques de type DUT/BTS font l'objet d'une très bonne reconnaissance. Sur ces fondements, un savoir-faire d'excellence a pu être développé par exemple dans les sciences de la vie ou les sciences de l'information et des télécommunications. La rencontre de ces savoir-faire pourrait déboucher sur la levée de verrous technologiques et sur le développement d'applications industrielles à forte valeur ajoutée.

- ***Une bonne performance comparée en matière environnementale***

La France est le pays le mieux positionné du G7 en matière d'émissions de CO2 par habitant avec 6 tonnes par habitant, contre 15 pour les Etats-Unis et 10 pour l'Allemagne et le Japon. Le recours à l'énergie nucléaire ainsi que la performance des rejets en CO2 des automobiles contribuent pour une grande part à ce résultat. Le bâtiment représente également un gisement de réduction des émissions de gaz à effet de serre, sur lequel l'industrie française est relativement bien positionnée, notamment avec les constructions à énergie positive.

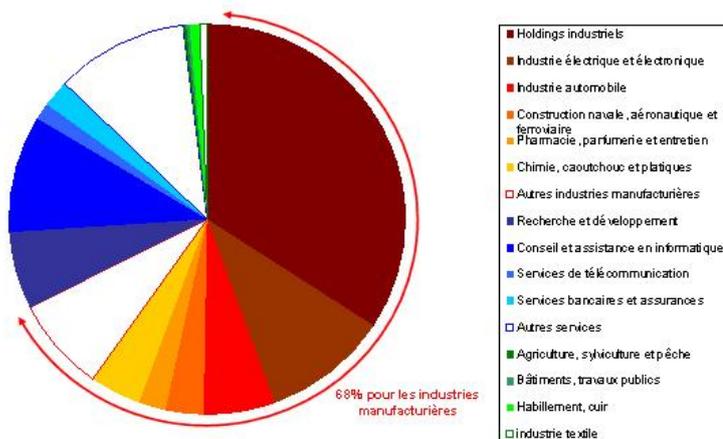
Toutefois, de nombreux pays dont les Etats-Unis et la Chine ont décidé d'investir massivement sur les technologies vertes (115 milliards de dollars sur deux ans aux Etats-Unis et 20 milliards de dollars par an en Chine).

- *Des dispositifs de soutien public qui attestent de l'intérêt soutenu des Pouvoirs publics et des collectivités territoriales pour l'industrie*

Les Pouvoirs publics français ont mis en place un ensemble de dispositifs d'aide et d'accompagnement de l'industrie (soutiens financiers directs ou dispositifs fiscaux favorables), marquant une orientation politique en faveur de l'innovation accompagnée d'un effort financier important. Ces dispositifs ont été largement renouvelés depuis 2003 et couvrent une gamme étendue de besoins.

Type de besoin	Dispositif de soutien financier	Dispositifs fiscaux
Innovation	 LES PÔLES DE COMPÉTITIVITÉ ~1,6 Mds € sur 3 ans	Crédit d'impôt recherche (CIR) ~5,8 Mds €
	 Dispositif Cap'Tronic	
Financement	 oseo ~1,4 Mds € avec le plan de relance <ul style="list-style-type: none"> • Innovation • Financement • Garantie 	Jeunes entreprises innovantes, régime des cessions de brevets ... ~820 M €
	 fsi 3 Mds € Fonds Etat	
	FONDS DE SÉCURISATION DU CRÉDIT INTERENTREPRISES	
	ACCRE	
Ouverture internationale	 coface	Régimes fiscaux de faveur pour l'investissement en capital, notamment des PME, régime des FIP, dispositif "Gazelles"... ~4 Mds €
	 UBIFRANCE	
Mutations économiques	FONDS national de réindustrialisation territoriale ~150M €	Aides fiscales à la transmission d'entreprises ~770 M €
Environnement juridique		
Environnement en infrastructures	Projets "Grand Emprunt"	

Au cœur de ces mesures, le **crédit-impôt recherche (CIR)** est un dispositif qui bénéficie en priorité au secteur industriel et a un effet positif sur l'accroissement de l'effort de recherche des entreprises :

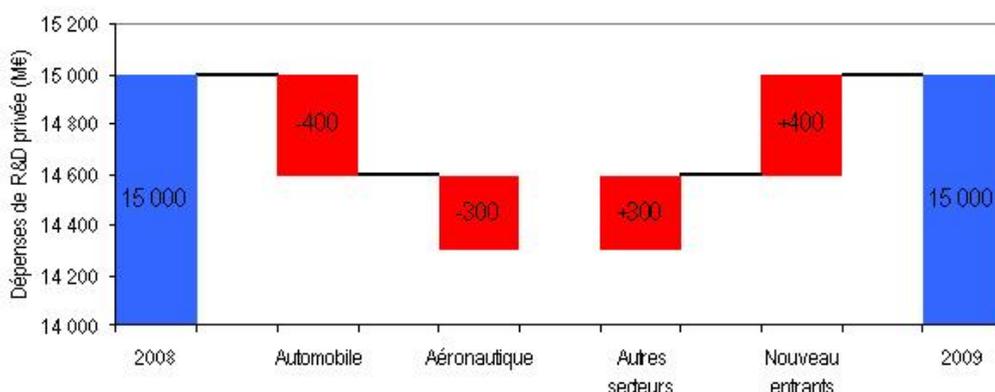


Répartition du CIR par secteurs (Source : MESR, Chiffres 2007)

Les industries manufacturières bénéficient de 68% du CIR au travers le plus souvent des holdings des groupes puisque, dans de nombreux groupes fiscalement intégrés, ce sont des structures de ce type qui perçoivent le CIR de l'ensemble de leurs filiales.

Les évolutions induites par la réforme de 2008 ne modifient pas en profondeur cette répartition. Le CIR étant depuis cette réforme, essentiellement proportionnel au volume des dépenses de R&D, il profite de ce fait majoritairement aux secteurs industriels qui représentent une large majorité des dépenses de R&D.

Dans le contexte de crise, le CIR contribue au maintien des dépenses de R&D des entreprises : en 2009, les dépenses de R&D déclarées au CIR se situeraient aux environs de 15 Mds€ .



Evolution des dépenses de R&D privée déclarées au CIR en 2008

(source : MESR)

Ainsi, à l'exception du secteur de l'automobile particulièrement touché par la crise en 2008 et du secteur de l'aéronautique marqué par l'achèvement de nombreux programmes de R&D, l'ensemble des autres secteurs augmente les dépenses de R&D de l'ordre de 2%. Le nombre d'entreprises déclarantes a très fortement augmenté depuis la réforme de 2007 (+ 24%) : près de 11 000 entreprises bénéficieront du CIR en 2009. 61% des entreprises considèrent que l'existence du CIR les incite à investir dans les nouveaux projets de recherche.

Autre mesure phare de l'engagement des Pouvoirs publics en faveur de l'industrie, la mise en place des **pôles de compétitivité** qui ont permis en quatre ans de mettre en œuvre pour plus de 4 milliards d'euros de projets collaboratifs financés à 30% par l'Etat et les collectivités territoriales, le reste par les entreprises

Le nombre de projets soumis au fonds unique interministériel (FUI), qui gère les moyens financiers de l'Etat affectés au dispositif des pôles de compétitivité, est en forte croissance depuis la création du dispositif. La plupart des projets soutenus n'auraient pas eu lieu sans l'existence du FUI ou se seraient développés sur un mode non collaboratif et apportent un bénéfice technologique significatif aux acteurs du pôle.

Grâce à la sélectivité des financements, le nombre parfois perçu comme élevé des pôles n'a pas entraîné une dilution massive des ressources financières, en particulier celles mobilisées sur les projets : 10 pôles sur 71 concentrent environ 55 % des financements projets cumulés depuis le lancement du dispositif. L'existence des pôles constitue aussi et peut-être surtout un levier important d'amélioration de la qualité d'un dialogue entre la recherche publique et la recherche privée dont la faiblesse est largement identifiée comme un problème crucial de l'innovation en France.

D'autres dispositifs, comme **les instituts Carnot** permettent aux établissements de recherche publique recevant un flux de contrats de la part d'industriels dépassant un certain seuil de bénéficier de crédits complémentaires de la part de l'Agence Nationale pour la recherche (ANR).

Dans le cadre des mesures fiscales favorables à l'industrie, **la suppression de la taxe professionnelle** qui prendra effet en 2010 vise à mettre fin à l'effet pénalisant pour l'investissement, notamment dans les secteurs les plus intensifs en capital, de cet impôt dont l'assiette reposait sur la valeur locative des équipements et biens mobiliers.

- *Des infrastructures de qualité*

La qualité des infrastructures françaises fait l'objet d'une large reconnaissance tant en France qu'à l'étranger qu'il s'agisse des infrastructures de transports de voyageurs et de marchandises (routes et autoroutes, voies ferrées, infrastructures fluviales, aéroports), des réseaux publics de distribution de l'eau, du gaz et de l'électricité sur l'ensemble du territoire, des réseaux de communications électroniques, en particulier à haut débit et peu à peu à très haut débit.

Le parc de centrales nucléaires de la France permet de produire une électricité bon marché et sans émission de gaz à effet de serre. L'accès de qualité pour l'industrie à une énergie électrique à un prix compétitif et par ailleurs décarbonée (nucléaire + hydraulique) est un atout important, notamment pour les industries de process, et a généré des investissements de production étrangers en France.

2.2 Les facteurs pénalisants

- *Le constat d'une sensibilité plus forte qu'en Allemagne à la question des parités monétaires*

L'euro s'est fortement apprécié par rapport au dollar depuis 2000, le taux de change atteignant actuellement un niveau de 120 à partir d'une base de 75 en 2000. Aucun signe ne permet aujourd'hui de dire que la tendance pourrait s'inverser rapidement.

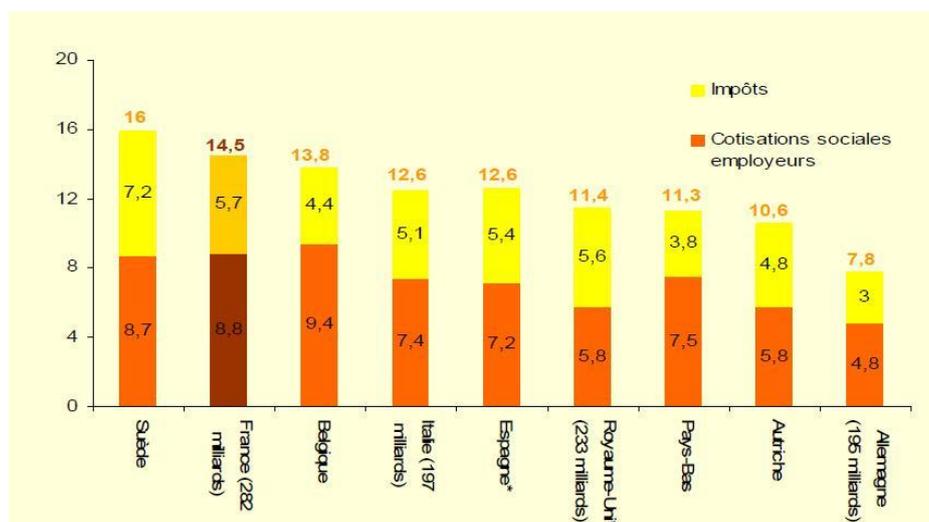
Particulièrement marquée vis-à-vis du dollar, la « cherté globale » de l'euro se retrouve par rapport à l'ensemble des monnaies (« taux de change effectif »), en particulier d'autres grandes devises mondiales (yuan, yen), mais aussi le won coréen, et plusieurs devises européennes (livre sterling, zloty ...). Le handicap de change créé par cette situation concerne non seulement les exportations hors zone euro, mais aussi les échanges intra-zone (produits français ou allemands fabriqués en euro qui sont en compétition sur les marchés intérieurs européens avec des produits fabriqués dans une autre monnaie.

L'effet de cisaillement dû aux parités monétaires est particulièrement sensible pour les industries qui produisent en euros et vendent en dollars et pour les entreprises fortement exportatrices, comme celles du secteur des biens intermédiaires et des biens d'équipement qui ont été pénalisées lorsqu'elles n'ont pas pu répercuter à leurs clients la hausse de certaines matières premières.

Les difficultés à l'export liées aux parités monétaires se retrouvent moins dans les entreprises allemandes qui peuvent mieux mettre en avant que les entreprises françaises des facteurs de compétitivité hors coût et hors prix.

- ***Un prélèvement public sur les entreprises par rapport à la valeur ajoutée plus important que dans la plupart des pays comparables***

Le ratio prélèvements publics cumulés (impôts et cotisations sociales)/valeur ajoutée des entreprises s'élève à 14,5 % en France en 2008 contre 7,8 % en Allemagne. Il est le plus élevé des principaux pays de la zone euro.



**Prélèvements obligatoires / valeur ajoutée
(sociétés financières et non financières, %, 2008)**

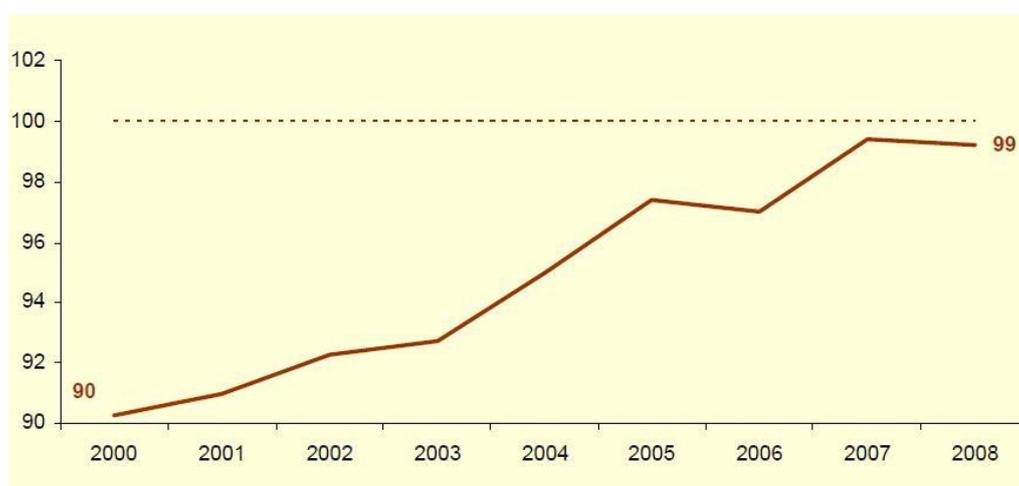
Source : Eurostat (Comptes Nationaux)

La suppression de la taxe professionnelle devant permettre de diminuer le numérateur de ce ratio, il est permis d'espérer une diminution du ratio en 2010.

Cette donnée doit être toutefois corrigée de certains effets de redistribution vers les entreprises qu'elle ne prend pas nécessairement en compte.

- *Un avantage compétitif sur les coûts du travail dans l'industrie par rapport à l'Allemagne qui s'est effrité depuis 2000 et a disparu*

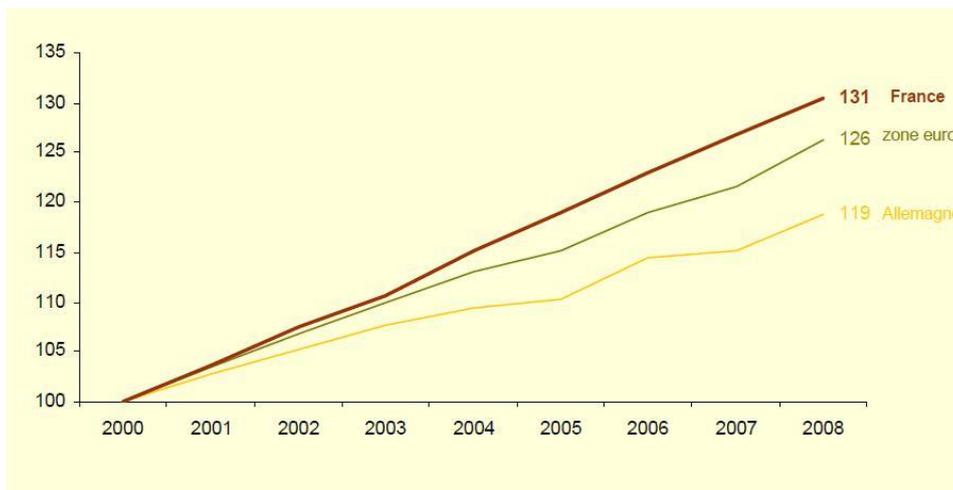
Si la France a pu bénéficier pendant longtemps d'un avantage compétitif sur l'Allemagne quant au coût du travail dans l'industrie, cet avantage est aujourd'hui perdu du fait d'une augmentation plus importante en France dans les dix dernières années. La compétitivité-coût de l'industrie française par rapport à l'Allemagne a diminué de 10 points depuis 2000, les coûts horaires de la main d'œuvre dans l'industrie s'établissant désormais quasiment au même niveau dans les deux pays.



Coût horaire de la main d'œuvre en France / coût horaire de la main d'œuvre en Allemagne (%)

Source : OCDE

De fait, depuis 2000, le coût horaire de la main d'œuvre dans l'industrie manufacturière a beaucoup plus augmenté en France qu'en Allemagne et que dans la zone euro dans son ensemble.



**Evolution du coût horaire de la main d'œuvre dans l'industrie manufacturière
(base 100=2000)**

Source : calcul à partir de l'enquête Eurostat sur le coût horaire de la main d'œuvre

La perte de cet avantage compétitif n'a pas pu être compensée par la mise en avant d'un avantage compétitif hors facteur coût. Or, un salarié sur deux travaille en France dans une branche où le coût du travail est un facteur clé de compétitivité et la spécialisation industrielle du pays (automobile, aéronautique, pharmacie, nucléaire) impose des conquêtes de marchés avec de fortes pressions concurrentielles. En asseyant sa compétitivité sur d'autres éléments que les coûts, notamment la qualité, l'Allemagne a pu malgré tout, mais de façon plus modérée, faire évoluer à la hausse le coût horaire de la main d'œuvre depuis 2000.

- ***Des difficultés spécifiques dans le domaine du financement***

La question du financement des entreprises est largement liée à la problématique de la rentabilité. La faiblesse des marges constatée dans l'industrie en France est un facteur particulièrement pénalisant dans l'accès aux financements.

La question des fonds propres reste un enjeu important pour renforcer la capacité des entreprises françaises à investir, même si la France a effectué un certain rattrapage ces dix dernières années en ce domaine et se situe désormais dans la moyenne européenne. Le déficit d'investissement dans l'industrie en France est estimé à 100 milliards d'euros. Notamment, les industries dites « lourdes » disposant de cycles d'investissement longs ont déjà un niveau d'endettement très élevé. Or les enjeux de « verdissement » des processus de production et d'innovation technologique vont nécessiter de leur part un volume d'investissement important qu'elles risquent de ne pas pouvoir financer.

Dans la plupart des pays de l'OCDE, l'épargne longue est l'une des sources externes de financement en fonds propres les plus importantes. Or, en France, si le niveau d'épargne est particulièrement élevé, cette épargne est majoritairement tournée vers l'assurance vie qui

totalise un montant d'actifs sous gestion de près de 1250Md€ et à titre secondaire vers les livrets d'épargne (483Md€). Sur ces produits, les épargnants peuvent exiger leur compensation à moyen ou court terme (8 ans dans le cas de l'assurance vie). Bien que ces véhicules soient de fait des outils d'investissement très stables, cette caractéristique ne favorise pas l'investissement en actions d'entreprises compte tenu du risque de transformation court terme long terme.

Par ailleurs, l'évolution des règles prudentielles qui tend à renforcer la protection des épargnants et les nouvelles normes comptables vont accroître les contraintes portant sur les assureurs dans des proportions importantes. En augmentant significativement la charge en fonds propres exigée en compensation de la détention d'actifs d'entreprises, la mise en œuvre de la directive SOLVENCY II pourrait réduire considérablement le niveau de détention de tels actifs par les assureurs avec des conséquences très défavorables pour le financement des entreprises que ce soit par les marchés ou par le capital investissement.

En matière de financement, la question de *l'equity gap* constaté dans de nombreux pays se manifeste particulièrement en France. Ce phénomène se traduit par la difficulté qu'ont souvent les entreprises innovantes à trouver des financements entre le financement par des proches ou des *business angels* et celui par le capital-risque. La phase de financement la plus fragile est en effet celle située après les deux premiers tours de table, souvent réalisés auprès d'amis, de la famille ou par des *business angels*. Par ailleurs, le nombre et les moyens des *business angels* restent faibles. Un problème propre à l'industrie tient au financement patient "pré boursier" avec une insuffisance du marché secondaire du capital investissement.

Trois points viennent amplifier ces difficultés :

- *un certain manque de proximité des entreprises, notamment les PME, avec leurs banques* : c'est une différence importante avec l'Allemagne où les banques et les entreprises construisent des relations plus partenariales qui s'inscrivent dans la durée ; les liens qui se nouent en France entre les PME et leur environnement financier sont moins étroits et moins durables ;
- *une culture financière dans les PME qui reste à améliorer* : le raffinement des produits financiers et la complexité de la matière exigent une culture financière que n'ont pas tous les chefs d'entreprises ; le renforcement de leurs compétences en ce domaine pourrait leur permettre d'améliorer l'appréhension de leur relation avec leur banquier ;
- *l'accompagnement des PME qui est organisé de façon complexe et peu lisible* et fait appel à des partenaires multiples au niveau national comme au niveau des territoires.

- ***Des dispositifs de formation insuffisamment adaptés aux besoins des salariés et des entreprises***

L'existence de tensions sur l'emploi dans certains secteurs atteste de la difficulté de faire coïncider l'offre de formation aux débouchés, tant au niveau de la formation initiale que de la formation continue.

S'agissant de la formation initiale, l'enseignement technique, technologique et professionnel est peu valorisé en terme d'image. La relation entre le milieu académique et les milieux professionnels, même si elle s'améliore, ne permet pas encore une réactivité et une adaptation suffisantes du système de formation aux besoins des employeurs. L'apprentissage est insuffisamment développé. La formation initiale française reste globalement faible sur la connaissance générale de l'entreprise et de sa réalité économique, sur les méthodes de travail en équipe, sur les liens entre les différentes fonctions de l'entreprise (R&D, production, marketing, commercial), sur les questions de créativité et de design, réservées à des formations spécifiques.

Les dispositifs de formation continue doivent répondre aux difficultés des salariés peu formés ou mal qualifiés. Des efforts sont engagés pour améliorer et développer des réponses adaptées à cette problématique. Les besoins sont de plus en plus importants en termes de requalification et de réorientation des carrières pour préserver l'employabilité. Ces besoins nécessitent de faire évoluer et de développer les dispositifs d'orientation et de formation.

Les pratiques de formation interne qualifiante et professionnalisante tout au long de la vie et de valorisation des acquis de l'expérience sont insuffisamment répandues. La formation professionnelle, reconnue comme performante, doit à l'avenir poursuivre son évolution et permettre de déployer des visions plus transversales (exemple : certificat de qualification paritaire industrielle "CQPI").

- ***Une image dégradée de l'industrie et de ses métiers qui entraîne un déficit d'attractivité***

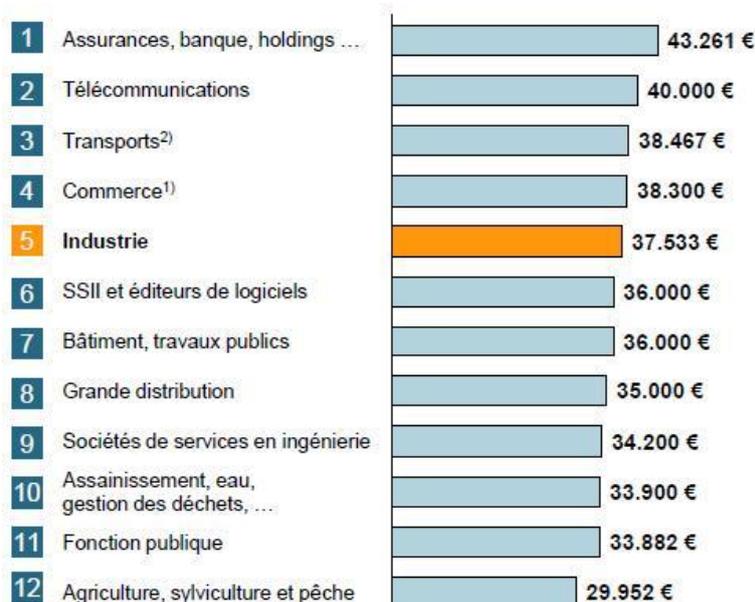
L'emploi industriel est en perte d'attractivité en France, notamment auprès des jeunes et des cadres. Ce constat de manque d'attractivité est particulièrement marqué pour les secteurs industriels disposant d'une faible visibilité « produit » auprès du consommateur final, tels que celui des biens intermédiaires et celui des biens d'équipement ou les activités de sous-traitance.

Le déficit d'image et d'attractivité de l'industrie a de multiples causes :

- une insuffisante sensibilisation des jeunes aux métiers et carrière de l'industrie, comme de la science et à la technologie en général, due en partie à une liaison difficile entre le monde de l'enseignement et l'entreprise ;
- la faible attractivité des dénominations de certaines formations qui, par ailleurs, ne reflètent pas la modernisation des métiers de l'industrie ;
- le manque d'ouverture aux femmes ;
- une perception des conditions de travail jugées plus difficiles que dans d'autres secteurs ;
- la concurrence d'autres activités assurant de meilleures rémunérations, notamment pour les ingénieurs ;

- l'insécurité ressentie vis-à-vis des emplois de l'industrie largement relayée par les médias.

Dans ce contexte, l'industrie est seulement le 5ème secteur le plus attractif pour les jeunes ingénieurs en 2008, en termes de salaire médian. Elle a de plus sur ce critère perdu une place par rapport à 2007.



Salaire médian des ingénieurs de moins de 30 ans [2008]

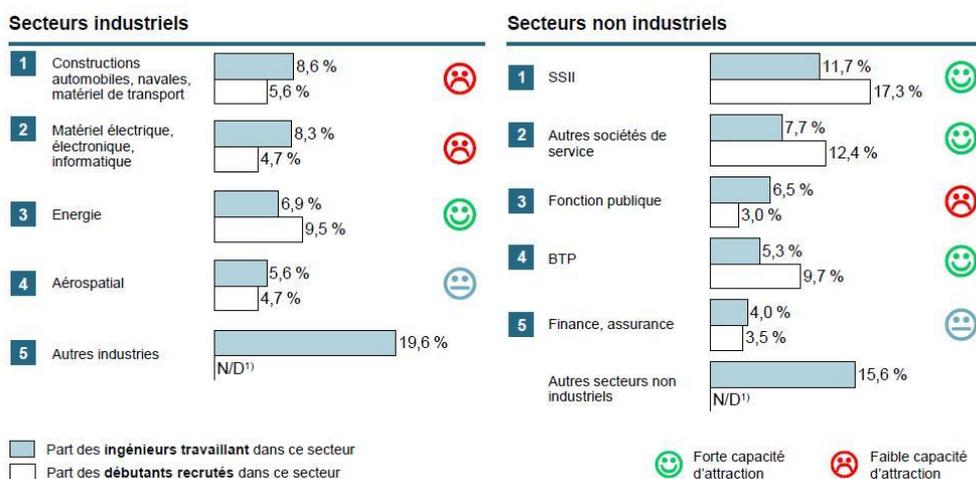
1) Inclut location de matériel, réparation, hôtellerie, restauration, ...

2) Routiers, ferroviaires, aériens, ...

3) Sociétés de services et d'ingénierie en informatique

Source : Conseil National des Ingénieurs et des Scientifiques de France (Observatoire des Ingénieurs, enquêtes 2008 et 2009)

A l'exception du secteur de l'énergie, les secteurs industriels ont du mal à attirer les jeunes ingénieurs.



Source : Conseil National des Ingénieurs et des Scientifiques de France (Observatoire des Ingénieurs, enquête 2009)

- ***Une culture de l'innovation et de la créativité insuffisamment développée***

Cette insuffisance se traduit par la difficulté de transformer les idées en produits ou services puis en succès commerciaux : la rencontre se fait difficilement entre les idées d'innovation, émanant d'un chercheur public, d'un salarié de grande entreprise ou d'un patron de PME, et les compétences, notamment dans les domaines du design, de la connaissance du consommateur, du marketing ou du management de projet, nécessaires pour transformer ces idées en nouveaux produits ou services. Trop d'équipes entrepreneuriales restent mono-disciplinaires.

Contrairement à des pays comme la Grande-Bretagne ou les Pays scandinaves, la France accuse un retard dans la prise de conscience de l'importance de l'innovation au sens large. Aucune entreprise française n'est présente dans le classement des 50 entreprises mondiales les plus innovantes proposé par BusinessWeek/BCG. 23 % des entreprises françaises seulement réalisent des innovations non technologiques contre 51 % dans l'OCDE².

- ***La croissance des entreprises encore trop peu encouragée et accompagnée***

Malgré un esprit d'entrepreneuriat réel, attesté, par exemple, par le succès rencontré par le statut d'auto-entrepreneur mais surtout par un tissu dense de PME, dont plus de 2 000 jeunes entreprises innovantes (JEI), peu de grandes entreprises ont émergé en France au cours des dernières années et le nombre d'établissements de taille intermédiaire reste proportionnellement plus faible en France qu'en Allemagne. L'immense majorité des entreprises françaises sont de petites entreprises, qui ne disposent pas de la taille critique suffisante pour aborder des marchés mondiaux.

- ***Des relations entre acteurs du monde de l'industrie et de la recherche insuffisamment structurées et pas assez orientées vers le bénéfice collectif***

Qu'il s'agisse des relations donneurs d'ordre-sous-traitants, des relations entreprises-banques, des relations recherche publique-recherche privée, les acteurs français ont, sans doute plus que les acteurs allemands, des difficultés à concevoir et mettre en œuvre des stratégies partenariales gagnant-gagnant et à travailler en réseau.

S'agissant de la relation donneurs d'ordre-sous-traitants, les grands donneurs d'ordre restent encore souvent guidés par des objectifs de court terme de réduction des coûts d'achat et de prix bas et/ou de réduction du nombre de leurs sous-traitants ou fournisseurs. En face, les PME ne sont pas organisées et n'ont pas la taille suffisante pour peser dans les négociations avec les grands groupes donneurs d'ordre. De cette situation, peut naître selon les filières un climat de défiance et de ressentiment de la part des PME qui se vivent comme des amortisseurs sociaux des fluctuations d'activité des grands groupes. Le manque de

² « Pour une nouvelle vision de l'innovation », Rapport officiel, avril 2009, Delphine Manceau, Pascal Morand, La Documentation Française

visibilité générée pour les fournisseurs provoque un déficit d'investissement, donc à terme de compétitivité, de ces acteurs et de l'ensemble de la filière ; en fragilisant ainsi les PME sous-traitantes, les groupes donneurs d'ordre se privent du potentiel d'innovation et des savoir-faire de proximité que concentrent les PME.

Plusieurs actions tendant à améliorer les relations donneurs d'ordre-sous-traitants ont cependant été lancées : dans les filières aéronautiques et automobiles, de nombreuses initiatives commencent à porter leurs fruits : standardisation des échanges dématérialisés, codes de bonne conduite, partage de l'information sur un portail, etc... Certains pôles de compétitivité ont mis en place des outils pour rendre lisible l'offre des PME vis-à-vis des grands groupes et pour faire comprendre aux PME la politique d'achat des grands groupes. Certaines filières ont pris conscience de la nécessité de préserver un tissu industriel local de sous-traitants.

S'agissant des partenariats industriels et de recherche, s'il est vrai qu'ils sont montés en puissance ces dernières années, notamment dans le cadre des pôles de compétitivité, la mise en réseau reste encore perfectible. Depuis une dizaine d'années, des habitudes de partenariats fortement liées à la mise en place des Systèmes productifs locaux (SPL), clusters puis pôles de compétitivité ont été prises et présentent un bilan positif (projets inter-pôles, émergence de nouveaux clusters régionaux, interclustering). Ces partenariats visent à susciter des sous-ensembles capables de faire émerger des nouveaux produits, d'aller ensemble à l'export, de mutualiser des moyens (y compris salariés), de « chasser en meute » pour attaquer de nouveaux marchés et prospecter. Les partenariats sont le plus souvent motivés par la proximité géographique et l'appartenance territoriale et la maille régionale semble adaptée pour débiter les partenariats. Au niveau territorial, il est important, pour faire vivre et se développer un tissu de PME, de susciter dans les territoires des écosystèmes d'acteurs locaux jouissant d'une certaine autonomie d'organisation. Mais, il semble cependant nécessaire de prolonger l'approche territoriale par une approche « filière » plus globale sur quelques thèmes clés pour viser l'échelle de compétition mondiale.

En matière de R&D, les PME ressentent toujours une certaine difficulté à co-innover avec les grandes entreprises du fait d'un rapport de force qui leur est préjudiciable, s'agissant notamment des questions de propriété industrielle.

Toujours dans le domaine de la recherche, les relations entre la recherche publique et la recherche privée, même si elles ont progressé dans le cadre des pôles de compétitivité et des Instituts Carnot, restent plus faibles en France que dans d'autres pays cités souvent en exemple comme les Etats-Unis, l'Allemagne et les pays du nord de l'Europe.

- ***Les outils d'aides publiques à l'industrie sont nombreux mais manquent d'une lisibilité d'ensemble***

Les Pouvoirs publics ont engagé de nombreuses actions en faveur de l'industrie mais elles suscitent des questions justifiant un exercice de mise en perspective stratégique en regard de leur pertinence. Des efforts sont à conduire en matière d'évaluation des dispositifs et de simplification des modalités d'accès aux aides (guichet unique par exemple). Par ailleurs, la cohérence de l'action des Pouvoirs publics en faveur de l'industrie doit aussi être évaluée en regard des réglementations nouvelles imposées aux entreprises et provoquant souvent de nouvelles charges.

Globalement, au travers des dispositifs existants, la stratégie industrielle du pays n'apparaît pas suffisamment lisible tant auprès des acteurs économiques que de l'opinion publique.

3. Les spécificités par filière

3.1 Les biens intermédiaires, biens d'équipement et industries de l'environnement

Cet ensemble recouvre des activités industrielles dont les problématiques sont très variées. Néanmoins, toutes les activités sont fortement soumises à la concurrence internationale et aux enjeux de compétitivité sur les marchés européens, voire mondiaux. La production nationale de biens intermédiaires a diminué depuis 2007. Le solde net de la filière en termes de commerce extérieur est déficitaire de 55 milliards d'euros, avec une variation forte entre les secteurs (le solde est positif pour la chimie notamment), mais il convient de souligner que la filière réalise près de 60 % des exportations industrielles de la France alors qu'en termes de chiffre d'affaires, elle représente moins de 33 % de l'industrie française. Cette filière concentre plus de 55 % de la sous-traitance industrielle, dont une grande part (près de 70 %) de sous-traitance de spécialités. De ce fait, en emplois et en chiffre d'affaires induit, elle a un très fort effet d'entraînement sur l'ensemble du tissu économique. L'importance pour les industries aval (automobile, aéronautique, etc.) de pouvoir s'appuyer sur un tissu industriel « amont » fort est mis en lumière par les mécanismes des processus de désindustrialisation qui commencent par toucher d'abord ces industries et rendent ensuite inéluctable le déclin de « l'aval ».

La filière « biens intermédiaires, biens d'équipement et industries de l'environnement » contribue également très largement à la R&D privée en France (8,5 milliard d'euros de dépenses de recherche, soit près de 40% des dépenses de R&D de l'industrie française).

Pour cette filière des enjeux de compétitivité spécifiques ou amplifiés sont repérés : l'obligation de satisfaire à des réglementations notamment d'origine communautaire de plus en plus nombreuses dans le domaine environnemental particulièrement lourdes pour les PME ; l'impact des coûts croissants de l'énergie et de la logistique s'agissant généralement de biens de dimensions ou de poids relativement importants ; la raréfaction et le renchérissement des ressources primaires (pétrole, matières premières, etc...) ; un déficit global de visibilité

s'agissant d'activités qui pour la plupart ne développent pas de produits finaux pour le grand public ; un problème d'attractivité accentué auprès des jeunes diplômés.

Même si cet ensemble est source d'une partie des atteintes environnementales de l'industrie, c'est aussi en son sein que sont et seront développées la plupart des solutions technologiques amont (notamment par l'innovation sur des produits et procédés plus respectueux de l'environnement et plus sobres en matières premières et en énergie, intégration du recyclage) permettant un développement durable des filières aval ; compte tenu des coûts de R&D dans ce domaine, un partenariat renforcé avec la recherche publique, sous la forme par exemple de démonstrateurs industriels, serait particulièrement souhaitable.

Cette filière se caractérise enfin également par la longueur de ses cycles d'investissement : à cet égard, le sous-investissement actuel fait peser une hypothèque lourde sur la pérennité et sa compétitivité de certaines activités.

3.2 Les biens de consommation (y compris agro-alimentaire)

Le secteur des industries des biens de consommation recouvre des industries très diversifiées : mode, luxe, ameublement, arts de la table, jouets, arts graphiques, mais aussi textile, cosmétiques, agroalimentaire, emballages ou industries d'équipements électriques (électroménager, tv écran plat.....). Il représente environ un millions d'emplois industriels.

Le secteur des biens de consommation bénéficie en France d'atouts majeurs : histoire et patrimoine culturel français, art de vivre à la française, marques fortes, leaders mondiaux (luxe, agroalimentaire, cosmétiques....), une créativité reconnue, des savoir-faire d'excellence, une R&D de qualité.

Le secteur des biens de consommation connaît toutefois également un certain nombre de faiblesses et difficultés : PME de faible taille, qui peinent à financer leur développement, en raison de notations financières sectorielles médiocres ; coûts de production élevés face à la concurrence des pays à bas salaires qui entraînent des mouvements de délocalisation accélérés pour toutes les filières hors agroalimentaire et cosmétiques; parité euro/dollar défavorable ; exposition croissante à la contrefaçon ; faible attractivité et difficultés à recruter sur certains métiers ; relations déséquilibrées avec la distribution ; faible organisation des filières ; nombreuses réglementations environnementales et sanitaires (protection du consommateur); insuffisance des outils de soutien à la création, au design, à l'innovation ; insuffisance des outils de financement des jeunes entreprises de création, qui ne bénéficient pas d'un soutien égal à celui dont jouissent les jeunes entreprises innovantes et technologiques.

Les enjeux auxquels doivent faire face les industries des biens de consommation sont multiples :

- anticiper et s'adapter aux nouvelles tendances en matière de consommation, imaginer et créer de nouvelles relations avec le consommateur ;
- adopter une stratégie offensive en misant sur l'innovation et la création ou le design à la fois pour se défendre face à la concurrence des pays à bas coûts et pour conquérir de nouveaux marchés à l'international ;
- se renouveler, en créant de nouvelles marques ;
- se protéger des contrefaçons ;
- adapter et renouveler compétences et savoir-faire, y compris managériaux ;
- améliorer la performance, individuelle et collective au sein des filières et inventer de nouveaux modèles économiques gagnants.

Les enjeux plus spécifiques à ce secteur (soutien au développement des créateurs et marques de demain et lutte contre la contrefaçon) nécessitent notamment la mise en place d'outils de soutien au développement de la création, du design et de l'innovation ; la mise en place d'outils spécifiques de financement des jeunes entreprises de création; la structuration de certaines filières comme celle du luxe autour de pactes de développement solidaires entre donneurs d'ordre et fournisseurs; l'élaboration de nouvelles mesures contre la contrefaçon au niveau national, européen et mondial.

Au sein de l'ensemble « biens de consommation », les industries agroalimentaires sont au nombre de 10 500, dont 97 % de PME. Elles représentent 163 milliards d'euros de chiffre d'affaires (1^{ère} industrie française) et 412 500 salariés. En 2008, elles ont dégagé un excédent commercial de plus de 6 milliards d'euros.

Entre un amont agricole en pleine mutation et un aval de la filière très concentré, les entreprises agroalimentaires doivent aujourd'hui faire face à un univers économique difficile, avec des marges très faibles qui ne leur permettent que rarement de mener une politique d'investissement très soutenue... La charge réglementaire qui nécessite des moyens financiers et humains importants finit par guider les entreprises vers une sorte « d'innovation subie », finalement peu visible du consommateur.

C'est en relevant le défi de l'intégration des politiques agricoles et industrielles, avec une plus grande cohérence entre les décisions des multiples acteurs publics, en communiquant positivement sur l'alimentation, et en voyant l'insécurité juridique se réduire que les entreprises agroalimentaires pourront entamer une nouvelle étape de leur développement. Dans ce contexte, tout en souhaitant que l'enjeu de leur pérennité et de leur développement soit pris en compte dans l'élaboration et la mise en œuvre de toute réglementation nouvelle, les industries agroalimentaires expriment des attentes fortes pour des actions tendant à la revalorisation de leur image et à l'encouragement de l'innovation.

3.3 Les industries de santé

Ce secteur industriel rassemble des entreprises extrêmement diverses, autour d'un objectif commun, la prévention, le diagnostic et le traitement des pathologies.

Même si les modèles industriels sont différents entre les entreprises du médicament, l'industrie vétérinaire, les dispositifs médicaux, l'industrie du diagnostic ou la télésanté, les entreprises sont confrontées à des enjeux communs : forte compétition internationale, maintien de la compétitivité par la capacité à innover, importance majeure de l'innovation, poids de la réglementation et de l'évaluation par les autorités publiques françaises et européennes, pressions sur les prix liées au financement par la collectivité nationale.

De plus, elles évoluent dans un monde en mutation profonde. Les modèles économiques et les modes de production changent, les progrès scientifiques et technologiques très rapides entraînent un changement du processus de la R&D. La médecine est en train de vivre une véritable révolution vers la prise en charge personnalisée des malades, le théranostic et la télésanté, les métiers des industries de santé vont converger vers une prise en charge globale des pathologies, alliant produits et services autour du patient.

Les industries de santé françaises, de niveau international, sont porteuses d'une très forte valeur ajoutée économique et sociale. Elles représentent aujourd'hui un poids considérable dans l'économie française avec une balance commerciale fortement excédentaire et un emploi en augmentation. Etant donnée les nombreuses attentes thérapeutiques encore insatisfaites, le vieillissement de la population et l'importance accordée par les Français à leur santé, la croissance des dépenses de santé à un taux supérieure à celui du PIB va se poursuivre durablement. Une situation similaire dans l'ensemble des pays développés et l'augmentation rapide du niveau de vie dans les pays émergents créent les conditions de croissance future d'une demande mondiale, dans un environnement international extrêmement concurrentiel.

La France doit capter ce potentiel de croissance et développer ce gisement d'emplois nouveaux avec une politique industrielle ambitieuse. Créer un environnement favorable doit permettre aux entreprises de s'adapter aux mutations en cours avec l'objectif d'être des leaders mondiaux.

Cependant, tous les maillons de la chaîne de valeur sont soumis à une forte concurrence venue de nombreux pays et sont susceptibles de quitter le territoire national : la recherche est totalement mondialisée, la place de la France en développement clinique est remise en question par la montée d'autres acteurs, les pays émergents investissent dans les outils de production, certains services et prestations de télésanté peuvent être mis en œuvre à distance, même les patients sont mobiles et vont chercher les soins les moins coûteux. Pourtant, la France dispose d'atouts scientifiques, industriels et médicaux qui, si elle sait s'adapter, peuvent en faire un des premiers pôles mondiaux d'innovation thérapeutique.

Outre des enjeux partagés par d'autres secteurs industriels, comme l'optimisation de l'écosystème de l'innovation ou l'adaptation aux nouveaux métiers, un enjeu majeur pour les industries de santé est celui de la gouvernance publique : cloisonnée par type de produits et prestations (médicaments, diagnostic, actes, télésanté...), éclatée entre une multitude d'acteurs pour la plupart sans vision industrielle, elle doit évoluer. En effet, la réponse à ces

enjeux permettra, grâce au décloisonnement des différents secteurs, de développer de nouvelles filières dans lesquelles la France peut disposer d'une différenciation compétitive, renforçant et renouvelant ainsi son maillage industriel.

3.4 Les industries des TIC

Le secteur des technologies de l'information et de la communication (TIC) dans sa définition traditionnelle regroupe les télécommunications (services de communications électroniques, services internet et équipements), les logiciels et services informatiques et l'électronique au sens large (composants, systèmes, produits grands publics et équipements informatiques).

Ce secteur est stratégique pour l'économie nationale en raison, au-delà de son importance propre :

- de l'impact de ces technologies sur la productivité des activités utilisatrices, et donc sur la croissance et l'emploi,
- de son rôle dans la réponse à des enjeux et demandes sociétaux majeurs, notamment dans le domaine de la santé, de la sécurité, de l'environnement (contribution à la réduction de l'empreinte carbone notamment), des loisirs. Ainsi la diffusion des technologies TIC dans des secteurs utilisateurs tels que l'électricité et l'énergie, la défense et la sécurité, la santé ou les transports ouvre des perspectives très fortes de création de richesse et d'emplois.

La France a été un acteur majeur des TIC dans la seconde moitié du XXe siècle, en partie grâce à une politique industrielle volontariste (dans les télécommunications et les services informatiques notamment). Elle garde une place forte et des leaders mondiaux, mais plusieurs activités industrielles (électronique grand public, matériel informatique) ont quasiment disparu du territoire national en termes de production et certaines filières d'excellence, comme l'industrie des télécommunications, sont aujourd'hui gravement menacées (cf. fiche annexe).

Parmi les causes de ces difficultés, les facteurs suivants sont plus spécifiques ou amplifiés pour cette filière :

- les politiques d'achat, tant privées que publiques, des principaux donneurs d'ordre du secteur des télécommunications, se sont principalement fondées, sur une démarche conduite par le facteur prix aux dépens d'une démarche partenariale de moyen terme vis-à-vis de la filière intégrant les dimensions de qualité, de suivi, de maintenance, de pérennité, etc. ;
- le secteur des technologies de l'information a été largement sollicité financièrement, notamment le secteur des télécommunications (cas des licences 3G en Europe, etc.) ; la capacité d'investissement de ces acteurs au bénéfice de la filière s'en est trouvée amoindrie ;

- le secteur des TIC évolue très rapidement tant d'un point de vue technologique que des services associés et les politiques sociales mises en œuvre n'ont pas la réactivité suffisante pour répondre à cette accélération notamment en matière de formation et d'adaptation des emplois et des compétences ;
- la complexité de la réglementation, notamment en matière environnementale, handicape la compétitivité du secteur, d'autant plus que le bon respect de ces réglementations est insuffisamment vérifié dans le cadre des importations.

3.5 Les industries des matériels de transport

L'industrie des filières de matériels de transport, grandes entreprises, équipementiers et sous-traitants, représente une part significative de l'ensemble industriel et en est un des éléments structurants les plus importants, par exemple par la place qu'elle occupe en matière d'innovation et de recherche et développement. Cette industrie s'inscrit de ce fait dans le panorama général des constats et faiblesses de notre industrie tel que dressé dans ce rapport et qui lui sont applicables avec, naturellement, une plus ou moins grande acuité. A cet égard, certaines de ses caractéristiques peuvent être soulignées :

- **une dimension européenne et internationale très forte** qui tient à ses marchés mondialisés ou en voie de l'être, à sa nature même qui fait de l'espace européen le champ naturel de ses activités et débouchés et aux nombreux partenariats industriels construits à travers le monde, en tout premier lieu en Europe. L'industrie des filières de matériels de transport doit faire face à une concurrence très forte, tant de grands pays émergents que de puissances industrielles installées, qui comporte des éléments importants de distorsion, notamment en matière sociale, de soutiens publics, d'applications des normes, de politiques monétaires,...Ce contexte, marqué en particulier par la concurrence entre « grands blocs », appelle certainement une prise en compte de cette industrie au niveau européen.

- **une crise conjoncturelle qui intervient dans un contexte d'évolutions structurelles très profondes et de long terme** : la crise financière et économique a particulièrement affecté certains des secteurs qui composent l'industrie des matériels de transports et ses effets se feront également sentir en 2010, notamment dans les filières automobile et aéronautique. Dès avant cette crise, l'industrie des matériels de transport a engagé un ensemble d'évolutions, afin de réduire drastiquement ses coûts (évolutions des structures de filières, implantations industrielles hors de France, achats en pays à bas coûts) et de répondre aux besoins et contraintes des marchés, marqués tout notamment par la forte montée des impératifs environnementaux (réduction des consommations et des émissions de gaz à effet de serre, réduction des émissions polluantes, ...) et donc des enjeux majeurs de politiques publiques. Ces évolutions sont loin d'être achevées et nécessitent, pour « transformer les contraintes en

opportunités », des efforts considérables de l'ensemble des acteurs, notamment en matière d'innovation et de R&D pour développer et intégrer de nouvelles technologies.

- un enjeu majeur : préserver les compétences et améliorer l'attractivité dans un contexte de mutation. Si l'industrie des matériels de transport a réussi à prendre place aux premiers rangs mondiaux, elle le doit en grande partie aux compétences des hommes et femmes qui y travaillent. Face aux évolutions profondes qui doivent être menées, dans un contexte de très forte concurrence et de crise économique, conforter ces compétences et en développer de nouvelles, anticiper les mutations au sein et hors des filières, constituent un enjeu majeur pour le secteur.

- des atouts qui tiennent notamment à l'innovation et à la R&D, mais aussi aux initiatives récentes prises pour rénover les filières :

- l'industrie des matériels de transport consacre de longue date des moyens importants à la R&D qui la placent à la première place en matière de dépenses de R&D en France ; elle peut s'appuyer sur de grands établissements publics de recherche (ONERA, IFP, INRETS, CEA, INERIS, ...), un tissu dense de laboratoires publics (CNRS, Ecoles d'ingénieurs,...) et elle su mettre en place un ensemble de pôles de compétitivité ;
- l'évolution des filières menée par les grands donneurs d'ordres, principalement sous la contrainte d'une réduction des coûts imposées par les marchés, a conduit à un bouleversement des filières, qui a in fine pesé sur la compétitivité globale, ne permettant pas d'atteindre les gains escomptés. Toutefois, l'automobile et l'aéronautique, avec l'implication forte des grands donneurs d'ordres, sont aujourd'hui engagées dans une action de rénovation des rapports au sein de leurs filières, fondée sur le une vision de long terme, de type « gagnant/gagnant », qui doit permettre de conforter la compétitivité des filières. Ces actions en sont à leur début et doivent être poursuivies, avec une participation active de l'Etat.

II. LES ENJEUX

Une fois dressé le diagnostic, il est nécessaire de mettre en perspective l'enjeu que représente la redynamisation de l'industrie nationale pour la construction de l'avenir économique et social du pays. Les sociétés modernes sont confrontées à des défis nouveaux qui appellent tous une réponse à forte dimension industrielle. Ces défis représentent une opportunité pour l'industrie française à condition qu'elle soit en mesure d'y répondre par sa capacité d'innover et de satisfaire les attentes des consommateurs et des marchés et que l'environnement dans lequel elle évolue facilite, autant que possible, son adaptation à la compétition mondiale.

1. Construire une réponse industrielle aux défis majeurs de la société

1.1 Le défi démographique

La croissance de la population mondiale, liée en particulier à l'allongement de l'espérance de vie, et sa concentration dans le cadre d'une urbanisation accélérée posent à toutes les sociétés des questions essentielles tenant à l'alimentation, la fourniture d'eau potable, la santé, l'organisation des espaces de vie publics et privés adaptés à l'âge et au handicap, la sécurité collective et individuelle, l'éducation et les loisirs.

Dans tous ces domaines, l'industrie est attendue sur deux critères en apparence contradictoires : sa capacité à mettre en œuvre des productions de masse pour répondre aux attentes de plus en plus convergentes de 9 milliards d'individus à l'horizon 2050 et sa capacité à introduire, dans cette offre de masse, les éléments de différenciation et de personnalisation de plus en plus attendus par chaque citoyen-consommateur.

Sur ces besoins essentiels et ces nouveaux marchés, les nouveaux pays industriels (Chine, Inde, Brésil) disposent d'un très vaste marché intérieur qui peut leur permettre de développer des produits et de renforcer ensuite leur présence sur les marchés d'exportation ; d'où la nécessité de développer une forte démarche d'innovation, de se donner les moyens de bien connaître ces marchés et de s'y adapter.

1.2 Le défi du développement durable

L'augmentation des températures sur la planète due principalement aux émissions de gaz à effet de serre générées par l'activité humaine risque de provoquer des effets dramatiques sur les sociétés si des mesures importantes de réduction de ces émissions ne sont pas mises en œuvre rapidement.

Les mesures prises en France dans le cadre du Grenelle de l'Environnement, au niveau européen avec le « paquet climat-énergie » ou au niveau mondial avec le Protocole de Kyoto et ses suites enclenchent un processus de réduction qui engage tous les acteurs économiques, au premier rang desquels l'industrie.

L'industrie peut contribuer à deux niveaux : d'une part en réduisant ses propres émissions, ce qu'elle a déjà assez largement entamé en France, d'autre part et surtout en élaborant des nouveaux produits et de nouvelles solutions.

S'agissant des process industriels, des marchés nouveaux vont s'ouvrir dans les domaines de la conception et de la production (éco-conception et éco-production) : moindre consommation d'énergie et de matières premières, nouveaux matériaux faisant appel à des matières premières renouvelables, moindres déchets, meilleur recyclage, dépollution, capture et stockage du CO₂....

Sur l'élaboration de nouveaux produits, des perspectives sont attendues dans le domaine des véhicules décarbonés, celui des nouveaux modes de propulsion, celui de l'habitat nouvelle génération, celui des énergies renouvelables...

L'enjeu du développement durable doit aussi conduire à repenser certains modes de consommation (par exemple réparer plutôt que remplacer) ou à organiser des réseaux plus performants (smart-grids).

Le « verdissement » des process industriels, des produits de l'industrie et des modes de consommation fera largement appel à la R&D et à l'innovation partenariale et peut fonder une nouvelle croissance, la « croissance verte ». A cet égard, la France, par ses positions fortes dans les industries de la chimie, de l'énergie, de l'électronique et de la mécanique dispose d'un ensemble d'atouts industriels qui peuvent lui permettre de prendre une position de leader européen, voire mondial, dans la réponse au défi du développement durable.

1.3 Le défi de la mobilité

Entre 1990 et 2008, le nombre de voyageurs par TGV en France est passé de 30 millions par an à 128 millions, le nombre de passagers aériens dans le monde de 1,024 milliard par an à 2,058 milliards par an, la production automobile de 51,6 millions de véhicules par an à 70,5 millions.

Rien ne laisse à penser que la croissance de la demande en la matière va diminuer : accompagner cette croissance nécessite une réponse industrielle tenant compte des nouveaux impératifs environnementaux mais aussi une réponse publique s'agissant de la mise en place des infrastructures nécessaires.

En matière d'industrie des matériels de transport (automobile, ferroviaire, aéronautique et spatial) et d'infrastructures de transport (routes, voies ferrées, aéroports), la France dispose d'acteurs de premier plan sur lesquels elle peut et doit s'appuyer.

1.4 Le défi du progrès médical

Portée par les avancées considérables de la recherche et de la technologie, la médecine est en train de vivre une révolution : médecine régénératrice, médecine personnalisée, télésanté sont parmi les concepts récents qui vont permettre une prise en charge multifactorielle et globale du malade.

La médecine personnalisée est centrée sur le patient et organisée autour de lui. Elle associe une prescription individualisée grâce à la prise en compte des caractéristiques génétiques et environnementales du patient, à une nouvelle vision de la maladie fondée sur des mécanismes physio-pathologiques et non sur les seuls symptômes. Elle agit sur la réponse thérapeutique globale, mesurée en continu grâce aux biomarqueurs. Elle fait appel à un ensemble d'outils industriels et de services (médicament, dispositifs médicaux, tests diagnostics, imagerie, télésanté...). Le développement de tests prédictifs permet d'agir plus tôt, plus efficacement et donne un nouvel essor à la médecine préventive.

Dans un contexte de vieillissement de la population et d'attentes très fortes des Français vis à vis de la santé, le progrès médical est confronté au poids croissant des dépenses de santé. La mission des industries de santé est d'apporter des solutions nouvelles, à même de maintenir qualité et égalité d'accès aux soins.

La concurrence est vive entre pays, non seulement avec les grands pays des sciences du vivant, comme les Etats-Unis, le Royaume-Uni et dans une moindre mesure l'Allemagne, qui ont mis en place des programmes de soutien ambitieux, mais aussi avec les nouveaux pays émergents qui investissent massivement en R&D.

Pour répondre au défi du progrès scientifique et technique, les industries de santé doivent s'adapter (process et organisation de la R&D)

Outre la question du bénéfice des retombées en termes de développement industriel et de création d'emplois, se pose celle de l'indépendance sanitaire de la France : protéger les citoyens, répondre aux besoins en cas de pandémie, de maladie émergente, de bioterrorisme, suppose de disposer sur le territoire des professionnels de santé comme des outils de production.

1.5 Le défi de la société numérique

Le développement exponentiel de la téléphonie mobile, de l'internet et des services numériques a révolutionné les sociétés humaines dans les quinze dernières années. Les communications électroniques sous toutes leurs formes poursuivent leur progression offrant chaque jour de nouveaux services et de nouveaux contenus. L'exploration de nouveaux champs de services comme la télésanté ou la télé-activité, la multiplication des formes de création numérique ouvrent sans cesse de nouvelles perspectives de développement. Autour des services numériques, émerge une société en réseau marquée par un rôle accru, au niveau mondial, de toutes les formes de communautés fondées sur le partage d'information et la coopération.

Pour que les perspectives ouvertes par les TIC se concrétisent, un investissement important en infrastructures de réseau est nécessaire (très haut débit) et la mobilisation de toute une filière associant les industriels des équipements des télécommunications et de l'informatique et de l'électronique grand public, les acteurs des services de télécommunications et ceux des contenus numériques et des services informatiques est nécessaire.

L'utilisation efficace des TIC est un facteur clef d'amélioration de la compétitivité des entreprises et des filières, et donc de croissance et d'emploi : selon l'OCDE, les TIC ont contribué pour 15 à 20% des gains de productivité dans les pays du G8 sur la période 2001-2006.

Si les entreprises françaises sont en pointe dans l'équipement en connexions à haut débit, elles restent en deçà de la moyenne européenne pour le nombre de salariés utilisant régulièrement Internet : 40 % en France contre 42 % dans l'UE-15 et plus de 60 % au Danemark, en Finlande et en Suède.

Les entreprises françaises accusent surtout un retard important dans l'utilisation du numérique pour les relations externes : équipement en Site Internet, partage électronique d'informations avec les fournisseurs et les clients³ et commerce électronique. A titre d'exemple, en 2008, 12 % des entreprises françaises de plus de 10 salariés recouraient au partage électronique d'information contre 16 % en moyenne dans l'UE-15 et 15 % dans l'UE-27. La France se situe notamment derrière l'Italie, l'Espagne, la Belgique, le Danemark, la Suède, la Finlande et l'Autriche (plus de 20 %).

Répondre à ces nouveaux enjeux peut être l'occasion de refonder un nouveau modèle industriel : cela nécessite de la part de l'industrie un effort important en matière de R&D et d'innovation et, de façon plus globale, la création d'un environnement sociétal, économique et social plus favorable à l'industrie.

³ En 2008, 12 % des entreprises de plus de 10 salariés y recouraient en France, contre 16 % en moyenne dans l'UE-15 et 15 % dans l'UE-27. La France se situe notamment derrière l'Italie, l'Espagne, la Belgique, le Danemark, la Suède, la Finlande et l'Autriche (plus de 20 %).

2. Intégrer davantage l'innovation et la prise en compte des évolutions des citoyens et des consommateurs dans le cadre d'écosystèmes mieux structurés

2.1 Mieux prendre en compte l'accélération de l'innovation technologique et l'extension du concept d'innovation

L'innovation est un facteur-clé de la compétitivité. Un effort important doit être engagé pour le renforcement de la capacité de créativité et d'innovation des entreprises. Plusieurs sous-thèmes pourraient s'inscrire dans cet enjeu :

- *Se fixer pour objectif d'atteindre un effort de R&D comparable à celui des grands pays qui comptent en ce domaine (Allemagne, Suède, Finlande, Etats-Unis, Japon, Corée) et créer les conditions d'un dialogue structuré entre la recherche publique et la recherche privée pour utiliser au mieux le potentiel de chacune*

Ce sujet renvoie aux questions de budgets, d'effectifs, de partenariats (public /privé, grandes /moyennes entreprises). Sur le dialogue entre la recherche publique et la recherche privée, il pourrait être envisagé, chaque fois que nécessaire et pour des durées variables selon les sujets, de mettre en place, sous l'égide des Pouvoirs publics, des lieux d'échanges, de dialogue voire de programmation réunissant les acteurs publics et privés concernés par un projet concret.

- *Etre en capacité d'anticiper, de détecter ou mieux encore d'inventer des innovations de rupture*

Les entreprises industrielles ne se positionnent durablement en leader dans leur secteur que si elles sont en mesure d'anticiper, détecter ou mieux encore inventer des innovations de rupture qui leur permettent de prendre de l'avance sur leurs concurrents.

- *Intégrer l'innovation dans toutes ses dimensions : technologie, management, process, design, marketing*

L'innovation, comme source première de compétitivité, porte désormais, non plus seulement sur l'aspect technologique, mais aussi sur la dimension sociétale (ex. le Velib, l'i-phone, l'efficacité énergétique et environnementale) et la dimension managériale (ex. le succès non démenti des versions successives des normes de management ISO 9000 et 14000, le « juste à temps » et les partenariats donneurs d'ordre-sous-traitants, l'émergence du développement durable et de la responsabilité sociétale dans les stratégies d'entreprises) ; elle porte aussi sur la conception du produit, en particulier le design, la qualité et l'intégration de l'impact environnemental, et les méthodes de mise sur le marché (par exemple promotion de la nouveauté et de la personnalisation des produits en termes d'usages et de services). Dans toutes ces matières, aucun système de recensement et de diffusion des bonnes pratiques n'est véritablement organisé en France alors que c'est le cas dans d'autres pays comme l'Allemagne, la Chine, ou le Japon.

- *Raccourcir les délais entre la R&D et l'industrialisation*

Cela impose de développer en parallèle l'exploitation des innovations et les conditions de leur mise en œuvre (réglementation, normes de performances et d'interopérabilité, infrastructures et réseaux, coûts d'usage et maintenance, devenir en fin de vie...);

- *Mettre à profit les TIC pour améliorer la productivité et la compétitivité des entreprises, notamment dans les PME*

A la base de l'innovation, la révolution numérique affecte aussi bien les outils et le contrôle de la production que les relations clients-fournisseurs, la conception des produits ou la nature même de la production industrielle; or, les PME françaises se caractérisent par une appropriation très insuffisante des technologies numériques.

- *Favoriser la mise en place dans les entreprises d'un véritable management de l'innovation; organiser un recensement et une diffusion des meilleures pratiques en ce domaine, notamment au sein des PME*
- *Identifier de nouvelles pistes financières pour favoriser l'innovation dans l'industrie*

2.2 Satisfaire les attentes des consommateurs et répondre aux interrogations de la société

Dans une économie mondialisée, l'effort à conduire est d'autant plus ambitieux qu'il s'agit non pas de se replier sur ses frontières mais de s'inscrire dans une compétition internationale.

Sur les marchés développés, on observe, tout particulièrement dans le domaine des biens de consommation, une fragmentation des marchés conduisant à la nécessité de personnaliser toujours davantage les produits et les services. Le consommateur aspire à participer au processus de création du produit, prend de plus en plus en compte dans ses choix de consommation sa responsabilité sociale et environnementale et exige, pour ce faire, une transparence accrue de la part des marques et des industriels. Le consommateur appartient aussi de plus en plus souvent à des communautés ou réseaux sociaux virtuels où il échange des avis et des informations. Avec ces changements sociologiques, de nouveaux leviers de compétitivité se font jour. Ils s'appuieront sur le savoir-faire, la qualité, l'attention au process, la transparence, l'intégrité, le développement durable entendu dans une acception très large, le sens, l'interactivité, le juste prix, etc...

- *Développer au sein des entreprises la connaissance et la compréhension des tendances mondiales, des spécificités des marchés régionaux et des évolutions des attentes des consommateurs*

La capacité culturelle à s'adapter à des demandes multiformes et à anticiper leurs évolutions sont des facteurs-clés de succès et de fidélisation.

- *Mettre en perspective les progrès attendus en matière de services et d'usages*

Afin de susciter une part de « rêve » chez les consommateurs et en mettant à profit toutes les ressources des démarches de design industriel.

- *Répondre de façon transparente aux questions de la société*

Les rapports entre l'industrie et la société ont beaucoup évolué : la société se montre beaucoup plus vigilante sur les impacts sanitaires, sécuritaires et environnementaux, et sur l'éthique de la production. Le débat principe de précaution vs innovation est ouvert sur de nombreuses thématiques notamment les nano et biotechnologies : répondre clairement aux interrogations de la société est un enjeu en soi.

- *Prendre en compte les enjeux sanitaires, sécuritaires et environnementaux*

Cela doit se faire au bon moment sans créer un handicap de compétitivité ; quid si les concurrents ne les intègrent pas dans les mêmes conditions ? Il faut aussi trouver les moyens de susciter l'adhésion des consommateurs pour des produits peut-être plus chers mais intégrant ces enjeux.

- *Identifier de nouvelles pistes pour encourager les entreprises à investir davantage dans l'éco-conception et l'éco-production*

2.3 Structurer des écosystèmes plus solidaires dans le cadre d'une politique de filières

L'idée d'une économie fondée sur l'amont et l'aval de la production apparaît désormais comme un non-sens : la R&D est aussi délocalisable, les services le sont aussi (voir l'essor des services informatiques en Inde, la délocalisation des call-centers...), la finance est extrêmement volatile (voir l'effondrement de l'Islande) ; l'idée d'une « sanctuarisation » possible de certains domaines de l'activité économique est mise à mal. L'imbrication des produits et équipements industriels et des services associés de mise en œuvre, d'installation, d'exploitation et de maintenance, font que désormais c'est souvent une fonction, voire un service, assurés dans le temps, qui sont vendus, plus qu'un objet manufacturé.

Dans ces conditions, la dichotomie produits-services sur laquelle on a cru pouvoir fonder une forme de « spécialisation internationale » perd beaucoup de son sens ; Une industrie performante a besoin de services compétitifs et innovants. Les services à la personne ne peuvent exister que si l'industrie, et le commerce extérieur qu'elle permet (avec son effet sur le pouvoir d'achat), est suffisamment développée.

Un exemple frappant à cet égard est fourni par les industries de TIC marquées par un processus de convergence accéléré engageant les industries, les réseaux, les services et les contenus.

Une économie industrielle moderne doit reposer sur un triptyque innovation-production-services organisé autour de filières multipartenaires pertinentes qui se mettent au service de projets communs.

- *Travailler à l'identification des filières les plus porteuses pour asseoir au besoin une spécialisation industrielle plus performante*
- *Favoriser de façon générale, en matière de projets industriels ou de R&D, le raisonnement en filières, en écosystème, en projet industriel multi-partenarial au niveau international, national ou territorial*
- *Structurer dans ce cadre une démarche de montée en gamme de la production française*

Lorsque c'est nécessaire et développer une démarche qualité systématique intégrant la problématique du design, le marketing de l'innovation, la stratégie de performance.

- *Mettre en place les enceintes de dialogue nécessaires pour permettre la définition de visions stratégiques partagées entre tous les partenaires d'une même filière et la mise en place d'actions partenariales visant le bénéfice collectif*

3. Mettre en place un environnement plus favorable à la compétitivité de l'industrie française

Si l'action de l'industrie elle-même en termes d'innovation, de structuration de filières ou d'adaptation à la demande est déterminante pour la compétitivité, une action appuyée sur les facteurs d'environnement peut et doit aussi contribuer à son amélioration. Plusieurs thèmes s'intègrent dans cet enjeu :

- *Assurer une meilleure stabilité de l'environnement réglementaire des entreprises, une visibilité sur les évolutions prévisibles de cet environnement et leur donner des délais d'adaptation suffisants ; repérer et mettre en place tous les mécanismes de simplification administrative possibles*

Objectif en terme de ‘better regulation’ (mieux légiférer) qui vise à établir des études d’impact systématiques, mais aussi à estimer le coût cumulé des réglementations pesant sur un secteur ou une activité afin de donner, aux acteurs économiques concernés par ces réglementations et ces législations, une visibilité à long terme (point particulièrement important pour le secteur des biens intermédiaires), veiller aussi au calendrier de mise en œuvre des réglementations qui doit être étudié de façon à tenir compte de la concurrence internationale pour éviter la perte d’une part substantielle des compétences et des acteurs dans certains domaines ; développer si possible l’approche d’autocontrôle et de certification pour mieux responsabiliser les professionnels.

- *Inscrire les évolutions du coût du travail en France dans une perspective de compétitivité*
- *Identifier les mesures les plus favorables au renforcement du tissu d’ETI en France par exemple par la fiscalité ou l’amélioration des règles de transmission*
- *Améliorer les systèmes de formation, en particulier dans l’enseignement technique, pour mieux répondre simultanément aux attentes des salariés et aux besoins de l’industrie*

Rendre plus attractive l’offre de formation initiale et continue et l’adapter aux besoins des entreprises par un recours plus important à l’apprentissage, une action renforcée pour l’actualisation des compétences afin de garantir l’employabilité tout au long de la vie et permettre une plus grande sécurisation des parcours professionnels. Les outils d’accompagnement des mutations, de conseil et d’orientation professionnelle doivent être rendus plus efficaces et intégrer plus fortement des logiques territoriales et de bassins d’emplois.

- *Engager des campagnes publiques pour améliorer l’image de l’industrie et renforcer son attractivité auprès des jeunes*
- *Renforcer la présence de la France et de ses industries sur les chantiers internationaux des standards et de normalisation, en encourageant et facilitant la participation des entreprises à ces travaux par tous les moyens possibles, y compris financiers*
- *Evaluer les dispositifs d’aides publiques à l’industrie existants pour s’assurer qu’ils s’inscrivent pleinement dans la stratégie nationale pour l’industrie et les adapter en tant que de besoin ; rendre les modalités d’accès à ces dispositifs plus simples, par exemple par la mise en place d’un guichet unique*
- *Amplifier les actions de soutien aux entreprises à l’export*

Pour une meilleure adéquation des productions avec la demande mondiale par l’intelligence économique et une promotion soutenue du « made in France »...

- *Assurer une défense plus efficace de la propriété industrielle et une lutte renforcée contre la contrefaçon*
- *Encourager les relocalisations par la valorisation des atouts « France » et par l'identification et la mise en œuvre d'actions incitatives nouvelles*

En mettant l'accent sur les centres de décision, dont le positionnement territorial revêt une importance stratégique, et les unités de production porteuses d'emplois.

En mettant en parallèle le coût global des délocalisations : temps passé, contrôles de qualité accrus, déplacements et transports, gestion des stocks, émissions de CO², etc...

4. Rechercher la mobilisation et l'engagement de tous les acteurs autour de l'objectif de la reconquête industrielle

Le renouveau industriel de la France passe par l'adhésion au projet et la mobilisation de tous les partenaires socio-économiques, des Pouvoirs publics et des territoires. Les Etats généraux de l'industrie marquent une première étape de cet engagement et de cette mobilisation sur laquelle il faudra capitaliser dans le cadre de travaux d'approfondissement sur des chantiers à définir comme par exemple:

- la promotion des mécanismes divers de participation des salariés à la vie et à la définition de la stratégie des entreprises ;
- la structuration des filières et, dans ce cadre, l'amélioration des relations donneurs d'ordre sous-traitants, le renforcement de la R&D partenariale entre grands groupes, PME et laboratoires publics...
- l'adaptation de la formation initiale et continue aux nouveaux métiers et aux problématiques des reconversions et de la préservation de l'employabilité...

Ces travaux devront s'articuler avec les travaux sectoriels déjà menés par exemple sur l'automobile.

Dans ce cadre de cette mobilisation, l'engagement de l'Etat dans la dynamique industrielle doit être réaffirmé. Construire une politique pour l'industrie, c'est d'abord construire une politique globale de développement de l'offre française. Cela suppose que l'ensemble des politiques publiques soient ordonnées dans le cadre d'une « stratégie-pays » avec une vision, un cadre d'action et des moyens s'inscrivant dans la longue durée. Quelques premières étapes dans le déploiement de cette stratégie pourraient être :

- d'afficher l'objectif de retrouver une dynamique positive de l'emploi industriel et de reconquérir à une échéance donnée les parts de marchés perdues par l'industrie depuis une dizaine d'années par rapport aux autres pays de la zone euro ;

- de faire de l'innovation sous toutes ses formes une priorité nationale (en mettant en œuvre les moyens nécessaires) ;
- de contribuer à l'identification des filières stratégiques pour l'avenir et de quelques grands projets pouvant être portés par ces filières ;
- de catalyser tous les partenariats structurants : entre pôles, au niveau européen, en collaboration bilatérale (France-Allemagne notamment) ou multilatérale ;
- d'agir au niveau européen pour la mise en place d'une politique européenne de l'emploi et de l'industrie mettant l'accent sur la pérennité et le développement de l'emploi et de l'appareil productif en Europe.

*

* *

Avec la phase de repérage des enjeux, s'est achevée la première partie des travaux des Etats généraux de l'industrie. La seconde phase des travaux a consisté à approfondir ces thèmes pour identifier de manière plus précise les propositions d'actions émanant des acteurs des Etats généraux de l'industrie. La troisième partie du présent document présente une synthèse de ces propositions.

III. SYNTHÈSE DES PROPOSITIONS DES ACTEURS

Les Etats généraux de l'industrie ont marqué une mobilisation sans précédent, tant au niveau national qu'au niveau des territoires de métropole et d'outre-mer, des acteurs économiques et sociaux autour de l'enjeu de l'avenir de l'industrie et de ses emplois en France. Cette mobilisation atteste d'une prise de conscience du rôle joué par l'industrie, non seulement dans l'économie nationale et l'emploi, mais aussi dans la structuration de la société autour des concepts de progrès scientifique et technique et d'innovation, de progrès social et sociétal, de formation notamment scientifique et technique, d'aménagement du territoire, voire même d'indépendance économique et sanitaire et donc politique.

C'est en partie autour de l'activité industrielle – entendue dans son acception la plus large de système productif intégrant notamment les activités de services à l'industrie – que se forge l'image que la Nation a d'elle-même et celle qu'elle renvoie à l'extérieur.

S'il est par nature économique, l'avenir de l'industrie est aussi et peut-être surtout un enjeu majeur de société, qui recouvre des dimensions humaines, sociologiques, territoriales autour desquelles il s'agit bien d'établir une vision politique d'ensemble.

C'est pourquoi, à l'issue des travaux des Etats généraux de l'industrie, ressortent quatre groupes d'actions de nature, de portée et de calendrier différents mais qui se complètent et s'enrichissent mutuellement.

Un premier champ d'actions est de nature stratégique : il s'agit de **redonner au pays, par une politique publique pour l'industrie refondée, une ambition industrielle partagée** qu'il a eue dans le passé mais n'a pas véritablement su renouveler sur une période plus récente, comme en atteste le diagnostic dressé dans la première partie des travaux des Etats généraux. Cette nouvelle ambition industrielle peut s'enrichir des leçons de l'histoire sans chercher à reproduire des modèles passés qui ne correspondent plus à l'environnement politique et économique du monde et à l'évolution des sociétés, des citoyens et des consommateurs. En particulier, pour se déployer pleinement, cette nouvelle ambition industrielle de la France devra s'appuyer résolument sur les nouvelles formes d'innovation, redonner leur noblesse aux métiers industriels, intégrer les enjeux de l'économie numérique, de la révolution médicale en cours et du développement durable et être activement portée dans les instances de décisions supranationales, notamment l'Union européenne.

Un deuxième champ d'actions de nature opérationnelle consiste à mettre en œuvre **les mesures d'ordre général les plus appropriées** visant, d'une part à amplifier l'effet des

facteurs favorables et, d'autre part, à lever au plus vite les facteurs pénalisants pour l'industrie française, tels que ces facteurs ont été identifiés dans la première partie des Etats généraux. Ces mesures peuvent viser aussi bien un effet structurant de moyen ou long terme qu'un effet de court terme permettant la préservation du tissu industriel en période de crise et la meilleure sortie de crise possible.

Un troisième champ d'actions, elles aussi de nature opérationnelle, consiste à **prioriser et mettre en œuvre les actions spécifiques propres à dynamiser une filière ou un territoire**. Le présent document de synthèse n'a pas vocation à détailler ces mesures qui ont pu être identifiées dans le cadre des groupes de travail nationaux « filières » ou des groupes de travail régionaux des Etats généraux de l'industrie. Il s'attache cependant à en proposer une synthèse.

Enfin, un quatrième champ d'actions consiste à **mener des chantiers de fond** à caractère plus transverse et qui ont un impact important sur l'industrie mais qui concernent aussi les autres domaines de l'activité économique ou l'organisation politique et sociale du pays dans son ensemble : **la réglementation, la compétitivité, le social, le système financier, l'Europe**. Les chantiers qui relèvent des instances de concertation entre les partenaires sociaux existantes doivent, en priorité, être conduits dans ce cadre.

Les développements qui suivent s'emploient à faire ressortir les propositions d'actions les plus marquantes identifiées aussi bien au sein des groupes de travail nationaux et régionaux constitués dans le cadre des Etats généraux de l'industrie, qu'au cours des débats tenus par le Comité national des Etats généraux et dans les nombreuses contributions aux réflexions reçues.

Les rapports des groupes de travail avancent par nature des propositions complémentaires ou des déclinaisons opérationnelles plus précises des propositions retenues dans le cadre de la présente synthèse. Ces rapports font partie intégrante des restitutions de travaux des Etats généraux de l'industrie et constituent à ce titre une base de référence complémentaire au présent document.

1. Redonner au pays une véritable ambition industrielle

La politique industrielle de l'Etat est souvent considérée comme un caractère distinctif de l'approche française de l'économie. A travers l'histoire, elle s'est incarnée sous des formes variées mais a conduit globalement à un succès suscitant durablement l'adhésion de l'opinion et des courants politiques dans leur diversité.

La crise consécutive au premier choc pétrolier a conduit aux premiers questionnements sur l'efficacité, et donc la pertinence, de l'intervention de l'Etat dans le domaine industriel. La multiplication des plans de soutien publics aux secteurs en difficulté – sidérurgie,

charbonnages, construction navale, machine-outil, textile – n'est pas parvenue à enrayer l'échéance inéluctable des restructurations.

A partir du milieu des années 80 et tout particulièrement avec l'achèvement du Grand Marché européen, la France s'est adaptée au contexte mondial de dérégulation et de globalisation des échanges et des investissements. Dans ce cadre, elle est parvenue à conserver une partie du caractère distinctif de sa politique industrielle puisque la libéralisation de l'économie s'y est réalisée plutôt avec méthode et moins brutalement que dans d'autres pays, sous l'égide d'un Etat qui demeure une référence reconnue par les acteurs économiques. Mais, la politique industrielle a sans doute perdu au passage l'essentiel de ce qui faisait sa force en France : sa dimension d'ambition nationale visible et partagée.

D'importantes réformes récentes contribuent à lui redonner une telle ambition avec des avancées majeures dans trois domaines :

- le soutien à l'innovation, notamment avec la création et la montée en puissance des pôles de compétitivité (près de 500 millions d'euros de soutien au titre du Fonds unique interministériel (FUI) entre 2005 et 2007, dotation de 600 millions d'euros pour la période 2009-2011), l'extension du crédit d'impôt recherche (représentant un soutien de l'Etat estimé à 4 milliards d'euros pour 2010), le renforcement des moyens d'OSEO ;
- le renforcement des fonds propres, avec en particulier la création de France investissement pour abonder des fonds d'investissement dans les PME innovantes et en développement, la réduction d'impôt de solidarité sur la fortune (ISF) dans le cas d'investissement dans le capital de PME (représentant un soutien de l'Etat de 670 millions d'euros en 2009), la mise en place du Fonds stratégique d'investissement (FSI), l'affectation de 2 milliards d'euros supplémentaires pour consolider les fonds propres des PME et des entreprises de taille intermédiaire annoncée par le Président de la République le 5 octobre 2009 ;
- la réduction des charges et le renforcement corrélatif des capacités d'investissement avec la suppression de la taxe professionnelle (économie de 12 milliards d'euros pour les entreprises en 2010).

Avec la prise de conscience du rôle majeur de l'économie réelle qu'entraîne la crise financière, émerge l'opportunité de démultiplier cette ambition. L'idée de politique industrielle, longtemps fustigée comme archaïsme, redevient une référence respectée. L'analyse objective de la situation de pays aussi différents que la Chine ou les Etats-Unis conduit d'ailleurs à constater que les Etats jouent toujours un rôle-clé quand il s'agit de faire émerger une puissance industrielle globale comme la Chine ou d'assurer le développement de nouveaux champions industriels mondiaux, comme dans l'industrie du logiciel aux Etats-Unis.

Pour la définition de la nouvelle ambition industrielle de la France, les leçons de l'histoire peuvent permettre de dégager quelques axes :

- de Colbert, on peut retenir les idées de renforcement de la production nationale et de développement de l'exportation ;
- du Second Empire, l'idée d'orienter l'épargne vers l'investissement productif ;
- de la période de la reconstruction et des Trente Glorieuses, les idées de susciter un consensus national autour de l'industrie et de lancer des projets industriels stratégiques pour la souveraineté et l'indépendance.

Mais dans un monde politique et économique profondément transformé par l'ouverture et la mondialisation des marchés et la diffusion des technologies et services de l'information et de la communication, la définition de cette ambition devrait avant tout s'appuyer sur une vision prospective nationale et internationale pour prendre en compte les attentes et besoins individuels des consommateurs, des citoyens et des salariés et les aspirations collectives des sociétés et ainsi porter un regard stratégique sur les mutations industrielles.

1.1 Définir et affirmer une telle ambition

C'est par l'affirmation d'une nouvelle ambition industrielle résolument tournée vers l'avenir que le pays peut parvenir à mobiliser toutes ses forces dans une démarche nationale comprise par tous les acteurs. Cette ambition doit se construire autour de l'objectif prioritaire de la sauvegarde et du développement des entreprises industrielles et de leurs emplois en France.

Cette ambition nationale, résolue, de long terme, prenant en compte entreprises et salariés, autour de marchés du futur cohérents et définis en commun pourrait être de faire de la France un pays industriel leader autour de quelques marchés d'avenir identifiés, par exemple : les services et technologies de l'information et de la communication (logiciels, contenus numériques, transactions électroniques et sécurité, électronique et équipements de réseaux), les éco-industries et l'énergie, les matériels de transport, la chimie et les matériaux innovants, l'industrie pharmaceutique et les autres technologies de santé, le luxe, la mode et tous les secteurs touchant à l'art de vivre, l'agroalimentaire et la nutrition.

Dans ce cadre, la France devra s'attacher à conserver certains savoir-faire nationaux déjà largement reconnus à travers le monde et à les faire évoluer en fonction des évolutions sociétales. En effet, si elle doit viser à prendre le leadership sur de nouveaux marchés du futur, elle doit aussi tout mettre en œuvre pour accentuer l'avance dont elle dispose déjà sur certains marchés porteurs d'avenir comme l'agroalimentaire, le luxe ou la mode.

L'affirmation de cette ambition devrait être aussi l'occasion pour l'Etat de redonner toute sa légitimité à l'action publique pour défendre, valoriser et développer les entreprises et l'emploi industriels en France et en Europe, notamment par la promotion de politiques sectorielles, en

lien avec les filières industrielles et les branches, et la mise en cohérence des différents dispositifs publics d'aide à l'industrie.

1.2 Rechercher l'adhésion de la société à cette ambition par le lancement de grands projets

C'est autour de projets visibles, stimulants et mobilisateurs que l'industrie peut reconquérir sa place dans l'économie et dans la société. Aujourd'hui comme par le passé, l'intervention de l'État est légitime pour la définition et la participation au financement de ces projets à haut potentiel.

Les priorités de l'Emprunt national tracent un cadre pertinent pour la définition de ces projets.

- ***Les véhicules du futur***

Dans le cadre des projets « véhicules du futur », il est envisagé le soutien à des projets en faveur du développement de véhicules faiblement émetteurs de CO₂ (développement de moteurs thermiques optimisés, développement de la chaîne de traction électrique, allègement des masses, R&D dans le domaine de la recharge notamment), le développement de la recherche en matière de construction ferroviaire et de construction navale.

- ***L'aéronautique et l'espace***

En matière d'aéronautique et d'espace, le financement de grands projets spatiaux parmi lesquels des études et des démonstrateurs technologiques permettront de préparer la mise au point des futurs lanceurs (Ariane 6) et des projets de satellites. Un soutien à l'industrie aéronautique devrait permettre de préparer les avions et hélicoptères du futur.

- ***Les énergies renouvelables et décarbonées***

Le soutien à des projets innovants de démonstrateurs sur les énergies renouvelables et décarbonées (énergie solaire, énergies marines, géothermie, captage, stockage et valorisation du CO₂ et chimie verte) et dans le secteur de l'économie circulaire (tri et valorisation des déchets, dépollution et écoconception de produits industriels) devrait permettre de tirer parti du potentiel de croissance de ces nouveaux secteurs.

- ***Le nucléaire de demain***

Le secteur nucléaire français est un exemple de réussite industrielle. De nouveaux projets dans ce domaine doivent permettre de bâtir le nucléaire de demain avec le développement de réacteurs plus efficaces, l'analyse expérimentale du vieillissement des réacteurs et la recherche de solutions innovantes pour le traitement des déchets.

- ***Les transports et l'urbanisme durable***

Le financement de programmes urbains intégrés devrait favoriser l'émergence d'un nouveau modèle urbain réconciliant la ville et les citoyens, dans une perspective de qualité de la vie et de l'environnement.

- ***La couverture du territoire par le très haut débit***

L'équipement en très haut débit est un chantier d'infrastructure majeur qui conditionne durablement l'attractivité et l'équilibre des territoires. Atteindre une couverture de 70 % de la population dans dix ans peut être un objectif mobilisateur pour toutes les parties prenantes, opérateurs, collectivités territoriales et Etat.

- ***Le développement de services, usages et contenus numériques***

Plusieurs actions peuvent être activement soutenues dans ce domaine pour répondre à des besoins nouveaux et utiliser au mieux le potentiel des nouvelles technologies : le développement de l'informatique en nuage (« cloud computing »), la numérisation et l'exploitation des contenus patrimoniaux dans les domaines culturel, éducatif et scientifique, le développement des prochaines générations de technologies de la nanoélectronique et des réseaux de télécommunication ainsi que des technologies génériques du logiciel, le développement de logiciels, usages et contenus numériques innovants en matière de réseaux électriques intelligents (« smart grids »), d'e-santé, d'e-éducation, de résilience des réseaux, de systèmes de transport intelligents et de ville numérique.

- ***Les sciences du vivant***

La modernisation de la recherche médicale et le développement des biotechnologies dans tous les domaines d'application sont des orientations majeures à soutenir.

Les filières et leurs acteurs industriels devront être associés aux modes de définition et de lancement de ces grands projets collectifs afin que les sommes investies bénéficient à l'industrie et en priorité aux acteurs implantés en France et ne se traduisent pas par des importations massives de matériels ou composants fabriqués hors de l'Union européenne. Il conviendrait de veiller à ce que les moyens nécessaires au lancement des plateformes d'expérimentation soient alloués le plus rapidement possible.

1.3 Créer les conditions pour que l'adhésion de la société se concrétise par des choix d'épargne favorables au développement industriel

L'épargne des français atteint un niveau important par comparaison avec les principaux pays de l'OCDE. Elle est répartie en trois fractions d'importance sensiblement égale entre les dépôts, les titres (obligations, actions, OCPVM) et l'assurance-vie.

Toutefois, cette épargne est insuffisamment orientée sur des financements longs dont ont besoin les entreprises industrielles pour le financement de leurs projets et de leur développement.

L'adhésion de la société à l'ambition industrielle devrait donc aussi se manifester au niveau du financement privé des projets, pour relayer l'impulsion donnée par l'Etat. Dans le contexte du resserrement des règles prudentielles applicables aux secteurs de la banque et de l'assurance, de nouveaux moyens pour orienter l'épargne des français vers l'investissement à long terme dans l'industrie devraient être développés.

1.4 Se doter d'une instance consultative de suivi appropriée

Les Etats généraux de l'industrie ont offert aux acteurs économiques et sociaux un cadre novateur en termes d'ambition et de méthode, permettant une réflexion collective pour construire un projet pour l'industrie française s'inscrivant dans une stratégie européenne et de définir les voies et moyens de sa réalisation. Cet espace de concertation devrait trouver un prolongement durable afin, d'une part, d'assurer le suivi des actions qui seront mises en œuvre à la suite des Etats généraux et d'autre part, d'organiser sur la durée et dans une démarche de large concertation, un cadre de réflexion et d'action pour les acteurs de l'industrie.

C'est pourquoi, il est préconisé d'instaurer une Conférence nationale de l'industrie, associant, autour de l'Etat dans un cadre interministériel, et comme cela a été fait avec le Comité national des Etats généraux de l'industrie, tous les acteurs concernés par l'avenir de l'industrie en particulier les partenaires sociaux, les organisations professionnelles, les acteurs publics nationaux et des territoires, les organismes spécialisés, des experts, des créateurs. Compte tenu de leur rôle structurant dans le domaine industriel, les pôles de compétitivité devront, en particulier, être associés aux travaux de la Conférence nationale.

Outre le suivi des mesures mises en œuvre à la suite des Etats généraux de l'industrie et la poursuite du diagnostic prospectif effectué dans ce cadre, elle pourrait être notamment consultée pour :

- faire toute proposition aux Pouvoirs publics en matière de stratégie, de politique industrielle et de gouvernance de cette politique ;
- faire le point sur la mise en œuvre des projets relevant de la stratégie industrielle nationale en relation avec les instances sectorielles compétentes ;

- proposer une structuration en filières pertinente et identifier les atouts et les lacunes de ces filières ;
- sur cette base, proposer aux Pouvoirs publics les actions à conduire pour dresser une cartographie précise du tissu industriel français et accélérer le positionnement de notre industrie sur les activités à fort potentiel de croissance et d'emplois et sur les secteurs porteurs ;
- aider à identifier les activités industrielles devant se préparer, dans le dialogue social, à des évolutions ;
- aider à identifier les emplois, métiers, compétences et technologies d'avenir dans les secteurs de l'industrie, en vue notamment d'adapter notre appareil de formation initiale et continue ;
- recenser les résultats des actions de gestion prévisionnelle des emplois et des compétences (GPEC) dans l'industrie (entreprises, territoires, branches et interbranche).

Les consultations de cette Conférence nationale devront s'articuler entre autres avec celles de la Commission permanente de concertation pour l'industrie (CPCI) et celles des instances de gouvernance des filières existantes.

La Conférence nationale pour l'industrie pourrait s'appuyer en tant que de besoin sur un « think-tank » chargé de lui fournir les références et les éléments d'anticipation indispensables à ses travaux. Ce « think-tank » pourrait prendre la forme d'un Institut pluridisciplinaire pour l'industrie qui dynamiserait la réflexion sur l'industrie française et assurerait une veille sur les stratégies et politiques pour l'industrie et les technologies des Etats disposant de grands secteurs industriels actifs sur les marchés internationaux. Cet institut ferait converger les compétences présentes et reconnues internationalement dans les universités, les grandes écoles d'ingénieurs, les autres établissements du supérieur et les institutions de recherche. Les propositions dégagées par la Conférence nationale en termes d'identification de filières pourraient conduire à la mise en place, au sein de la Conférence, de « comités stratégiques filières », à l'image de ce qui a été fait pour les industries chimiques avec le Conseil stratégique des industries chimiques (COSIC), pour les industries de santé avec le Conseil stratégique des industries de santé (CSIS), ou pour les éco-industries avec le Conseil stratégique des éco-industries (COSEI). Il serait par exemple particulièrement pertinent que la Conférence nationale puisse s'adjoindre un comité spécialisé sur la filière des services et technologies de l'information et de la communication.

C'est en effet au niveau des filières que les réflexions portant sur les évolutions des marchés et leurs conditions de développement peuvent être le plus utilement conduites pour nourrir une stratégie industrielle nationale cohérente. Le niveau des branches garde cependant toute sa pertinence s'agissant notamment de la question des métiers et des technologies. La bonne articulation entre ces niveaux conditionne largement l'efficacité de la structuration du tissu industriel.

Pour les industries de santé dont l'Etat est l'évaluateur unique et l'acheteur principal, les arbitrages à rendre entre la stratégie industrielle et les objectifs des politiques sociales, de recherche et de santé publique nécessitent un pilotage au plus haut niveau.

En région, la Conférence nationale pourrait s'appuyer sur des comités régionaux dans le prolongement des travaux conduits sur le territoire dans le cadre des Etats généraux.

Le mécanisme de gouvernance national proposé autour de la Conférence nationale de l'industrie, qui repose essentiellement sur la mobilisation et l'engagement des acteurs et le travail en réseau, devrait viser à minimiser ses coûts de structure en s'appuyant dans une très large mesure sur les services de l'Administration existants, en particulier ceux du ministère en charge de l'industrie. Il ne doit pas se substituer aux instances existantes et devra respecter pleinement l'autonomie des partenaires sociaux.

1.5 Assurer le relais de notre ambition industrielle aux niveaux européen et international

Pour pouvoir se déployer pleinement, l'ambition industrielle nationale devra être activement relayée au niveau européen et international.

Au niveau de l'Union européenne, les enjeux principaux consistent d'une part à faire évoluer les doctrines et pratiques encore trop focalisées sur l'organisation de la concurrence intérieure à l'Union et pas assez sur la réponse européenne à la concurrence du reste du monde et, d'autre part, à promouvoir la mise en œuvre de quelques grands projets fédérateurs pour l'industrie européenne, notamment dans le cadre franco-allemand. L'Europe devrait en particulier chercher à mettre en place des normes comptables ne privilégiant pas le court terme mais tenant compte de la longue durée dans laquelle s'inscrit l'activité économique et tout spécialement l'activité industrielle. D'un point de vue plus général, il pourrait être envisagé de proposer à l'Union européenne, à l'occasion d'un Conseil compétitivité, la mise en place au niveau communautaire d'une démarche collective de réflexion sur la politique industrielle sous une forme similaire à celle mise en œuvre en France dans le cadre des Etats généraux de l'industrie.

La France devra engager tous ses moyens et tous ses relais politiques, notamment au Parlement européen, pour favoriser la définition et la mise en œuvre d'une stratégie européenne de compétitivité pour l'industrie, s'inscrivant au niveau mondial dans les domaines décisifs de la politique commerciale, de la politique de changes, de la définition des normes techniques réglementaires ou environnementales mais aussi d'une politique fiscale cohérente. La France et l'Allemagne, en recherchant l'appui d'autres pays, ont une responsabilité première pour convaincre et faire partager une ambition industrielle à l'ensemble des Etats de l'Union européenne. Dans le cadre de cette stratégie européenne de compétitivité, la promotion d'une politique commune pour l'énergie et les matières premières stratégiques pour les industries françaises et européennes devrait également être engagée.

Au niveau de la Banque centrale européenne, l'enjeu est de travailler à intégrer davantage l'objectif de croissance et d'emplois dans la politique monétaire.

Au niveau mondial, et notamment de l'Organisation mondiale du commerce, l'enjeu est d'obtenir le respect par tous les pays des règles du commerce international (respect des brevets, sanctions des contrefaçons...), de lutter contre les dumpings sociaux et fiscaux ou, à défaut, de les prendre en compte par des mesures appropriées au niveau européen.

Le relais européen et international efficace de l'ambition industrielle française supposerait, au plan national, une concertation et une coordination très étroites entre les Pouvoirs publics, l'administration et les professions sur les thèmes majeurs à porter au plan supranational. Cette question devrait faire l'objet d'un examen entre les partenaires concernés pour améliorer, autant que possible, la qualité et l'efficacité des relais nationaux existants aujourd'hui.

2. Rendre plus efficaces les aides et services de l'Etat pour l'industrie et les compléter par des actions propres à amplifier les atouts de l'industrie française ou à remédier à ses handicaps spécifiques

2.1 Rendre plus efficaces les aides et services publics pour l'industrie

- ***Evaluer les dispositifs publics de soutien à l'industrie***

En dépit de mesures de rationalisation importantes déjà engagées, en particulier dans le cadre des pôles de compétitivité, le système français de soutien à l'industrie se caractérise encore par la multiplicité des mécanismes financiers d'intervention et des structures d'accompagnement et de mise en œuvre, aussi bien en matière d'aides directes aux entreprises qu'en matière d'encouragement à la recherche-développement.

Un effort accru de rationalisation est nécessaire si l'on veut pouvoir mettre le plus efficacement possible en cohérence les moyens de l'action publique avec l'affirmation d'une nouvelle ambition industrielle, dans une perspective d'optimisation.

C'est pourquoi il est proposé de mettre en place une mission temporaire d'évaluation de la performance des mécanismes de financements publics en faveur de l'industrie et de la connaissance de ces dispositifs par les entreprises.

Sur la base de cette évaluation, cette mission aurait pour objectif de proposer aux autorités toutes les mesures de rationalisation qu'elle estimerait devoir être prises pour un usage optimal des moyens financiers publics au service de la performance et du développement des entreprises et de l'emploi.

- ***Mettre en place un relais global pour l'information et l'accompagnement des entreprises***

En partenariat avec les acteurs locaux impliqués dans l'animation du tissu économique, l'Etat devrait s'engager fortement dans la mise en place effective d'un relais global d'information et d'accompagnement pour les entreprises (type guichet unique) avec pour objectifs de :

- donner à chaque entreprise un interlocuteur facilement identifiable assurant l'interface avec les acteurs publics compétents en matière d'accompagnement des entreprises, en particulier pour le soutien à l'innovation et l'accès aux financements ;
- assurer une mission d'explication, de diffusion et de conseil à la mise en œuvre de la réglementation.

Les directions régionales des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi (DIRECCTE) et leurs unités territoriales pourraient se positionner sur cette mission en coordination avec l'ensemble des acteurs territoriaux de l'accompagnement des entreprises, en particulier les Chambres de commerce et d'industrie. Ce lieu d'information et d'accompagnement devrait avoir pour mission d'assurer un relais unifié vers les autres services de l'Etat ou opérateurs publics (l'Institut National de la Propriété Industrielle (INPI) pour la propriété intellectuelle, OSEO pour l'accompagnement, le financement et l'aide à l'innovation, les pôles de compétitivité, la Caisse des dépôts et consignations (CDC) ou le Fonds stratégique d'investissement (FSI) pour le financement, UBIFRANCE pour le soutien à l'export), vers les autres acteurs compétents en matière de développement économique dans les collectivités territoriales et vers les Agences Régionales de Santé (ARS) pour le déploiement des industries de santé.

La mise en place d'une base de données accessible par internet sur les aides financières et techniques publiques proposées aux entreprises en appui à leurs projets pourrait s'inscrire en complément de cette démarche.

- ***Créer un outil de recensement et de diffusion des bonnes pratiques sur les avancées scientifiques, juridiques et économiques au service des PME***

Le partage des savoirs et le brassage d'idées devrait favoriser l'éclosion de nouveaux concepts et l'innovation sous toutes ses formes, techniques, organisationnelles, commerciales ou de design. C'est pourquoi des dispositifs de mise en commun des connaissances et de veille technologique sont indispensables. Les centres techniques industriels remplissent ce rôle dans leur domaine. Le système français de normalisation, en particulier l'Association française de normalisation (AFNOR) et l'INPI devraient être encouragés à mettre à disposition des entreprises des analyses sectorielles des dernières évolutions en matière de normes et de brevets. Des études sur les technologies clés pourraient être réalisées à intervalles réguliers pour aider les entreprises à faire des choix technologiques éclairés et à tirer parti des marchés

en expansion. Sur les aspects juridiques et économiques, les organisations professionnelles devraient être encouragées à partager des analyses et à les diffuser largement.

Un dispositif central pourrait permettre de coordonner la collecte d'information et d'en assurer une diffusion la plus large possible en s'appuyant sur les structures existantes, notamment les syndicats et fédérations professionnelles et les Chambres de commerce et d'industrie.

- ***Organiser plus systématiquement l'attribution des aides publiques sur la base de contrats d'objectifs***

L'attribution d'aides publiques aux entreprises devrait se faire sur la base de contrats fixant des objectifs pouvant s'exprimer en termes notamment de sauvegarde ou de création d'emplois et d'activités en France (pour les aides à finalité régionale), de participation au processus de gouvernance et de coopération de leur secteur, branche ou filière, d'aménagement du territoire, de participation à des actions de formation et de qualification, d'effort de recherche, etc...

Une réflexion associant les partenaires économiques et sociaux devrait permettre de définir un cadre général pour la mise en œuvre de ce principe général de contractualisation, qui devrait laisser en toute hypothèse une large marge d'adaptation aux situations particulières et d'urgence, qu'elles soient locales ou conjoncturelles, et tenir compte du montant des aides.

*

* *

Sans préjudice de l'évaluation à conduire portant sur l'ensemble des mécanismes publics de soutien à l'industrie, les constats posés dans la première partie sur certains handicaps de l'industrie française conduisent à proposer d'engager des actions nouvelles qui contribueraient à y remédier. Ces propositions nécessitent des études de faisabilité et des expertises approfondies permettant d'évaluer leur compatibilité avec les encadrements européens en matière d'aides d'Etat et avec le cadre budgétaire national.

2.2 Stimuler l'effort de recherche et d'innovation des entreprises

Le constat de l'engagement insuffisant de l'industrie française sur le chantier crucial de l'innovation conduit à proposer une amélioration des outils actuels ou la mise en place de nouveaux outils axés sur l'objectif d'accompagner plus efficacement les entreprises, en particulier les PME, dans une large démarche d'innovation.

- ***Mettre en place un crédit d'impôt innovation et étendre le crédit d'impôt recherche aux dépenses de normalisation***

L'effort d'innovation est un facteur essentiel pour le renforcement de la compétitivité des entreprises. Il est donc particulièrement important de les inciter à développer des produits innovants en allégeant le poids que représentent pour elles les dépenses engagées pour l'innovation dans la phase de pré-industrialisation. Un crédit d'impôt innovation contribuerait à maintenir le lien conception – production, à positionner le tissu économique français sur les secteurs à forte valeur ajoutée et ainsi éviter une concurrence sur les coûts de production de produits standardisés. Cette mesure favoriserait la croissance par l'innovation et permettrait le renouvellement des champions nationaux.

Le mécanisme du crédit d'impôt innovation s'inspirerait de celui du crédit d'impôt recherche (CIR). Son assiette, distincte de celle du CIR, serait constituée par les dépenses de conception technique d'un nouveau produit ou service aboutissant à la réalisation du prototype, incluant le design qui est une forme d'innovation source d'importants gains de compétitivité. La définition précise de l'assiette, du taux et du champ d'application du crédit d'impôt innovation devrait être arrêtée en fonction de simulations et dans un cadre de concertation adapté.

Compte tenu de l'intérêt de la normalisation pour la diffusion des innovations, l'encouragement des entreprises à participer aux travaux de normalisation devrait être renforcé. En effet si les caractéristiques de leur produit innovant ne sont pas reconnues par les normes internationales, l'accès à l'ensemble des marchés sera difficile pour ce produit, réduisant à néant tous les efforts d'innovation réalisés. Pour inciter les entreprises à s'investir dans les travaux de normalisation, les dépenses de normalisation engagées par les entreprises devraient être intégralement prises en compte dans l'assiette du crédit d'impôt recherche, et non pour la moitié de leur montant comme aujourd'hui.

Cette mesure constituerait un accompagnement indispensable de la réforme de la normalisation, mise en œuvre en 2009 et qui doit être portée à son terme pour renforcer la capacité d'influence de l'industrie française sous la coordination d'AFNOR dans les instances européennes et internationales de normalisation. La France doit être proactive dans le domaine de la normalisation pour promouvoir des règles favorables aux intérêts de ses entreprises. Il est nécessaire de s'assurer de la cohérence, de la convergence et du contrôle des normes tant au niveau européen que mondial.

De façon plus générale, il conviendrait de s'assurer que le crédit d'impôt recherche couvre bien, en pratique, l'ensemble des dépenses de R&D au sens de l'Organisation de Coopération et de Développement Economique (OCDE) incluant la recherche fondamentale, la recherche appliquée et le développement expérimental (manuel de Frascati). Une étude en ce sens pourrait s'inscrire en complément du mandat de la mission d'évaluation des mécanismes financiers existants dont la mise en place est proposée.

- *Définir une stratégie et des outils de diffusion de l'innovation entre entreprises et entre secteurs*

Le crédit d'impôt innovation devrait permettre à chaque entreprise en bénéficiant d'améliorer sa performance individuelle en matière d'innovation. Cependant, des mesures complémentaires pourraient stimuler la diffusion d'une culture de l'innovation dans l'ensemble du tissu industriel profitable à l'ensemble des acteurs.

- *Renforcer la démarche nationale d'intelligence stratégique et prospective au service de l'innovation*

Une telle démarche viserait à permettre le repérage d'entreprises primo-innovatrices, de champions cachés, de gisements d'innovation, d'effectuer des bilans risques/bénéfices des technologies ou innovations émergentes et d'évaluer le potentiel d'emplois des innovations.

Cette action stratégique pourrait s'appuyer sur un Centre français de l'innovation et de la création à mettre en place. Ce centre recevrait aussi pour mission d'assurer la diffusion auprès des entreprises de la connaissance sur la gestion de l'innovation et des processus de création en s'appuyant sur les relais déjà en place (Chambres de commerce et d'industrie, fédérations et syndicats professionnels notamment). Il réaliserait ses missions en lien avec les laboratoires de recherche travaillant dans le domaine de l'innovation et de la création et devrait intégrer à son approche une perspective historique tenant compte des enseignements des sciences sociales en matière d'innovation.

- *Multiplier dans le cadre des filières toutes les initiatives d'échanges entre les acteurs publics et privés de la recherche et de l'innovation*

En s'appuyant sur les filières et en lien avec la Conférence nationale de l'industrie, les Pouvoirs publics pourraient susciter, chaque fois que nécessaire, sur des thèmes de travail identifiés, des séminaires de l'innovation réunissant les acteurs publics et privés de la recherche et de l'innovation pour favoriser la compréhension mutuelle et permettre l'établissement de bases de coopération durable.

- *Etudier un dispositif d'aide au diagnostic et au recrutement ciblé « innovation » pour les PME*

Le diagnostic « innovation » pourrait être une prestation-type élaborée avec OSEO permettant l'identification du potentiel d'innovation des PME et des besoins en compétences à satisfaire pour exploiter ce potentiel. Une aide au recrutement d'un jeune diplômé ou d'un jeune doctorant pour renforcer les capacités de l'entreprise en management de l'innovation pourrait accompagner ce diagnostic (type Conventions Industrielles de Formation par la REcherche CIFRE). En complément, l'Etat et les collectivités territoriales pourraient s'inspirer du

dispositif VIE (volontariat international en entreprise, géré par UBIFRANCE) pour le décliner sous la forme d'un « volontariat innovation en entreprise ».

- *Rechercher les moyens d'encourager davantage la création d'entreprises à partir de l'essaiage technologique de grands groupes*

Les grands groupes peuvent être amenés à développer des résultats techniques et des technologies qui ne sont pas forcément exploitées car en dehors de la stratégie du groupe. Il s'agirait donc de renforcer l'incitation à l'essaiage pour les entreprises et pour les entrepreneurs qui permet à des salariés, ou même à des personnes extérieures, de développer des entreprises issues de ces technologies orphelines et dormantes.

- *Examiner l'intérêt d'une taxation privilégiée des revenus de la propriété industrielle (patent box)*

Plusieurs pays européens (Pays-Bas, Belgique, Luxembourg, Espagne, Royaume-Uni) ont mis en place ces dernières années un taux d'imposition réduit pour les revenus tirés de la propriété industrielle. Il s'agit d'harmoniser le traitement fiscal des revenus provenant d'une valorisation externe (ex : licences) et celui des revenus directement générés par l'exploitation d'un titre de propriété industrielle, sans contractualisation avec un tiers.

Afin d'inciter à l'exploitation des résultats de la propriété intellectuelle, sans l'orienter vers une cession, il est proposé d'examiner l'intérêt de mettre en place une mesure de ce type en France.

Les rapports des groupes de travail, notamment ceux des groupes « Innovation et entrepreneuriat » et « Biens de consommation », contiennent des propositions complémentaires allant dans le sens d'un renforcement de l'innovation qui méritent également d'être étudiées.

2.3 Structurer davantage l'appui financier public à l'industrie et adapter les outils aux besoins urgents identifiés

L'effort public en faveur du financement des entreprises est déjà particulièrement soutenu, notamment dans le cadre des interventions de la Caisse des dépôts et consignations (CDC), d'OSEO ou du Fonds stratégique d'investissement (FSI). L'Emprunt national prévoit une nouvelle amplification de ces efforts par l'affectation de 1,5 milliards d'euros à OSEO, 500 millions d'euros pour renforcer les fonds propres de cet organisme pour lui permettre d'accroître sa prise de risque pour les projets des PME, notamment les PME innovantes et inciter davantage les établissements bancaires à intervenir en cofinancement avec lui, un milliard d'euros à titre de prêt pour permettre au groupe d'assurer la distribution des contrats

de développement participatifs (CDP) aux PME et ETI (entreprises de taille intermédiaire) désireuses de renforcer leurs fonds propres.

Le cadre d'ensemble étant largement en place, les actions à conduire en ce domaine relèvent surtout de la mise en cohérence et de la réponse à des besoins spécifiques insuffisamment couverts.

- ***Mettre en cohérence les dispositifs pour aller vers un concept global de « banque de l'industrie »***

Pour répondre le plus efficacement possible de façon globale et stratégique aux problématiques de financement de l'industrie en France, la mise en cohérence des mécanismes existants, au sein d'un ensemble associant notamment les acteurs du financement et les représentants industriels, serait une évolution particulièrement souhaitée.

La mission temporaire d'évaluation dont la création est préconisée (Cf. supra 2.1) pourrait être chargée de faire toute recommandation en ce sens.

- ***Soutenir davantage l'accès aux fonds propres pour les entreprises innovantes et les entreprises en développement***
 - *Renforcer les moyens de l'amorçage pour les entreprises innovantes*

Les entreprises innovantes sont à la source du renouvellement indispensable du tissu économique. Les incitations fiscales favorables au capital risque qui permet leur financement devraient être maintenues et stabilisées et les mesures qui conduiraient à les modifier doivent être pesées compte tenu de l'importance d'offrir un contexte fiscal stable qui puisse être pleinement approprié par les acteurs. En dépit de ces incitations fiscales favorables au capital risque, le constat est fait que les opérations d'amorçage restent encore celles pour lesquelles la mobilisation de capitaux privés est la plus complexe.

Pour remédier à cette difficulté, il a été décidé, dans le cadre de l'Emprunt national, d'affecter 400 millions d'euros à un fonds géré par le FSI et dédié au financement de l'amorçage dans des secteurs d'activité correspondant aux grandes priorités technologiques de l'Emprunt national ainsi qu'à la maturation de projets scientifiques sélectionnés. Les conditions de mise en œuvre de ces moyens devront être rapidement précisées de façon à en assurer l'affectation optimale permettant de diversifier et de développer l'offre de financement au stade de l'amorçage.

Avec le même objectif, il pourrait également être envisagé l'expérimentation d'un abondement public à l'investissement des *business angels* ou des acteurs régionaux du capital investissement, conditionné à la labellisation de l'investisseur et/ou au projet

d'investissement, sous une forme à définir. Le renforcement de l'investissement public dans les Sociétés d'investissement des Business Angels (SIBAs) ou l'octroi de prêts avec partage de risque à ces sociétés pourraient également être des pistes à étudier.

- *Améliorer l'accès aux fonds propres pour les entreprises en développement*

L'industrie présente des singularités par rapport à d'autres domaines d'activité compte tenu de la longueur des cycles qui peut atteindre voire dépasser la dizaine d'années (cas de l'aéronautique ou de l'industrie pharmaceutique par exemple). La longueur de ces cycles est difficilement compatible avec les contraintes de délais auxquels sont confrontés les investisseurs en capital. En outre, ces cycles exigent souvent une intensité capitalistique importante, notamment dans les phases de développement (export, nouveaux produits, nouveaux procédés...). Par ailleurs, il existe assez peu de voies de sortie des phases de développement compte tenu de la relative faiblesse des accessions aux marchés cotés.

Sans chercher à se substituer aux opérateurs de marché et à financer des entreprises dont les caractéristiques ne le justifient pas, la mise en place de nouveaux fonds « patients » de cofinancement sectoriels dans le cadre du FSI, à l'image du Fonds de modernisation des équipementiers automobiles (FMEA), dans lesquels l'argent public est abondé par des financements privés des acteurs de la filière, est une voie à explorer.

Afin de soulager les entreprises candidates à l'intervention de ces fonds d'une charge technique et administrative importante génératrice de coûts, la prise en charge totale ou partielle par l'Etat du financement du montage des dossiers et de la procédure d'instruction des demandes devrait être envisagée de façon plus systématique.

Les critères d'investissements de tels fonds devront être solidement définis de sorte à ce que le dispositif garde la sélectivité indispensable à une mobilisation efficace. Par ailleurs, pour mieux répondre à la problématique et aux risques stratégiques de sortie, liés à l'investissement en capital, ces fonds pourraient être encouragés à utiliser des véhicules d'investissements de type obligations ou titres participatifs (aujourd'hui réservés aux seules entreprises publiques et coopératives).

- ***Etudier la création d'un nouveau prêt pour l'accès au marché***

Les projets de R&D, notamment ceux issus des pôles de compétitivité, se concentrent sur les phases amont. Mais il reste un pas important à franchir avant de voir les produits de ces travaux sur les marchés : étude marketing, études de coût et de positionnement, financement de la fabrication des lots pour les essais cliniques pour les produits de santé, recherche de partenaires, recherche et fidélisation des premiers clients, mise au point de matériels et d'outillages nécessaires à la production en série.

Un prêt spécifique d'accès au marché, dont les modalités de mise en œuvre sont à étudier, pourrait aider les entreprises à financer ces étapes et leur permettre de porter plus facilement sur le marché les meilleurs produits issus de leur effort de R&D.

- ***Développer des outils de financements appropriés pour les PME et les ETI***

Les PME et les ETI ont des besoins de financement importants mais ne disposent et ne peuvent disposer de la même capacité que les grandes entreprises à mobiliser des sources de financement sophistiquées. Des outils appropriés permettant de renforcer les ressources stables (quasi-fonds propres) des PME et des ETI sans mettre en cause leur indépendance, tels que les prêts subordonnés, les prêts participatifs, les obligations ou les outils de titrisation de prêts ou de créances, pourraient leur être plus largement ouverts pour les accompagner dans leur développement.

Des améliorations pourraient aussi être recherchées en matière d'accès de cette catégorie d'entreprises à l'assurance crédit clients.

- ***Mettre en œuvre des mesures ponctuelles pour aider l'industrie française à traverser la situation de crise***

L'industrie française doit être, autant que possible, mise en capacité de traverser la situation de crise actuelle. Dans le prolongement de l'initiative très positive de la Médiation du crédit, des mesures ponctuelles, éventuellement temporaires, pourraient l'y aider.

- *Alléger les demandes de garanties en contrepartie des crédits lorsque des aides publiques sont accordées et développer le cautionnement mutuel professionnel*

Les encours de crédit aux entreprises ont connu une contraction depuis le début de la crise. Or, le ralentissement du crédit à l'investissement fait peser un risque important pour la compétitivité des entreprises industrielles. Sans remettre en question les règles prudentielles des établissements bancaires, il serait souhaitable d'alléger les demandes de garanties complémentaires lorsque des aides publiques sont apportées et de développer le cautionnement mutuel professionnel.

- *Mettre en place un crédit d'impôt investissement limité dans le temps*

Pour encourager les entreprises industrielles à ne pas différer les investissements qui conditionneront leur compétitivité en sortie de crise, il pourrait être envisagé de mettre en œuvre pendant une durée limitée une déduction d'une partie des investissements réalisés de l'assiette de l'impôt sur les sociétés. Cette mesure pourrait notamment concerner les investissements productifs en technologies de l'information et de la communication. Un tel dispositif a été mis en vigueur à titre temporaire en Italie permettant de stimuler l'investissement pour passer le cap difficile de la crise.

Pour limiter la dépense fiscale, il pourrait être envisagé de fixer un plafond de dépense éligible par entreprise, ce qui permettrait de privilégier les PME ou de prendre en compte uniquement le différentiel d'investissement par rapport aux années précédentes, pour encourager les investissements exceptionnels.

Un mécanisme alternatif pourrait être d'instaurer une différenciation de taux d'imposition entre les bénéficiaires réinvestis et la part distribuée, dans l'optique de favoriser l'auto-investissement.

La prise en compte de l'impact environnemental des équipements dans le cas d'investissements de remplacement pourrait être envisagée.

- *Prolonger la mesure d'aménagement de la durée d'amortissement des matériels jusqu'à la sortie de crise*

En réponse à la crise, une mesure temporaire a été mise en œuvre en 2009 pour assouplir les règles d'amortissement des investissements réalisés par les entreprises en offrant une plus grande flexibilité dans la durée d'amortissement des matériels. La possibilité d'accélérer l'amortissement des investissements (majoration d'un demi-point des coefficients d'amortissement dégressif) permet de réduire la charge fiscale les premières années et donc d'augmenter les disponibilités financières. Le prolongement de cette mesure jusqu'à la sortie de crise constituerait un encouragement à poursuivre les investissements pour préparer l'avenir.

Les mesures fiscales relatives à l'investissement devraient porter une attention particulière aux secteurs en surcapacité structurelle, afin d'aider les entreprises concernées à se réorienter vers des marchés à potentiel.

- *Installer rapidement un groupe de travail sur la question de l'appréciation du risque de crédit*

Dans le court terme, dans le contexte de crise et face à la dégradation attendue des notations des entreprises, il conviendrait d'inciter les financeurs à adapter leur comportement d'investissement.

Dans le prolongement des actions conduites dans le cadre de la Médiation du crédit, il est préconisé la mise en place rapide d'un groupe de travail réunissant les établissements bancaires, la Banque de France, les entreprises et les Pouvoirs publics pour apprécier les enjeux et examiner les conditions dans lesquelles pourraient être analysés les comptes arrêtés à fin 2009 et publiés en 2010, à des fins d'appréciation du risque de crédit sans risquer un freinage brutal de la distribution de crédit qui pourrait compromettre la reprise économique.

2.4 Accélérer la transition de l'industrie vers l'éco-conception et l'éco-production

L'investissement dans des process consommant moins de matières premières ou d'énergie, générant moins de déchets et conduisant à des produits éco-efficients est un facteur de compétitivité majeur pour l'industrie. Il s'agit par ce moyen non seulement d'obtenir à terme des économies dans les systèmes de production mais aussi d'apporter une réponse à l'attente forte des consommateurs et des sociétés en ce domaine, sans laquelle l'image de l'industrie et de ses produits risquerait de continuer à se dégrader. Mais il s'agit avant tout de tirer le meilleur parti du potentiel de croissance de ces activités en termes de développement économique et d'emplois.

La mise en place d'instruments financiers encourageant ce type d'investissement et de nouveaux outils d'accompagnement pourrait accélérer la transition de l'industrie vers l'éco-conception et l'éco-production.

- ***Inciter aux investissements vertueux sur les plans écologique et énergétique***

L'objectif d'une telle action serait de soutenir l'effort d'investissement dans l'outil productif en France et d'accompagner la transition de l'industrie française vers une économie plus compétitive, plus efficace, et plus économe en ressources.

L'intervention publique dans ce domaine pourrait consister en une bonification d'intérêt sur les emprunts contractés pour financer des dépenses de conception du produit ou du processus de fabrication éco-efficient (dépenses de personnel directement affecté, dépenses confiées à des bureaux d'études et d'ingénierie, achats nécessaires à la fabrication du prototype) et la mise en place de ces processus de fabrication (achats de machines, d'équipements et de logiciels spécialisés, achats de services nécessaires à la construction du processus de fabrication, essais de production, frais de mise au point des matériels et outillages).

- ***Considérer le recyclage et l'accès aux matériaux biosourcés comme des enjeux stratégiques et structurer les filières correspondantes***

Les actions en termes de recours aux matériaux biosourcés et de recyclage conduites par les industries devraient désormais s'inscrire dans des stratégies globales de valorisation.

La mise en place d'un groupe de haut niveau de contact entre les ministères et les acteurs économiques concernés permettrait de préciser ces stratégies en matière de matériaux biosourcés et de recyclage.

Il pourrait s'agir notamment de proposer des normes et labels plus exigeants intégrant le contenu en énergie grise et en carbone des produits sur la base d'une analyse du cycle de vie prenant en compte l'amont et l'aval, de proposer des mesures permettant de mobiliser les

marchés publics pour promouvoir effectivement les industries exemplaires en termes d'utilisation des matériaux biosourcés ou recyclés, de soutenir les actions collectives mises en œuvre par les industriels visant à définir les actions concrètes de recyclage entre acteurs.

Dans le domaine des matières premières secondaires ou biosourcées, le lancement d'un programme de recherche permettant notamment de soutenir les phases aval de démonstration de la faisabilité et de la fiabilité des systèmes ou des technologies mis en œuvre et assemblés, pourrait être une première étape de cette orientation stratégique.

En matière de recyclage, la définition d'une stratégie globale pourrait s'appuyer sur les progrès déjà accomplis, par exemple dans la filière électrique et électronique. Le domaine des industries des transports, de l'automobile à l'aéronautique, en passant par la construction navale ou celui des matières plastiques offrent également un très important potentiel de développement d'activités de recyclage. L'intérêt de ce type d'activité réside également dans la possibilité de récupération et de réutilisation de certains matériaux rares ou stratégiques à l'exemple du lithium des batteries qui seront utilisés en grande quantité dans les véhicules électriques et hybrides.

- ***Associer plus étroitement les salariés à la problématique environnementale***

Les partenaires sociaux pourraient amplifier le débat déjà engagé sur les mesures à mettre en œuvre pour que les salariés soient pleinement parties prenantes de la croissance durable de leur entreprise. Les questions de formation des salariés aux nouveaux métiers liés au meilleur respect de l'environnement par l'industrie et de droit d'évocation des salariés pourraient être abordées dans ce cadre.

2.5 Renforcer la performance à l'export

Pour permettre à l'industrie française de regagner des positions à l'export, il est essentiel que les produits mis au point par les entreprises françaises soient conçus dans l'optique d'un marché mondial, en développant une stratégie appropriée et un marketing opérationnel adapté. Ceci nécessite, d'une part, l'identification et la mise en valeur des atouts de la « marque France », l'amplification des démarches de qualité et d'excellence opérationnelle et un accompagnement renforcé des PME dans leur prospection et leur pénétration sur les marchés ciblés.

- ***Valoriser la « marque France »***

La valorisation de la marque France à l'export passe par l'identification préalable des atouts de la production française tels qu'ils sont perçus à l'étranger. En première approche intuitive, ces atouts pourraient s'analyser en termes de design, de créativité, d'innovation, de sécurité, de qualité, de spécificités scientifiques et techniques, de prise en compte des questions de développement durable.

La mission confiée à Monsieur Yves JEGO sur la question de la « marque France » doit permettre d'éclairer les Pouvoirs publics sur le contenu et les modalités de mise en valeur de cette identité.

A partir de ces travaux, il pourrait être envisagé la création d'un label « meilleure entreprise de France » à destination des PME industrielles et/ou d'un « label produit français » pour des produits remplissant un cahier des charges à définir.

Des campagnes de promotion de la « marque France » et de ces labels pourraient être lancées sur les marchés les plus porteurs.

- ***Amplifier la démarche de qualité et d'excellence opérationnelle dans les entreprises françaises***

La maîtrise de la qualité, technique et organisationnelle, est un atout pour un succès industriel durable car elle favorise l'intégration de l'innovation dans toutes les composantes de l'entreprise. Elle est un élément de compétitivité reconnu permettant la fidélisation et la conquête des clients, en particulier dans les secteurs innovants et à l'exportation. Elle intervient dans la structuration et l'efficacité des filières industrielles. Renforcer et promouvoir l'infrastructure française pour la qualité et l'excellence opérationnelle, son rayonnement international et son appropriation par les acteurs économiques permettront d'accroître les chances de succès commercial des innovations développées en France, tant sur les marchés extérieurs que sur le marché national.

Une infrastructure nationale de pilotage de la politique en faveur de la qualité et de l'excellence opérationnelle est déjà en place grâce au Comité National pour la Qualité et la Performance (CNQP). Il convient d'en renforcer la représentativité et les moyens, en coordonnant étroitement son action avec des organismes spécialisés tels que l'Association Française de Normalisation (AFNOR), le Comité Français d'accréditation (COFRAC), le Laboratoire National de métrologie et d'Essais (LNE) ou le laboratoire central d'électricité (LCIE), les PME/ETI et les grands groupes, les écoles et universités, etc.. Pour cela, il est nécessaire d'en renforcer les services, de promouvoir les actions engagées et de faciliter l'accès des entreprises, en particulier les PME/ETI, à ces outils de performance. Le périmètre des démarches qualité devrait intégrer les démarches d'optimisation des processus (ex : approche type lean management) afin de contribuer à un objectif global d'amélioration de l'excellence opérationnelle des PME.

- ***Simplifier et clarifier l'accompagnement à l'international proposé par les différents acteurs institutionnels et développer le « portage export »***

Dans le domaine de l'accompagnement à l'international des entreprises, les efforts importants de structuration et de rationalisation déjà engagés, notamment autour d'UBIFRANCE et des

Chambres de commerce et d'industrie, devraient être poursuivis afin que chaque entreprise soit en mesure d'identifier rapidement un seul interlocuteur public capable de l'orienter et de l'assister dans ses démarches à l'export, notamment vis-à-vis des autres acteurs institutionnels concernés. Par ailleurs, les dispositifs devraient être adaptés à la taille des entreprises.

Les pratiques de portage des PME à l'international, avec la participation des grands donneurs d'ordres mais aussi dans le cadre de structures de coopération entre PME ou des chambres de commerce franco-étrangères, devraient être systématiquement encouragées : portage stratégique, portage-abri par l'hébergement de VIE, hébergement sur stands et salons, mise à disposition de locaux, portage-conseil (fourniture d'adresses, informations juridiques et réglementaires, analyses du marché).

2.6 Favoriser la revitalisation industrielle du territoire

Si elles affectent globalement le tissu industriel national, les délocalisations industrielles ont souvent des conséquences dramatiques sur les bassins d'emplois locaux. De nouveaux moyens d'action devraient être engagés pour favoriser la localisation compétitive des entreprises en France.

- ***Mettre en place un dispositif en faveur de la relocalisation compétitive des entreprises industrielles***

Les relocalisations observées ces derniers mois font ressortir les difficultés rencontrées par les entreprises ayant, à leur initiative ou non, fait le choix de délocaliser tout ou partie de leur activité (faible productivité, délais, qualité...).

La logique de l'implantation en pays dit *Low Cost Country* (LCC) est apparue souvent comme une réponse à la pression des donneurs d'ordres ou des clients sans que soient toujours bien évalués les gains de compétitivité escomptés de l'implantation en zone LCC, ni bien estimés des coûts cachés qui grèvent in fine la plus-value économique de ces implantations.

Plutôt que la recherche d'approvisionnement en zone LCC, il conviendrait de privilégier les « *Best Cost Country* » (BCC), c'est à dire veiller à optimiser la répartition des activités économiques selon les atouts et avantages compétitifs de chacun des territoires. Mais, le glissement du concept LCC vers le BCC est encore lent.

Dans ce cadre, la mise à l'étude d'un accompagnement des entreprises qui remettraient en question leur choix de localisation en dehors du territoire de l'Union européenne pourrait être envisagée sous la forme d'un soutien direct ou indirect, limité dans le temps et ciblé sur des espaces industriels français ou des segments de filières industrielles fragilisés.

Le dispositif viserait à aider les entreprises concernées à étudier leur projet de relocalisation (benchmark, mise en évidence des coûts complets et cachés, analyse des marchés cibles), à valider sa faisabilité et à réaliser les investissements productifs et les créations d'emplois.

Sa définition et sa mise en place éventuelle nécessitent une étude de faisabilité rigoureuse pour écarter tout effet d'aubaine.

- ***Accroître les moyens affectés à la revitalisation des territoires en renforçant la solidarité entre les secteurs économiques***

L'accompagnement des mutations a été considérablement renforcé depuis 2002 grâce à l'obligation de revitalisation mise à la charge des plus grandes entreprises. La création en 2009 du Fonds national de revitalisation des territoires (FNRT) a permis de couvrir des territoires privés de ces moyens.

Afin d'assurer l'équité de traitement entre les entreprises, qu'elles soient du secteur industriel – qui est le contributeur quasi exclusif à cette obligation, du fait de l'impact territorial généré par les restructurations dans ce secteur - ou du secteur des services, l'extension de cette obligation aux entreprises procédant à des suppressions collectives d'emplois importantes au plan national pourrait être envisagée même si leur impact territorial reste discret

2.7 Conforter les écosystèmes innovants, la structuration en filières et la dynamique du tissu industriel

L'engagement des entreprises dans des démarches collectives multi partenariales est aujourd'hui un impératif majeur pour leur compétitivité et leur pérennité. De nombreuses actions ont été mises en place pour inciter à cet engagement, notamment dans le domaine de la R&D. La création des pôles de compétitivité a marqué une évolution décisive en ce sens. Tous les moyens pour amplifier encore les processus de coopération et de collaboration et susciter une dynamique soutenue au sein du tissu industriel devraient être mis en œuvre.

- ***Promouvoir des programmes « interpôles »***

Les pôles de compétitivité ont permis de constituer des viviers efficaces pour l'émergence d'innovations.

Désormais, une mise en réseau des pôles travaillant sur des thématiques proches paraît nécessaire pour pouvoir démultiplier l'effet de levier, d'échanger sur les projets en cours, de partager les bonnes pratiques et de définir des axes de travail communs. Ces liens entre pôles existent dans certains domaines comme la mécanique, l'automobile, l'aéronautique et la chimie. Ils devraient être renforcés pour se constituer en véritables pôles de développement. Par ailleurs, une extension du concept d'interpôles à d'autres filières, comme la filière agro-

alimentaire, celle de la santé ou encore celle de l'économie maritime ou en associant plusieurs filières comme l'agroalimentaire et la santé, serait souhaitable.

Dans le cadre de la démarche interpôles, l'interfaçage avec les pôles à thématique « services et technologies de l'information et de la communication » est un enjeu important, les STIC étant désormais une composante essentielle de la compétitivité de toutes les filières.

La reconnaissance officielle de ces programmes interpôles par les Pouvoirs publics pourrait apporter de la visibilité aux démarches engagées et permettrait de les intégrer dans les réseaux européens d'innovation.

La dotation de 500 millions d'euros prévue dans le cadre de l'Emprunt national pour les projets structurants des pôles de compétitivité, dont 200 millions pour le cofinancement de plateformes mutualisées d'innovation pour les pôles de compétitivité et 300 millions d'euros pour le cofinancement de projets de recherche et développement visant à structurer les filières industrielles et à renforcer leurs positions sur les marchés porteurs, devrait permettre d'encourager la dynamique interpôles.

En parallèle, la coordination entre les différentes initiatives de l'Etat destinées à créer des écosystèmes de l'innovation (pôle de compétitivité, grappes d'entreprises, pôles de recherche et d'enseignement supérieur (PRES), plan Campus, Instituts Carnot, Institut de recherche Technologique, etc.) pourrait utilement être renforcée.

- ***Organiser les filières et faire évoluer dans ce cadre les relations donneurs d'ordres-sous traitants vers des relations de co-traitants***

Les activités aéronautiques et automobiles ont commencé à se structurer en filières pour gagner en compétitivité dans un contexte de crise. D'autres filières industrielles, comme celui de la santé de l'agro-alimentaire ou des services et technologies de l'information et de la communication, font le constat de la nécessité de travailler plus étroitement entre secteurs pour faire face aux défis auxquels elles sont confrontées et tirer parti des opportunités qui s'ouvrent en termes de nouveaux marchés.

Dans le cadre de la Conférence nationale de l'industrie dont la création est préconisée, une tâche prioritaire pourrait consister à inciter toutes les grandes branches ou secteurs industriels à repenser leur gouvernance sur la base d'une cartographie nouvelle à dresser par filière marché (aéronautique, ferroviaire, automobile, énergie nucléaire, santé, technologies de l'information et de la communication, etc....) croisée avec l'approche de branche plus orientée vers les métiers, les technologies (mécanique, plasturgie, électrique et électronique etc....) ou les services (ingénierie, informatique, logistique etc....).

En capitalisant sur les Fédérations professionnelles existantes, les acteurs concernés devraient dans le même temps réfléchir à la manière de travailler ensemble et d'organiser les outils de pilotage adaptés à chaque filière.

De façon générale, les grands sujets à traiter, dans une perspective de marché, dans le cadre des filières portent sur les attentes des clients finaux, la normalisation, la réglementation, les enjeux d'innovation technologique et de création, la veille et la prospective, les formations et les compétences, l'emploi, les relations donneurs d'ordres-sous-traitants, les conditions réglementaires de développement d'un marché, les alliances techniques ou commerciales, transversales ou verticales entre secteurs.

Si elle doit permettre de gagner en compétitivité, l'organisation en filière vise aussi à établir de façon durable et concertée des relations gagnant-gagnant entre donneurs d'ordres et sous-traitants, pour que ces deux notions convergent vers celle de co-traitants.

Ces nouvelles relations passent par exemple par la mise en place de structures informelles de type plateformes d'échanges afin d'offrir aux entreprises fournisseurs la capacité de développer une vision stratégique globale de moyen à long terme. Les plateformes d'échanges constituent un niveau adapté pour organiser une interaction efficace entre branches et filières afin de rechercher des solutions communes au problème de la liaison « amont/aval ». Dans certaines filières, les réflexions pourraient également très utilement être élargies à la distribution.

La structuration en filières « marchés » devrait aussi conduire à créer, chaque fois que possible, les conditions d'une mutualisation des moyens interentreprises sur certains domaines (veille technologique, innovation, marketing, commercial...) pour constituer un réseau favorisant l'offre des PME et TPE, développant leur visibilité face aux groupes et leur permettant d'acquérir la capacité de faire respecter collectivement les engagements des donneurs d'ordres.

Une fois les filières organisées et à leur initiative, une instance d'évaluation transversale dans chaque filière pourrait être chargée d'observer les pratiques mises en œuvre en quantifiant et qualifiant les données illustratives, d'évaluer le respect des engagements de chacun, de valoriser les mécanismes vertueux, de repérer et au besoin de sanctionner les pratiques abusives. La notation accordée dans ce cadre aurait vocation à être prise en compte par les donneurs d'ordres pour leur image de marque, au même titre que leur responsabilité environnementale, sociétale et éthique.

Enfin, dans le cadre de la refondation de la relation donneurs d'ordres-sous-traitants, la mise en place de fonds financiers par filière avec participation des donneurs d'ordres pour aider à la recapitalisation des sous-traitants (à l'exemple du Fonds de Modernisation des Equipementiers Automobiles-FMEA ou encore d'AeroFund pour la filière aéronautique) devrait être envisagée pour d'autres filières (Cf. supra 2.3). La capacité d'intervention de ces

fonds pourrait également être adaptée pour permettre en urgence une réaction rapide aux situations les plus critiques.

Le rapport du groupe de travail « Politique de filières » apporte des éclairages très complets sur l'ensemble de ces points.

Les aspects sociaux du thème de la refondation des relations donneurs d'ordres-sous-traitants pourraient faire l'objet d'une négociation entre partenaires concernés.

- ***Inciter les filières à gagner collectivement en performance grâce au numérique***

L'usage des technologies de l'information et de la communication offre des possibilités croissantes pour renforcer les collaborations entre entreprises dans un cadre largement dématérialisé. Des usages comme l'optimisation de la chaîne d'approvisionnement, la traçabilité des produits, le développement de la conception collaborative ou encore l'amélioration des dispositifs de gestion de flottes peuvent ainsi permettre aux entreprises de développer leur activité, d'optimiser leur fonctionnement, de gagner en qualité et en temps, et de contribuer au développement durable. Dans certains cas, ils peuvent également constituer une condition pour les PME pour ne pas être écartées du marché.

Ces évolutions représentent de véritables transformations de fond en termes d'organisation des entreprises mais aussi des filières. La définition et la mise en place de ces nouveaux modes de travail ne peuvent être le fait d'une entreprise prise isolément ; elles nécessitent un travail collectif dans lequel doit être impliqué l'ensemble des entreprises concernées.

Les organisations représentatives de filières ont un rôle essentiel à jouer, d'une part pour l'élaboration de standards et la coordination des pratiques d'échanges, pour simplifier l'adoption de ces nouveaux modes de travail par les PME, d'autre part pour la relation avec les offreurs de solutions et l'anticipation et la préparation des évolutions de métier et de formation induites par ces transformations.

Afin de favoriser de telles démarches de coopération, un soutien financier à des projets collectifs en ce sens pourrait être apporté.

- ***Accompagner les PME dans la définition de leur stratégie***

Les responsables de PME ne disposent généralement pas du temps et des ressources humaines nécessaires pour réfléchir à l'évolution de leur environnement et élaborer une stratégie adaptée. L'isolement de l'encadrement dans les PME ne facilite pas non plus la conduite du changement. De ce fait, certaines méthodes d'organisation des entreprises, comme le lean management ou l'utilisation des TIC, ne sont pas mises en œuvre dans les PME faute de moyens pour structurer la démarche.

Bénéficier d'un appui extérieur permettrait au chef d'entreprise de se poser les questions indispensables au développement de son activité et d'affiner sa vision de l'environnement concurrentiel dans lequel son entreprise évolue.

Sous la conduite des DIRECCTE et en associant à cette action l'ensemble des partenaires publics engagés dans l'appui aux entreprises, il pourrait être proposé aux PME une aide à la réalisation d'audits, selon des modalités et dans un cadre de prise en charge financière à définir. Plusieurs thématiques pourraient être abordées lors des audits : les stratégies de compétitivité, d'innovation, d'exportation, d'organisation et de mise en place de nouvelles technologies. Il conviendrait de veiller à ce qu'une aide de cette nature s'inscrive dans une démarche collective associant les PME d'un même territoire ou d'un même secteur pour s'établir sur une base d'échanges d'expériences et de bonnes pratiques.

- ***Encourager toutes les formes de mutualisation entre PME***

La structuration en filière est une base essentielle pour construire entre les PME des mécanismes de mutualisation pour assurer les fonctions qu'elles ne peuvent mettre en œuvre à leur échelle : l'export, l'aide au recrutement, la veille technologique, l'élaboration de plans de formation, la défense de la propriété industrielle, le dépôt de brevets, certaines dimensions de la logistique, la modernisation des méthodes d'organisation par exemple le recours au lean management, le regroupement de PME pour répondre à des marchés qui ne leur sont pas accessibles individuellement faute de moyens techniques, humains ou financiers ou de capacités de production.

Que ce soit dans le cadre des filières existantes ou à structurer ou dans le cadre des bassins d'emplois lorsque cela est pertinent, les PME devraient être encouragées à entreprendre des actions de connaissance réciproque et de mutualisation et activement soutenues dans ces démarches, par exemple sous la forme de prêts bonifiés pour le financement de plateformes de ressources mutualisées. Des soutiens financiers à la mise en place de groupements d'employeurs au bénéfice des TPE-PME adhérentes pourraient également être envisagés. De même, un soutien à des groupes de PME pourrait être apporté sous la forme d'aide à l'emploi de «développeurs de filière/marché». Ces développeurs décryptent les règles du jeu des marchés, identifient et rencontrent les interlocuteurs-clés (dont les directions achats des grands comptes), ramènent des consultations, les proposent au réseau de PME, organisent la construction des réponses collectives que les PME ne peuvent isolément formuler.

- ***Faciliter le regroupement, la croissance et la transmission des PME***

Le paysage industriel français fait face à un risque important de disparition d'un nombre non négligeable d'entreprises, TPE et PME ou de leur prise de contrôle par des acteurs non

nationaux, du fait de la conjoncture économique et du départ en retraite de nombreux chefs d'entreprises qui n'ont pas toujours mis en place des solutions pour assurer leur relève. Il est important de veiller à la pérennité du tissu industriel en favorisant la reprise d'entreprises et en profitant de cette période pour recomposer le tissu industriel lorsque cela apparaît nécessaire (regroupements vertueux de PME pour favoriser l'émergence d'ETI, modernisation de l'outil, réorientation de l'activité ...) tout en conservant son ancrage territorial.

La détection des entreprises en situation de risque lié à la transmission est un préalable. De même, la détection des entreprises en développement atteignant un seuil (souvent observé vers 70 / 100 salariés) impliquant une réorganisation profonde de l'équipe dirigeante devrait faire l'objet d'une attention particulière des acteurs publics afin d'offrir des formes de soutien adaptées au franchissement de ce cap critique.

Des dispositifs financiers incitatifs pourraient permettre plus facilement à des entrepreneurs ou à des salariés de reprendre ces entreprises, en complément de dispositifs d'accompagnement leur permettant de maîtriser pleinement un projet nouveau pour l'entreprise reprise (formation aux spécificités du marché et des techniques pour les TPE, formation sur la stratégie financière...). Le recours au régime juridique des SCOP pourrait être facilité, par exemple en évitant le passage obligatoire par l'étape de la liquidation pour permettre aux salariés de bénéficier de l'Aide à la Reprise et à la Création d'Entreprises (ARCE). Il est utile de noter que l'Emprunt national prend en compte cet objectif de renforcement des SCOP en prévoyant la création d'un fonds doté de 100 millions d'euros destiné à financer les organismes de l'économie sociale dont les coopératives.

Il pourrait être envisagé également la création d'un fonds de soutien à la reprise des petites entreprises qui pourrait intervenir en complément d'autres financements de moyen ou long terme accordés par des établissements de crédit au candidat à la reprise avec des garanties apportées aux banques par des sociétés de caution mutuelle.

Enfin, dans le cas de transmission successorale d'une entreprise, aucune imposition spécifique ne devrait intervenir en l'absence de réalisation du patrimoine.

Une attention toute particulière devra être portée aux conclusions que rendra prochainement Monsieur Bruno RETAILLEAU dans le cadre de la mission que lui a confiée le Premier ministre pour revoir en profondeur la politique menée à l'égard des ETI, de manière à favoriser l'accroissement de leur nombre et de leur puissance en France et réfléchir aux réponses à apporter aux problématiques que rencontrent tant les PME dans leur croissance que les ETI dans leur développement.

2.8 Améliorer l'image de l'industrie et l'attractivité de ses métiers

Identifiée comme un frein majeur à l'entrée des jeunes, diplômés ou non, dans l'industrie, l'image de ce secteur, trop dégradée, est défavorable au renouvellement nécessaire des générations et doit être reconstruite. Il est nécessaire de mettre en valeur d'une part les carrières possibles au sein des entreprises industrielles et, d'autre part, les métiers en croissance de l'industrie, par exemple ceux générés par la mutation des entreprises vers des processus et des produits vertueux sur le plan écologique et par la créativité à intégrer de plus en plus dans les produits et services pour conquérir des marchés. Un plan de restauration de l'image des métiers de l'industrie et de la place de l'industrie dans les territoires devrait être mis en œuvre.

Pour nécessaire que soit cette action d'image, il n'en reste pas moins que la restauration durable de l'attractivité des métiers de l'industrie passe par des mesures de fond sur les chantiers du social et de la formation qui sont à étudier dans les instances concernées.

- ***Ouvrir très largement l'entreprise industrielle aux jeunes en formation, aux enseignants et au grand public***

L'entreprise industrielle devrait être un lieu beaucoup plus largement ouvert qu'il ne l'est actuellement. Le renforcement de cette ouverture devrait viser, en priorité, les jeunes en formation technique, par exemple par l'accueil de jeunes diplômés de tous niveaux en coopération dans les PME ou encore l'expérimentation de l'allocation de solidarité intergénérationnelle (ASI) dans les TPI et PME pour mettre en place une fonction tutorale permettant la transmission des savoirs et des savoir-faire techniques et professionnels entre un salarié reconnu pour ses capacités et un jeune qui débute sa carrière professionnelle.

Mais l'entreprise industrielle devrait aussi être ouverte, de façon plus générale, aux jeunes collégiens et lycéens et à leurs professeurs qui devraient pouvoir être accueillis *in situ* dans les sites industriels à l'occasion de journées de découverte. Une formule originale de « classe en entreprise » consistant à localiser pendant une semaine les cours au sein d'une entreprise a été testée par des entreprises de la filière des industries électroniques et électriques et peut aussi se révéler très riche en termes de potentialités.

L'industrie devrait enfin s'ouvrir, chaque fois que possible, au grand public à l'occasion de journées « portes ouvertes », mises en place sur le modèle de la journée du patrimoine sous une forme événementielle par exemple dans le cadre d'une « semaine de l'industrie » ou, pour les plus grandes entreprises qui en ont les moyens, par l'organisation de circuits de visites sécurisés permanents qui répondraient à l'appétence croissante du public pour le tourisme industriel.

- ***Organiser une campagne de communication ciblée sur les jeunes pour revaloriser les formations techniques et les métiers de l'industrie***

Des actions tendant à promouvoir les formations techniques à tous les niveaux pourraient être lancées, en liaison avec le ministère de l'éducation nationale, sous la forme d'une campagne de promotion des disciplines scientifiques et technologiques et des métiers industriels, en vue d'une meilleure information et de choix d'orientation mieux éclairés pour les jeunes, et notamment les jeunes filles. Cette campagne devrait porter sur tous les niveaux de qualification et intégrer la promotion de la formation en alternance.

Cette campagne sur les métiers industriels et leurs conditions réelles d'exercice, dans toutes leurs dimensions (techniques mais aussi relationnelles ou organisationnelles) et dans tous les types de structures devrait utiliser les supports de communication des jeunes (Internet, réseaux sociaux) et mettre en avant la contribution de l'industrie aux attentes de la société : besoins en énergie, protection de l'environnement, santé, sécurité. Il est également souhaitable de valoriser spécifiquement les métiers d'innovation, de création et de marketing et la place des femmes dans l'industrie et de souligner la place des métiers liés au développement durable.

3. Prendre en considération les enjeux sectoriels et ceux des territoires et bassins d'emplois

3.1 Mettre en valeur les atouts sectoriels

Le présent document de synthèse s'est employé dans les développements précédents à dégager les propositions transversales à l'ensemble des groupes de travail nationaux et régionaux mis en place dans le cadre des Etats généraux de l'industrie.

Pour autant, les rapports produits par les groupes de travail « filières » avancent de nombreuses propositions complémentaires propres à chaque filière. Les développements qui suivent se proposent de retracer, sans prétendre à l'exhaustivité, les axes principaux de ces propositions sectorielles.

- ***Biens de consommation : un accent à mettre sur la création et l'innovation***
 - créer un pôle de compétitivité de l'innovation immatérielle, s'appuyant notamment sur une plateforme collaborative associant entreprises, chercheurs, écoles, designers... ; il s'agirait d'un laboratoire de niveau international s'appuyant, en réseau, sur des organismes existants dont le premier objectif serait d'assurer le suivi des évolutions sociologiques fines du consommateur et d'engager des projets innovants transversaux dans une perspective de décroisement ;

- mettre en place des outils de financement spécifiques des jeunes marques, créateurs et designers / entrepreneurs et d'incubateurs pour les jeunes marques et créateurs ;
 - harmoniser et renforcer au niveau européen les mesures en faveur de la propriété intellectuelle et les dispositifs de lutte contre la contrefaçon ; en particulier, la faisabilité et l'opportunité de la mise en place d'une base de données commune aux douanes et autres corps de contrôle des 27 Etats membres pourraient être étudiées ;
 - lancer un atelier/école focalisé tout à la fois sur les savoir-faire et la créativité ; les jeunes créateurs pourraient également y trouver des ressources pour leurs premières collections ;
 - lancer un incubateur de niveau mondial pour les créateurs français ;
 - impliquer les grands groupes du luxe et de la distribution dans les opérations de portage des PME à l'international afin de soutenir le développement des PME des secteurs des biens de consommation.
- ***Agroalimentaire : une image à améliorer, des attentes des consommateurs à mieux identifier***
 - travailler à améliorer l'image de l'industrie agroalimentaire à travers plus de pédagogie mais également par l'analyse de l'impact des « perturbateurs » sur la santé du consommateur ;
 - étudier la possibilité de faire évoluer la propriété industrielle aux spécificités de l'industrie agroalimentaire : les recettes ne sont aujourd'hui pas « protégeables » et donc copiables sans aucun recours ;
 - mettre en place un observatoire transdisciplinaire du comportement du consommateur pour anticiper les demandes et répondre aux attentes ;
 - renforcer l'inter ministérialité pour limiter l'insécurité juridique des entreprises.
- ***Biens intermédiaires : une force industrielle au cœur des problématiques d'éco-conception et d'éco-production***
 - définir des priorités dans l'accès aux ressources ;
 - mettre en œuvre des mesures permettant de mobiliser les marchés publics pour promouvoir effectivement les éco-industries ;
 - créer un programme de recherche, de démonstration et de développement dans le domaine des matières premières secondaires ou biosourcées ;
 - mettre en place un régime fiscal incitatif à l'utilisation d'intermédiaires chimiques issus des matières premières renouvelables ou secondaires ;
 - donner rapidement une visibilité sur les conditions du marché de l'énergie.
- ***Industries des STIC (services et technologies de l'information et de la communication) : articuler les technologies, les services et les usages***
 - donner une ambition à la filière : faire de la France un des 5 leaders mondiaux du numérique à l'horizon 2015 dans les technologies, les services et les usages ;

- lui fixer un objectif : développer sur l'ensemble du territoire national des écosystèmes numériques associant technologies, services et usages, d'excellence mondiale, différentiateurs (éco-responsables, sécurisés, innovants) au service des citoyens, des administrations et des entreprises ;
- ériger la filière STIC française en priorité de la politique industrielle en vue d'en faire un moteur de croissance durable et d'emplois grâce à la généralisation de « l'intelligence numérique » dans l'ensemble des secteurs économiques et sociaux ;
- lancer des programmes ciblés pour favoriser l'émergence de modèles de rupture (technologiques, économiques, d'usages...) par le déploiement de services répondant aux besoins sociétaux de nos concitoyens (développement durable, sécurité, santé et vieillissement, culture) ; dans le cadre de l'Emprunt national, des «pilotes industriels» grandeur nature pourraient être développés dans les domaines de la télésanté, des systèmes électriques intelligents, des contenus numériques, de la sécurité numérique, des transports décarbonés et de la « route intelligente », de l'e-administration, de l'e-éducation ;
- déployer en parallèle une infrastructure nationale numérique de confiance et performante permettant de soutenir le développement de ces services autour de deux priorités : le très haut débit (fixe et mobile) et les grandes centrales numériques énergétiquement performantes ;
- initier ou renforcer des programmes pour généraliser les technologies de l'information et de la communication dans les entreprises, notamment les PME et ETI, dans l'ensemble de leurs processus ;
- développer des atouts compétitifs au plan mondial dans les trois secteurs industriels clés qui sous-tendent et conditionnent le succès des technologies et des services numériques : les composants électroniques, les logiciels et les télécommunications ;
- créer les conditions de développement et de préservation de l'emploi industriel et de services dans le secteur des STIC en tenant compte de ses spécificités (forte innovation technologique, bouleversements rapides, évolution perpétuelle, compétition mondiale très dure...) ;
- organiser un pilotage « filière » sous la forme d'un conseil stratégique associant tous les acteurs (administrations, entreprises, salariés, recherche et innovation, territoires...) pour coordonner et mener à bien cette stratégie.

- ***Industries de santé : un besoin fort en termes de gouvernance et de recherche***

- doter le secteur d'une instance de gouvernance au plus haut niveau : les industries de santé présentent la spécificité d'être extrêmement dépendantes des politiques publiques en matière sanitaire et sociale ; de ce fait, pour cette filière, l'enjeu de gouvernance est majeur ; pour tirer le meilleur parti des atouts de la France, il est impératif de concilier politique de santé publique, politique industrielle en santé, préservation de l'assurance maladie et stratégie nationale de recherche et d'innovation dans le cadre d'une politique globale arrêtée au plus haut niveau de l'Etat ;

- garantir le maintien des moyens de la recherche publique : le développement des industries de santé repose avant tout sur l'innovation, qu'elle soit médicale, technologique ou organisationnelle ; l'excellence de la recherche publique est un élément fondamental pour les industries de santé et un facteur majeur de l'attractivité du territoire pour la localisation des centres de R&D ;
 - assurer le développement de la recherche hospitalière : l'excellence de la recherche clinique académique est une force reconnue du système français ; le mode de financement de la recherche hospitalière doit être adapté notamment par le recours aux appels à projets ;
 - lancer rapidement des projets concrets pour les nouvelles industries en particulier autour du thème de la télésanté, comme les outils de la médecine personnalisée (diagnostic et traitement intégré au lit du malade), le traitement massif de données, le développement de modèles et de la médecine régénératrice à partir de cellules souches ; la France dispose de nombreux atouts pour devenir un leader mondial dans ces secteurs en émergence.
- ***Matériels de transport : des concepts nouveaux à intégrer dans les produits et les infrastructures***
 - développer les systèmes de transports dits « intelligents » et multimodaux (notamment projet de route intelligente, projet Mobilité Multimodale Intelligente) ;
 - mettre en place les outils nécessaires pour la compétitivité des filières industrielles du transport tels qu'une monographie européenne des méthodes de quantification et de valorisation des économies d'énergie et des gaz à effet de serre dans les différentes composantes modales du transport ;
 - profiter de l'opportunité de l'Emprunt national pour renouer avec les grands programmes préparant l'avenir et redonner aux industries des transports une visibilité forte et positive auprès du public.

3.2 Répondre aux besoins des territoires et des bassins d'emplois

Par ses nombreuses activités induites dans les services, le commerce ou la formation et par son lien intime avec les problématiques d'aménagement du territoire, l'industrie est un facteur déterminant de la vitalité des territoires.

Les travaux régionaux conduits dans le cadre des Etats généraux de l'industrie ont suscité une très large mobilisation qui a bien révélé cette dimension. Le présent document de synthèse intègre les propositions de nature transverses formulées en région. Les travaux régionaux feront par ailleurs l'objet d'une synthèse spécifique qui permettra une analyse plus fine des préoccupations exprimées dans les territoires quant aux problématiques plus spécialement locales. Les développements qui suivent se limitent donc à présenter quelques grandes actions à décliner dans les territoires qui seraient de nature à dynamiser les tissus industriels locaux.

- ***Repérer et préserver les savoir-faire industriels traditionnels***

Sans nécessairement être essentielle en termes d'emplois au niveau macro-économique, une action de cette nature peut permettre de sauvegarder des bassins d'emplois spécialisés.

La transmission des compétences et savoir-faire est en effet menacée dans certains secteurs. La labellisation des centres de formation dédiés à ces savoir-faire traditionnels, l'inventaire des experts détenteurs de ces savoirs, la création des sauvegardes des gestes et pratiques (bases de données, vidéos, didacticiels...) pourraient permettre d'en assurer la pérennité.

Les actions sur ce type d'activités, qui bénéficient généralement d'une image très positive, pourraient contribuer à améliorer l'attractivité d'ensemble des métiers de l'industrie.

- ***Mettre en place une gestion prévisionnelle de l'emploi industriel sur une base territoriale***

De façon générale, les travaux régionaux font ressortir la pertinence de l'échelle des bassins d'emplois, notamment pour parvenir à une gestion prévisionnelle de l'emploi industriel sur une base territoriale : connaissance de l'offre et des besoins de main d'œuvre avec leurs caractéristiques (âge, niveau de formation...), des perspectives des entreprises (créations, défaillances, développement...), des reconversions nécessaires et de l'offre de formation.

La création et l'animation en région, à travers un réseau d'entreprises, de systèmes de veille prospective et participative dans des secteurs-clés pour les économies régionales est aussi une orientation à développer.

- ***Organiser en région des relais à la Conférence nationale de l'industrie***

Les Etats généraux de l'industrie ont suscité en région une large mobilisation et ont provoqué un engagement soutenu des acteurs économiques et sociaux locaux. Cette mobilisation a déjà conduit un certain nombre de Préfets à prévoir le maintien d'une instance de dialogue et de suivi sur les questions industrielles.

En relais de la Conférence nationale de l'industrie, il pourrait être envisagé de pérenniser en région, sous la forme de comités régionaux et dans un cadre souple laissant une grande marge d'initiative aux acteurs locaux, les instances de dialogue mises en œuvre en région dans le cadre des Etats généraux de l'industrie.

- ***Valoriser l'industrie de l'Outre-mer***

L'outre-mer révèle des champs d'actions spécifiques qu'il convient de prendre en compte. Des actions encourageant la substitution de productions locales aux importations, permettant de mieux valoriser la position tropicale (valorisation de la biodiversité locale et des matières premières locales) ou favorisant les énergies renouvelables pour lesquelles des avancées très substantielles peuvent être d'ores et déjà constatées pourraient être soutenues.

Sur le dernier point en particulier, dans la perspective d'une montée en puissance des énergies renouvelables en France métropolitaine, l'Outre-mer peut apporter des expériences pilotes très utiles.

Par ailleurs la position des différents territoires d'Outre-mer dans leur environnement géographique respectif pourrait leur permettre de jouer un rôle d'interface entre la France continentale et des zones tropicales à potentiel.

4. Ouvrir rapidement les chantiers de concertation sur cinq domaines clés engageant l'avenir de l'industrie : l'environnement réglementaire, la compétitivité, le social, le financement et l'Europe

Les Etats généraux de l'industrie ont posé un certain nombre de constats portant sur cinq domaines qui dépassent les enjeux industriels tout en revêtant une importance majeure pour l'avenir de l'industrie : l'environnement réglementaire, la compétitivité, le social, le financement et l'Europe. La recherche d'améliorations dans chacun de ces domaines, propres à répondre aux attentes spécifiques des acteurs du monde industriel, nécessite un débat élargi à tenir dans les instances ad-hoc lorsqu'elles existent ou dans des lieux de concertation à créer.

Parmi ces chantiers, ceux touchant à l'interprofessionnel sont déjà engagés pour la plupart et doivent être conduits dans le respect de l'autonomie des partenaires sociaux.

Une approche interministérielle devra être mise en œuvre pour les chantiers concernant directement l'Etat, comme acteur, prestataire ou partenaire, par exemple ceux de la réglementation ou de la formation.

4.1 Le chantier de l'environnement réglementaire

L'environnement réglementaire dans lequel évolue l'industrie française est fréquemment critiqué pour sa lourdeur jugée excessive et pénalisante pour les activités économiques en général et pour l'industrie en particulier.

S'agissant de l'environnement réglementaire national, deux objectifs généraux devraient être poursuivis : d'une part stabiliser le flux et, d'autre part, réexaminer le stock pour préparer, lorsque cela apparaîtrait nécessaire, des allègements et des simplifications.

Un objectif plus particulier d'amélioration de la réactivité peut concerner des secteurs en mutation rapide, comme celui des industries de santé, qui requièrent une capacité d'adaptation rapide de l'environnement réglementaire et pour lesquels l'efficacité administrative est un facteur-clé de compétitivité.

- ***La stabilisation du flux***

La stabilité de l'environnement réglementaire des entreprises participe à leur compétitivité. Dans ce cadre, il serait souhaitable d'éviter toute nouvelle réglementation alourdissant les charges de l'industrie non liée aux obligations européennes, de recourir chaque fois que possible aux engagements volontaires assortis de contrôles et de mettre en place une consultation obligatoire du ministère chargé de l'industrie dans le cadre des études d'impact à mettre en œuvre avant toute nouvelle loi ou règlements pour les textes susceptibles d'affecter l'industrie.

La pratique de la référence aux normes élaborées avec la participation des parties prenantes dont l'industrie au premier chef, et explicitant les exigences réglementaires essentielles devrait être encouragée chaque fois que possible.

- ***Le réexamen du stock***

Une mission ad-hoc pourrait être diligentée pour réexaminer le stock de normes au regard de leur impact sur l'activité industrielle et faire toute proposition d'adaptation notamment en termes d'allègements et de simplifications, par exemple pour les règles applicables aux installations classées pour la protection de l'environnement dont l'assouplissement devrait être amplifié et accéléré.

Dans ce cadre, un accent particulier pourrait être mis sur la question de l'allègement de la charge déclarative imposée aux entreprises.

4.2 Le chantier de la compétitivité industrielle

Le rapport du groupe de travail « Compétitivité et croissance verte » apporte de nombreux éléments d'analyse et de proposition sur l'ensemble de la problématique de la compétitivité.

En particulier, les conditions d'accès à l'énergie et son coût constituent des facteurs de compétitivité importants. Alors que l'électricité a été jusqu'ici un atout compétitif pour notre pays, l'industrie ressent aujourd'hui le besoin d'une plus grande visibilité sur les futures

règles du jeu dans le domaine de l'énergie qu'il s'agisse du prix de l'électricité ou de l'ouverture des marchés du gaz.

Dans un autre domaine, l'effet de réduction des marges, et corrélativement des capacités d'investissement des entreprises, provoqué par les prélèvements fiscaux et sociaux est souvent considéré comme plus important en France que dans les pays comparables et comme pénalisant de ce fait la compétitivité de l'industrie française. Une étude approfondie de tous les aspects de cette problématique devrait être menée. Trois axes de travail pourraient être pris en considération :

- ***Une fiscalité prenant mieux en compte l'enjeu de la compétitivité de l'industrie***

Si les entreprises industrielles doivent contribuer au même titre que tous les acteurs économiques à l'effort fiscal du pays, il est essentiel que la fiscalité qui leur est appliquée, par ses assiettes ou ses taux, n'affecte pas de façon déséquilibrée leur capacité compétitive tant sur le marché national que sur les marchés d'export. La suppression de la taxe professionnelle s'inscrit dans cet objectif.

Une réflexion d'ensemble devrait être conduite pour évaluer l'effet sur la compétitivité de l'industrie française des dispositifs fiscaux applicables aux entreprises ou en voie de l'être, par exemple, dans le cadre de la fiscalité écologique.

- ***Un financement de la protection sociale moins lié au travail***

Les taux de prélèvement sur le facteur travail dans les entreprises sont plus élevés en France que dans la plupart des pays de l'OCDE. Des dispositifs d'allègement de charges salariales ont été mis en place mais du fait de la structure des emplois et de l'intensité capitalistique dans l'industrie, ces allègements bénéficient moins à l'industrie qu'à d'autres secteurs.

Une réflexion sur les différentes pistes possibles pour substituer à tout ou partie des prélèvements reposant sur la masse salariale d'autres formes de financement des régimes sociaux devrait être poursuivie, l'objectif étant d'assurer la pérennité de ces régimes sans compromettre les capacités de développement des entreprises.

- ***La flexi-sécurité comme réponse au défi de l'adaptation permanente des entreprises et au besoin de sécurité des actifs***

L'adaptation indispensable des entreprises aux évolutions des conditions de leurs marchés peut nécessiter des ajustements aussi bien qualitatifs que quantitatifs quant à leurs effectifs. Par ailleurs, la sécurisation des parcours professionnels est une aspiration légitime dans une société moderne. De ce point de vue, une gestion prévisionnelle efficace de l'emploi industriel

permettrait à terme une meilleure sécurisation de l'emploi avec pour conséquence probable une amélioration de l'image de l'industrie.

Un chantier de négociation en ce sens a déjà démarré et devrait être poursuivi.

4.3 Le chantier social

Le chantier social devrait permettre d'apporter des réponses dans deux domaines : il s'agit d'une part de l'adaptation de l'organisation de la vie dans l'entreprise aux évolutions des comportements individuels et des relations sociales dans les sociétés modernes et, d'autre part, de l'adaptation des compétences aux évolutions des techniques et des marchés.

- ***Le renforcement de la participation des salariés à la vie de l'entreprise***

La réflexion sur l'amélioration des modalités de représentation, d'information et de consultation des salariés dans les entreprises et sur l'organisation managériale pourrait être conduite par les partenaires sociaux. Les moyens de promouvoir le statut des SCOP, qui permet au travers de l'obligation de la détention majoritaire du capital par les salariés co-entrepreneurs de répondre pour partie à cet objectif, pourraient être recherchés dans ce cadre.

- ***Un réexamen approfondi de l'enseignement technique et professionnel et de la formation continue***

En liaison avec tous les acteurs concernés, le système français de formation technique et professionnelle, initiale ou continue, devrait faire l'objet d'une évaluation approfondie permettant d'apprécier précisément, à tous les niveaux de formation, d'une part, son adéquation aux besoins actuels du monde industriel, d'autre part sa capacité d'adaptation à l'évolution de ces besoins.

Des lacunes sont a priori repérées :

- le recours insuffisant aux dispositifs d'apprentissage et de formation en alternance, contrairement à ce qui se passe en Allemagne ;
- la faible attractivité de ces dispositifs pour les jeunes, en particulier les jeunes filles ;
- la capacité d'anticipation insuffisante de l'évolution des besoins des acteurs économiques ;
- les liens trop distants avec le monde économique ;

- l'individualisation insuffisante de la formation continue et son caractère trop peu qualifiant et diplômant.

Une mission nationale devrait permettre d'évaluer l'ampleur de ces lacunes et proposer les moyens d'y remédier dans une perspective de revalorisation de l'enseignement technologique à tous les niveaux en assurant une continuité avec l'enseignement technologique supérieur jusqu'aux grandes écoles et aux universités technologiques.

Les travaux du groupe de travail « Emploi-formation » des Etats généraux de l'industrie peuvent servir de base au lancement de cette mission.

- ***Une réflexion globale sur les facteurs de fond déterminant l'attractivité des métiers de l'industrie***

S'il est évidemment important que l'appareil de formation engage un réexamen approfondi de ses actions vers les métiers de l'industrie à tous les niveaux de qualifications, la rénovation de l'offre de formation ne déploiera pleinement ces effets que si les emplois, les salaires, les possibilités de promotion professionnelle et les conditions de travail dans l'industrie sont suffisamment attractives pour les jeunes générations.

Une négociation sociale devrait donc être menée dans le cadre des instances existantes non seulement sur les questions des niveaux de compétences et de la formation initiale et continue mais aussi sur celles des conditions et des moyens de travail, de l'hygiène et de la sécurité, de la prise en compte de la pénibilité des emplois.

4.4 Le chantier du financement de l'industrie

La difficulté d'accès des entreprises aux financements, fonds propres ou crédits bancaires, accentuée encore en période de crise, est évoquée de façon récurrente comme un problème important de l'industrie française. Cette difficulté est d'autant plus fortement ressentie qu'elle est mise en parallèle avec le taux d'épargne élevé observé en France.

Or on ne peut concevoir un développement harmonieux de l'industrie si les entreprises françaises ne peuvent pas s'appuyer fortement sur l'épargne des français. Le sujet n'est pas aisé à éclairer de manière complète : les acteurs sont multiples (publics et privés), les initiatives et les propositions sont nombreuses, les problématiques sont complexes et doivent être appréhendées pour une large part dans un contexte globalisé. Il existe donc un enjeu majeur à ce que le sujet puisse être traité dans le cadre d'une réflexion approfondie conduite avec le système bancaire et financier.

Ces travaux devraient traiter des trois problématiques-clés suivantes :

- ***Une plus forte mobilisation des investisseurs institutionnels au bénéfice de l'industrie***

Le futur cadre prudentiel européen du secteur de l'assurance (Solvabilité 2), qui entrera en vigueur fin 2012, n'incitera pas à la détention d'actions, par les assureurs européens, tout particulièrement pour ce qui concerne les entreprises non cotées (PME et ETI). Contrairement au régime prudentiel actuel, Solvabilité 2 obligera en effet les assureurs à mobiliser des fonds propres en fonction du niveau de risque attribué à leurs actifs, rendant la détention d'actions relativement moins attractive par rapport à d'autres types d'investissement.

Il en résultera une contrainte, dont les effets commencent déjà à apparaître, qui a un coût pour l'économie et l'industrie. Sans remettre en cause la nécessité d'une meilleure régulation du secteur financier, à la lumière de la crise financière, il est nécessaire de prendre pleinement en compte l'enjeu économique lié à cette gestion des risques.

De même, la comptabilisation des actifs en conformité avec les normes actuelles induit des contraintes importantes dans la gestion du capital au regard de l'horizon de gestion. En effet, alors que la gestion des passifs s'effectue sur un horizon de long terme, les actifs sont évalués comme s'ils devaient être immédiatement liquides à chaque « reporting » comptable.

Aussi, il apparaît indispensable de s'assurer que les mesures d'application de la directive Solvabilité 2 ne fragiliseront pas indûment la capacité de placement en actions des compagnies d'assurance, qui a déjà dramatiquement baissé, et le cas échéant de mettre en place des mesures correctrices permettant de drainer une partie des fonds gérés par les assureurs vers l'industrie.

- ***Le développement de produits d'épargne permettant un meilleur financement de l'industrie***

En cette matière, le rapport du groupe de travail « Accès aux financements » apporte de nombreuses pistes de réflexions à explorer : outils d'épargne spécialisés, épargne-retraite, mobilisation de l'épargne salariale, fonds d'investissement de proximité...

D'une manière générale, les réflexions pourraient aller dans deux directions complémentaires :

- le développement de véhicules d'épargne à très long terme qui, du fait même de leur horizon de placement, s'orienteront spontanément, dans une proportion importante, vers l'investissement en actions ;
- la mise au point de mécanismes de partage du risque et de la rentabilité, qui permettraient aux gestionnaires d'allouer une fraction de l'épargne de précaution à des emplois longs, sans faire porter aux épargnants un risque non conforme à leurs objectifs.

- *L'amélioration des relations banques-industrie*

Même si les pratiques de dialogue et d'effort de compréhension réciproque observées dans certaines régions conduisent à nuancer un jugement d'ordre général, la qualité insuffisante des relations entre les entrepreneurs industriels et leurs banquiers est une préoccupation souvent évoquée. L'exemple allemand de relations stables et suivies, de nature partenariale et organisées dans le cadre d'un processus de décision faisant appel à une large déconcentration fait figure de référence.

Comme continuation des travaux sur le chantier du financement, il pourrait être prévu la publication d'un rapport annuel permettant de donner une vision objective dynamique des enjeux de financement des entreprises, industrielles et d'assurer un suivi des propositions faites au Gouvernement et dont celui-ci souhaite la mise en œuvre.

4.5 Le chantier européen

Le déploiement d'actions en faveur de l'industrie au plan national doit s'inscrire dans les règles communautaires. Or celles-ci ont jusqu'ici surtout mis l'accent sur l'organisation de la concurrence intérieure dans l'Union et l'ouverture du marché intérieur - avec des effets utiles et positifs pour les consommateurs, notamment en termes de prix et d'élargissement de l'offre -, et peu sur le développement de l'activité et de l'emploi industriels en Europe.

La recomposition des institutions européennes engagée dans le cadre de la mise en œuvre du Traité de Lisbonne offre une opportunité pour rééquilibrer en ce sens l'action européenne. Ce rééquilibrage pourrait prendre la forme d'une nouvelle stratégie européenne de compétitivité pour l'industrie.

Dans ce cadre, une action pourrait être entreprise pour promouvoir, chaque fois que nécessaire, une révision de l'ensemble réglementaire communautaire afin qu'il prenne mieux en compte l'enjeu de la compétitivité de l'industrie européenne.

Il s'agit en particulier de repérer dans cet ensemble tous les éléments susceptibles de fragiliser les positions compétitives de l'industrie européenne en regard du reste du monde.

Des lacunes dans la réglementation communautaire peuvent être observées par exemple :

- en matière de dispositifs pour s'assurer de la loyauté de la concurrence et de l'application équitable des règles du commerce mondial par les pays tiers ;
- pour la définition d'un dispositif de contrôle et de sanction efficace des manquements à ces règles ; de ce point de vue, il est urgent de renforcer les campagnes de contrôle de conformité des produits importés sur la base de trois ou quatre campagnes par an ciblées sur des produits repérés avec les industriels par rapport à l'importance que revêt leur conformité sur des enjeux comme la sécurité ;

- pour permettre d'avantager les PME dans les marchés publics ;
- pour permettre la mise en place d'une taxe carbone aux frontières européennes.

En revanche, des réglementations existantes pénalisent l'industrie ou l'investissement dans l'industrie :

- l'accumulation de normes unilatérales affectant les acteurs économiques européens, par exemple l'Emission Trading System (ETS) ou le règlement REACH, sans que soit véritablement exigé le respect de ces règles par les produits entrants dans l'Union ;
- les normes comptables IFRS imposées par un règlement communautaire de 2002 avec la méthode de valorisation des actifs « mark to market » et les normes prudentielles imposées par la directive Solvabilité 2.

La référence aux normes, élaborées dans un cadre multi partenarial avec une participation active de l'industrie est une pratique de gouvernance qui devrait être activement promue au niveau européen.

Le travail de fond à conduire pour orienter davantage la démarche communautaire vers le développement de l'activité et de l'emploi industriels en Europe pourrait conduire à proposer la révision des directives et règlements les moins compatibles avec cet objectif.

CONCLUSION

Avec l'achèvement des travaux des Etats généraux de l'industrie s'ouvre le temps de l'action. La mobilisation nationale et régionale suscitée par ces Etats généraux traduit l'attente forte des acteurs économiques et de la société.

L'affirmation d'une nouvelle ambition industrielle de la France autour de l'objectif prioritaire de la sauvegarde et du développement des entreprises industrielles et de leurs emplois est une réponse essentielle à cette attente.

Par nature, l'exercice des Etats généraux conduit au foisonnement d'idées et de propositions. C'est ce qui fait toute la force et l'intérêt de la démarche. Il appartient aux Pouvoirs publics d'étudier la faisabilité de ces propositions et de procéder aux choix politiques nécessaires.

La mobilisation des Etats généraux de l'industrie traduit aussi la volonté des acteurs économiques et sociaux de s'engager dans la durée pour soutenir l'ambition industrielle du pays.

Tout en conservant toute leur place aux instances de concertation existantes, la Conférence nationale de l'industrie, instance consultative de suivi qu'il est proposé de mettre en place rapidement, appuyée sur les comités « filières » et les comités régionaux, pourrait être le lieu approprié de la poursuite mais aussi du renforcement de cet engagement.



ANNEXES

*

Contributions des acteurs des Etats Généraux de l'Industrie

Avertissement

Ce document présente les contributions des acteurs des Etats généraux de l'industrie qui ont été examinées par le Comité national. Il ne constitue donc pas en soi un document de l'Administration et n'engage pas les pouvoirs publics auxquels il est destiné.

29 janvier 2010



Table des annexes

1) Syndicats

- Confédération Générale du Travail (CGT)
- Force Ouvrière (FO)
- Confédération Française Démocratique du Travail (CFDT)
- Confédération Française des Travailleurs Chrétiens (CFTC)
- Confédération Française de l'Encadrement – Confédération Générale des Cadres (CFE-CGC)
- Mouvement des Entreprises de France (MEDEF)
- Confédération Générale du Patronat des Petites et Moyennes (CGPME)

2) Fédérations professionnelles

- Groupe des Fédérations Industrielles (GFI)
- Comité de Liaison des Industries de Main d'œuvre (CLIMO)
- Union Professionnelle Artisanale (UPA)
- Union des Industries Chimiques (UIC)
- Fédération des Entreprises des Départements d'Outre-Mer (FEDOM)
- Fédération des Industries Electriques, Electroniques et de Communication (FIEEC)

3) Instances publiques

- Assemblée des Chambres Françaises de Commerce et d'Industrie (ACFCI)
- Conseil Economique et Social Européen (CESE)

4) Entreprises

- Louis Gallois, Président d'EADS
- Daniel Chaffraix, Président d'IBM France

5) Autres contributeurs

- Denis Ranque, Président du Cercle de l'Industrie
- Michel Didier, économiste et Président de COE-Rexecode
- Jean Nouvel, architecte
- Confédération Générale des Sociétés Coopératives Ouvrières de Production (CGSCOP)

ANNEXE 1

Syndicats

Les 5 propositions CGT pour une nouvelle politique industrielle

La CGT défend une conception nouvelle de l'industrie s'appuyant sur une réelle revalorisation du travail et des qualifications, la place de territoires et la dimension européenne.

Nous retenons cinq principes constituant les bases d'une nouvelle politique industrielle.

1 - Priorité au développement des ressources en emplois et en qualifications

L'évolution démographique des effectifs dans l'industrie fait peser une grave menace sur l'avenir du secteur du fait des départs à la retraite. Dans la seule Région parisienne, 220 000 départs à la retraite sont prévisibles d'ici sept ans sur un peu plus de 500 000 emplois dans l'industrie manufacturière (automobile, aéronautique, chimie...). Cela se double d'un manque de qualifications reconnues. L'effort global de formation professionnelle régresse depuis plus de dix ans relativement au Pib.

Est-on capable de mettre sur pied un plan concerté de promotion et de développement des capacités humaines dans l'industrie et les services aux entreprises, capable de compenser la perte de substances qui s'annonce ? Les départs à la retraite constituent un vrai choc. Il faut un « contre-choc » formation emploi dans l'industrie pour compenser les départs de main-d'oeuvre, sinon nous allons vivre un « appauvrissement humain » des secteurs industriels, qui sera la justification à de nouvelles mises en cause.

La politique industrielle doit être une politique territorialisée.

La promotion des capacités humaines doit en être l'axe principal. Nous proposons de convertir immédiatement la moitié des allègements de cotisations sociales en financement à hauteur de 10 milliards un plan de promotion du travail industriel et des services liés.

Nous proposons en même temps de mettre en oeuvre prioritairement la « Sécurité sociale professionnelle » dans l'industrie.

L'objectif de « pas un seul ouvrier au chômage dans les bassins industriels » est indispensable si l'on ne veut pas, demain, une industrie réduite à sa plus simple expression.

Une négociation sociale à caractère stratégique est indispensable, d'où la **proposition de la CGT d'une Conférence nationale pour le développement de l'emploi et des activités industrielles**. Les branches sont-elles ouvertes à ce type de démarche ? L'État doit concourir à un tel objectif. On ne peut se contenter de grandes messes médiatiques du type « États généraux de l'automobile ». Il faut ouvrir un véritable espace de négociations à l'échelon interprofessionnel comme à celui des branches.

2 - Accroître l'effort de recherche et d'innovation

Il ne s'agit pas principalement d'accélérer le rythme d'accroissement de la productivité du travail. Celui-ci est soutenu, parfois exagéré et débouche sur des gâchis économiques et des désastres humains. La productivité par tête du secteur manufacturier a augmenté de 45 % en dix ans ! La France se situe exactement au même niveau que l'Allemagne. En revanche, il existe un vrai problème « d'efficacité productive ». D'importantes lacunes apparaissent dès que l'on parle de recherche et d'innovation. La France est en retard au niveau global de la Recherche et Développement : 2,12 % du Pib contre 2,43 % en Allemagne. L'écart est encore plus grand avec les pays nordiques (Suède, Finlande) et le Japon. Cet écart vient d'abord de l'insuffisance de recherche en entreprise : plus faible d'un tiers en France qu'en Allemagne ! Le taux de dépôt de brevets en est structurellement affecté. Il est la moitié moindre en France qu'en Allemagne.

Le choix d'élargir le « crédit d'impôt recherche » n'est pas la réponse appropriée. Plus de 4 milliards d'€ y sont consacrés. Les entreprises vont bénéficier d'un effet d'aubaine sans véritable stimulation des dépenses de recherche, le tout pour un coût exorbitant pour les finances publiques.

Il faut donner aux Pme les moyens de se développer en respectant les droits sociaux des salariés.

Elles doivent pouvoir accéder aux marchés publics, aux financements bancaires et aux produits de la recherche.

Il serait nécessaire de réduire le nombre de « pôles de compétitivité » et les transformer en véritables « pôles de développement » en y impliquant les banques, la Caisse des Dépôts, les fonds de formation et les comités d'entreprise.

Nous proposons de créer des « Fonds régionaux pour l'emploi » afin de dégager au plus près du terrain les financements indispensables au lancement d'activités innovantes.

3 - Développer une politique cohérente de l'énergie

L'envolée des prix de l'énergie en 2008 a renchéri le coût des consommations intermédiaires du secteur industriel. Cela contribue à déstabiliser un peu plus ce secteur. **Il faut que l'industrie profite d'un avantage compétitif de la France en matière de production électrique.**

Le débat européen sur la sécurité des approvisionnements et le changement climatique devrait être l'occasion pour la Commission européenne de revoir sa copie. Car sécurité d'approvisionnement et libéralisation ne font pas bon ménage. Il faut de même s'appuyer sur l'autonomie et la compétitivité que procure un parc de centrale électrique nucléaire.

Ensuite, les objectifs de lutte contre le réchauffement climatique, qui suppose des politiques énergétiques coordonnées visant une baisse sensible des émissions de gaz à effet de serre, exigent des politiques publiques très volontaristes et de gros efforts de recherche et développement et de financement correspondant.

Ceci est incompatible avec le rachat sans limite de l'électricité venant des équipements à cycle combiné et des énergies renouvelables, comme avec la bataille actuelle à coups d'OPA pour contrôler les débouchés en Europe ou dans le monde. Les sommes ainsi dilapidées vont manquer pour la recherche et le développement de même que pour les investissements. La relance conjointe des économies d'énergie, du nucléaire et des énergies renouvelables suppose de remettre la maîtrise publique au centre du débat.

Nous proposons la création d'un pôle public énergétique, « France-énergie », chargé de mettre en œuvre un plan énergétique qui profite à l'industrie.

Il devrait s'appuyer sur cinq orientations stratégiques :

- ▶ l'amplification des économies d'énergie et des efforts pour l'efficacité énergétique,
- ▶ la mobilisation de nos atouts dans la filière nucléaire civile,
- ▶ le maintien de tarifs compétitifs et stables en matière d'électricité et de gaz,
- ▶ le développement des énergies propres, non émettrices de CO₂,
- ▶ la création d'une agence européenne de l'énergie.

Il faut dissocier les efforts d'investissement à réaliser en France de la vente d'équipements à l'étranger qui devrait impliquer une forte coopération dans la filière. Pourquoi pas un groupement des principaux acteurs avec Edf, Alstom, Areva, Gaz de France-Suez et d'autres en France et en Europe pour l'exportation ?

4 - Assurer le financement de la croissance des entreprises (voir également notre contribution dans le groupe de travail « accès au financement »)

Il y a un problème spécifique de financement des entreprises industrielles qui risque d'être considérablement amplifié par la crise financière. Les marchés financiers ont monté leurs limites et les dangers qu'ils portent. Les entreprises ont privilégié les actionnaires. En vingt-cinq ans, la part des dividendes dans la valeur ajoutée des sociétés non financières a été multipliée pratiquement par cinq, passant de 5 % en 1980 à 24 % en 2006.

Les organisations patronales mettent souvent en avant les obstacles à la croissance des entreprises en général : « charges sociales », « impôts », contraintes administratives.... Ces arguments sont fallacieux. S'ils étaient valables, ils devraient aussi l'être pour le secteur des services ; or, on constate que les entreprises de services se multiplient et l'emploi croît dans ce secteur.

La fiscalité a besoin sans doute d'aménagements de manière à mieux équilibrer les contributions des différents types d'entreprises.

Il faut sans doute débattre de l'avenir de la taxe professionnelle dans cette optique.

La CGT s'oppose à la suppression de la taxe professionnelle. Elle propose de transformer cette taxe en un impôt pour l'emploi et le développement solidaire des territoires. Mais ni la fiscalité personnelle des entrepreneurs, ni la fiscalité des entreprises dont le niveau correspond sensiblement à la moyenne européenne, ne peuvent être retenues comme des facteurs explicatifs globaux des difficultés.

La soi-disant « rigidité du marché du travail » n'est pas non plus la cause des difficultés. Seuls deux emplois sur dix créés l'année dernière l'ont été en Cdi. Le quart des salariés français sont sur des emplois dits atypiques.

La question principale se situe plutôt du côté du financement des entreprises industrielles.

Celles-ci souffrent d'abord de l'accès aux crédits bancaires. Avec la crise financière, l'accès à ces crédits est plus difficile et plus onéreux alors qu'il est indispensable. L'argent injecté dans le système financier pour le sauver de la crise ne doit pas être capté par les actionnaires, mais servir à relancer une politique plus efficace du crédit. Ne doit-on pas réinstaurer un cloisonnement strict entre activités de banques commerciales et activités de banques d'affaires ?

Ensuite, il faut trouver une réponse à la contradiction française et européenne en matière de financement à long terme : l'existence d'un fort taux d'épargne et la faiblesse des investissements dans l'entreprise. Le risque est grand de voir les entreprises immigrer vers les pays émergents ou passer sous le contrôle de fonds étrangers. Il ne s'agit pas de « développer l'épargne » mais plutôt de débattre de son usage, notamment en ce qui concerne l'assurance vie et différents types d'épargne garantis par la puissance publique.

Nous proposons au-delà de l'amorce d'un fonds public d'intervention, le Fonds stratégiques de l'investissement (Fsi), **de bâtir un grand pôle public de financement du développement industriel et de l'emploi. Ce Pole assurerait une transformation sécurisée de l'épargne des Européens et permettrait de desserrer la contrainte d'excessives exigences de rentabilité des investisseurs institutionnels actuels.**

Le pôle financier public serait composé de deux types d'institutions :

- i. les établissements en tant que tels : la Banque de France, la Caisse des dépôts et consignation, la Banque postale, le Crédit foncier, Dexia, Oséo, etc. ;
- ii. les institutions créées, généralement provisoirement, par l'État pour assurer des financements spécifiques : le Fonds stratégique d'investissement, la Société des participations de l'État, la Société de financement de l'économie française.

L'intervention du pôle financier public pourrait prendre trois formes principales :

- i. distribution des crédits ;
- ii. aides et garanties ;
- iii. participation au capital des entreprises en difficulté.

L'organisation du pôle financier public devrait être telle qu'elle permette d'atteindre un double objectif :

- i. assurer une coordination des actions de ses composantes sur la base des choix collectifs décidés démocratiquement ;
- ii. assurer une autonomie vis-à-vis de la puissance publique.

Cela justifie la création d'une structure d'orientation nationale avec une double mission :

- i. décider des orientations ;
- ii. suivre les résultats.

Elle serait composée de trois catégories d'acteurs :

- i. responsables des établissements en question,
- ii. élus (nationaux et locaux),
- iii. représentants de la société civile (salariés, associations...).

Des structures du même type pourraient aussi être créées au niveau régional. Il conviendrait également d'envisager des relais européens.

La CGT avance l'idée d'un Livret d'épargne « Industrie et Emploi » intégrant l'actuel « Livret du développement durable » (ex Codevi) et le Livret d'épargne populaire, qui assurerait un placement garanti et un usage au service du développement industriel.

Il est enfin indispensable de desserrer la contrainte de rentabilité et la pression des actionnaires qui pèsent sur les choix des gestionnaires des entreprises. Recherche, formation, investissements de long terme sont délaissés par les marchés financiers.

Nous proposons une réforme de l'impôt sur les sociétés qui deviendrait progressif en fonction du taux de rentabilité affiché par les sociétés.

Ce système serait fortement incitatif à limiter les prélèvements injustifiés des actionnaires. L'année dernière, sur 100 euros de profits des trente six plus grandes entreprises françaises, hors banques et assurances, seuls cinquante sont allés aux investissements dans des capacités de production dont une part importante hors de France.

5 - Recréer les conditions d'une démocratie économique en France et en Europe

Toutes ces orientations soulèvent un problème de moyens politiques et de démocratie.

Se posent d'abord la place et le rôle des pouvoirs publics aux différents niveaux.

Les États sont sollicités pour éponger les pertes du système financier. C'est une logique de socialisation des pertes alors que les bénéficiaires restent privés. Pour s'en tenir au seul secteur industriel, les vingt plus grosses entreprises s'apprêtent à afficher 55 milliards d'euros de bénéfices net au titre de l'année passée, soit une augmentation de 20 % au moment où la plupart d'entre elles réclament des aides et bloquent les salaires. Les sommes en cause, publiques et privées, doivent pouvoir être recyclées vers des usages plus efficaces : recherche, formation, équipements collectifs... Il apparaît prioritaire de donner une visibilité institutionnelle à la stratégie des pouvoirs publics en mettant en place un ministère de l'Industrie de plein exercice.

En second lieu, le débat doit s'ouvrir au plan européen. Il était aberrant de voir un commissaire européen à l'économie il y a encore trois mois, donner la priorité à la lutte contre l'inflation sans évoquer un seul instant la carence de politique industrielle de l'Union européenne. Qui va prendre l'initiative d'un débat approfondi ? Ce serait le rôle du Conseil européen de sortir l'instance de « dialogue macro-économique » de sa léthargie en créant un lieu de débat et de concertation pour élaborer une politique économique cohérente de l'Union.

En troisième lieu, il faut articuler modernisation de l'industrie et démocratie sociale et territoriale.

Les règles dites de « gouvernance des entreprises » ne sont pas satisfaisantes. Elles ont favorisé l'apparition puis la diffusion de la crise actuelle. Il est indispensable de mettre en cause certaines pratiques des actionnaires et des fonds d'investissement (rotation des portefeuilles, prêts d'actions, achat et vente à découvert...).

La présence de représentants de salariés dans les conseils d'Administration disposant d'une légitimité démocratique et de véritables prérogatives, est désormais posée.

Réponse aux besoins, ce qui est la finalité de l'activité économique, suppose d'améliorer la capacité d'offre de l'économie nationale, donc d'accroître l'investissement et l'efficacité du système productif. Il n'y a pas vraiment débat sur ce point. En revanche, **il est utile de souligner combien le développement des technologies exige que ceux qui les conçoivent, que ceux qui les mettent en oeuvre, soient étroitement associés aux évolutions, aux processus de modernisation et aux choix stratégiques.**

Le débat sur la démocratie sociale, et son volet des droits d'intervention des salariés dans l'entreprise, prend dès lors un véritable sens. **Elle appelle de nouveaux lieux d'intervention, à l'échelle de filières industrielles et de bassins d'emploi pour une anticipation des évolutions technologiques et des besoins, la mise en place de comités interentreprises à ces niveaux et le moyen d'une visibilité commune entre donneurs d'ordres et sous-traitants.** La CGT ne revendique pas le retour à « l'autorisation administrative de licenciements » mais exige **le droit pour le Comité d'Entreprise de demander la suspension des licenciements, le temps d'examiner toutes les solutions alternatives.**

Représentation, information, consultation, possibilité de contester les choix de gestion sont autant de domaines où des avancées structurelles sont nécessaires.

Montreuil le 22 décembre 2009



PP/SD/PG

Monsieur Christian ESTROSI
Ministre chargé de l'industrie
Ministère de l'économie, de l'industrie
et de l'emploi
139 rue de Bercy - Télédock 144
75572 Paris cedex 12

Paris, le 14 janvier 2010

Objet : Etats généraux de l'industrie - Revendications cgt Force Ouvrière

Monsieur le Ministre,

La cgt Force Ouvrière a fait part de ses demandes et revendications dans le cadre des groupes de travail mis en place durant les « Etats généraux de l'industrie ».

Par le présent courrier, je tiens à vous préciser nos principales revendications et nos réactions concernant les points soulevés lors des débats.

La politique industrielle est du ressort et de la responsabilité exclusive des pouvoirs publics.

Elle doit notamment viser à :

- Réaffirmer la légitimité de l'intervention publique pour l'industrie ;
- Défendre, valoriser et développer l'emploi, les salaires, les conditions et les moyens de travail dans l'industrie ;
- Promouvoir des politiques publiques sectorielles, en lien avec les filières industrielles, dans le respect des branches ;
- Mettre en cohérence les différents dispositifs publics de la politique industrielle.

Dans le cadre de cette définition par la puissance publique d'une réelle politique industrielle nationale, ambitieuse et prospective, les principales revendications de la cgt Force Ouvrière sont les suivantes :

1. **Création d'une banque nationale publique pour l'industrie** permettant en particulier de :
 - Coordonner l'ensemble des structures financières (Caisse des dépôts et de consignation, OSEO, FSI, Pôles de compétitivité, etc) et des aides publiques qui bénéficient aux entreprises (crédits d'impôts, subventions, aides diverses, dépenses fiscales, exonérations de cotisations sociales, etc) ;
 - Défendre et préserver l'emploi en imposant de véritables contreparties, engagements et contrôles aux entreprises aidées de financements publics ;

- Soutenir un niveau d'investissements conséquents (matériel et immatériel), notamment pour faire émerger des entreprises innovantes et les aider à se hisser au rang de champions mondiaux ;
- Marquer une implication forte des pouvoirs publics dans l'élaboration et le suivi de la politique nationale industrielle ;
- Garantir les financements (notamment face aux difficultés et contraintes rencontrées par les industries pour un accès bancaire à l'investissement), participer à la restructuration des actifs fragilisés, prévenir les faillites d'entreprises ; Intervenir auprès de toutes les entreprises concernées (y compris sous-traitants de tous niveaux de rangs) ;
- Développer la recherche, le développement, l'innovation et l'ingénierie publiques en faveur de l'industrie et de ses besoins ; Aider notamment à la mise en œuvre et au fonctionnement de pôles, assurant les liens « recherche-ingénierie-production-enseignement » entre les secteurs publics et privés.
- Recourir à des grands projets publics autant que nécessaire : ces grands projets ont un impact très positif sur les secteurs industriels concernés (pas uniquement période de crise ou de besoin de relance), jouent un rôle moteur d'impulsion pour l'ensemble du système d'innovation français et constituent un moyen de faire connaître, reconnaître et valoriser la politique industrielle et l'industrie française au niveau national comme à l'international. Il s'agit également de permettre la mise en œuvre de grandes politiques publiques nationales. C'est aussi un outil pour préserver l'emploi et permettre d'accroître la technicité : infrastructures, chantiers navals, aéronautique, énergie, aménagement du territoire, etc

2. Refonder les relations entre donneurs d'ordres et sous-traitants et mieux armer les entreprises sous-traitantes (PME et TPE en général) dans leurs rapports avec les groupes donneurs d'ordres :

- Mettre en place des structures type plateformes d'échange et de dialogue entre DO et ST (à tous les niveaux de rangs de sous-traitance) autour des enjeux des branches et des filières afin d'offrir aux entreprises sous-traitantes la capacité de développer une vision stratégique globale de moyen à long terme ; Nécessité d'améliorer les liens opérationnels et de reconnaissances entre les différents acteurs.
- Créer les conditions d'une mutualisation possible des moyens interentreprises dans les filières sur certains domaines (veille technologique, innovation, marketing, commercial,...) pour constituer un réseau favorisant l'offre des PME et TPE, développant leur visibilité face aux groupes et leur permettant d'acquérir la capacité de faire respecter collectivement les engagements contractuels des donneurs d'ordres ;
- Donner les moyens aux entreprises et industries des zones rurales de se développer sans être dépendantes des groupes « urbains » ou parisiens.

Les réflexions et travaux des états généraux de l'industrie sur le sujet DO-ST dans l'industrie doivent permettre aux organisations syndicales et patronales d'engager, sous leurs propres responsabilités, une véritable négociation, notamment sur les aspects sociaux de ce thème.

3. Privilégier les productions sur le territoire national :

3.1. Obtenir de la part des industriels bénéficiant d'aides publiques des engagements sur des niveaux de production à atteindre sur le territoire national, dont dépend le niveau de l'emploi :

Cela suppose de lier les soutiens ou aides en « recherche et développement » à l'industrialisation des produits sur le territoire national :

- Une évaluation précise du crédit d'impôt recherche (CIR) est nécessaire avant toute nouvelle extension du dispositif. L'oubli du « développement » dans le dispositif actuel est à étudier, de même que son impact réel sur l'emploi. Le CIR bénéficie surtout aux grandes entreprises alors qu'avant la réforme de 2007, les PME touchaient 43% du CIR. De plus, il profite bien plus au secteur tertiaire qu'à l'industrie. L'Etat rembourse aux entreprises un tiers de leur effort de recherche, sans évaluation et sans critère scientifique.
- Idem des pôles de compétitivité : une évaluation est nécessaire avant toute transformation.
- Ces dispositifs doivent soutenir l'activité industrielle de proximité et surtout permettre le développement, l'industrialisation et la production sur le territoire national une fois la recherche et l'innovation identifiées en amont : l'obtention de crédits publics en recherche et développement doit s'accompagner d'engagements de l'entreprise sur son développement industriel sur le territoire national.
- Il ne s'agit pas de créer de nouveaux dispositifs (crédit d'impôt innovation par exemple...) mais d'évaluer l'existant, les coordonner et permettre leurs applications de la recherche jusqu'à l'industrialisation (ingénierie, essais, process, prototypes, mise en œuvre, brevets).

3.2. Lutter contre les délocalisations :

La responsabilité des entreprises nationales ou à forts capitaux publics (EDF, Renault...) est notamment à engager par implication et impulsion de l'Etat.

De même, la responsabilité spécifique des industries pharmaceutiques est à souligner, dans la mesure où elles bénéficient d'un financement socialisé et de larges commandes publiques, des devoirs spécifiques de maintien de l'emploi et de santé publique s'imposent.

Revoir les stratégies d'achat des grandes entreprises et définir des politiques publiques sectorielles en la matière. De là découlent les politiques industrielles des équipementiers et sous-traitants, plus particulièrement des PME et des TPE. Quels seront les biens de consommation qui équiperont le pays (enjeu de la dépendance économique) ?

- Voir en particulier le cas de l'automobile : cf commission sur la sous-traitance automobile, à l'issue de laquelle les donneurs d'ordre ne se projettent que « a minima » sur les niveaux de productions d'automobiles (2,2 millions maximum) pour la France à l'horizon de 2013. Il faudrait au moins viser la fourchette haute envisagée par les spécialistes (2,7 millions) et le plus long terme.
- Voir également l'impact de la « révolution verte » dans le domaine des TIC : la localisation des fabrications impacte le niveau de l'emploi. Ex. : les 35 millions de compteurs électriques « intelligents » qu'il nous faudra changer sont générateurs d'emplois directs et induits (fabrication, installation, exploitation, entretien,...). Bénéficieront-ils aux entreprises qui produisent sur le territoire national ?
- Autre exemple : le plan numérique (généralisation de la fibre optique à très haut débit), soutenu par le grand emprunt à hauteur de 2 milliards d'euros, sera également générateur d'emplois directs et indirects (fabrication des matériels, installation, équipement, maintenance...). Bénéficieront-ils aux industries du territoire national ?

4. Assurer à l'Etat et ses services publics, le rôle de guichet unique pour les entreprises avec pour objectifs de :

- Remédier à l'extrême dispersion des acteurs publics compétents en matière d'accompagnement des entreprises, en particulier sur l'innovation et l'accès aux financements, alors qu'aujourd'hui les entreprises sont perdues dans le dédale des

dispositifs et des acteurs de l'Etat, consulaires ou des collectivités qui sont censés les accompagner ;

- Favoriser l'explication de la réglementation et la simplification des démarches administratives des entreprises ;
- Pour des raisons de neutralité et d'indépendance vis à vis des intérêts privés et politiques, renforcer le rôle, les missions, les moyens, les effectifs et les unités territoriales des DIRECCTE (Direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi) et des DREAL (Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement) en ramenant dans ces services déconcentrés de l'Etat les responsabilités et compétences qui ont été éclatées du fait de la RGPP entre différents opérateurs ;
- En lien avec la banque nationale publique pour l'industrie, positionner les DIRECCTE comme guichet unique des entreprises, comme acteur essentiel de la politique de développement économique et industrielle et comme aiguillon vers d'autres services de l'Etat ou opérateurs (INPI pour la propriété intellectuelle, OSEO pour l'accompagnement et l'aide à innovation, pôle de compétitivité, FSI ou la CDC pour la prise de fond propre ou quasi fonds propre, UBIFRANCE pour le commerce extérieur, Atout France en terme de promotion touristique, AFII pour l'investissement, et même vers les autres acteurs compétents en terme de développement économique dans les collectivités territoriales en particulier les Régions).

5. Nécessité d'un investissement important dans le social : niveaux de compétences, formation initiale et continue, conditions et moyens de travail, hygiène et sécurité, prise en compte de la pénibilité des emplois, développer l'attractivité des métiers de l'industrie.

- Valoriser les carrières dans l'industrie, développer l'emploi et les salaires et redorer les qualifications scientifiques et techniques.
- Redonner une attractivité aux métiers de l'industrie (beaucoup d'ingénieurs et de techniciens préférant les métiers de la finance plutôt que l'industrie et la production en sortie de leurs études) ainsi qu'aux métiers de productions et d'expertises amont.

Les évolutions techniques, technologiques et même sectorielles, quand elles ne peuvent être évitées, doivent être anticipées de façon à organiser le maintien les salariés en l'emploi ou pour leur permettre de trouver un nouvel emploi en ayant la possibilité de consolider ou développer leurs qualifications.

Le renouvellement des savoir-faire doit s'accompagner d'une politique de formation professionnelle intégrant les enjeux de la filière et permettant une mise en place et un suivi par les branches professionnelles.

Il est indispensable que l'appareil de formation professionnelle propose des actions de formation vers les métiers de l'industrie pour tous les niveaux de qualifications, mais l'offre de formation disponible n'aura aucun effet si, par ailleurs, la qualité de l'emploi, les salaires, la promotion professionnelle et les conditions de travail ne sont pas à la hauteur pour attirer et intéresser les jeunes générations.

Il est donc nécessaire de développer l'attractivité des emplois de l'industrie qu'il s'agisse des nouveaux métiers mais également des métiers actuels ou « traditionnels » dont l'industrie et l'économie française ont besoin.

6. Expérimentation de l'allocation de solidarité intergénérationnelle (ASI) dans les TPI et PMI.

Pour Force Ouvrière, la fonction tutorale organisée dans le cadre de l'ASI participe positivement :

- à la transmission des savoirs et des savoirs faire techniques et professionnels entre un salarié reconnu pour ses capacités et un jeune qui débute sa carrière professionnelle ;
- à l'accueil et l'accompagnement des nouveaux entrants au sein du collectif de travail et contribue ainsi à la réussite notamment des contrats de professionnalisation en évitant des ruptures anticipées de ces derniers ;
- à un aménagement positif et valorisé des fins de carrière : la fonction de tuteur étant confiée à un salarié ayant des qualifications et une légitimité professionnelle reconnue notamment en raison de son ancienneté, celle-ci permet au salarié concerné d'appréhender de façon différente la fin de sa carrière professionnelle et lui permettra de rester plus longtemps en emploi, son temps de travail étant réduit, avec son salaire maintenu et son activité professionnelle modifiée pour lui permettre d'assurer la fonction tutorale.

Ainsi conçue et définie, l'ASI participe à l'attractivité du secteur industriel pour les salariés et demandeurs d'emploi dans la mesure où un accompagnement spécifique est organisé et l'intégration dans le collectif de travail facilitée.

Les savoir-faire techniques spécifiques sont maintenus et confortés dans le secteur confronté notamment à de nombreux prochains départs à la retraite de salariés.

7. Dans le cadre d'une réforme globale de la fiscalité visant des objectifs de justice sociale et de meilleure redistribution :

- Moduler l'Impôt sur les Sociétés pour favoriser les investissements productifs
- Taxer les bénéfices non réinvestis ainsi que la spéculation immobilière et financière
- Réformer la fiscalité des LBO (rachats d'entreprise par « effets de levier ») pour en supprimer les avantages fiscaux (intérêts en partie défiscalisés)
- Taxer durablement les profits bancaires
- Permettre un meilleur accès aux crédits et aux financements pour l'investissement productif, pour l'emploi (et donc, indirectement, pour les revalorisations salariales) dans l'industrie.

Par ailleurs, **la cgt Force Ouvrière reste opposée à la notion de « pacte économique et social »** dans le cadre de ces Etats généraux de l'industrie (ou ailleurs). Nous estimons que la priorité doit porter sur l'emploi dans l'industrie (sauvegarde et développement des emplois, évolutions salariales, lutter contre les délocalisations industrielles) sans se substituer ni imposer de cadre ou calendrier aux organisations et aux instances de concertations et de négociations sociales existantes (qui dépassent largement le champ de l'industrie).

Ce courrier vous confirmant nos principales revendications clôt notre contribution aux débats en cours. La cgt Force Ouvrière fera connaître sa position et ses revendications à l'issue des décisions qui seront prises et présentées par le Chef de l'Etat et le gouvernement dans le cadre de sa politique industrielle.

Je vous prie de croire, Monsieur le Ministre, à l'assurance de ma considération la meilleure.



Jean-Claude MAILLY
Secrétaire général



22 janvier 2010

Etats Généraux de l'Industrie Contribution de la CFDT

Nos propositions pour l'industrie de demain s'inscrivent dans une vision globale de l'économie.

La CFDT n'a jamais voulu séparer l'économique et le social tant elle considère qu'ils sont deux facettes indissociables du développement. A contrario, la crise démontre qu'une économie fonctionnant sur les seuls critères de rendement financier met en péril l'ensemble de la société. La CFDT a accueilli positivement la décision de lancer des États généraux de l'industrie. Ce que sera l'industrie dans les années à venir ne sera pas sans effet sur l'emploi, les innovations ou notre capacité ou non à répondre aux défis d'un développement durable.

La crise a réhabilité le rôle de l'État, garant des enjeux de long terme dans la sphère économique. Il est salutaire qu'il se saisisse de la question industrielle, mais la solution n'est ni dans le retour d'un Etat interventionniste et entrepreneur, ni dans un repli national ignorant que notre développement repose pour beaucoup sur la capacité exportatrice des entreprises.

La dimension européenne, trop peu présente dans les travaux des États généraux est pourtant vitale : c'est le moyen d'amplifier les efforts de recherche, de décupler les forces sur des projets innovants et d'éviter en Europe les concurrences fiscale, sociale, environnementale.

Les Etats Généraux de l'Industrie seront utiles s'ils permettent de déboucher sur des propositions concrètes dans trois domaines.

Il faut, tout d'abord, parvenir à cibler les secteurs stratégiques et d'avenir qui pourraient bénéficier de mesures de soutien spécifique. Ce ne sera pas simple. La tentation de considérer que tout est important a trop longtemps prévalu, conduisant à un saupoudrage contre-productif.

Il faut ensuite travailler sur tout ce qui, de manière transversale, favorise le développement industriel : recherche et développement, formation, infrastructures, fiscalité...

La dynamique collective nécessaire, ou au minimum l'acceptabilité sociale et sociétale de l'innovation mettent en jeu :

- La maîtrise des risques liés aux nouvelles technologies (voir les difficultés à tenir un débat national sur les nanotechnologies) ;
- La qualité des mesures de mutation sociale ;
- La crédibilité de l'affectation de moyens publics à la sphère privée.

Enfin, il convient de simplifier et mieux coordonner les outils et les politiques existants – Oséo, FSI, pôles de compétitivité, Grenelle de l'environnement, fiscalité écologique, grand emprunt,... – en les inscrivant dans une action de long terme, en mettant en place des structures pérennes permettant veille et action.

Quoi qu'il en soit s'orienter vers une nouvelle politique pour l'industrie suppose d'accorder au dialogue social la place indispensable pour conjuguer les dimensions sociale et économique.

Propositions de la CFDT

- **La dimension européenne** s'impose sur toute une série de thèmes essentiels de politique industrielle : Stratégies industrielles intégrées, brevets et propriété industrielle, programmes cadres de R&D, politique énergétique, mobilité, environnement, fiscalité ; on ne peut, par exemple, ignorer le « Paquet Climat-Energie ». En outre le risque de dumping fiscal, social, environnemental est fort. **La France doit donc s'engager pour une meilleure convergence européenne de ces politiques.**
- **Le Développement Durable** est devenu un facteur clé de la croissance et de la compétitivité. La croissance verte n'a été que marginalement prise en compte lors de ces Etats Généraux et l'articulation avec le Grenelle de l'Environnement quasi-inexistante. Il convient pourtant de **lui donner une place centrale** et de coordonner tous les instruments incitatifs, notamment la formation et les instruments fiscaux. Il s'agit ici de **concilier fiscalité incitant à la réduction des émissions de gaz à effet de serre et développement industriel.**
- **Des Comités de Dialogue Sectoriel** associant les partenaires sociaux et confrontant le cas échéant avec les pouvoirs publics doivent permettre de traiter des évolutions des techniques et des marchés, des conditions de développement, des besoins en compétences et en effectifs... Ces réflexions sectorielles alimenteraient les travaux d'un Comité National permanent de la politique industrielle.
- **Un Comité National Permanent de la Politique Industrielle** associant industriels, organisations syndicales, économistes, pouvoirs publics aurait pour mission de donner une cohérence globale à ces travaux, déterminer les priorités et servirait de référent aux divers acteurs : FSI, OSEO, Médiateur du crédit, FISo, OPCA, Commissaires à la réindustrialisation, pouvoirs publics, collectivités locales, Pôles de compétitivité, PRES etc.
- Les **Pôles de Compétitivité**, dont l'efficacité réelle ne pourra être jugée que sur le long terme, doivent assurer leur ancrage territorial, se regrouper (diminuer leur nombre) et développer leur coordination et leur coopérations avec les autres

acteurs régionaux et industriels, particulièrement avec les partenaires sociaux. Ils doivent donner lieu à de l'expérimentation sociale, notamment inventer une mobilité sociale dynamique.

- **Les relations donneur d'ordre / sous-traitant** sont un aspect essentiel de la **restructuration des filières industrielles**. Elles ont donné lieu à de nombreux débats et plusieurs propositions intéressantes lors des EGI. Il convient d'élaborer un **code de bonne conduite** en y associant les partenaires sociaux. Sur cette base chaque grand donneur d'ordre doit de doter d'un accord partenarial sur la sous-traitance impliquant fournisseurs, prestataires et syndicats représentatifs.
- Un **Small Business Act** à l'européenne, si souvent évoqué, jamais mis en place, doit enfin voir le jour.
- **Le dialogue social**, en tant que tel, est un bon outil pour répondre à une partie des défis posés. A partir des besoins identifiés sur les Pôles de Compétitivité ou en matière de compétences managériales ou d'innovation/recherche pour les TPE et PME, il faudra reconsidérer de manière innovante la mobilité, le prêt de personnel ou les groupements d'employeurs tout en **sécurisant les parcours professionnels** ; on devra aussi prendre en compte ces besoins pour orienter des dispositifs de formation. Des **plates-formes de conseil** (RH, santé au travail, Qualité, Développement durable) pourraient être mises en place par voie d'accords locaux.
- **La gouvernance des entreprises est un aspect essentiel de leur dynamique**. Tant que dureront un certain nombre de situations inégalitaires, de comportements indécents, de statuts sociaux déficients dans l'entreprise, la mobilisation des compétences restera handicapée par la méfiance. Il faut réinventer l'entreprise en **liant les rémunérations des dirigeants à des critères sociaux et environnementaux débattus avec les représentants des salariés**. En outre **la stratégie industrielle de l'entreprise doit être débattue** au sein des institutions représentatives du personnel.
- **Le financement de l'activité économique**, en particulier des petites entreprises du champ de l'industrie, est un enjeu du futur. Une partie de l'épargne des salariés doit pouvoir être orientée vers ces financements d'autant plus facilement que les salariés sont attachés au développement de ces entreprises. Il faut sécuriser cette épargne de tout risque spéculatif et établir un lien avec le développement et la qualité des emplois.

1) **L'épargne salariale doit être partiellement mise au service du développement économique des territoires et de l'emploi**, surtout à travers les PME / TPE. En effet, une grande partie de l'épargne salariale est investie dans les actions ou les obligations, une part restreinte dans l'Investissement Socialement Responsable. Une partie de l'épargne salariale pourrait être réservée au financement des PME / TPE.

D'autres fonds (le **Fonds de réserve des retraites** est également un fonds d'épargne public des salariés) pourraient également réserver une partie de leur encours à investir dans les TPE / PME.

Pour parvenir à cet objectif d'orientation et de sécurisation de l'épargne il conviendrait de décider d'une fiscalité, d'une gouvernance et d'une conditionnalité de cette épargne. Cela pourrait être fait **en complément d'aides publiques** (crédit impôt recherche, par exemple) et devrait être **lié à des**

engagements des entreprises aidées à mettre en œuvre une politique sociale visant l'emploi et l'accroissement des compétences.

2) **Favoriser la constitution d'outils régionaux de capital risque pour les PME industrielles** afin de mieux prendre en compte le maintien ou le développement des bassins d'emploi dans les critères d'allocation des investissements.

- **Aides publiques :**

- 1) **Le Crédit d'impôt recherche**

Le CIR a été très souvent évoqué au cours des débats dans divers Groupes de Travail. Le CIR a vocation à aider la recherche industrielle française à rattraper son retard par rapport aux autres grands pays industriels (stratégie de Lisbonne). Mais sous sa forme actuelle il comporte un « effet d'aubaine » pour certaines grandes entreprises et est insuffisamment ciblé vers les PME innovantes ; en outre son coût s'est considérablement alourdi (entre 4 et 5 milliards d'euros en 2009) alors que parallèlement la part de la recherche industrielle française dans le PIB a diminué. **Il convient donc de mieux cibler le CIR en direction des PME innovantes et de repenser ses critères d'attribution.**

- 2) De nombreuses demandes de crédits d'impôt (innovation, partenariat, brevets... souvent sous forme d'extension du CIR), d'aides publiques, de subventions de toutes sortes, de prêts privilégiés, etc. se sont exprimées dans les divers groupes de travail des EGI. Pour la CFDT **toute nouvelle forme éventuelle de crédit d'impôt devra être soigneusement distinguée du CIR**, sauf à dénaturer ce dernier qui risquerait alors de ne plus être pris en compte dans la mesure de l'effort national de R&D.

- 3) Par ailleurs **toute forme de subvention ou d'aide publique doit être conditionnée à des objectifs précis et quantifiés et doit faire l'objet d'un débat dans les IRP de l'entreprise qui en bénéficie.** Il faudra en parallèle procéder à une évaluation indépendante de ses effets.

- **Formation et R&D industrielle**

La R&D industrielle est garante de la compétitivité internationale et de l'emploi de demain. Or elle est en France très insuffisante (environ 1,2% du PIB pour un objectif de 2%). Une raison en est l'insuffisante culture « recherche » du monde industriel. Il faut donc accroître dans les formations la complémentarité entre la sensibilisation aux besoins de l'industrie et à la recherche et accroître la mobilité entre le monde de la recherche académique et celui de l'industrie.

POLITIQUE INDUSTRIELLE

STRATEGIE NATIONALE DE RECHERCHE ET D'INNOVATION, ETATS GENERAUX DE L'INDUSTRIE : LES PROPOSITIONS DE LA CFTC

Introduction

Le constat de la CFTC

- Des intervenants multiples et une grande diversité de types de financement
- Une « Stratégie Nationale de la Recherche et de l'Innovation » à mettre concrètement en pratique
- La performance des financements n'est pas évaluée
- Une culture française d'isolement catégoriel et de non coopération

Les propositions de la CFTC

- Un « guichet unique » régional de conseil et d'orientation des demandeurs d'aides publiques, animateur d'une démarche vers les entreprises
- Un organisme d'évaluation des impacts des financements publics et de suivi de l'exécution de la Stratégie Nationale ainsi que d'incitation à la rationalisation des aides
- Une politique active de rapprochement et de coordination des acteurs publics et privés, de la recherche publique et de l'entreprise

Document élaboré par Serge BRU et Joseph THOUVENEL

CONTACT

Joseph THOUVENEL : jthouvenel@cftc.fr , tel. 01 44 52 49 88
CFTC 13, rue des Ecluses Saint-Martin 75483 Paris Cedex 10

Introduction

L'industrie représente environ 40% de l'emploi marchand français (hors agriculture). **L'avenir de l'industrie est décisif pour l'emploi de demain.** Les moyens d'assurer dans le futur des bases solides à notre industrie tiennent à l'innovation, à la Recherche et au Développement. La nécessité de l'innovation ne se limite d'ailleurs pas à l'industrie proprement dite mais concerne, par exemple, l'agronomie, l'informatique...etc.

Or, les observateurs constatent un affaiblissement de l'industrie française (contribution à l'emploi, à la valeur ajoutée, à la balance commerciale...) et à un « décrochement » significatif, par rapport aux compétiteurs étrangers, de l'industrie à forte compétence technologique (Rapport Beffa 2005).

Il est donc nécessaire, d'abord de créer un cadre favorable au développement industriel et à l'innovation, ensuite de mettre en œuvre les interventions publiques propres à les susciter.

Le cadre est, pour une large part, déterminé par des **incitations fiscales** :

- D'une façon générale, un environnement juridique et fiscal incitatif est indispensable au développement voire à la pérennité de toute entreprise
- Le crédit d'impôt recherche (CIR), créé en 1983, permet de déduire les dépenses de recherche de l'impôt sur le revenu (Bénéfices Industriels et Commerciaux) ou de l'impôt sur les sociétés. Une importante réforme instaurée en 2008 autorise la déduction de 30% des dépenses concernées jusqu'à un plafond de 100 ME de dépenses et de 5% au-delà de ce seuil. Si la réforme de 2008 permet à chaque PME concernée de recevoir une aide accrue de 60% en moyenne, elle bénéficie d'abord aux grandes entreprises qui recevront 39% du total du CIR (environ 4 MDE accordés en 2009 aux entreprises de toutes natures), contre 32% avant la réforme.
- Les aides fiscales à l'investissement privé :
 - la loi dite « TEPA » de juin 2007 autorise une réduction de 75% de l'impôt de solidarité sur la fortune (ISF), dans la limite de 50 000 E, en cas d'investissement au capital de PME non cotées, dons aux organismes de recherche, fondations...
 - les Fonds Commun de Placement dans l'Innovation (FCPI) sont des organismes de placement collectif permettant aux particuliers d'investir dans des sociétés innovantes non cotées avec l'avantage fiscal de pouvoir déduire une partie de leur mise de fonds de l'impôt sur le revenu, avec un plafond de déduction de 6 000 E pour un couple, ou de l'ISF avec une déduction plafonnée à 20 000 E. Au cours de la période 1997-2007, 2 MDE ont été investis par l'intermédiaire de cette formule dans des entreprises innovantes.
 - le statut de la Jeune Entreprise Innovante (JEI), créé en 2004, réservé aux PME indépendantes, récentes et innovantes qui affectent au moins 15% du total de leurs dépenses à la recherche-développement, permet de bénéficier, sous certaines conditions, d'exonérations de cotisations sociales patronales (87,4 ME pour 2006), d'impositions locales (impôt foncier, taxe professionnelle) et nationales (impôt sur les bénéfices, sur les plus values de cession de leurs titres). En 2006, 1 789 établissements étaient recensés comme JEI.

Les **interventions publiques** les plus classiques relèvent de la politique des commandes et marchés publics, des programmes de l'Etat en matière de Défense, aéronautique et spatial, énergie...etc.

Le propos de cette note est d'examiner les modes d'information et de coopération entre les divers intervenants, publics comme privés, et les interventions financières publiques (subventions, prêts, garanties...) accordées de manière sélective aux entreprises innovantes par des organismes spécialisés, tout particulièrement aux PME. En ce qui concerne ces dernières, et sans négliger l'apport important des grandes entreprises, l'accent est mis

aujourd'hui par beaucoup d'observateurs, souvent à la lumière d'expériences étrangères (Rapport DATAR/Blanc 2004, Rapport Conseil d'Analyse Economique 2006, Rapport « Innover en Ile de France » de la Ch. de Commerce et d'Industrie de Paris 2007), sur leur rôle moteur pour la croissance et pour l'emploi. Loin de se limiter aux petites entreprises technologiques naissantes (*startups*), l'attention se porte tout autant sur le rôle des PME performantes dont l'effectif peut aller jusqu'à 500 salariés voire au-delà.

Les aides financières publiques ont d'autant plus d'importance qu'elles ont un effet d'entraînement sur les financements privés complémentaires. En 2007, les 2,7 MDE de financement direct par OSEO en prêt et crédit-bail (hors garanties accordées par cet organisme) ont contribué à un total de financement de 4,3 MDE.

Cette note présente tout d'abord le constat de la CFTC puis ses propositions.

LE CONSTAT DE LA CFTC

Premier constat : des intervenants multiples et une grande diversité de types de financement

Le principal acteur public de l'aide à l'innovation était, avant la réforme de 2005, l'Agence Nationale de Valorisation de la Recherche (ANVAR) dont la gestion a été très vivement critiquée par la Cour des Comptes et les enquêtes parlementaires : graves désordres comptables, dispersion des efforts, manque de clarté des objectifs.

Aussi, afin de redresser cette gestion défailante et de mieux regrouper les intervenants publics en charge des aides à l'innovation, l'Etablissement Public **OSEO** a été créé en 2005 pour reprendre les activités de l'ANVAR et de la Banque de Développement des PME. En 2008, OSEO a intégré les missions de l'Agence de l'Innovation Industrielle.

OSEO est aujourd'hui le principal acteur de l'aide à l'innovation auprès des PME. Il comprend 1500 salariés et bénéficie d'une importante implantation régionale. Sa mission s'exerce par 3 canaux :

- La garantie de prêts accordés aux PME par le secteur bancaire ou d'investissements en fonds propres, pour 2,8 MDE en 2007
- Le cofinancement avec les banques, au total 4,3 MDE en 2007
- L'aide directe (subventions, avances en trésorerie à taux 0) pour 365 ME en 2007

Malgré la place d'OSEO dans le dispositif d'aide à l'innovation, il existe d'autres acteurs publics importants.

L'**Etat**, directement ou de façon déconcentrée (par exemple par ses Délégations Régionales à la Recherche et à la Technologie), la **Caisse des Dépôts et Consignations**...etc. interviennent, souvent en partenariat, dans les divers processus d'aide. Le Fonds Stratégique d'Investissement (FSI), nouvellement créé, consacrer une partie de ses ressources à des prises de participation au capital de sociétés innovantes. Un fonds dédié de 140 ME, financé à hauteur de 37% par l'industrie privée, investira dans les PME du secteur de la santé et des biotechnologies.

L'**Agence Nationale de la Recherche** (ANR) finance essentiellement la recherche publique (universités, CNRS, ...etc. pour plus de 80% de ses actions) et la recherche fondamentale. Néanmoins, 12% de ses crédits sont accordés aux entreprises dont 4% aux PME. Elle a disposé en 2008 d'une capacité d'engagement de près d'1 MDE.

Les **régions**, parmi toutes les collectivités territoriales, ont une vocation affirmée à soutenir le développement économique et l'innovation. Une part de ces efforts fait l'objet de projets communs avec l'Etat dans le cadre des Contrats de Projet Etat-Régions (CPER). Ils représentent 2,9 MDE (recherche et enseignement supérieur) pour la période 2007-2013. Mais ceci ne représente qu'une partie, très variable suivant les régions et les années, du total des ressources régionales consacrées à l'innovation. **Chaque région tient à mettre en œuvre une politique propre.** Au titre des CPER de la période 2002-2006, il est très rare qu'ils représentent plus de la moitié de l'effort budgétaire régional et souvent beaucoup moins. Il existe donc un risque de concurrence coûteuse fiscalement entre régions. **L'articulation entre l'autonomie locale et une stratégie nationale cohérente n'est pas évidente.**

Les **communes** peuvent aussi, surtout les grandes villes, intervenir dans ce domaine. A titre d'exemple, il faut citer la création en 2009 par la Ville de Paris d'une Agence de l'Innovation qui disposera d'un budget d' 1 MDE d'ici 2014.

Les **fondations**, qui ne sont pas des organismes publics, jouent également un rôle, particulièrement en matière de recherche médicale.

Bien que seulement 15% de la recherche totale en **Europe** fasse l'objet d'une coordination communautaire, l'Union met en place, pour la période 2007-2013, un programme-cadre doté de 50,5 MDE.

Cette diversité, ces initiatives décentralisées ne peuvent être considérées forcément comme des maux. Cependant, le risque de dispersion ou de concurrence stérile est évident.

Un rapport bien documenté (CCI Paris 2007) établissait qu'en Ile de France environ **98 acteurs différents intervenaient auprès des entreprises** sur les questions relatives à l'innovation, recensait 42 modalités d'aides financières publiques et faisait apparaître par un sondage que **73% des PME ne connaissent pas les dispositifs d'aides existants**.

Deuxième constat : une « Stratégie Nationale de Recherche et d'Innovation » à mettre concrètement en pratique

Un processus de concertation autour de 9 groupes de travail sous l'égide du Ministère de l'Enseignement et de la Recherche a abouti en juillet 2009 à la mise au point d'un document de référence définissant la stratégie nationale (SNRI) pour les années à venir.

Il faut souligner le fait surprenant qu'il s'agit d'une « première » française et que des pays bien éloignés de la tradition interventionniste et étatiste de notre pays, comme l'Allemagne, le Royaume-Uni et le Canada, se livrent à cet exercice et en tirent des conclusions pratiques en termes de budget et d'investissements.

En Allemagne, le gouvernement fédéral a investi 15 MDE en 2006-2008 dans une « Stratégie High-Tech » destinés à favoriser 17 technologies-clés : espace, biotechnologies, énergie, nanotechnologies...etc. Pour chacune d'entre elles des objectifs à court terme ont été fixés. Les progrès de cette stratégie sont examinés chaque année et font l'objet de rapports. Une « Alliance de la Recherche Sciences-Industrie » composée de scientifiques et d'industriels en tire les enseignements. Cette stratégie, si elle vise à renforcer la recherche, tend surtout à favoriser le transfert technologique, à rapprocher chercheurs et entrepreneurs.

On peut soutenir que « l'objectif de la recherche n'est pas l'innovation mais la connaissance » ; il est vrai que toute programmation scientifique en vue de fins immédiatement utiles néglige l'impact parfois décisif de l'inattendu sur le progrès et les retombées à long terme de recherches initialement désintéressées. Dans tous les domaines de la recherche, on peut retrouver la recherche « libre » et la recherche « sur objectifs ». En recherche fondamentale, l'objectif n'est pas absent : vérifier une loi physique ou une hypothèse scientifique. En recherche appliquée, une marge d'autonomie créatrice, libre, laissée aux chercheurs peut permettre la naissance de techniques innovantes, en dehors des objectifs prédéfinis. Il n'y a pas contradiction entre la **recherche « pure »** et la recherche en vue de l'innovation industrielle : ce sont seulement deux domaines différents malgré des zones de contact (par exemple l'ingénierie permettant la réalisation d'équipements pour des

expériences de recherche fondamentale), en concurrence pour l'obtention de l'argent public, par définition limité dans son montant. Idéalement, les efforts financiers faits en faveur des deux domaines doivent être suffisants pour chacun d'entre eux. Pratiquement, si la collectivité décide d'affecter de grands moyens directement à la **recherche technologique** pour assurer l'avenir de son économie, ce qui est le cas aujourd'hui, elle est en droit de recevoir un « retour sur investissement » qui ne déçoive pas ses attentes et ne soit pas renvoyé aux calendes grecques. Les objectifs doivent être fixés, les performances mesurées.

La Stratégie Nationale reconnaît à sa juste valeur l'importance de la recherche libre, de l'indépendance académique. Elle insiste sur le fait que 50% des financements alloués par l'ANR vont à des programmes « blancs » avec liberté totale de création. Mais bien peu est prévu pour coordonner et suivre les programmes thématiques, orientés vers des objectifs à atteindre. De plus, l'existence de programmes « blancs » ne signifie pas absence de planification ou de sélectivité, en particulier sur la base du critère d'excellence académique.

A cet égard, il faut se rapporter aux jugements émis par deux des Groupes de Travail de la SNRI.

Pour le groupe « Sciences du vivant », la fonction de programmation de la recherche, chargée de l'articulation entre l'orientation et la réalisation des recherches, est peu « lisible » en France. (Rapport p16)

Pour le groupe « Sciences de l'environnement », « l'élaboration des priorités scientifiques et l'allocation de ressources [...] relèvent de sources multiples : ANR, [...], organismes de recherche [...] ainsi que de nombreuses entités régionales. La fonction de programmation est donc excessivement fragmentée en France, ce qui conduit à un déficit de coordination que l'on retrouve également au niveau du financement et de l'utilisation des infrastructures de recherche. » (Rapport p 6)

Les orientations définies par la SNRI, aussi pertinentes soient elles, ne peuvent se passer d'une programmation c'est-à-dire de la mise en place de coordinations efficaces entre acteurs très variés, réunis pour réaliser des objectifs concrets et précis, définis par cette même SNRI. Or, en l'état et sauf peut-être pour les industries de la santé, rien ne fait espérer d'importants progrès en la matière.

Troisième constat : la performance des financements n'est pas évaluée

Parmi beaucoup de changements fondamentaux apportés par la Loi Organique relative aux lois de finances (LOLF) de janvier 2001 figure l'obligation de mettre en place des indicateurs concrets mesurant les résultats des actions publiques.

La mesure de cette performance est difficile et relève d'optiques très différentes suivant les types d'aides, eux-mêmes nombreux.

L'existence de l'Agence d'évaluation de la recherche et de l'enseignement supérieur (AERES) est le pendant logique de l'autonomie des universités et des organismes. L'agence peut évaluer par exemple le degré de coopération d'un organisme avec son environnement (international, collectivités territoriales, entreprises...) mais n'a pas pour mission de mesurer la performance des financements publics.

La **Cour des Comptes**, gardienne de la régularité comptable des dépenses publiques, n'est pas en mesure d'évaluer l'efficacité de dispositifs aussi nombreux mais elle a posé à plusieurs reprises un diagnostic sévère sur les graves insuffisances d'évaluation (qui ne se limitent

d'ailleurs pas aux aides à l'innovation mais concernent l'ensemble des aides publiques aux entreprises). S'agissant des collectivités locales, les objectifs fixés aux aides sont apparus le plus souvent « peu précis, voire inexistants...ni quantifiés, ni planifiés dans le temps ». Au niveau national, la plupart des dispositifs d'aide ne font pas l'objet d'une évaluation permettant d'en apprécier l'utilité. Même si les données de base nécessaires sont disponibles, peu d'études sont réalisées.

Une évolution favorable à une évaluation sérieuse se manifeste cependant, comme en témoignent par exemple les exigences nouvelles de l'Etat vis-à-vis des pôles de compétitivité. Pour la période 2009-2011, des **contrats de performances** basés sur une **feuille de route** devront être conclus.

La Stratégie Nationale formule des vœux en matière de mesure de la performance mais ne propose pas de mesures pratiques.

Quatrième constat : une culture française d'isolement catégoriel et de non coopération

L'insuffisance de la Recherche et Développement (R&D) en France tient à la modicité de la recherche privée, les financements publics se situant, comparativement aux autres pays de l'OCDE, à un niveau total satisfaisant quoique concentrés principalement sur l'aéronautique, la spatial, le nucléaire... Plus encore, les **partenariats public/privé** y sont moins nombreux. En 2003, seulement 2,7% de la recherche de l'enseignement supérieur français était financée par les entreprises contre 12,6% en Allemagne. Comme le constatait le rapport (Beffa 2005) : les « interfaces sont rares et les interactions pas toujours réussies ». Une enquête officielle menée en 2006 par l'« Observatoire de la création d'entreprises à potentiel de R&D » montrait que 48% des entreprises concernées jugent que, sans leur collaboration avec la recherche publique, elles n'auraient pas concrétisé leur projet.

Or, c'est de la coopération d'entités de natures très différentes que naît l'innovation qui réussit : entreprises de toutes tailles, organismes privés et publics, universités, collectivités locales... etc. L'analyse économique et l'examen des expériences étrangères réussies montrent que ce sont des réseaux, souvent sur une base territoriale (*clusters*), qui en sont les vrais acteurs et non telle ou telle entité isolée (Rapport Conseil Eco. et Soc. Pôles de compétitivité 2008).

Depuis de nombreuses années, les pouvoirs publics se sont préoccupés d'organiser la coopération entre des organismes divers pouvant partager des objectifs communs, ainsi que le « **transfert technologique** » de connaissances entre la sphère publique et les entreprises, en particulier à travers les Centres de Recherches Technologiques (CRT, 20 en France) et les Centres Régionaux d'Innovation et de Transfert Technologique (CRITT, au nombre de 200). Depuis 2007, ce dispositif d'échanges et de transfert repose également sur trois autres types de structures qui, après « labellisation » par l'administration, peuvent recevoir des subventions publiques : les Centres de Ressources technologiques, les Cellules de Diffusion Technologiques et les Plates-formes Technologiques. Aucune de ces nombreuses formules n'a fait l'objet d'une étude de performance sérieuse.

Depuis 2005, deux initiatives publiques ont permis de donner un nouvel élan aux partenariats public/privé et interentreprises : les instituts Carnot et les pôles de compétitivité.

Le label « **Institut Carnot** » accordé par l'administration à un organisme de recherche public, lui permet de bénéficier d'abondements de subventions par l'ANR s'il s'engage dans des actions de recherche partenariale avec des entreprises privées, moyennant une participation financière de ces dernières. Il existe 33 instituts Carnot, représentant 12% des effectifs totaux du personnel de la recherche publique. Ils effectuent 45% de la recherche publique financée par les entreprises et ont perçu 470 ME de recettes émanant du secteur privé.

Les **pôles de compétitivité**, actuellement au nombre de 71, ont pour objectif de regrouper, sur une base territoriale et avec un ancrage local fort, des acteurs variés (grands groupes, PME, organismes de recherche publics ou privés, universités et autres organismes de formation...) en liaison étroite avec l'Etat et les collectivités locales. Parmi les 5000 entreprises (640 000 salariés) impliquées dans les pôles, 80% sont des PME (124 000 salariés). L'objectif est de mener des projets de R&D en collaboration et d'acquérir une visibilité internationale. Pour la période 2009-2011, les pôles bénéficieront de 1,5 MDE de financement de l'Etat, en majorité issus du Fonds Unique Interministériel (FUI). Depuis l'origine, plus de 500 projets ont été menés pour une dépense totale de R&D d'environ 3 MDE. En juin 2008, un bilan établi par le Boston Consulting Group faisait état du succès de 39 pôles et portait un jugement plus négatif sur 13 d'entre eux ; au total, les débuts de cette formule peuvent être considérés comme prometteurs.

Le même consultant, rappelant que **la faiblesse du dialogue entre recherche publique et recherche privée demeure un problème crucial pour l'innovation en France**, soulignait qu'on ne pouvait attendre du dispositif des pôles la solution exclusive aux problèmes de compétitivité de l'industrie française.

Quelles sont les mesures prévues par la SNRI pour apporter des solutions à ce problème ? Mise en avant, la réforme des carrières des chercheurs permettant une mobilité entre le public et le privé n'est qu'une réponse partielle.

Tous les groupes de travail forment des vœux très généraux pour le développement des partenariats public/privé, mais tous ne forment dans l'ensemble que des propositions concernant la seule recherche publique. **Le Groupe de Travail « Environnement » semble ignorer l'existence d'entreprises comme GDF-Suez ou Veolia.** Celui consacré à la « Science du Vivant », prônant une coordination nationale entre les acteurs de la recherche dans son domaine, n'envisage que le regroupement des seuls organismes publics dans une « Alliance des Sciences de la Vie » chargée de dialoguer avec l'ANR et où ni Sanofi-Aventis ni d'autres entités privées n'ont leur place. Depuis la publication de ce dernier rapport, le Conseil Stratégique des Industries de Santé du 26 octobre 2009 a décidé la désignation d'un mandataire unique de l'« Alliance » auprès de l'industrie, pour la représentation et la gestion des partenariats public/privé. Les industriels se sont engagés à s'organiser pour pouvoir interagir avec l'« Alliance » en intégrant toutes les dimensions de l'industrie de santé (médicaments, dispositifs médicaux, biotechnologies...).

Bien entendu, il est possible de soutenir que les coopérations doivent se faire « à la base », dans les pôles de compétitivité ou d'autres structures. Mais c'est, à nouveau, refuser une programmation réunissant le public et le privé sur des objectifs concrets issus d'**une Stratégie Nationale qui, à ce jour, se réduirait à une réflexion d'ordre général sur la recherche publique. La démarche esquissée dans le domaine de la santé est à confirmer et à généraliser aux autres secteurs industriels.**

LES PROPOSITIONS DE LA CFTC

Première proposition : un « guichet unique » régional de conseil et d'orientation des demandeurs d'aides publiques, animateur d'une démarche vers les entreprises

Le foisonnement des dispensateurs d'aides publiques, l'extraordinaire diversité de celles-ci expliquent que, comme on l'a vu, 73% des PME d'Ile de France ne connaissent pas ces dispositifs et que **64% des entreprises à potentiel de R&D interrogées par l'enquête de 2006 (voir paragraphe précédent) ne participaient pas aux pôles de compétitivité faute d'informations**. Cette multiplicité implique par surcroît toutes sortes de formulaires, de procédures différentes et de conditions d'éligibilité variées. La justification du financement public de l'innovation, en France comme à l'étranger, est que le financement privé n'est pas disposé en général à s'investir dans ces projets à trop long terme et au résultat aléatoire. Une entreprise qui n'a pas accès aux aides faute d'une information adéquate est contrainte d'abandonner des projets innovants et ne peut participer aux réseaux qui, en commun, font progresser les procédés et les savoirs. **Un accès aisé à l'information en la matière relève de l'intérêt général** bien compris et pas seulement de celui des entreprises.

Beaucoup d'initiatives ont voulu combler cette lacune.

Au plan local, spécialement en régions, des sites internet ont été mis en place ; « J'innove en Nord-Pas de Calais » permet de prendre contact avec un interlocuteur unique décrit comme « professionnel de l'innovation » en relation avec 70 structures régionales fédérées autour de cette initiative. Même un département, collectivité territoriale dont la vocation économique n'est pas affirmée, a voulu créer son guichet unique d'information comme le Conseil Général de l'Aude avec son site « aude-éco ».

Des organismes nationaux ont aussi voulu aider les entreprises à accéder à l'information multiforme relative aux aides publiques, sans se limiter au domaine de l'innovation. Les Chambres de Commerce et d'Industrie, en partenariat avec OSEO, tiennent à jour le site « semaphore.cci.fr » qui permet, grâce à un moteur de recherche, de s'orienter parmi les 5000 fiches descriptives des aides. Il est indiqué comment contacter un conseiller pour plus d'informations. L'institut Supérieur des Métiers (Chambres des Métiers-Artisanat) a créé « aides-entreprises.fr » avec le soutien de l'Etat. Le site propose un répertoire des aides qui identifie 3600 dispositifs ; il est également doté d'un moteur de recherche.

L'Etat expérimente en 2009 une formule qui permet d'aller plus loin mais qui ne concerne que les associations : le site « subventionenligne.fr » ambitionne non seulement d'informer mais aussi de permettre de demander à bénéficier d'une subvention par le seul moyen d'internet.

On peut s'étonner qu'OSEO, établissement public, et l'Etat participent concurremment à deux projets distincts mais identiques. Néanmoins, la base de données existe et l'instauration d'un véritable guichet unique régional n'exige que la fédération d'efforts aujourd'hui dispersés. Mais qui peut convaincre une région, un organisme quelconque de renoncer à diffuser une information qui lui soit propre sur les aides à l'innovation, à salarier des conseillers en charge de guider les entreprises ? D'ailleurs, cette diversité ne garantit-elle pas une meilleure diffusion de l'information et des moyens accrus, en particulier humains, pour rendre un tel service aux entreprises ? Il ne s'agit pas de décourager des efforts utiles mais de les fédérer

pour éviter les doubles emplois et donner une visibilité réelle aux accès au conseil et à l'information. Plus encore, la dispersion des moyens fait que les ressources ne peuvent être affectées qu'aux réponses aux demandes spontanées alors que c'est une démarche active qui devrait prévaloir, prenant même les formes de la publicité et du marketing, pour que toute PME ou tout créateur, dans chaque région, sache, en matière d'innovation, **à qui s'adresser.**

Deuxième proposition : Un organisme d'évaluation des impacts des financements et de suivi de l'exécution de la Stratégie Nationale ainsi que d'incitation à la rationalisation des aides

La multiplicité des aides à l'innovation et la diversité des intervenants fait que l'ambition d'un système généralisé de collecte et de traitement de données relatives à leurs performances est peut-être, aujourd'hui, prématurée. Il est aisé de suivre avec des indicateurs concrets, proches des réalités du terrain, un programme de subventions affecté à un projet particulier dont les objectifs ont été préalablement définis et précisés dans le temps. C'est ce que l'Etat impose aux pôles de compétitivité pour la période 2009-2011. Il est certainement vain de vouloir évaluer l'impact de chacune des nombreuses mesures existantes, souvent accordées sans objectif clairement défini.

Aussi, l'utilité d'un organisme national en charge de ces sujets tiendrait à d'autres missions :

- suivre l'exécution de la SNRI
- diffuser à l'attention de tous les dispensateurs de financements les principes de bonne gestion et la culture de mesure de la performance : objectifs prédéfinis, calendrier...etc. Diagnostiquer et rendre publics les cas les plus flagrants de mauvaise gouvernance
- évaluer dans chaque rapport annuel la performance d'un ou plusieurs types d'aides ou de financements
- proposer aux autorités de tutelle la création ou les regroupements voire les suppressions de types d'aides nationales ou locales, au vu de l'expérience, de leur adéquation aux objectifs de la Stratégie Nationale et de leur conformité avec les orientations de l'Union Européenne
- proposer aux mêmes autorités les modifications de compétence qui seraient nécessaires entre les divers dispensateurs (par exemple entre Etat et régions) sur la base du principe de subsidiarité
- proposer toute mesure d'information ou campagne favorable à une meilleure connaissance par le public des aides à l'innovation.

Troisième proposition : Une politique active de rapprochement et de coordination des acteurs publics et privés, de la recherche publique et de l'entreprise

Nous avons vu que les Instituts Carnot, représentant 12% de l'effectif de la recherche publique, effectuent 45% (avec une part importante revenant au seul Commissariat à l'Energie Atomique) de la recherche publique financée par les entreprises. Une extrapolation audacieuse pourrait permettre d'avancer que la grande majorité de l'effectif de la recherche publique reste sans relation de coopération effective avec les entreprises.

L'amélioration de cette situation préoccupante peut passer par l'assouplissement des règles de gestion et d'organisation de la recherche publique (possibilité d'activités commerciales et industrielles avec décision au niveau local, mobilité des chercheurs entre le public et le privé...etc.) ou la clarification de ce qui est lié à la propriété intellectuelle.

L'établissement de relations directes, personnelles entre chercheurs publics et de possibles partenaires industriels paraît la voie la plus sûre pour favoriser leur coopération.

La mise en relations de personnalités venant d'horizons très différents et que l'on souhaite réunir autour d'une mission d'intérêt général n'est pas une nouveauté pour l'administration. L'Institut des Hautes Etudes de la Défense Nationale (IHEDN) rassemble dans ses Sessions Nationales des militaires, des élus et fonctionnaires ainsi que des personnalités civiles pour promouvoir l'esprit de défense. Un programme de visites et de conférences, des repas pris en commun...etc. permettent que naissent un esprit de « promotion » et des liens personnels qui subsistent au-delà des sessions. L'Institut du Travail (INTEFP), dans son domaine, organise des Sessions Nationales dans le même esprit.

Des organismes publics de recherche comme l'Institut National de Recherche en Informatique et Automatique (INRIA) ont mis en place un « club d'affiliés », association réunissant les acteurs économiques intéressés par leurs travaux (Rapport Valorisation de la recherche 2007).

Le Conseil Stratégique des Industries de Santé du 26 octobre 2009 a proposé des mesures pour la mise en œuvre pratique de partenariats public/privé :

- « cartographie » des laboratoires par grands domaines thématiques
- organisation de rencontres annuelles de chercheurs en partenariat avec l'industrie, portant sur des domaines scientifiques précis (neurosciences, obésité, diabète, oncologie...)
- création d'un comité de coordination et de suivi des partenariats.

Une deuxième étape de la Stratégie Nationale, indispensable à sa prise d'effet, doit recenser les acteurs qui, aujourd'hui travaillant séparément, doivent se réunir pour faire réussir un projet bien défini. Il s'agit de « cibler » les acteurs publics et privés concernés par un projet concret. Des Séminaires de l'Innovation ou Ateliers de programmation les réunissant sous l'égide des pouvoirs publics et comportant, même pour une durée courte, quelques éléments de vie en commun et un programme adapté favorisant la compréhension mutuelle, peuvent permettre l'établissement de relations personnelles, base de leur coopération future. La SNRI définit des objectifs, le rôle de ces séminaires ou ateliers ne sera pas de les discuter mais de s'efforcer de parvenir à une programmation des actions de tous pour les réaliser. **Pour la CFTC, mettre en place une telle organisation doit être l'un des objectifs principaux des Etats Généraux de l'Industrie.**

Ces propositions peuvent paraître terre à terre et bien éloignées du financement de lourds équipements scientifiques. Parmi beaucoup d'autres, l'expérience de la Silicon Fen (*Cambridge cluster*) montre que le succès de ce pôle *high tech* du Royaume Uni tient pour une part à l'existence de Cambridge Network Ltd dont le seul rôle est la mise en relation de ses membres (1000 sociétés, 300 personnes physiques).

Ces propositions sont faites par la CFTC pour promouvoir les valeurs qu'elle défend :

- **sociales, pour assurer l'emploi de demain**
- **citoyennes, pour le bon usage de l'argent public**
- **humanistes, pour fonder ses démarches sur**
 - l'esprit de coopération,**
 - l'établissement de relations de confiance entre les acteurs de la vie économique,**
 - les exigences de la subsidiarité.**

CNEGI
Observations de la CFTC à la suite de la réunion
du 12 janvier 2010
et pour le projet de rapport final

1) Coût du travail . Allègement des charges sociales

Le Coe-Rexecode a proposé dans une contribution du 7 janvier la suppression des cotisations d'allocations familiales sans proposer de financement alternatif, ce qui rend ce type d'exercice plus facile. Les conséquences économiques et sociales ne sont pas plus envisagées par Coe-Rexecode ce qui retire tout sérieux à cette proposition. Au surplus, la CFTC rappelle qu'il s'agit d'un domaine relevant de la gestion paritaire dont la modification éventuelle implique donc une négociation paritaire.

La CGPME propose un financement alternatif par une TVA « sociale ».

Ces propositions, et celles du même genre, sont de nature à susciter des réactions antagonistes entre les différents participants aux EGI et à empêcher l'expression du consensus nécessaire à la réussite des Etats Généraux. Contrairement à d'autres organisations syndicales, la CFTC est toujours désireuse de s'associer à des positions communes à tous les partenaires sociaux. Elle ne pourrait cependant pas valider un rapport final qui, par ses préconisations, anticiperait sur des négociations relevant d'autres instances sociales.

2) rojet de Conférence Nationale de l'Industrie

La proposition du GT Emploi-Formation relative à une gestion prévisionnelle de l'emploi industriel, des besoins de main d'œuvre, des défaillances d'entreprises, des reconversions et de l'offre de formation...etc. reçoit le plein accord de la CFTC qui souhaite, bien entendu, y être partie prenante. Une telle gestion permettrait à terme une meilleure sécurisation des emplois et un changement de l'image des carrières industrielles parmi le public.

3) Aides publiques : guichet unique

A la suite de la CFTC, la quasi-unanimité des intervenants, tout spécialement en régions, a reconnu sa nécessité. Aucune proposition pratique n'a cependant été formulée : il reste à proposer l'autorité ou l'organisme en charge de ce regroupement.

4) Aides publiques : la simplification des aides nécessite leur évaluation préalable

Beaucoup de participants souhaitent cette simplification mais peu (parmi lesquels aucun bénéficiaire) se sentent concernés par la mesure de la performance des aides. Cette évaluation est pourtant le préalable logique indispensable à la rationalisation attendue.

Sauf erreur, seule la CFTC (voir note CFTC déjà transmise p10) a fait des propositions concrètes en matière d'évaluation et de rationalisation, par la création d'une petite structure d'analyse et de projets.

5) Rapprochement de la recherche public/privé. Partenariats. Gouvernance des secteurs et des filières

Des vœux très généraux, en petit nombre, mais rien de concret n'a été proposé aux EGI en matière de rapprochement de la recherche public/privé. Pourtant toutes les études et rapports démontrent l'importance de ce rapprochement et la situation défavorable de la France.

La CTFC (voir note déjà indiquée ci-dessus) préconise une politique volontariste de rapprochement mettant en contact le public et le privé, avec le processus suivant (modèle prévu par le Conseil Stratégique des industries de Santé du 26 octobre 2009 et qui nous semble à étendre à d'autres secteurs industriels) :

- « cartographie » des laboratoires et entreprises concernés par thèmes
- organisation de rencontres annuelles public/privé, avec des participants « ciblés » comme ci-dessus, sur des sujets concrets (par ex. pour le domaine de la Santé : neurosciences...diabète...)
- coordination et suivi des partenariats

Les conclusions des GT ont souvent insisté sur de nécessaires progrès de la gouvernance des secteurs et des filières. Ces progrès concernent d'autres domaines que la recherche : le secteur de la Santé doit s'organiser pour être l'interlocuteur des pouvoirs publics en matière réglementaire...une filière doit rechercher une meilleure coopération entre DO et ST, partager une vision stratégique commune...

Par une meilleure gouvernance des secteurs et des filières, l'industrie se structurerait aussi pour interagir efficacement avec la recherche publique et ses regroupements en cours : Alliances des sciences du Vivant...de la Mer...de l'Energie...

C'était le sens de l'intervention orale de la CFTC lors du CNEGI du 12 janvier dernier.

Les pouvoirs publics et les organisations patronales qui partagent cette vision devraient agir pour progresser dans cette voie. Le rapport final devrait y insister.

6) Gestions à court terme. Systèmes comptables

La CFTC rejoint M.Bébéar dans sa condamnation, lors du CNEGI du 12 janvier, des systèmes comptables privilégiant le court terme, en méconnaissance de la longue durée dans laquelle s'inscrit l'activité industrielle. Le rapport final devrait l'évoquer.

7) Contreparties aux aides accordées aux entreprises

Il est nécessaire que les aides ne soient pas attribuées de façon unilatérale mais créent des obligations :

- la performance des aides doit être évaluée, les aides peu ou pas efficaces supprimées (cf §4 ci-dessus)
- les entreprises bénéficiaires des aides doivent respecter les lois sociales, des manquements répétés doivent avoir des conséquences pour l'entreprise défaillante
- les entreprises bénéficiaires des aides doivent s'engager dans les processus de gouvernance et de coopération de leur secteur et de leur filière (cf §5 ci-dessus).

Le rapport final ne doit pas omettre de le signaler.

Janvier 2010

ETATS GENERAUX DE L'INDUSTRIE : LES PREMICES D'UN TRAVAIL COLLECTIF A LONG TERME

Les Etats Généraux de l'Industrie viennent de publier leur rapport final. Ces propositions sont transmises aux pouvoirs publics pour agir et réformer. Les acteurs de l'économie, aux premiers rangs desquels les entreprises, ont aussi leur rôle à jouer et une responsabilité qui sera décisive dans la réussite ou l'échec d'une nouvelle politique industrielle.

La CTFC s'est engagée dans ces travaux pour :

-défendre l'emploi de demain.

-le bon usage de l'argent public.

-promouvoir l'esprit de coopération entre les diverses parties prenantes, condition indispensable à la réussite d'un projet collectif.

Evaluer la performance des aides publiques, les rationaliser et mieux informer les entreprises par un « quichet unique »

La collectivité ne doit pas subventionner les entreprises « à fonds perdus ». L'utilité réelle des aides doit être évaluée, la grande diversité des types d'aides et la multiplicité des dispensateurs doivent être corrigées. Dès le début des Etats Généraux, la CFTC a insisté sur ce point et ses propositions ont été retenues : il reste à les mettre en œuvre pour permettre également une meilleure information des entreprises.

Gouvernance et coopération

L'un des axes des propositions résultant des Etats Généraux, et peut être le principal, consiste en la nécessité de s'organiser efficacement et de coopérer pour réussir. Avec la CFTC, tous les groupes de travail y ont insisté et l'unanimité s'est faite sur ce constat. Ceci est vrai pour les domaines de la recherche et de l'innovation, les relations entre les donneurs d'ordres et les sous traitants, la concertation sociale, les rapports entre les pouvoirs publics et l'industrie, ...etc. En particulier, la CFTC a proposé une politique volontariste de rapprochement de la recherche publique et de la recherche privée.



L'isolement catégoriel ou individuel mènerait à l'échec : en l'état actuel des pratiques et des mentalités, les objectifs en la matière définis par le rapport final ne sont pas facilement atteignables.

Normes comptables

La CFTC a dénoncé l'application de normes comptables privilégiant le court terme en méconnaissance de la longue durée dans laquelle s'inscrit l'activité industrielle. Elle en appelle aux institutions européennes pour l'instauration d'un système comptable tenant compte de cette réalité.

Gestion prévisionnelle de l'emploi et Statut du Travailleur

Les partenaires sociaux doivent aussi coopérer pour mettre en place une politique renforçant l'attrait des carrières industrielles. Les salaires, les conditions de travail, les possibilités de formation ... doivent être, au bénéfice des salariés, conformes à cet objectif.

La CFTC s'associe pleinement au projet d'une gestion prévisionnelle de l'emploi industriel permettant d'anticiper les évolutions de celui-ci, par bassin d'emplois, et de mettre en place par avance les outils de reconversion et de formation indispensables.

Depuis 2006, la CFTC défend son projet de « Statut du Travailleur » visant « la sécurisation des parcours de vie », projet repris parfois sous la dénomination de « flexi-sécurité ». Comme pour d'autres secteurs de l'économie, cette avancée sociale permettrait à l'industrie de donner aux salariés la sécurité et donc la possibilité de s'adapter aux évolutions.

Responsabilités des entreprises

Les aides accordées aux entreprises doivent avoir des contreparties. Elles créent des obligations :

- sociales, les entreprises recevant les aides doivent respecter la législation sociale, avoir une attitude responsable en matière de localisation de l'activité et de maintien de l'emploi
- les aides peu ou pas efficaces doivent être supprimées
- ces entreprises doivent s'engager activement dans les processus de gouvernance et de coopération de leur secteur et de leur filière.

Les propositions des Etats Généraux de l'Industrie forment un ensemble dont la réalisation pratique nécessitera un travail de long terme. Une Conférence Nationale de l'Industrie, à laquelle la CFTC participera, aura notamment la charge du suivi de l'exécution de celles-ci. La CFTC veillera à l'aboutissement concret des mesures dont elle a été l'auteur ou qu'elle soutient.



18 janvier 2010

Etats Généraux de l'Industrie

Propositions globales de la CFE-CGC

Préambule : Cadrage général – deux principes structurels

Au niveau international, au moment où l'on entrevoit des signes de reprise économique, la CFE-CGC adhère pleinement aux objectifs des Etats généraux de l'industrie à savoir la définition d'une politique industrielle pour la France afin d'accompagner nos industries vers les marchés durablement porteurs de croissance et d'emploi. Mais cette politique verrait son efficacité handicapée en l'absence d'un cadre international cohérent qui **contraigne les pays de l'OMC à un respect effectif des normes du BIT, et qui se traduise en Europe par la fin de la désastreuse compétition fiscale actuelle.**

Par ailleurs, au plan français, il ne sera plus longtemps possible d'éviter un élargissement du financement de la protection sociale qui ne saurait continuer à être exclusivement assis sur les masses salariales, car ceci est un handicap majeur. **Pour la CFE-CGC, l'introduction progressive d'une cotisation sociale sur la consommation en substitution partielle de charges salariales est incontournable.** Enfin, pour la CFE-CGC, le niveau régional et celui des bassins d'emploi est bien le niveau le plus pertinent d'une politique industrielle, car il y a un lien fort entre développement régional et innovation. A ce titre, nous ne voyons pas comment les structures concernées par l'aménagement du territoire, et notamment la DATAR, et les structures déployées pour les reconversions industrielles pourraient ne pas être mieux impliquées.

Dans le cadre de ces principes, et en complément coordonné des propositions faites dans les groupes de travail, la CFE-CGC fait les propositions globales suivantes :

1- Faciliter la mobilité

La mobilité est à considérer sous toutes ses formes, géographique et professionnelle. Pour la CFE-CGC, il convient de **diminuer les difficultés de la mobilité géographique sous ses multiples formes, mais aussi de faciliter les mobilités inter-corps**. Il n'est pas normal qu'une carrière de chercheur ne puisse qu'à grand peine être diversifiée, ou qu'un parcours à l'étranger soit aussi pénalisant et difficile à organiser, ...

2- Adapter l'offre de formation professionnelle

L'offre de formation gagnerait d'une part à **promouvoir plus vigoureusement les formations techniques initiales en alternance et d'autre part, à développer des modules de formation continue plus appropriés** afin de répondre le plus précisément possible aux besoins spécifiques des stagiaires ainsi qu'aux besoins réels des entreprises.

Une GPEC territoriale serait un outil digne d'intérêt. Pour améliorer la connaissance des métiers et de leurs évolutions, avec d'autres, la CFE-CGC propose de développer **une expertise sectorielle au niveau des différentes filières d'activité de l'évolution des métiers, des compétences et des qualifications (Observatoires Professionnels des Métiers et des Qualifications, déjà mis en place dans certaines filières)**.

3- Refondre le système des aides financières

Pour la CFE-CGC, il ne devrait jamais y avoir d'aides financières sans conditionnalités, sans révision périodique et sans évaluation d'impact. Il paraît plus important de s'assurer que le contexte concurrentiel soit équilibré que de développer sans fin les aides de l'état sur finances publiques (surtout dans leur situation actuelle !). **La baisse des charges ne saurait être l'alpha et l'oméga d'une politique industrielle. Au contraire, il faut une gestion plus rigoureuse des aides de l'état.**

Par exemple, la CFE-CGC ne comprendrait pas que l'on ne revienne pas sur le taux réduit de TVA consenti en pure perte au secteur de la restauration. A contrario, la CFE-CGC approuve le mécanisme de remboursement actuel du crédit d'impôt recherche, tout en préconisant une vérification de pérennité d'activité d'au moins trois ans de la société à laquelle ce remboursement a été consenti. Par ailleurs, la CFE-CGC reste extrêmement réservée vis à vis de l'éventuelle mise en place générale d'un crédit d'impôt innovation non ciblé PME-PMI.

4- Faciliter l'accès au financement et à l'accompagnement des entreprises

Le taux d'épargne des français est, depuis de longues années, à un niveau parmi les plus élevé au monde. Malgré ce constat, le comportement du système bancaire français, et les véhicules de l'épargne des français constituent de sérieux obstacles au financement de l'industrie en France. Les PME ou même les Entreprises de Taille Intermédiaires ne trouvent pas toujours les financements dont elles ont besoin. **Les efforts déjà déployés pour faire connaître et rendre accessibles les capacités de financements publics (FSI, Oséo...) doivent être poursuivis**, car les processus de financement et d'accompagnement demeurent complexes et sont en réalité peu accessibles aux entreprises de taille réduite qui devraient pourtant en être les premières bénéficiaires. Par exemple, il faut se demander si le crédit d'impôt recherche, qui bénéficie beaucoup plus aux grandes entreprises qu'aux petites, a bien une efficacité en ligne avec son coût ! A contrario, les régimes fiscaux d'intégration (holding) ne devraient pas bénéficier automatiquement aux opérations de LBO dont les dégâts industriels et sociaux ne sont que trop fréquents.

5- Promouvoir des filières industrielles d'excellence, ainsi que la R&D qu'elles nécessitent

La France dispose de réels atouts dans de multiples secteurs industriels d'avenir (transports, alimentation, santé, domotique, réseaux, génie civil, énergie, TIC, ...). Il est important que les pouvoirs publics impulsent là où c'est nécessaire, des **logiques de filières industrielles** pour faire bénéficier l'ensemble des secteurs présents de l'effet d'entraînement que représente le maillage de sous-traitants ou de start-up qui se situent dans le sillage de ces activités majeures. Les pôles de compétitivité en ont une (courte) expérience de même que les bassins d'emploi, là où ils se sont structurés.

Rapprocher la recherche publique des entreprises par le biais des universités d'excellence, développer une culture de la protection industrielle et de l'intelligence économique ou redéfinir les liens entre donneurs d'ordre et sous-traitants sur le modèle de ce qui se fait au sein de la filière automobile, sont des opérations nécessaires. Elles bénéficieraient d'être menées au niveau régional des bassins d'emploi, là où il est le plus facile et le plus naturel d'organiser la connaissance réciproque des activités et de leurs exigences. Enfin, une réflexion sur les métiers et les activités de la croissance durable est engagée par ailleurs, la CFE-CGC accorde une attention particulière à ces travaux, y compris dans le cadre de ces Etats Généraux de l'Industrie.

La CFE-CGC réaffirme la nécessité d'une vraie politique industrielle pour la France, car un pays ne saurait se priver de l'assise, y compris en terme d'indépendance politique, que représente une industrie moderne et forte.

DIX POINTS CLES du MEDEF POUR LES ETATS GENERAUX DE L'INDUSTRIE

1. Poser clairement la question de la compétitivité et faire vivre ce sujet dans la mise en œuvre d'une politique pour l'industrie

- Fiscalité, coût du travail et du financement des régimes sociaux avec la mise en débat :
 - De la baisse des charges sociales par rapport à la mise à plat de l'ensemble des allègements de charges ;
 - De l'alternative au financement par les salaires et l'emploi des dépenses de protection sociale et de solidarité (par exemple pour les allocations familiales et/ou l'assurance maladie).
- Exiger que chaque mesure issue des EGI soit effective et compatible avec les exigences européennes ou internationales pour éviter toute distorsion de concurrence qui altérerait la compétitivité de l'industrie française. (exemple de la taxe carbone dont le coût estimé -1.7 milliards d'euros sur l'industrie- peut annuler l'effet de la réforme de la taxe professionnelle dont le gain est estimé à 2 milliards d'euros pour les entreprises industrielles).

2. Mobiliser les financements longs nécessaires à l'investissement industriel

- Redéployer sur l'aide à l'investissement industriel des aides publiques à l'industrie qui auront fait préalablement l'objet d'une évaluation quant à leur efficacité ;
- Mettre en place des prêts verts à taux réduit pour l'industrie ;
- Mettre en cohérence les outils de financement publics : FSI, Oséo, FUI ...
- Mobiliser l'épargne longue (Assurance-vie, livrets d'épargne réglementés, création d'un livret d'épargne réglementé pour le développement de l'industrie « LDI ») ;
- Activer les ressources de l'emprunt national dédiées au financement de la recherche et de l'industrie.

3. Assurer le financement de l'innovation

- Pérenniser le Crédit d'Impôt Recherche (4,1 milliards) ;
- Étudier les modalités d'un Crédit d'Impôt Innovation (CII) distinct du CIR.

4. Accroître le nombre et la taille des ETI

- Étudier les véritables causes du faible nombre d'ETI en France (fiscalité du patrimoine, seuils, blocages culturels....) ;
- Proposer une expérimentation (3 ans) sur le relèvement des seuils actuels de 5 emplois ;
- Étudier les propositions du rapport Mellerio sur la transmission des entreprises patrimoniales.

5. Structurer les filières industrielles

- Appliquer aux filières volontaires l'expérience en cours dans l'automobile d'une plateforme dédiée pour améliorer notamment les relations interentreprises (donneurs d'ordres/sous traitants, Industrie amont/aval), définir les besoins stratégiques de l'aval et la capacité de l'amont à y répondre, déterminer les besoins d'emplois et de compétences.

6. Accompagner les PME en matière de stratégie et d'alliances

- Soutenir les PME dans une démarche d'analyse stratégique et de recherche d'alliances en s'inspirant des actions en cours dans plusieurs industries (mécanique, textile), c'est à dire en mettant en place des tutorats pour aider les PME à mutualiser leurs moyens de recherche, de prospection à l'étranger, à établir des liens capitalistiques...

7. Créer un environnement réglementaire favorable au développement de l'industrie

- Lancer une concertation dans le cadre de la Commission permanente de concertation pour l'industrie (CPCI) sur la stabilisation et la simplification réglementaire (Études d'impacts préalables, autorégulation, homogénéisation et rationalisation du corpus réglementaire aux niveaux français et européen. Définir des priorités et accepter l'étalement dans le temps de la mise en œuvre en tenant compte de la taille des entreprises et de la situation économique) ;
- Mobiliser l'industrie française pour une plus grande contribution aux travaux de normalisation à l'échelon européen et international ;
- Lancer chaque année 2 à 3 campagnes de surveillance du marché intérieur pour contrôler le respect des réglementations françaises et européennes par les produits.

8. Promouvoir l'Industrie et ses métiers

- Créer une semaine de l'industrie (communication sous l'égide des pouvoirs publics, partenariat avec l'Éducation Nationale, avec les conseils régionaux, avec la presse quotidienne régionale, ...).

9. Mettre en place une politique de l'emploi et des compétences favorable au développement d'une industrie compétitive

- Développer une politique de l'emploi apportant plus de sécurité aux salariés et offrant aux entreprises la capacité de s'adapter rapidement aux évolutions de la situation économique ;
- Promouvoir une image attractive des filières scientifiques et technologiques ainsi que de l'industrie et de ses métiers.

10. Redonner à la Commission Permanente de Concertation pour l'Industrie (CPCI) une place centrale comme lieu d'échange, d'analyses et de propositions.

- La considérer comme le point d'appui pour la mise en œuvre des décisions issues des EGI ;
- Réaffirmer et respecter sa composition interministérielle car les décisions issues des EGI concerneront souvent directement plusieurs ministères.



RELATIONS DONNEURS D'ORDRE / SOUS TRAITANTS

Les propositions de la CGPME

L'industrie française, qui représente 21 % du PIB, souffre. Ses effectifs sont passés de 5,6 à 3,5 millions depuis 1975. La crise actuelle est un facteur aggravant qui vient s'ajouter à des difficultés devenues structurelles.

Dans un tel contexte, il est impératif de faciliter les mutations pour permettre aux industries de se développer. Cela exige de ne plus raisonner par secteurs mais par filières. De même, il convient de réorganiser les relations entre sous-traitants et donneurs d'ordre afin de créer une nouvelle dynamique tournée vers une co-traitance autour du partage de l'innovation et du savoir faire.

Dans ce cadre, la CGPME, pleinement consciente de la sujétion économique qui fragilise actuellement encore de trop nombreuses PMI, souhaite, à l'occasion des Etats Généraux de l'Industrie, formuler des suggestions pour rééquilibrer, et inscrire dans la durée, les relations donneurs d'ordre et sous-traitants.

1 – SECURISER LES RELATIONS CONTRACTUELLES

Les donneurs d'ordre exercent souvent une forte pression sur les prix tout en réclamant, à juste titre, une qualité en constante augmentation. Les sous-traitants se doivent alors d'investir massivement sans pour autant bénéficier d'une visibilité à long terme de leur carnet de commande.

La CGPME propose :

- à partir d'un seuil de 30 % du CA du sous-traitant, d'imposer, dans les clauses contractuelles, un préavis de rupture progressif en fonction des montants en jeu.
- établir une corrélation entre le montant des investissements exigés du sous-traitant et la durée contractuelle liant les parties. Le co-investissement permettrait toutefois de s'exonérer de tout ou partie de ce lien.

2 – LIMITER LES EFFETS D'UNE TROP GRANDE DEPENDANCE ECONOMIQUE

La sous-traitance fait peser, sur l'entreprise qui l'accepte, un risque d'autant plus grand qu'elle représente une part importante de son activité. Dès lors, il y a lieu de tout mettre en œuvre pour éviter que le donneur d'ordre ne se décharge pas, simplement pour optimiser ses coûts, mais dans une logique de partage réciproque de l'innovation et des savoir-faire.

La CGPME propose :

- corréler le transfert complet de savoir-faire avec un plan d'affaire garanti sur plusieurs années
- en cas de rupture avant l'échéance, prévoir que le donneur d'ordre reprenne les machines outils ou prenne en charge leur amortissement
- proposer prioritairement aux entreprises liées par un contrat de sous-traitance, les nouveaux marchés (sans bien entendu d'obligation de résultat)

3 – ENCOURAGER LA CO-TRAITANCE

Détenir un savoir-faire reconnu mais limité à certaines activités ne permet pas de répondre seul à tous les appels d'offres. Se regrouper pour participer paraît simple. Il n'en est rien.

La CGPME propose :

- mettre en place un cadre juridique et réglementaire, notamment en termes de financement et de garanties bancaires, pour faciliter les regroupements ponctuels visant à répondre en commun à un appel d'offres
- généraliser par le biais des pôles régionaux ouverts aux seules PME, un accompagnement et une ingénierie, pour prospecter ensemble à l'export en fonction des possibilités de chacun.
- confier à des groupements de PME la valorisation des brevets achetés par l'Etat en raison de leur intérêt majeur.

4 – OUVRIR DE NOUVELLES VOIES DE COOPERATION ENTRE PME ET GRANDS GROUPES

Rééquilibrer les relations entre donneurs d'ordre et sous-traitants ne signifie en aucune façon qu'il faille opposer les uns aux autres. Bien au contraire.

La CGPME propose :

- faire figurer dans les contrats un volet GPEC (Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences) permettant de donner davantage de cohérence et d'efficacité aux actions de formation à mettre en place pour garantir l'évolution conjointe des compétences des salariés.
- étendre le Pacte PME permettant aux grands groupes d'accompagner des PME, en l'assortissant d'un label spécifique.

5 – GARANTIR L'APPLICATION DE LOI

Le législateur, soucieux de protéger le contractant en situation de faiblesse, a pris certaines dispositions pour garantir, notamment, des délais de paiement raisonnables. Pour autant, il est encore des cas où certains comportements qui peuvent s'apparenter à des abus de positions dominantes ne sont pas dénoncés par crainte de se voir durablement écartés de marchés à venir.

La CGPME propose :

- nommer, sur le modèle du médiateur du crédit, un médiateur de la sous-traitance dont l'indépendance et le poids permettraient de mettre fin aux situations abusives.
- veiller à ce que ceux qui bénéficient de fonds publics, moyennant le respect des règles, ne s'en exonèrent pas vis-à-vis de leurs sous-traitants.

ANNEXE 2

Fédérations professionnelles

DIX POINTS CLES POUR LES ETATS GENERAUX DE L'INDUSTRIE

- 1. Poser clairement la question de la compétitivité coût de l'industrie localisée en France : coût du travail et du financement des régimes sociaux, taxe carbone.**
 - Mise en débat de la baisse des charges sociales par rapport à la mise à plat de l'ensemble des allègements de charges ;
 - Mise en débat de l'alternative au financement par les salaires et l'emploi des dépenses de protection sociale et de solidarité (par exemple pour les allocations familiales et/ou l'assurance maladie) ;
 - Taxe carbone : concilier compétitivité de l'industrie et fiscalité environnementale ;

D'une façon générale, l'industrie recommande aux pouvoirs publics que toute mesure concernant l'industrie localisée en France fasse l'objet au préalable d'un benchmark européen pour en évaluer l'impact sur la compétitivité de l'industrie française.
- 2. Mobiliser les financements longs nécessaires à l'investissement industriel**
 - Redéployer sur l'aide à l'investissement industriel (par exemple sous forme de crédit d'impôt) des aides publiques à l'industrie qui auront fait préalablement l'objet d'une évaluation quant à leur efficacité ;
 - Mettre en place des prêts verts à taux réduit pour l'industrie ;
 - Mettre en cohérence les outils de financement publics : FSI, Oséo, FUI ...
 - Mobiliser l'épargne longue (Assurance-vie, livrets d'épargne réglementés, création d'un livret d'épargne réglementé pour le développement de l'industrie « LDI ») ;
 - Activer les ressources de l'emprunt national dédiées au financement de la recherche et de l'industrie.
- 3. Assurer le financement de l'innovation**
 - Pérenniser le Crédit d'Impôt Recherche (4,1 milliards) ;
 - Étudier les modalités d'un Crédit d'Impôt innovation (CII) distinct du CIR.
- 4. Accroître le nombre et la taille des ETI**
 - Étudier les véritables causes du faible nombre d'ETI en France (fiscalité du patrimoine, seuils, blocages culturels....) ;
 - Proposer une expérimentation (3 ans) sur le relèvement des seuils actuels de 5 emplois ;
 - Étudier les propositions du rapport Mellerio sur la transmission des entreprises patrimoniales.
- 5. Structurer les filières industrielles**
 - Appliquer aux filières volontaires l'expérience en cours dans l'automobile d'une plateforme dédiée pour améliorer notamment les relations interentreprises (donneurs d'ordres/sous traitants, Industrie amont/aval), définir les besoins stratégiques de l'aval et la capacité de l'amont à y répondre, déterminer les besoins d'emplois et de compétences.
- 6. Accompagner les PME en matière de stratégie et d'alliances**
 - Soutenir les PME dans une démarche d'analyse stratégique et de recherche d'alliances en s'inspirant des actions en cours dans plusieurs industries (mécanique, textile), c'est à dire en mettant en place des tutorats pour aider les PME à mutualiser leurs moyens de recherche, de prospection à l'étranger, à établir des liens capitalistiques.....
- 7. Créer un environnement réglementaire favorable au développement de l'industrie**
 - Lancer une concertation dans le cadre de la Commission permanente de concertation pour l'industrie (CPCI) sur la stabilisation et la simplification réglementaire (Études d'impacts préalables, autorégulation, homogénéisation et rationalisation du corpus réglementaire aux niveaux français et européen. Définir des priorités et accepter l'étalement dans le temps de la mise en œuvre en tenant compte de la taille des entreprises et de la situation économique)

- Mobiliser l'industrie française pour une plus grande contribution aux travaux de normalisation à l'échelon européen et international
- Lancer chaque année 2 à 3 campagnes de surveillance du marché intérieur pour contrôler le respect des réglementations françaises et européennes par les produits

8. Promouvoir l'Industrie et ses métiers

- Créer une semaine de l'industrie (communication sous l'égide des pouvoirs publics, partenariat avec l'Éducation Nationale, avec les conseils régionaux, avec la presse quotidienne régionale, ...)

9. Mettre en place une politique de l'emploi et des compétences favorable au développement d'une industrie compétitive

- Développer une politique de l'emploi apportant plus de sécurité aux salariés et offrant aux entreprises la capacité de s'adapter rapidement aux évolutions de la situation économique.
- Promouvoir une image attractive des filières scientifiques et technologiques ainsi que de l'industrie et de ses métiers.

10. Redonner à la Commission Permanente de Concertation pour l'Industrie (CPCI) une place centrale comme lieu d'échange, d'analyses et de propositions.

- La considérer comme le point d'appui pour la mise en œuvre des décisions issues des EGI ;
- Réaffirmer et respecter sa composition interministérielle car les décisions issues des EGI concerneront souvent directement plusieurs ministères.



Contribution du GFI en matière d'emploi et de formation

Créer un contexte favorable au développement d'une industrie compétitive :

- I) Développer une politique d'emploi offrant souplesse et flexibilité aux entreprises, et apportant plus de sécurité aux salariés.
- II) Promouvoir une image attractive des filières scientifiques et technologiques ainsi que de l'industrie et de ses métiers.
- III) Rechercher un financement des régimes sociaux allégeant le coût du travail dans les entreprises privées en général et industrielles en particulier, de manière à favoriser le développement de la compétitivité et donc l'emploi.

I) Développer une politique d'emploi offrant souplesse et flexibilité aux entreprises, et apportant plus de sécurité aux salariés.

- a. Encourager et accompagner : le développement d'une gestion prévisionnelle des emplois et des compétences dans les entreprises, la mise en commun des informations disponibles régionalement et nationalement pour l'industrie, la mise en œuvre d'outils d'aide et de formation adaptés, et l'accès à une plus grande mobilité professionnelle et géographique.
- b. Construire une politique et une réglementation qui prennent en compte les contraintes spécifiques de l'industrie et notamment le besoin de souplesse et de flexibilité dans la relation contractuelle de travail, ainsi que le haut niveau de technicité des emplois nécessitant des modalités de formation initiales et continues adaptées.
- c. Apporter aux salariés une sécurisation des évolutions professionnelles par des dispositifs favorisant leur maintien dans l'emploi et le développement de leur employabilité.
- d. Élaborer une politique de formation alimentée par une anticipation des évolutions et des besoins dans une logique de filières technologiques et professionnelles, adaptée aux caractéristiques des métiers industriels à forte valeur ajoutée en connaissances et savoir faire :
 - i. Un tronc commun technologique pour l'ensemble de l'industrie,
 - ii. Une partie spécifique à la branche ou au secteur d'application,
 - iii. Une part le plus souvent mineure, spécifique à l'entreprise.

II) Promouvoir une image attractive des filières scientifiques et technologiques ainsi que de l'industrie et de ses métiers :

- a. Valoriser les disciplines scientifiques et technologiques dans l'information et l'orientation auprès des élèves et de leurs parents, et développer la reconnaissance et la notoriété des enseignements correspondants.
- b. Assurer une campagne permanente de valorisation de l'industrie et de ses métiers.
- c. Organiser les échanges et la connaissance réciproque entre l'industrie, le grand public, les formateurs.

III) Rechercher un financement des régimes sociaux allégeant le coût du travail dans les entreprises privées en général et industrielles en particulier, cela de manière à favoriser le développement de la compétitivité et donc l'emploi.

- a. Faire moins porter le financement de la protection sociale sur la production et sans doute plus sur les revenus et la consommation ;
- b. Et donc reposer le problème de l'équilibre des régimes sociaux en élargissant l'assiette de leurs financements.

CLIMO

Les Industries Créatives et Innovantes

15/01/2010

Le Comité de Liaison des Industries de Main d'Oeuvre regroupe 9 fédérations professionnelles : **Ameublement, Céramique, Chaussure, Habillement, Horlogerie et Microtechniques, Jouet-Puériculture, Maroquinerie, Tannerie-Mégisserie, Textile**, qui emploient près de **270 000 salariés**.

Les **8 500 entreprises** concernées, majoritairement des PME et des TPE, ont réalisé en 2008 un **chiffre d'affaire de 38 milliards d'euros** dont plus de **20 milliards d'euros à l'exportation** (soit 52 %).

Fortement représentées aux Etats Généraux de l'Industrie, ces 9 branches souhaitent apporter leur contribution au Groupe de Travail « Biens de Consommation ».

Les propositions qui suivent ont été élaborées par le Secrétariat du CLIMO après consultation des Présidents et Délégués Généraux des 9 branches.

Elles reposent toutes sur la certitude que les « Industries créatives » ont un avenir en France, détiennent des savoir-faire d'excellence et contribuent au rayonnement international de la France.

I. S'attaquer aux véritables handicaps de la compétitivité industrielle en France grâce à un autre mode de financement des dépenses de solidarité et une nouvelle discipline dans l'art de légiférer

- **Poursuivre le mouvement d'allègement des charges pesant sur le travail grâce à une expérimentation de TVA sociale**

Le diagnostic est connu : le poids des **cotisations sociales** à la charge des **employeurs** représente en France **11% du PIB**, soit le niveau le plus élevé des pays développés (6,2% pour l'Allemagne) alors que la moyenne des pays OCDE se situe à **5,3%**.

Le mouvement d'allègement des charges sociales sur les bas salaires est largement engagé.

Toutefois, au moment où un débat se profile sur la création d'une assurance dépendance (5^{ème} pilier), il est urgent de lancer en 2010 une **expérimentation d'un nouvel allègement des charges sociales** (qui pourrait être progressif, en commençant par exemple par le versement Transport) ciblé sur les bas salaires (de 1 à 1,6 SMIC) compensé par une **augmentation de la TVA**, qui pourrait être aussi progressive (rappel : un relèvement d'1,5 point du taux normal, de 19,6 %, soit 21,1 % rapporte 9 milliards d'euros).

Rendement budgétaire du relèvement d'1 point des différents taux de TVA (en milliards d'€) ou d'1 point de tous les taux existants

Taux normal	Taux réduit	Taux super réduit	Tous le staux
5,9	2,9	0,5	9,3

DLF (1)

L'hypothèse d'un relèvement de 1,5 points de la TVA décrite techniquement dans une note de Mme Lagarde à M. Fillon permettrait un gain net de 300 000 emplois dans les secteurs concernés sous réserve d'éliminer les difficultés de recrutement dans des secteurs tels que ceux du bâtiment ou de l'hôtellerie-restauration¹ dans la mesure où « *l'emploi est particulièrement sensible à son coût* ».

« *La TVA procurerait bien un gain d'assiette par rapport aux cotisations sociales, dans la mesure où elle taxerait la consommation des produits domestiques et importés quelle que soit l'origine salariale ou non-salariale des revenus² au niveau des bas salaires (2) p.10* »

Il est demandé, par ailleurs, par la Chambre syndicale de l'horlogerie et des microtechniques de **geler toute augmentation de la CSG et de la CRDS (8%)**. Toute hausse supplémentaire donne, en effet, un avantage concurrentiel aux employeurs suisses pour attirer des salariés français qualifiés et formés dans les Ecoles françaises du fait du non assujettissement des travailleurs frontaliers à ces contributions.³

➤ **Décréter une pause réglementaire de deux ans dans le domaine social et environnemental**

Le rythme de **production législative et réglementaire s'est emballé** avec une baisse relative de la qualité sanctionnée par la jurisprudence du Conseil Constitutionnel et la Cour européenne de Justice, une **complexité inextricable**, et une **incapacité matérielle pour les PME et TPE à connaître, comprendre et « digérer » la masse du droit positif applicable**.

Cet impact particulier du changement de règles sur les PME a été souligné par M.Christian GAUDIN, Rapporteur spécial sur le contrôle budgétaire sur la politique du Crédit d'impôt recherche : « *Un changement incessant de règles pénalise en tout premier lieu les entreprises qui ont moins la capacité de suivre l'évolution des lois, et, éventuellement, à répartir différemment leurs investissements selon le pays, c'est-à-dire les PME.* »⁴

« *Toute l'inflation réglementaire actuelle est décourageante et ressentie comme une camisole de force* ». ⁵

« *Une plus grande simplification administrative doit être systématiquement recherchée que ce soit par le regroupement des guichets ou la simplification des procédures* ». ⁶

➤ **Ne plus prendre d'initiatives législatives françaises allant au-delà du cadre communautaire sans en avoir mesuré objectivement au préalable les effets en matière de compétitivité industrielle**

Le législateur français pourrait utilement s'inspirer de méthodes appliquées par la Commission européenne qui consistent notamment à soumettre toute nouvelle initiative à un test préalable de compétitivité.

Cet exercice s'impose notamment lorsque qu'il a l'intention d'aller au-delà de la réglementation communautaire.

Dans le domaine environnemental, on peut citer l'instauration d'une **taxe carbone franco-française** dont les contours, après la décision du Conseil Constitutionnel du 29 décembre 2009, ne sont pas encore fixés mais qui risque de grever la compétitivité des entreprises industrielles

¹ Etude sur la possibilité d'affecter une partie de la TVA au financement de la protection sociale en contrepartie d'une baisse des charges sociales pesant sur le travail, C. Lagarde, septembre 2007.

² Idem p 9.

³ Contribution aux Etats Généraux de l'Industrie, Industrie Horlogerie française.

⁴ P 17, Livre blanc du MEDEF « Le Crédit d'impôt Recherche. Parole aux acteurs de la Recherche », Décembre 2009.

⁵ Courrier de M. André Beirnaert, Président de l'UIT Nord et du pôle UPTX à M. Christian Estrosi du 2 décembre 2009.

⁶ Contribution au Groupe de Travail « Biens de consommation », Union Française des Industries de l'Habillement.

produisant sur le sol français par rapport à leurs concurrentes dans l'UE et dans les pays tiers, sans étude d'impact préalable notamment pour les PME.

Dans le domaine social, on peut citer les **conditions restreintes de recours au Fonds européen d'ajustement à la mondialisation en France** du fait de notre législation sociale très élevée : champ d'application limité aux salariés d'entreprises en redressement judiciaire ou en liquidation si les mesures d'accompagnement mises en place par les entreprises ne vont pas au-delà de ses obligations légales ou conventionnelles⁷. Cette interprétation restrictive empêche concrètement certains salariés de branches en difficulté (textile, habillement...) de recourir aux ressources de ce fonds européen (500 millions d'€ par an) pour faciliter leur reconversion à la suite de licenciements économiques alors que ce fonds a été utilisé, parfois de manière massive, en Italie, au Portugal et en Espagne, à Malte et dans les pays d'Europe centrale et orientale pour les salariés des mêmes secteurs exposés à la pression concurrentielle des pays à bas coûts de production.

II. Doper la création de manière massive grâce à l'instauration d'un Crédit d'impôt innovation/création ambitieux à la hauteur des enjeux en matière d'innovation non technologique

➤ Instaurer un Crédit d'impôt Innovation/Création ambitieux

La France est dotée depuis 2008 d'un **Crédit d'impôt Recherche particulièrement performant** qui selon un rapport du MEDEF⁸ a tenu ses promesses : 4 milliards d'€ en 2008, 81% des montants orientés vers les PME et les ETI, 70% des montants utilisés par le secteur industriel.

Rappelons son économie générale :

- Crédit d'impôt de **30% en volume des dépenses** de RD jusqu'à **100 millions d'€** et 5% au-delà de ce montant,
- Le taux est de 50% en volume la première année pour les entreprises qui recourent pour la première fois au dispositif et de 40% la deuxième année,
- La liste des dépenses éligibles couvre à la fois des dépenses de personnel, des dépenses de fonctionnement, des dépenses de RD confiées à des organismes agréés par le Ministère de la Recherche, les frais de dépôt et de maintenance des brevets, les frais de normalisation, les dépenses de veille technologique dans la limite de 60 000 €...

Le **rôle déterminant de l'innovation non technologique** en matière de création de richesse et d'emplois directs et indirects est aujourd'hui reconnu largement dans la littérature économique en France et à l'étranger.

Or, force est de constater que les **crédits d'impôts existants** bridés par le seuil européen de minimis applicable aux aides d'Etat **ne sont pas suffisants** pour encourager de manière significative le développement de la création et de l'innovation dans le domaine des biens de consommation.

Rappelons l'économie du Crédit d'impôt collection textile-habillement-cuir qui se situe à l'intérieur du CIR :

- les montants en volume des dépenses sont identiques à ceux du CIR mais le plafond est de **200 000 €** pour les années 2010 et 2011 apprécié sur 3 exercices fiscaux,
- la liste des dépenses éligibles couvre les salaires et charges des stylistes, techniciens de bureaux de style chargés de la réalisation des collections, les dotations aux amortissements pour le matériel, les frais de dépôt de dessins et

⁷ Courrier de M.Laurent Wauquiez adressé à l'UIT le 30 décembre 2009

⁸ Rapport de la Commission «Recherche-Innovation et Nouvelles technologies» présidée par M. Charles Beigbeder

modèles, les frais de défenses des dessins et modèles dans la limite de 60 000 € par...

ainsi que celle du Crédit d'impôt Métiers d'Art :

- Crédit d'impôt de 10 % des dépenses éligibles et de 15 % pour les « Entreprises du patrimoine vivant »,
- les dépenses éligibles sont identiques à celles du Crédit d'Impôt Collection.

La demande du CLIMO consiste à instaurer dans le cadre du **PLF 2011 un Crédit d'impôt Innovation/création** à la hauteur des enjeux qui permettrait à notre pays d'être leader au plan mondial dans l'incitation à l'innovation non technologique :

- Crédit d'impôt de 30% en volume des dépenses d'innovation et de création jusqu'à **10 millions d'€** et 5% au-delà de ce montant,
- Le taux est de 50% en volume la première année pour les entreprises qui recourent pour la première fois au dispositif et de 40% la deuxième année,
- La liste des dépenses éligibles couvre :
 - des dépenses de personnel (Stylistes, designers, personnel des bureaux de style, techniciens de production, chefs d'entreprise salariés...)
 - des dépenses de cabinets de designers, stylistes...extérieurs,
 - des dépenses de fonctionnement exposées à raison des opérations de conception de nouveaux produits et à la réalisation de prototypes,
 - les frais de dépôt et de renouvellement des marques, dessins et modèles en France sans limite de plafond,
 - les frais de dépôt et de renouvellement des frais de dépôt de marques, dessins et modèles au niveau communautaire et international,
 - les dépenses de veille sociétale (évolution des comportements des consommateurs notamment) dans la limite de 60 000 €...

III. Faire émerger un « esprit de filière » entre donneurs d'ordre et sous-traitants grâce à des projets collaboratifs soutenus par les pouvoirs publics

Plusieurs groupes des EGI ont mis en lumière l'ardente nécessité **d'améliorer les relations entre les donneurs d'ordre et les sous-traitants** et de les inscrire dans la durée. Un « Code de Conduite » entre groupes de luxe et façonniers a récemment été annoncé par le Ministre de l'Industrie, M. Christian Estrosi.

Cette « révolution » des relations entre des entreprises de taille, de moyens et d'horizons suppose la mise en place de projets collaboratifs gagnant/gagnant qui permettent d'optimiser le compte d'exploitation de l'une et de l'autre.

En plus de l'expérimentation en cours dans la filière luxe, on citera deux domaines dans lesquels de tels projets pourraient se mettre en place en 2010 :

➤ Améliorer la performance industrielle grâce à des programmes de lean manufacturing élaborés en amont par les donneurs d'ordre et les sous-traitants

Plusieurs actions sont en cours dans la filière de l'habillement (Donneurs d'ordre et sous-traitants du luxe), du textile (Programme UIT Lean management sur 2010-2012) et du cuir.

Les entreprises des autres secteurs des biens de consommation : cosmétiques, chaussure, ameublement, jouet, céramique... auraient vocation à bénéficier de tels programmes afin d'améliorer leur performance industrielle : réduction des délais de livraison, réduction des stocks, réduction du nombre de litige clients, développement de la polyvalence chez les salariés...

➤ **Faciliter la transmission, cession ou reprise de PME de l'industrie manufacturière détentrices de savoir-faire d'exception**

Des centaines de milliers d'entreprises vont changer de mains dans les prochaines années du fait de départ à la retraite de leurs dirigeants.

Les PME/TPE sont moins bien positionnées que les ETI et les groupes pour anticiper ce moment et valoriser leurs actifs matériels et immatériels auprès de repreneurs potentiels.

Le faible niveau relatif de culture financière chez les dirigeants notamment dans les « industries créatives », l'inégale capacité à comprendre et à utiliser les ratios financiers et les raisonnements des acteurs du monde bancaire et du capital-risque, l'absence de Directeur des affaires financières dans les TPE sont autant de handicaps par rapport à cette échéance.

Un programme collectif soutenu par les pouvoirs publics (OSEO, Banque de France, professions, OPCA) permettrait de dresser **une cartographie des entreprises stratégiques** dont la pérennité devra être assurée soit parce qu'elles détiennent des **actifs matériels stratégiques** (par exemple 80% du parc mondial de métiers à dentelles leavers se trouvent dans quelques entreprises de la région Nord Pas de Calais), ou **des actifs immatériels stratégiques** (détention de brevets, marques, dessins et modèles, compétences et savoir-faire rares et menacés de disparition...).

Une fois ce travail effectué, des **solutions de reprise** par d'autres acteurs privés (donneurs d'ordre, ou autres sous-traitants) avec un soutien de l'Etat, voire une intervention du FSI seront alors proposées.

IV. Accompagner le développement à l'international des PME/TPE des biens de consommation

➤ **Etendre le VIE - en contrat Pro aux entreprises de moins de 250 salariés**

Le 16 octobre 2009, Madame Anne-Marie IDRAC, Secrétaire d'Etat chargée du commerce extérieur a annoncé le lancement de nouvelles mesures destinées à accroître le recours au Volontariat International en Entreprise.

Parmi ces mesures, figure **l'intégration des VIE dans les formations prises en compte pour le calcul de la taxe d'apprentissage des entreprises de plus de 250 salariés.**

Cette mesure qui n'est pas encore entrée en vigueur nous semble **un formidable moyen de favoriser l'emploi de VIE dans des PME et TPE à condition que le seuil de 250 salariés soit supprimé.**

Actuellement, les freins à l'embauche des VIE sont connus : manque de temps pour le recrutement et l'encadrement, coût économique dissuasif pour une TPE en fonction de la localisation (Russie, Chine, Japon, Corée...) alors même que les besoins de personnel compétent polyglotte pour accompagner le développement à l'international des PME sont immenses.

Si les entreprises de moins de 250 salariés pouvaient utiliser leur taxe d'apprentissage collectée par les OPCA afin d'embaucher des VIE, la plupart de ces freins disparaît dans la mesure où le coût est mutualisé et où l'encadrement serait assuré par Ubifrance et les OPCA.

➤ **Impliquer les Grands du luxe et de la distribution dans les opérations de portage**

L'association PACTE PME lancée en mars 2009 par Madame Anne-Marie Idrac, Secrétaire d'Etat chargée du commerce extérieur et M.Henri Lachmann (Groupe Schneider Electric) est chargée du portage des PME françaises à l'international par des grandes entreprises.

Il existe trois types de portage :

- Le **portage abri** : le groupe met à la disposition d'une PME des locaux et des bureaux à l'étranger pour héberger un VIE ou un salarié,
- Le **portage conseil** : le groupe aide la PME à comprendre et à pénétrer un marché. Elle lui ouvre son carnet d'adresses, la met en relation avec des décideurs, et lui apporte les informations juridiques et réglementaires utiles,
- Le **portage stratégique** : le groupe porte des fournisseurs et sous-traitants à l'étranger sur les marchés où il est lui-même implanté afin de développer leurs relations commerciales.

Actuellement, 24 groupes adhèrent à PACTE PME : Air France, Alstom, Altran, Areva, Auchan, Axa, BNP Paribas, Calyon, Carrefour, Crédit Agricole, Dassault-Systèmes, EADS, EDF, GDF, Suez, HSBC France, MBDA, Renault, Safran, Saint-Gobain, Schneider Electric, SEB, SPIE, Thales.

Une implication des quatre groupes suivants particulièrement performants grâce, en partie, à leur présence sur des marchés étrangers, notamment ceux des pays émergents (Brésil, Russie, Inde, Chine...) représenterait un signal positif et concret pour les PME de secteur des biens de consommation : **L'Oréal, LVMH, PPR, Hermès,**

➤ Adapter la politique de labellisation et d'hébergement d'Ubifrance aux PME

Ubifrance soutient, notamment au moyen d'une politique de labellisation d'opérations collectives, la participation des entreprises françaises à des manifestations à l'étranger.

La Climo dispose d'un siège au Comité de labellisation et sur la base de cette expérience, souhaiterait obtenir les aménagements suivants :

- adapter le montant des aides financières en fonction de la taille des stands loués et construits par les entreprises,
- inclusion dans la liste des opérations susceptibles d'être soutenues les séminaires d'information/formation sur les marchés étrangers destinés aux PME afin de les aider à éviter les pièges et à optimiser leurs relations d'affaires,
- lever les freins à l'hébergement de VIE « multicartes » dans les locaux d'Ubifrance à l'étranger (notamment Russie).

V. Utiliser la commande publique comme vecteur de soutien à l'innovation et au développement durable

Dans une circulaire du 3 décembre 2008⁹ le Premier Ministre, M. François Fillon a jeté les fondements d'une **politique d'achat durable exemplaire de la part de l'Etat et de ses établissements publics.**

« Les dépenses que l'Etat consacre annuellement à son fonctionnement courant dépassent les quinze milliards d'euros dont dix milliards d'euros pour les achats courants et cinq milliards d'euros pour les achats dits « métiers ». Ces dépenses doivent être désormais faites dans une approche de développement durable. » (p.1)

Les secteurs suivants de biens de consommation sont listés : matériels de bureautique, solutions d'impression, papier, fournitures de bureau, alimentation, vêtements, mobilier, bois et produits dérivés, voitures particulières, éclairage.

Pour chacun de ces secteurs, la circulaire indique des **objectifs quantitatifs, une stratégie, des moyens d'action ainsi que des indicateurs.**

⁹ N°5351/SG « Exemplarité de l'Etat au regard du développement durable dans le fonctionnement de ses services et de ses établissements publics ».

On citera par exemple pour les achats de **mobilier** (Fiche n° 6) l'objectif de **100% d'ici 2010 de produits achetés venant de sources de bois légales** ou disposant d'un **label de gestion durable des forêts** et celui d'ici 2012 de 50% du montant des marchés réalisés pour le mobilier hors bois ayant des caractéristiques au moins équivalentes à celles de l'éco label français ou ayant fait l'objet d'une éco conception.

Les acheteurs publics de vêtements entendus au sens de vêtements de travail, d'image ou de fonction (hors vêtements de combat, sanitaires, de protection au feu...) ont pour objectif d'ici **2012** d'atteindre **50%** du montant des marchés satisfaisant **deux exigences sur les trois suivantes** :

- **exigences environnementales** : traitement des effluents liquides, stockage et élimination des déchets dangereux, captage et traitement des émissions gazeuses, respect des critères de l'éco label européen relatif aux produits de blanchiment, à la teinture et aux colorants ;
- **exigences sociales** : respect des 8 conventions fondamentales de l'OIT, clauses d'insertion des personnes éloignées de l'emploi...
- **exigences de traçabilité** : fourniture d'informations sur les unités de production impliquées aux trois étapes de tissage-tricotage, ennoblement et confection et informations sur les équipements industriels.

➤ **Dresser un état des lieux avec les acheteurs publics de la politique d'achat public durable dans les domaines des industries de biens de consommation**

Un état des lieux de l'application de la circulaire du premier Ministre du 3 décembre 2008 s'impose plus d'un an après et alors qu'un certain nombre de marchés ont été donnés à des acteurs français ne disposant pas d'unités de production en France ou à des acteurs européens (concurrents belges notamment) ou des pays tiers.

Comment les critères sont-ils appliqués ? De quelle manière les cahiers des charges ont-ils été modifiés (Armée de terre, Armée de l'air...) ? Comment les critères prix et hors prix sont-ils pondérés ?

Un **séminaire courant 2010** associant l'ensemble des **acheteurs publics, les entreprises des secteurs concernés ainsi que les partenaires sociaux** permettrait de dresser un bilan à mi-parcours.

➤ **Préparer la révision des critères d'achat à partir après 2012 en intégrant l'évolution des réglementations françaises, européennes et internationales**

La réglementation sociale et environnementale évolue rapidement en France et dans l'UE alors qu'au niveau international, les progrès sont plus lents compte tenu des difficultés pour obtenir des engagements réalistes pour l'ensemble des pays (cf. les conclusions du sommet de Copenhague).

Le législateur français devra donc **actualiser sa politique d'achat durable en fonction de l'évolution des normes, de la réglementation** (Grenelle 2, taxe carbone, emplois des seniors, égalité hommes/femmes...) et des changements dans les techniques de production (mise en œuvre de REACH, modification de la consommation énergétique, développement de l'éco-conception...).

VI. Mettre en synergie les outils de prospection et d'analyse des évolutions de marché

Les filières de la plupart des biens de consommation représentées au Groupe de travail des EGI disposent d'outils collectifs qui leur permettent d'analyser, d'anticiper et de tirer parti des évolutions des modes de consommation, des produits de l'enfant et des analyses du consommateur en France et dans le monde (pouvoir d'achat, nouvelles technologies, conditions de règlement..).

Plusieurs instituts d'observation de la conjoncture cohabitent avec des **logiques de découpage parfois verticales** : les vêtements/ les chaussures/ le cadre de vie/ les loisirs... qui ne correspondent pas à une **approche marché**.

Le consommateur de plus en plus informé et averti achète un « package mode » qui répond à un désir commun (une silhouette pour l'hiver 2009/2010 avec des vêtements, chaussures, accessoires (montres, bijoux, foulards..), maquillage...). D'où le besoin de créer une plus grande synergie entre les instituts existants.

- **Organiser un séminaire annuel conjoint des différents instituts d'observations de la conjoncture dans le domaine des biens de consommation**
- **Elaborer une politique coordonnée en matière d'études, d'enquêtes et de panels de consommation (mode, ameublement, horlogerie, cuir, arts de la table, céramique...) par mutualisation de ces moyens en termes d'anticipation des tendances (réponses aux attentes des consommateurs par zone géographique : fonctionnalité, coloris, usage des produits...)**

La préparation de ce séminaire annuel devrait permettre d'élaborer une **politique coordonnée pluriannuelle de recherche dans le domaine de l'observation des tendances des marchés** des biens de consommation ce qui donnera de la **visibilité**, de la **cohérence** par rapport à d'autres secteurs très structurés sur le **moyen voire le long terme** (automobile, aéronautique, médicaments, assurance...) et conduira à des **économies d'échelle** pour les financeurs publics et privés.

□□□□

Contribution aux États généraux de l'industrie

- *l'industrie concerne aussi les entreprises artisanales : de fait, toutes les entreprises industrielles dont l'effectif salariés ne dépasse pas dix ou qui, bien qu'ayant dépassé ce seuil, restent immatriculées au Répertoire des métiers, sont artisanales de par la loi.*
- faire valoir le « penser TPE » : les entreprises de moins de 20 salariés pèsent dans le tissu industriel du pays. Elles représentent 92 % des entreprises dans les industries de biens de consommation ; 86 % dans les industries de biens d'équipement ; 80 % dans les industries de biens intermédiaires ; 94 % dans les industries agricoles et alimentaires et 68 % dans l'industrie automobile.
- l'économie de proximité se situe dans la droite ligne « du pacte économique et social » que le Ministre Christian Estrosi a appelé de ses vœux au lancement de ces Etats Généraux.
- les questionnements relatifs aux entreprises industrielles notamment eu égard aux éventuelles relocalisations doivent se faire en tenant compte de l'économie de proximité sous un angle double :
 - l'apport des TPE industrielles locales par une optimisation de la fabrication peut s'inscrire dans une logique gagnant-gagnant (exemple de PME-TPE venues au secours d'un groupe mondialisé relocalisé en France qui a fait appel à une myriade de petites entreprises locales qui ont mis au point de nouveaux process ultraperformants au service de l'automatisation). Or, des industriels, face à la concurrence des pays émergents notamment, ont tendance à concentrer leur activité en France sur l'amont (Recherche & Développement, conception) et l'aval de la production (marketing, services) avec le risque de délaisser le territoire national pour les activités de production en raison notamment d'une méconnaissance du tissu économique local.
 - l'économie de proximité participe du bien être des salariés dans la réponse à leur besoins quotidiens. De plus, ces entreprises sont créatrices d'emplois, non délocalisables. Economie de proximité et globalisation ont des complémentarités à faire jouer. La proximité géographique permet d'asseoir un développement à l'international.

- une approche intégrée des filières est indispensable pour combiner l'amont à l'aval. Ainsi, la réflexion sur l'industrie automobile doit tenir compte de la problématique de la réparation des véhicules. Une articulation avec l'aval améliore toute stratégie de croissance et d'innovation, notamment par son appui sur la proximité géographique.
- la relation entre donneurs d'ordre et sous-traitants doit s'équilibrer tout en tenant compte de la distinction entre ceux qui assurent l'exécution de commandes dans le cadre de processus d'externalisation et ceux qui mettent en œuvre des savoir-faire de très haut niveau, à préserver et valoriser. L'économie de proximité n'est pas un simple réservoir de sous-traitants.
- les petites entreprises industrielles pratiquent l'innovation sans le savoir. Répondre à des besoins spécifiques de la clientèle exige en effet une adaptation au quotidien. Il faut aider ces entreprises à repérer les innovations qu'elles mettent en œuvre, les soutenir et les valoriser. *« Des passerelles doivent être facilitées avec les laboratoires de recherche universitaire ou les plates-formes de coopération technologique entreprises-lycées pour aider les petites entreprises à s'identifier comme innovantes, à « traduire » et formaliser leur process innovant et à les valoriser » ; déclaration du Président de l'UPA sur le Grand emprunt le 25 novembre dernier.*
- la combinaison innovation-production-services et le verdissement des process industriels, des produits de l'industrie et des modes de consommation doivent intégrer les TPE dans la dynamique.
- l'attractivité des métiers de l'industrie quel que soit le parcours de formation, en apprentissage notamment, doit être renforcée. « Le verdissement » de certains de ces métiers peut y contribuer. En outre il faut prendre en compte le fait que l'artisanat ayant traditionnellement recours à l'apprentissage, il se trouve souvent en position de former les jeunes pour les grandes entreprises industrielles.
- les différentes initiatives de l'Etat à l'œuvre actuellement (Assises des territoires ruraux, Plan de mobilisation des territoires et des filières sur le développement des métiers de la croissance verte, « Grand emprunt », ...) doivent être rendues cohérentes et articulées entre elles pour une meilleure coordination et efficacité des actions qui seront mises en œuvre.
- les TPE de l'industrie connaissent une structure par âge vieillissante de la démographie des chefs d'entreprise. Au 1^{er} janvier 2008, 46 % des chefs d'entreprise individuelle étaient âgés de plus de cinquante ans. Ce pourcentage a augmenté d'environ dix points en moins de dix années. La préparation de la transmission est urgente pour ces entreprises et on l'aura compris, seule la perspective d'une transmission incite ces entreprises à maintenir leur capacité d'investissement et d'innovation. Il y va de la sauvegarde de savoir-faire, d'emplois et plus généralement du maintien de la diversité du tissu économique du pays. Outre la préoccupation de trouver un repreneur, ce qui ramène naturellement à la problématique de l'attractivité du secteur et du métier, se posent les questions du coût et du financement de la reprise

pour le candidat. Il importe de mettre en place des dispositifs facilitateurs de la reprise : favoriser l'accès au financement et réduire le coût de ce dernier en est un. C'est pourquoi, alors que les Etats généraux ont fait émerger l'idée de création d'une banque de l'industrie (*point 2.5 du projet de synthèse des propositions - Version 2 - 21 janvier 2010*), l'UPA soutient la proposition de création d'un fonds de soutien à la reprise des petites entreprises, y compris de l'industrie. Celui-ci pourrait d'ailleurs intervenir en complément d'autres financements de moyen ou long terme accordés par des établissements de crédit au candidat à la reprise avec les garanties apportées aux banques par les sociétés de caution mutuelle (SOCAMA, SIAGI,...).

Cette dernière réflexion invite à considérer que toute politique industrielle mérite d'être accompagnée d'une politique de la concurrence.



chimie



économie

La chimie,
clé de voûte
de l'économie
durable





Sommaire

→ UN SECTEUR CLÉ DE LA COMPÉTITIVITÉ NATIONALE 4

Tour d'horizon de l'industrie chimique en France

- Quelques chiffres clés
- Une industrie "socle" complexe
- La question centrale de l'énergie
- Une croissance trop faible depuis 10 ans
- Une compétitivité à restaurer

7 mesures économiques et réglementaires pour renforcer la compétitivité

→ L'INDUSTRIE CHIMIQUE COMME CLÉ DE VOÛTE D'UNE ÉCONOMIE DURABLE 6

Le développement durable, un faisceau d'opportunités

Une durabilité qui passera par la mise en place d'une économie circulaire de la matière centrée sur le recyclage

Une mutation qui se prépare par la gestion prévisionnelle des emplois et des compétences et par l'évolution de la formation initiale et continue

10 mesures pour réussir le passage à une économie durable

→ L'INNOVATION, COMME MOTEUR DE DÉVELOPPEMENT DE LA CHIMIE DURABLE 9

L'innovation tout au long du cycle de vie

Les innovations de l'industrie chimique seront celles de l'industrie de demain

7 mesures pour dynamiser l'innovation en chimie et accélérer le passage à une chimie durable

Édito

A la fois science et industrie, la chimie a pour objet la transformation de la matière.

Ses produits irriguent toute l'industrie et assurent la compétitivité de nombreux secteurs tels que la pharmacie, l'aéronautique, l'agroalimentaire, l'automobile, la cosmétique ou encore le bâtiment. La chimie fait partie de nos vies, on la retrouve dans la plupart des objets du quotidien, elle nous habille, nous loge, nous soigne... Et pourtant, elle inquiète souvent plus qu'elle ne rassure.

Si l'image que peut en avoir le grand public est encore négative, sans doute sommes-nous à un tournant de son histoire.

En effet, portée par de nouvelles attentes sociétales, la raréfaction des matières premières fossiles et sa dynamique de progrès continu, l'industrie chimique évolue depuis quelques années vers une chimie durable, encore trop souvent appelée chimie verte. L'utilisation de matières premières et d'énergies renouvelables, l'éco-conception de produits plus sûrs, réparables, réutilisables ou biodégradables selon les usages et l'efficacité énergétique de ses procédés font partie de ses priorités.

C'est une véritable révolution industrielle qui se prépare avec la volonté de passer à une économie non plus basée uniquement sur les réserves de matières premières fossiles mais sur une économie circulaire qui privilégie le recyclage et l'utilisation de matières premières renouvelables.

Mais cette révolution se fera collectivement car la mise en place d'une filière de recyclage forte ou de la chimie du végétal nécessite que tous les acteurs du secteur travaillent ensemble et trouvent surtout les mesures et les outils qui vont les aider à rendre ces filières compétitives et pérennes.

Parmi ces mesures, la réglementation, qui doit devenir une alliée et non pas rester un handicap. Dans le sens d'une économie durable, toute nouvelle réglementation devra par exemple faire l'objet d'études d'impacts prenant en compte les trois volets du développement durable, à savoir l'environnement certes, mais aussi l'économique et le social.

Pour réussir ce passage à une économie durable, l'industrie chimique devra également savoir attirer de jeunes talents à travers une communication et une formation adaptées, dès l'enseignement secondaire, pour recruter les meilleurs élèves. Les clivages d'antan, entre biologie et chimie par exemple, devront d'ailleurs laisser place à l'interdisciplinarité formant des chimistes généralistes capables de travailler avec leurs homologues d'autres spécialités.

La révolution industrielle qui se prépare devra enfin entraîner tous les pays du monde et ne pas se limiter au "Vieux Continent", d'une part pour générer un cercle vertueux et d'autre part pour favoriser une saine concurrence et une offre de qualité aux bénéficiaires des industriels et des consommateurs.

Bernard Chambon

Président de l'Union des Industries Chimiques



UN SECTEUR CLÉ DE LA COMPÉTITIVITÉ NATIONALE

Tour d'horizon de l'industrie chimique en France

Quelques chiffres clés

L'industrie chimique en France occupe la place de 5^e producteur mondial et le deuxième rang européen derrière l'Allemagne, avec un chiffre d'affaires de 85,8 milliards d'euros en 2008.

Fortement exportatrice, la chimie contribue, avec un solde positif de 6,8 milliards d'euros, à améliorer les performances de notre balance commerciale, représentant plus de 13 % des exportations nationales et plaçant ce secteur au 2^e rang des activités industrielles exportatrices de l'Hexagone.

Alors qu'en Allemagne, l'industrie chimique s'appuie sur de très grands complexes, en France, elle a évolué autrement. Le paysage est composé à 80 % de PME, disséminées à travers le pays et qui n'ont pas toujours la taille critique des ETI (entreprises de taille intermédiaire, comprises entre 250 et 5000 personnes). La France manque par ailleurs de leaders mondiaux.

L'ensemble de ces entreprises (1500 de plus de 20 salariés), souvent très dynamiques, participe à la compétitivité nationale avec une contribution au PIB estimée à **18 milliards d'euros** (données 2007).

Sur le terrain social, cette activité génère plus de 182 000 emplois directs et 720 000 emplois si l'on considère les emplois indirects en 2008.



Une industrie "socle" complexe

Sur les 18 millions de substances qui pourraient exister, l'homme sait en synthétiser 100 000 et en produit industriellement environ 30 000 à plus de 1 t/an. Cette production s'organise en France autour d'un écosystème très complexe et intégré d'activités multiples. L'industrie chimique consomme **29 % de sa propre production !**

La segmentation classique entre chimie de base, chimie de spécialités et chimie fine ne résume pas cette complexité. Il faut donc considérer la chimie en termes de filières et de chaînes de valeur intégrant les grands secteurs industriels de la chimie et ses grands secteurs clients.

Ces produits chimiques sont issus à 60 % de ressources fossiles (pétrole, gaz naturel, charbon), entre 5 et 8 % de la biomasse et les 32 à 35 % restants sont issus de l'air, de l'eau et de ressources minérales, certaines rares comme les métaux, certaines en quantités quasiment illimitées (silice, soufre, sel).

De plus, une nouvelle molécule exige actuellement plus de dix ans de recherche et de développement industriel avant d'être mise sur le marché, pour des raisons scientifiques, technologiques et de maîtrise des risques.



La question centrale de l'énergie

Une des caractéristiques de l'industrie chimique est sa forte dépendance énergétique.

La plupart des filières s'appuient sur des produits de base très fortement énergivores.

L'industrie chimique en France consomme ainsi environ 40 % du gaz naturel de l'industrie et 25 % de l'énergie électrique. A titre d'exemple, il faut 25 kWh soit 2 kg équivalent pétrole pour produire 1 kg de matière plastique (1 kg au titre de l'énergie consommée, 1 kg comme matière première).

La France dispose néanmoins d'un atout dans ce domaine qui est la grande disponibilité d'énergie électrique d'origine nucléaire, faiblement émettrice de gaz à effet de serre.

Une croissance trop faible depuis 10 ans

Cette industrie a subi les effets de la crise mais pas seulement.

Sur les dix dernières années, la croissance en volume a été limitée à 0,8 % par an.

Principalement soutenue par la consommation des ménages, sa faiblesse est le reflet des nombreuses restructurations et cessations d'activités dans le domaine de la chimie de base et tout particulièrement dans celui de la chimie minérale (engrais, pigments).

Cette faible croissance a un impact sur les investissements qui stagnent et sur les dépenses de R&D, en recul. **Seuls 3 à 4 % du chiffre d'affaires sont consacrés aux investissements industriels, 30 % concernant des augmentations de capacité.**

Les dépenses de R&D représentent quant à elles 1,8 % du chiffre d'affaires (1,4 milliard d'euros en 2007).

Une compétitivité à restaurer

Ces difficultés sont corrélées à une perte de compétitivité dont les causes sont multiples.

En premier lieu, l'industrie chimique supporte **des prélèvements obligatoires bien plus élevés** que ses concurrents européens. Ils représentent en effet 23 % de sa valeur ajoutée contre 10 % pour l'Allemagne.

Parmi les autres facteurs freinant sa compétitivité se trouve une **très forte pression réglementaire**, avec une application française parfois plus exigeante encore que la réglementation européenne. Les industriels ne remettent pas en cause le principe des réglementations qui souvent vont dans le sens d'une plus grande sécurité et d'une meilleure protection de l'environnement mais leur rythme de "production", leur redondance parfois, leur manque de cohérence et la non prise en compte des réalités du terrain qui les rendent parfois difficilement applicables. Depuis 1990, plus de **1200 réglementations** liées à l'environnement ont été créées au niveau européen.

Le troisième facteur de progrès pour le secteur est lié aux **infrastructures**. La très grande variété de ses produits, la dispersion de ses sites sur le territoire et son activité exportatrice, impliquent un besoin d'infrastructures portuaires, ferroviaires et routières performantes et sûres. Si des avancées dans ces

domaines existent - réforme des ports, perspective d'un fret ferroviaire restructuré et économiquement viable (service de wagon isolé) - des progrès importants restent à faire. Le transport de certains produits pétrochimiques (éthylène, propylène) ne peut se faire que par *pipeline* pour des raisons de sécurité. La connexion du réseau de *pipelines* français au réseau nord européen est un investissement stratégiquement nécessaire pour assurer le développement futur des secteurs utilisateurs de ces produits.

Enfin, quatrième facteur pénalisant la compétitivité de notre industrie : **les tendances protectionnistes de certains pays émergents** dans un contexte de concurrence acharnée. L'activité pétrochimique est mature en Europe et les nouvelles capacités de production tendent à se positionner, à court terme, au Moyen-Orient qui dispose, avec les États-Unis, de la quasi-totalité des ressources d'éthane (matière première chimique très compétitive mais qui n'est pas transportable).

Les capacités tendent également à se déplacer vers l'Asie où la demande est en très forte croissance et dont certains pays bénéficient d'un avantage économique important tant sur le plan d'une main d'œuvre de plus en plus qualifiée et plus flexible que sur celui de technologies parfois plus performantes associées à des effets de taille importants. De plus, ceux-ci ont tendance à limiter l'accès des pays développés concurrents à leurs matières premières stratégiques ou à leurs marchés.

Et le problème ne se pose pas seulement sur les secteurs amont de la chimie. On retrouve ces difficultés de compétitivité prix sur les secteurs aval liés à des mouvements de délocalisation et de concentration dans les industries traditionnelles clientes de la chimie.

La chimie fine doit par exemple faire face à la mutation de l'industrie pharmaceutique, un de ses principaux débouchés.



7 mesures économiques et réglementaires pour renforcer la compétitivité

Établir une politique économique permettant

- **De consolider la chimie de base** par un soutien aux investissements (100 M€) d'infrastructures, d'accès à l'énergie et aux matières premières. Sa viabilité économique est un point majeur du déploiement de la chimie durable, en raison des complémentarités fortes qui existent entre les différents secteurs de l'industrie chimique.
- **De lutter contre les tendances protectionnistes** pour permettre l'accès aux matières premières et aux marchés émergents, tout en **éliminant progressivement les barrières douanières** sur les produits chimiques au niveau mondial dans le cadre des négociations de Doha.

Établir un meilleur équilibre entre réglementation et développement industriel

- **Homogénéiser et rationaliser le corpus réglementaire** aux niveaux français et européen.

- **Établir une suspension sur toute autre initiative réglementaire** en contrepartie des engagements volontaires pris par l'industrie chimique.
- Faire systématiquement des **études d'impact de tout projet de réglementation** en prenant en compte toutes les dimensions du développement durable.

Limiter la pression fiscale

- **Plafonner l'ensemble de la fiscalité industrielle et environnementale à 4 % de la valeur ajoutée** (TGAP, TIPP, TICGN, TICC, CSPE, taxe carbone hors quotas ETS...)*.
- Regrouper sous une entité administrative l'ensemble des droits, taxes et charges acquittés par les entreprises au titre de la fiscalité environnementale et énergétique.



* TGAP : Taxe Générale sur les Activités Polluantes
TIPP : Taxe Intérieure sur les Produits Pétroliers
TICGN : Taxe Intérieure sur la Consommation de Gaz Naturel
TICC : Taxe Intérieure de Consommation sur les houilles, lignites et Cokes
CSPE : Contribution de Service Public de l'Électricité
ETS : Emission Trading Scheme

L'INDUSTRIE CHIMIQUE COMME CLÉ DE VOÛTE D'UNE ÉCONOMIE DURABLE

Le développement durable, un faisceau d'opportunités

L'économie durable se définit comme une économie qui réduit ses flux de matières et d'énergie, basée sur la conception et la production de biens durables et recyclables à l'impact le plus faible possible sur les écosystèmes.

Par sa nature même de science et d'industrie de la transformation de la matière, la chimie

est au cœur de ces enjeux. Elle est capable, d'une part, de réduire son propre impact sur l'environnement, mais aussi de réduire celui des filières aval et de répondre aux principaux défis du développement durable, à savoir, la disponibilité de l'eau potable et la raréfaction des ressources fossiles, le changement climatique, la réduction des pollutions et déchets,

la production alimentaire nécessaire pour nourrir en 2020 neuf milliards d'êtres humains, la santé des populations, la construction d'habitats durables, les transports, etc.

Sur tous ces enjeux, la chimie peut apporter des solutions. Des nouveaux isolants thermiques aux bioplastiques, en passant par la captation de CO₂, le traitement des eaux, les procédés

de dépollution des sols et des eaux, l'industrie chimique produit déjà une quantité de produits répondant aux besoins d'une économie durable et poursuit ses recherches pour élargir son offre.

Une durabilité qui passera par la mise en place d'une économie circulaire de la matière centrée sur le recyclage

Si l'industrie chimique propose d'ores et déjà des solutions aux problèmes environnementaux et sanitaires auxquels nous sommes déjà confrontés, ses produits ne sont pas la seule contribution qu'elle puisse apporter.

Un développement véritablement durable qui respecte les équilibres sociaux, économiques et environnementaux implique un changement des modes de production et de consommation. Ce changement s'appuie sur une démarche qui ne fasse plus uniquement appel à un raisonnement industriel se basant sur la notion de "réserve de matières premières fossiles" mais sur celle de "cycle de vie des produits".

L'optimisation des phases d'extraction de matières premières, de production, le recyclage et l'utilisation de matières premières renouvelables deviennent les piliers de cette économie que l'industrie chimique doit s'approprier pour s'inscrire dans la durabilité. Certains secteurs de l'industrie chimique

peuvent jouer un rôle moteur dans cette évolution.

C'est le cas par exemple de la **chimie du végétal** qui doit être **adossée à un système de recyclage performant** permettant un usage raisonné des ressources végétales. Les ressources demandées à la nature deviennent ainsi marginales et ne servent plus qu'à compenser les pertes en cours du cycle et à soutenir la croissance.

Le sujet est très complexe et nécessite une approche pluridisciplinaire et multi-acteurs (producteurs, utilisateurs, collecteurs) reposant sur un modèle économique et sur de nouveaux comportements citoyens.

Le recyclage ne pourra trouver sa vraie place sans nouvelles contraintes réglementaires et/ou initiatives. Les enjeux sont à la fois économiques, sociétaux et technologiques (collecte, séparation/tri, utilisation des matières à recycler...).



Une mutation qui se prépare par la gestion prévisionnelle des emplois et des compétences et par l'évolution de la formation initiale et continue

Les industries chimiques ont déjà mis en place, avec l'État et les organisations syndicales de salariés, un plan d'action national visant, outre le développement d'une démarche de Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences (GPEC) dans les PME/ETI, à :

- Élever le niveau de qualification des salariés et développer l'employabilité des plus fragilisés au regard des évolutions d'emploi ;
- Permettre aux entreprises de faire face aux difficultés conjoncturelles en limitant les pertes d'emploi (recours au chômage partiel, formation pendant les périodes de sous-activité) ;
- Former les demandeurs d'emplois (préparation opérationnelle à l'emploi et/ou contrat de professionnalisation) ;
- Faciliter l'insertion des jeunes (contrats d'apprentissage, contrats de professionnalisation).

Par ailleurs, la profession est en train d'établir un état des lieux quantitatif du nombre de salariés par métier, ainsi qu'une cartographie des certifications professionnelles (diplômes, titres, qualification) existantes.

À partir de l'état des lieux en cours, d'une étude prospective sur les mutations économiques de l'industrie chimique et d'une enquête sur les besoins des entreprises, nous pouvons :

- **Identifier les emplois verts** issus des technologies et des chaînes de valeur porteuses (secteurs de l'énergie, de l'automobile, recyclage des matières plastiques, développement de la chimie du végétal).
- **Organiser l'offre de formation initiale et continue** en cohérence avec les besoins de la chimie durable.

La formation des futurs opérateurs, techniciens et ingénieurs en chimie est donc amenée à évoluer, avec un décroisement des disciplines telles que la biologie, la biochimie, la chimie, la physique des matériaux, les biotechnologies...

En parallèle, afin d'anticiper les reconversions qui s'avèreront nécessaires, une démarche de partage et d'échanges avec l'ensemble des organisations syndicales de salariés sur la vision stratégique de notre industrie a été initiée.



10 mesures pour réussir le passage à une économie durable

Recyclage et utilisation de matières premières végétales

- Intégrer les thématiques du recyclage dans les programmes de recherche ANR*.
- Rassembler les acteurs du recyclage et élargir la filière aux industriels et distributeurs amont pour organiser une filière de recyclage forte. Une agence telle que l'ADEME* pourrait coordonner cette action de mise en relation et d'animation.
- Stimuler l'utilisation de matières premières recyclées dans les unités de production des filières chimiques.
- Mettre en place des mécanismes financiers incitatifs pour le recyclage et l'utilisation de matières premières végétales.
- Créer des labels informant de la teneur des produits en carbone renouvelable et en matières premières recyclées.
- Utiliser la commande publique pour imposer des contraintes de recyclabilité des matériaux utilisés aux fournisseurs.

Soutenir le financement des investissements destinés à la protection de l'environnement et au changement climatique

- Réduction des émissions de composés organiques volatils : 175 M€ pour aider 800 sites à s'équiper.
- Réduction des émissions de NOx : 180 M€ pour les grandes installations de combustion (environ 60 installations).
- Amélioration de l'efficacité énergétique et réduction des émissions des gaz à effet de serre : 300 M€.
- Changement de technologies dans la production de chlore pour supprimer les rejets de mercure : 300 M€.

* ANR : Agence Nationale de la Recherche
ADEME : Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie

L'INNOVATION COMME MOTEUR DE DÉVELOPPEMENT DE LA CHIMIE DURABLE

Si des outils techniques et des mesures réglementaires et fiscales doivent être mis en place pour améliorer la compétitivité de l'industrie chimique en France, si l'économie circulaire semble être un système

adapté pour le passage à une économie durable, la chimie réussira sa mutation si elle met également en place tous les outils pour favoriser l'innovation, autre clé de la compétitivité.

L'innovation tout au long du cycle de vie

La chaîne de valeur de la chimie va de l'utilisation de ressources (matières premières et énergie) à la gestion de fin de vie des produits en passant par trois phases industrielles : la production, l'utilisation des produits chimiques par les secteurs aval pour élaborer leurs propres produits (biens intermédiaires ou biens de consommation) et la gestion de fin de vie du produit via le recyclage des produits usagés, leur destruction (valorisation énergétique, incinération) ou la mise en décharge.

Au cours de ces trois étapes, la chimie peut jouer la carte de l'innovation de trois manières :

- **En utilisant tous les leviers pour se préparer à la raréfaction des ressources :** chimie du végétal, économie du recyclage.
- **En améliorant la durabilité de ses modes de production :** chimie des procédés, génie des procédés, mesures et méthodes.
- **En intégrant les filières d'avenir** (marchés futurs) : gestion de l'énergie, matériaux, nano-économie.

Les innovations de l'industrie chimique seront celles de l'industrie de demain

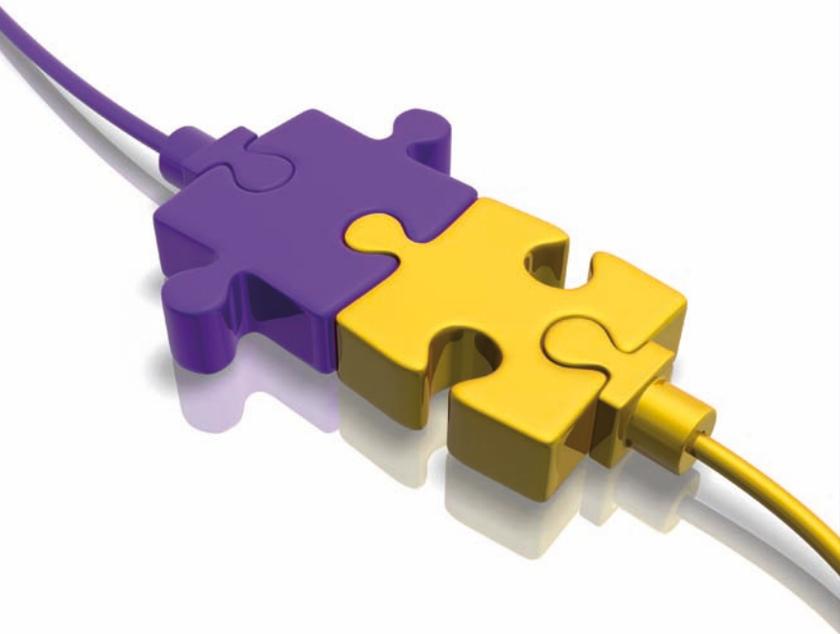
L'industrie chimique est depuis toujours pourvoyeuse de solutions pour les autres secteurs. Pour être plus compétitive, elle doit aujourd'hui focaliser ses efforts sur les marchés les plus porteurs :

- **Chimie pour l'énergie :** photovoltaïque organique, méthanisation, nucléaire de quatrième génération...
- **Chimie pour les transports :** batteries, allègement, recyclabilité...
- **Chimie pour la construction :** isolation, recyclabilité...
- **Chimie pour l'agriculture :** produits phytopharmaceutiques bio-sourcés, réduction des quantités utilisées, dépollution...
- **Chimie curative :** dépollution, traitement des effluents...
- **Pour l'ensemble des marchés aval :** amélioration de la performance des produits.

CHIMIE ET AUTOMOBILE

L'analyse de la chaîne de valeur des plastiques dans l'automobile a montré des opportunités très intéressantes. En effet, dans ce secteur où la contribution de la chimie est importante, le recyclage, les bioplastiques et les additifs représentent potentiellement des marchés estimés à **1,5 md € de chiffre d'affaires avec 7 000 créations d'emplois.**





7 mesures pour dynamiser l'innovation en chimie et accélérer le passage à une chimie durable

- Lancer un programme de filière pour stimuler l'accès aux matières premières renouvelables pour la chimie (300 M€).
- Développer un ou plusieurs centres technologiques pour la chimie durable en France autour des pôles de compétitivité AXELERA et IAR*.
- Développer des *clusters* chimie en France autour des pôles régionaux déjà constitués (Lacq-Mourenx, Roussillon en Rhône-Alpes, Dunkerque, Berre et en Picardie) permettant la mutualisation d'infrastructures coûteuses et la réduction du transport des matières premières.
- Développer un réseau de plates-formes de démonstration associées aux centres technologiques, proches des *clusters* pour accélérer la mise sur le marché des produits en développement.
- Aider les PME/ETI à intégrer les réseaux de recherche et développement et plus généralement d'innovation et à mieux utiliser le crédit d'impôt recherche.
- Mieux communiquer autour des offres publiques de financement (OSEO et fonds régionaux) et mettre au point un dispositif d'aide aux PME/ETI pour leur permettre d'en tirer profit.
- Stimuler les partenariats industriels entre PME et grands groupes.



* IAR : Industries et Agro-Ressources
CEPIC : Conseil Européen de l'Industrie Chimique

CHIMIE ET AÉRONAUTIQUE

Le transport aérien est responsable de 2 % des émissions polluantes et pour réduire celles-ci, l'aéronautique s'appuie sur l'innovation dans la chimie qui permet d'obtenir des matériaux plus légers et plus résistants grâce aux fibres de carbone, céramiques, silicones et élastomères.

Entre 1970 et 1980, les avions ont réduit leur consommation de carburant de 24 %, puis de 6 % supplémentaires entre 1980 et 1990. Aujourd'hui, les flottes modernes consomment en moyenne 5 litres au 100 km/passager.

Depuis trois ans, l'industrie aéronautique a pris un grand virage pour passer progressivement du métallique au composite.

Aujourd'hui, l'Airbus A380, mis en service en octobre 2007, est le premier appareil de nouvelle génération à faire appel largement aux composites (30 %). Ils permettent d'alléger l'avion, de réduire la consommation de carburant et donc le rejet d'émissions polluantes dans l'environnement.

L'A380 est l'avion le moins gourmand en carburant avec ses 3 litres au 100 km/passager.

Les futurs long-courriers, l'Airbus A350 XWB et le Boeing B 787, qui apparaîtront dans le ciel à partir de 2010, vont plus loin en intégrant 50 % de composites.

SUSCHEM FRANCE

SusChem France est la plate-forme technologique nationale déclinant les objectifs de la plate-forme européenne SusChem portée par le CEFIC* et EUROPABIO.

Sa mission est d'établir un état des lieux de la chimie durable en France, de faire remonter les besoins de l'industrie en France vers la plate-forme européenne (subventions, appel à projet dans le cadre du FP7) et de coordonner les initiatives en chimie durable, en collaboration avec les pôles de compétitivité, les centres techniques, les laboratoires universitaires, le CNRS et les industriels.



Le mot de conclusion

“ L’industrie chimique devra dans les années à venir savoir trouver l’équilibre entre durabilité et compétitivité.”

Il faut trouver le juste équilibre entre un objectif ambitieux et la capacité des acteurs et de leur environnement à évoluer tout en intégrant une réflexion sociologique sur les modes de production et de consommation.

La révolution de la chimie durable doit se faire avec tous les acteurs de la chimie, en particulier les PME, et combiner une politique de R&D de rupture axée sur le long terme et un pragmatisme industriel permettant des évolutions à 4-5 ans.

Globalement, pour permettre à l’industrie chimique en France de jouer son rôle dans le développement d’une économie durable avec le soutien des pouvoirs publics, il convient de conduire une politique économique et réglementaire qui améliore sa compétitivité et consolide la chimie de base. Il s’agit d’un préalable absolu, la viabilité économique de ce secteur étant un des critères du déploiement de la chimie durable.

Je crois que la dimension collective de notre évolution vers une chimie durable n’est plus à démontrer.

Reste à convaincre tous les acteurs de l’importance de cet engagement sur le long terme pour la survie d’une industrie intrinsèquement liée à celle de notre économie et de la planète, et à poursuivre notre dialogue avec la société civile pour expliquer et faire comprendre l’utilité de notre industrie.

Jean Pelin

Directeur général de l’Union des Industries Chimiques



Responsible Care[®]
OUR COMMITMENT TO SUSTAINABILITY

14 rue de la République - Le Diamant A
92800 Puteaux - www.uic.fr





**Contributions de la Fédération des
Entreprises des Départements d'Outre-Mer
(FEDOM)**

LES PERSPECTIVES DE L'INDUSTRIE

DANS L'OUTRE-MER FRANÇAIS

En dehors de quelques unités exceptionnelles (Ariane Espace, le Nickel ...) l'essentiel de l'industrie outre-mer est composé d'entreprises de type PME (voire TPE) qui focalisent leur activité vers deux orientations principales.

- **L'import substitution**, dont la vocation est de produire localement ce que la population consomme.

Dans ce cas, il s'agit de produire à des conditions de qualité et de prix comparables à celles qui prévalent en ce qui concerne les produits importés.

La difficulté ici réside dans la capacité de constituer des outils de production les plus polyvalents possible pour être en mesure de rentabiliser des investissements, assis sur des petites séries diversifiées compte tenu de l'étroitesse du marché local.

- **L'exploitation d'une position tropicale** susceptible de déboucher sur deux types de production

— La transformation de produits tropicaux exportables vers des marchés régionaux ou lointains

— L'adaptation de savoir-faire internationaux à des contextes tropicaux ou à des économies insulaires ou de petite dimension.

. Dans le premier cas, la difficulté réside dans la relative rareté des matières premières utilisables et dans le fait que celles disponibles le sont dans de nombreux autres pays tropicaux. La concurrence sur les marchés extérieurs avec des pays à faibles coûts de production est alors un vrai obstacle.

. Dans le deuxième cas, la difficulté (et l'opportunité) réside dans le fait que les savoir-faire mondiaux sont souvent développés par des pays tempérés et/ou d'importance significative. S'intéresser à des contextes tropicaux ou insulaires constitue donc un créneau extrêmement prometteur, mais qui nécessite de très lourds efforts de recherche-développement pour que les collectivités de l'Outre-mer français puissent jouer leur carte en s'appuyant sur des niveaux de formation et des capacités d'investissements souvent nettement plus favorables que ceux qui prévalent dans leurs environnements géographiques respectifs.

Dans ce contexte, des secteurs d'activités se sont organisés pour prendre leur place.
Il s'agit essentiellement

- de l'agroalimentaire
- de l'énergie –environnement
- des NTIC.

Dans ces 3 secteurs, les deux grandes orientations exposées plus haut peuvent se superposer et quelques succès significatifs peuvent être relevés.

Il s'agit donc de capitaliser sur cette évolution en permettant ainsi, non seulement de donner un influx significatif à la structuration industrielle de ces territoires, mais encore d'affirmer la présence de la France dans des zones géographiques peu explorées jusqu'alors.

Les fiches jointes présentent différentes actions collectives susceptibles de permettre aux entreprises industrielles domiennes de se renforcer et de s'organiser pour assurer cette ambition.

L'annonce par le Président de la République, à l'occasion du CIOM du 6 novembre dernier, de la mise en œuvre d'un SBA (Small Business Act) spécifique aux DOM, participe de la même analyse du rôle que peuvent remplir les entreprises industrielles de l'Outre-mer français pour peu qu'elles se renforcent et s'organisent, notamment dans le cadre du projet présidentiel GERRI dont la transposition aux différents territoires est tout à fait concevable et souhaitable.

Martinique

PROPOSITIONS

Association Martiniquaise pour la promotion de l'industrie

FICHE DE PROPOSITION D'ACTION N° 1

présentée par l'AMPI Martinique

Intitulé de la proposition d'action :

DEVELOPPEMENT DE L'INDUSTRIE DE L'AGRO-NUTRITION ET MISE EN VALEUR DE LA BIODIVERSITE EN MARTINIQUE

Objectifs recherchés :

- Promouvoir les filières de diversification agricoles terrestres et aquatiques à vocation agro-industrielles
- Développer les productions agro-alimentaires innovantes à fort potentiel nutritionnel
- Promouvoir les bio-industries d'extraction et de concentration à partir de la biodiversité locale (plantes médicinales, huiles essentielles, enzymes, etc...)

Description de la proposition :

Il s'agit d'entreprendre un programme de recherche-développement de grande envergure, sur une période de 5 à 10 ans, basé sur une mise en commun de moyens de recherche et de financements publics et privés associant l'Etat, la Région, l'Europe, l'Université Antilles-Guyane, la DRIRE, la DDRT, les structures d'agro-recherche de Martinique (PARM et PRAM notamment), l'AMPI., les coopératives agricoles, les Inter-professions et Chambres consulaires.

Ces programmes seront conçus avec une forte orientation industrielle privilégiant les résultats de recherche pouvant être le plus rapidement opérationnels et valorisables sur le plan économique.

Coût de la proposition :

A préciser au terme d'une pré-étude permettant d'avoir une première évaluation des moyens humains et matériels nécessaires.

Budget en première approximation :

Environ 2 millions d'€/an en fonctionnement en sus de l'enveloppe du P.O et du Feader.

Acteurs impliqués dans la mise en œuvre :

Etat, Région, Europe, Université Antilles-Guyane, structures d'agro-recherche de Martinique (PARM et PRAM notamment), AMPI, coopératives agricoles, Inter-professions et Chambres consulaires.

Modalités financières d'intervention publique de l'Etat :

- Subvention spécifique au programme de recherche envisagé (hors P.O et CPER)
- Renforcement des aides à l'innovation par OSEO sous forme d'aide remboursable en cas de succès au terme de 3 années d'exploitation des résultats du programme d'innovation par l'industriel.

Cohérence avec les financements existants :

Les fonds d'Etat spécifiques pourraient venir en complément des Fonds du P.O et pourraient avoir un effet levier sur d'autres Fonds européens (7e Programme Cadre pour la Recherche et le développement Technologique notamment).

FICHE DE PROPOSITION D'ACTION N° 2

présentée par l'AMPI Martinique

Intitulé de la proposition d'action :

DEVELOPPEMENT DE LA SYLVICULTURE ET DE L'INDUSTRIE DU BOIS ET DE L'AGENCEMENT DANS LE BATIMENT

Objectifs recherchés :

- Reconvertir les sols pollués de Martinique (pesticides) vers des productions agricoles non alimentaires
- Promouvoir les filières de diversification de la production sylvicole
- Mettre en valeur des essences tropicales en ébénisterie, menuiserie et décoration d'intérieur

Description de la proposition :

Il s'agit d'entreprendre un programme de plantation de grande envergure, pouvant notamment permettre de reconvertir les sols de Martinique rendus inutilisables pour les productions agricoles vivrières, du fait de la rémanence de certains pesticides dans ces sols.

Ces sols seront donc reconvertis vers des activités de sylviculture pouvant comprendre :

- la production de bois pour l'ébénisterie, la menuiserie et l'agencement dans le bâtiment
- la production de végétaux à tiges pouvant être utilisées dans l'agencement et la décoration du bâtiment (chaumes de vétiver par exemple) ou la vannerie artisanale.

Il s'agit également de valoriser les essences tropicales à travers des recherches esthétiques et de création de modes architecturaux et de design d'intérieur pouvant permettre l'intégration des bois et autres végétaux de Martinique dans le secteur de la menuiserie et de l'agencement.

Une phase de recherche est donc envisagée avec des instituts de création et de design spécialisés pour définir des modèles de meubles, agencements et objets de décor en bois et autres végétaux, pouvant donner lieu à une production industrielle ou artisanale en Martinique.

Coût de la proposition :

A préciser au terme d'une pré-étude permettant :

- d'avoir une première évaluation des surfaces à planter et des essences à retenir pour l'objectif industriel poursuivi,
- d'évaluer les coûts et les délais d'étude et création des modèles.

Acteurs impliqués dans la mise en œuvre :

Etat, Région, Europe, Université Antilles-Guyane, ONF, DAF, AMPI, Exploitants forestiers, SAFER, propriétaires fonciers, Mairies, Communautés de Communes, Chambres consulaires, artisans, architectes, décorateurs, instituts de recherche en design et agencement.

Modalités financières d'intervention publique de l'Etat :

- Subvention spécifique au programme de recherche envisagé (hors P.O et CPER)
- Renforcement des aides à l'innovation par OSEO sous forme d'aide remboursable en cas de succès au terme de 3 années d'exploitation des résultats du programme d'innovation par l'industriel.

Cohérence avec les financements existants :

Les fonds d'Etat spécifiques pourraient venir en complément des Fonds du P.O et pourraient avoir un effet levier sur d'autres Fonds européens (7e Programme Cadre pour la Recherche et le développement Technologique, notamment).

FICHE DE PROPOSITION D'ACTION **N° 3**

présentée par l'AMPI Martinique

Intitulé de la proposition d'action :

PRODUCTION DE MATERIAUX DE CONSTRUCTION MIEUX ADAPTES A L'ENVIRONNEMENT CLIMATIQUE TROPICAL

Objectifs recherchés :

- Valoriser certains matériaux de carrières martiniquaises (sables, graviers, roches)
- Recherche en résistance des matériaux (minéraux, ciment, bitume, aciers, aluminium) en vue d'une meilleure adaptation des constructions et travaux publics aux aléas climatiques locaux (séismes, cyclones, inondations, milieu marin)
- Développer l'activité de roches taillées

Ce projet vise à contribuer à la prévention des risques environnementaux pouvant résulter des aléas sismiques et cycloniques en climat tropical.

Description de la proposition :

Il s'agit de lancer un programme d'étude et de recherche ambitieux devant aboutir à de nouvelles mises en œuvre des matériaux de construction et à de nouveaux produits pour le bâtiment. Cette recherche se fera à la fois en Martinique et avec l'appui des centres techniques spécialisés en résistance des matériaux en Europe ou dans la Caraïbe.

Coût de la proposition :

A évaluer au terme d'une pré-étude des moyens et des partenariats de recherche et d'études techniques à envisager.

Acteurs impliqués dans la mise en œuvre :

Etat, Région, Département, DRIRE, Université Antilles-Guyane, AMPI, Exploitants de carrières, BRGM, Météo, Instituts techniques, Architectes, Bureaux d'Etude, organisations professionnelles du BTP.

Modalités financières d'intervention publique de l'Etat :

- Subvention spécifique au programme de recherche envisagé (hors P.O et CPER)
- Renforcement des aides à l'innovation par OSEO sous forme d'aide remboursable en cas de succès au terme d'un certain nombre d'années de mise en œuvre, par les industriels et les constructeurs, des résultats du programme de recherche et d'étude proposé.

Cohérence avec les financements existants :

Les fonds d'Etat spécifiques pourraient venir en complément des Fonds du P.O et pourraient avoir un effet levier sur d'autres Fonds européens (prévention des risques liés aux catastrophes naturelles).

FICHE DE PROPOSITION D'ACTION **N° 4**

présentée par l'AMPI Martinique

Intitulé de la proposition d'action :

PRODUCTION D'ENERGIE RENOUVELABLE A PARTIR DE BIOMASSES

Objectifs recherchés :

Développer la production d'énergie renouvelable notamment par méthanisation à partir de biomasses telles que :

- troncs et feuillage de bananiers
- vinasses de distillerie
- autres déchets organiques

Description de la proposition :

Il s'agit d'entreprendre un programme de recherche-développement en bio-énergie, sur une période de 5 à 10 ans, basé sur une mise en commun de moyens de recherche et de financements publics et privés associant l'Etat, la Région, l'Europe, les Communautés de communes et d'agglomérations, l'Université Antilles-Guyane, l'ADEME, la DIREN, la DRIRE, EDF, SARA, l'AMPI., la CCIM, le Centre de Valorisation Organique du Robert, les distilleries et groupement bananiers...

Ces programmes seront conçus avec une forte orientation industrielle privilégiant les résultats de recherche pouvant être le plus rapidement opérationnels et valorisables sur le plan énergétique.

Coût de la proposition :

A préciser au terme d'une pré-étude permettant d'avoir une première évaluation des moyens humains et matériels nécessaires et un premier dimensionnement du gisement et de son potentiel énergétique.

Acteurs impliqués dans la mise en œuvre :

Etat, Région, Europe, Communautés de communes, Université Antilles-Guyane, ADEME, DIREN, DRIRE, EDF, SARA, AMPI, CCIM, Centre de Valorisation Organique du Robert, Martiniquaise de Valorisation, les distilleries et groupement bananiers...

Réunion

PROPOSITIONS

Association pour le développement industriel de la Réunion

FICHE DE PROPOSITION D'ACTION

Intitulé de la proposition d'action :

ECO CONCEPTION ET PRODUCTION DES PRODUITS INDUSTRIELS FABRIQUES DANS LES PTEOM

Objectif recherché :

Favoriser l'émergence d'un modèle d'écologie industrielle insulaire et tropical par l'amélioration de l'empreinte environnementale des entreprises industrielles réunionnaises (des PME pour la plupart d'entre elles) grâce à la mise en oeuvre d'une analyse du cycle de vie en vue de :

- diffuser les pratiques d'éco conception et d'éco production avec une nouvelle approche de la performance industrielle et une collaboration de type réseau
- limiter l'impact de l'activité industrielle réunionnaise sur les éco-systèmes
- créer une dynamique de différenciation positive de l'activité industrielle dans les RUP basée sur des critères environnementaux les plus exhaustifs possibles
- adapter la méthode d'ACV, celle-ci étant aujourd'hui établie sur des standards européens et nord-américains

Description de la proposition :

L'approche retenue est l'ACV par site (10)

La démarche comporte 6 étapes :

Evaluation ACV préliminaire des filières locales (agro-alimentaire et matériaux du BTP soit 70% du CA industriel local) = EVALUATION GLOBALE

Evaluation ACV détaillé donnant lieu à modélisation et rapport exhaustif = EVALUATION DETAILLEE

Mise en oeuvre des recommandations d'éco conception et production = PHASE D'OPTIMISATION

Rapport définitif = PHASE RESTITUTION

Partage d'expérience via plate-forme commune (autres territoires) = PHASE COOPERATION

Communication au grand public des résultats individuels = PHASE DIFFUSION

Coût de la proposition :

Durée du programme d'action : 3 ans Coût : 750 000 €

Pérennisation et suivi : 3 ans : 150 000 €

Retours attendus :

Social : sensibilisation des salariés, prescripteurs à l'échelle privée (famille et amis), valorisation de La Réunion et de sa population à l'extérieur

Economique : gains d'exploitation liés à la baisse des consommations d'énergie, de matières premières, d'eau..., différenciation positive source d'accroissement de parts de marché, mesure de la performance, innovation industrielle, élévation des compétences, méthodologie et savoir-faire exportable et donc commercialisable

Environnement : responsabilisation des PME locales, préservation du patrimoine naturel, avec indicateurs (joules utiles, TEP évitée par unité de produit fini, Tonne de CO2 évitée par unité, M3 d'eau consommé par unité, taux de valorisation des produits en fin de vie)

Acteurs impliqués :

Industriels

Institutionnels : ADIR , REGION , QUALITROPIC, ADEME

Partenaires techniques : QUANTIS, PHPS, SCOUT, ACA Consulting, NOVALLIA

Modalités financières d'intervention publique nationale (prêts, subventions, capital), articulation / cohérence avec les financements existants, et effet levier par rapport aux autres financements

Financement du programme d'action (étude d'intérêt général) – FEDER/ETAT

Financement d'une ressource humaine au sein de l'ADIR pour pérenniser et faire évoluer méthodologiquement, en fonction de l'évolution de la réglementation et des innovations techniques, le dispositif d'ACV en continu dans les entreprises - ETAT

Niveau de consensus de la proposition : voir Acteurs impliqués

Intitulé de la proposition d'action :

GESTION REGIONALE DES DECHETS

Objectif recherché :

Optimiser le volume traité et le coût de traitement des déchets produits dans la zone en conformité aux standards européens grâce à la mutualisation **ET** en appliquant le principe du « traitement des déchets au plus près de leur lieu de production ». Fluidifier les procédures d'export et d'imports de déchets dans la zone.

Description de la proposition :

1. Analyse juridique approfondie des bases légales et réglementaires (Convention de Bâle, règlement CE 1013 2006, loi Grenelle, article 311 bis du Traité de Lisbonne), formulation d'une proposition de stratégie, élaboration du contenu juridique à apporter à la dérogation, depuis la convention jusqu'au local en passant par la directive (3 mois)
2. Action de lobbying et analyse de faisabilité de l'obtention d'un régime dérogatoire au règlement CE 1013 2006 interdisant le traitement des déchets dans un pays non OCDE (1 mois), sous respect des 2 conditions suivantes:
 - Respect des procédures de traçabilité (notification)
 - Fourniture par l'Etat dans lequel seraient traités les déchets de la preuve de la conformité de ses installations de aux exigences européennes
3. Parallèlement aux deux premières phases, analyse technique d'évaluation des volumes de la zone par classe de déchets, identification des installations de traitement ad hoc et des dispositifs de transport (3 mois)

Coût de la proposition :

Durée : 1 an Coût estimatif : 350 000 €

Retours attendus :

Economique :

- augmentation du taux de captage des filières locales (à peine 10% à l'heure actuelle sur les DIS) et pérennisation de ces filières, avec création d'emplois
- réduction des coûts résultants de la mutualisation des flux
- augmentation des volumes en circulation donc diminution des surfaces de stockage libérant du foncier pour de l'activité à valeur ajoutée elle aussi créatrice d'emplois
- réactivité accrue des opérateurs de traitement et facilitation du travail des équipes instructrices des dossiers (DRIRE) donc réduction du coût de gestion administrative
- transfert de savoir-faire avec les pays de la zone: traçabilité, conditionnement et transport, traitement des déchets
- développement des échanges commerciaux et accroissement de l'activité (chiffre d'affaire et emploi) dans les pays destinataires (co-développement sur initiative réunionnaise)

Environnement :

- augmentation des volumes traités donc préservation du patrimoine environnemental de l'île
- réduction des distances, donc amélioration du bilan carbone de l'île

Acteurs impliqués :

- bénéficiaires: opérateurs agréés d'export des déchets
- bénéficiaires indirects: industriels producteurs de déchets, Etat et collectivités
- Représentants des opérateurs et des entreprises productrices de déchets (ADIR, SICR, MEDEF, CMA, CCIR, Chambre d'agriculture, CERBTP, FRBTP, Réunion Economique)

Modalités financières d'intervention publique nationale (prêts, subventions, capital), articulation / cohérence avec les financements existants, et effet levier par rapport aux autres financements

- Financement des études juridiques et techniques par voie de subvention - ETAT
- Mécanisme d'incitation financière ou fiscale selon résultats des études et des analyses coût-efficacité - ETAT

Niveau de consensus de la proposition : voir Acteurs impliqués

Intitulé de la proposition d'action :

**CONSTRUCTION EN MILIEU TROPICAL : PROGRAMME D'ACTIONS « ACERBAT »
(Association pour la certification des entreprises réunionnaises du Bâtiment) »**

Objectif recherché :

Création d'un service local dédié à la certification et à la normalisation de produits et services et à la construction adaptée en milieu tropical, destiné à héberger les secrétariats techniques, à développer des marques, à les prescrire (aux maîtres d'ouvrage et aux assureurs) et à vendre des prestations d'audit et d'essai aux entreprises de l'industrie du BTP pour améliorer leur compétitivité, et constituant l'outil technique de référence du volet HABITAT de GERRI .

Description de la proposition :

L'opération couvre tous les champs de l'acte de construire

1. Les produits et matériaux de construction

Suivre et développer la marque Géocert® (cahiers des charges, intégration de critères environnementaux, exportation, passage en certification)

Développer l'offre des supports techniques et des moyens d'essais sur la résistance et le vieillissement des matériaux en milieu tropical

Elaborer une matériauthèque (caractéristiques environnementales, recyclabilité) à partir des travaux existants

2. Les compétences et les services

Optimiser le dispositif de qualification (entreprises, maîtres d'oeuvre et maîtres d'ouvrage) en articulant les dispositifs existant (GEOCERT, QUALIBAT, QUALISOL, Artisans QUALITE) et à venir (QUALITEL, etc...)

Suivre et réduire la sinistralité de la construction (relais Sycodès de l'Agence Qualité Construction).

3. La conception des ouvrages

Adapter les normes fonctionnelles et de mise en oeuvre à l'environnement tropical (DTU, avis techniques, Eurocodes) par la fourniture de contributions techniques aux organismes de référence (AFNOR, CSTB, FCBA)

Accompagner l'application et la révision du cadre législatif adapté à la conception et la construction durable (Ecodom, Perene, RTAA Dom, démarches HQE et HPE, classement de La Réunion en zone sismique) ;

Suivre le développement de Perene + qui prévoit les règles de conception thermique et acoustique des bâtiments pour améliorer leurs performances énergétiques.

Coût de la proposition :

Durée : 2 ans Coût : 1 million d'euros (967 600 €)

Retours attendus :

Sociaux : fédération accrue de tous les acteurs d'ores et déjà signataires d'un contrat de filière, qui se mesurera au nombre d'entreprises impliquées dans la certification, nombre d'emplois : 200 à 400

Economique : innovations techniques, développement de prestations à haute valeur ajoutée, création de nouvelles conditions d'accès au marché pour les entreprises locales, augmentation du volume de matériaux fabriqués localement, expertise et méthodologie en tropicalisation du bâti exportables, partenariat stratégique clients-fournisseurs

Environnementaux : pourcentage de matériaux recyclés et recyclables, performance énergétique des bâtiments, nombre de normes adaptées à l'environnement climatique, évolution de PERENE

Acteurs impliqués :

Signataires du contrat de filières : Etat, Région, Département, CCIR, FRBTP, CMA, ADIR

Fondateurs d'ACERBAT : CMA, CERBTP, ADIR

Autres participants aux comités techniques et d'attribution de la marque GEOCERT : maîtres d'ouvrage sociaux, FRBTP, CAPEB, bureaux de contrôle, Ordre des Architectes, Syndicat des bureaux d'étude, IUT, Comité des Assureurs, banques

Modalités financières d'intervention publique nationale (prêts, subventions, capital), articulation / cohérence avec les financements existants, et effet levier par rapport aux autres financements

Financement du programme d'action (étude d'intérêt général) – FEDER/ETAT

Subvention pendant deux ans du coût de certification pour les entreprises - ETAT

Niveau de consensus de la proposition : voir Acteurs impliqués

Intitulé de la proposition d'action :

**ADAPTATION ET DEVELOPPEMENT DES OUTILS DE FINANCEMENT DES ACTIONS
D'EFFICACITE ENERGETIQUES LOCALES EN MILIEU INDUSTRIEL**

Objectif recherché :

Développer davantage ce levier de croissance et réduire la dépendance énergétique de l'île en déclinant les outils de type CEE (Certificats d'Economie d'Energie) et CPE (Contrats de Performance Energétiques) selon le profil des investissements MDE locaux, pour contribuer au volet MDE de GERRI

Description de la proposition :

Etude de marché sur la possibilité d'un financement des projets MDE industriels locaux par des CPE ou du crédit bail

Adapter les fiches standards CEE existantes aux priorités énergétiques des DOM (solaire thermique et chaudière fioul, optimisation du dimensionnement des équipements, optimisation de la production et de distribution de froid...) via l'analyse des retours d'expérience des maîtres d'ouvrage, des équipementiers, de l'ADEME locale et d'EDF

Assurer un meilleur accès des maîtres d'ouvrage aux opérateurs obligés CEE autres qu'EDF notamment pour les actions non standards de MDE pour une plus grande mise en concurrence des montages financiers possibles.

Evaluation des enveloppes spéciales à mobiliser

Coût de la proposition :

Durée de l'étude : 8 mois : 400 000 €

Retours attendus :

Multiplication des projets de MDE, levier de croissance pour la Réunion (services à haute valeur ajoutée, emplois qualifiés, développement industriel grâce à la rationalisation des coûts énergétiques...)

Réponse aux contraintes d'approvisionnement énergétiques des territoires insulaires avec possibilité de transfert de savoir faire aux autres COM

amélioration du bilan carbone de l'île

Acteurs impliqués :

bénéficiaires: maîtres d'ouvrage des actions MDE, entreprises sous traitantes

opérateurs: énergétiques, banques, bureau d'étude spécialisés

ADEME, ADIR

Modalités financières d'intervention publique nationale (prêts, subventions, capital), articulation / cohérence avec les financements existants, et effet levier par rapport aux autres financements

Financement de l'étude (intérêt général) - ETAT

Abondement des enveloppes en fonction du résultat de l'étude – ETAT

Niveau de consensus de la proposition : voir Acteurs impliqués

Intitulé de la proposition d'action :

DEVELOPPEMENT D'UN OUTIL DE PERFORMANCE INDUSTRIELLE GLOBALE

Objectif recherché :

Pour les entreprises : par le croisement des expertises et l'accompagnement, optimiser tous azimuts en se dotant d'une culture de la performance.

Pour l'Association pour le Développement industriel de La Réunion (ADIR) : se doter d'un outil de détection rapide des problèmes sur le terrain pour orienter au plus vite vers les solutions, orienter ses propres programmes d'actions en fonction des besoins prioritaires du terrain, contribuer à l'évaluation des aides publiques aux entreprises, faire du benchmarking avec les autres territoires, développer une méthodologie exportable

Description de la proposition :

L'opération se déroule en deux phases par entreprise (opération prévue sur 15 entreprises)

PHASE 1 : audit flash

Intervention sur une journée ou demi-journée, selon la taille de l'entreprise, du groupe d'experts intervenant chacun sur une problématique spécifique : stratégie, développement (local et international), gestion, système d'information, sécurité, qualité, gestion de production/stock et maintenance, logistique, juridique et financier, ressources humaines, marketing, gestion environnementale.

Le guide d'audit comporte les indicateurs qui permettront au terme de la première salve d'interventions en entreprise, la constitution du modèle d'analyse de performance propre à l'industrie locale.

PHASE 2 :

Accompagnement à la mise en oeuvre de quelques axes stratégiques sous forme d'un forfait, visant la construction d'un dispositif simple et efficace (avec des mesures à court, moyen et long terme) pour instaurer une véritable culture de la performance

Etape 1 : Elaboration du nouveau projet d'entreprise

Etape 2 : Initiation d'une démarche de suivi de performance

PHASE 3 :

Capitalisation des résultats pour construction d'un modèle d'analyse de performance sectorielle.

PS : l'opération a été menée avec succès sur une entreprise test

Coût de la proposition :

Durée : 2 ans Coût estimatif : 1.8 millions d'euros dont 25% à charge des entreprises

Retours attendus :

Social :

Amélioration des conditions et de l'ambiance de travail, responsabilisation et implication des salariés, emplois nouveaux

Economique :

Réduction des coûts, gains de productivité, repositionnement stratégique et marketing, gains de parts de marchés, augmentation des résultats (recettes fiscales), optimisation des aides publiques allouées

Environnement :

Amélioration de la gestion environnementale : énergie, déchets, effluents, transports

Acteurs impliqués :

Bénéficiaires: entreprises/ADIR + partenaires techniques (qui ont mené la première opération bénévolement pour la mise au point de la méthodologie)

DRIRE

Modalités financières d'intervention publique nationale (prêts, subventions, capital), articulation / cohérence avec les financements existants, et effet levier par rapport aux autres financements

Financement de l'opération par voie de subvention type action collective – FEDER/ETAT/REGION

Mise en place de bonus fiscaux sur base d'une évaluation de l'amélioration des performances (indicateurs chiffrés) - ETAT

Niveau de consensus de la proposition : voir Acteurs impliqués

LA RÉVOLUTION INDUSTRIELLE, C'EST MAINTENANT !

Etats-Généraux de l'industrie :

**Les dirigeants d'entreprises
du secteur des technologies
de l'énergie et du numérique
prennent la parole**



**UNE AMBITION INDUSTRIELLE POUR
NOTRE PAYS :**

**DEVENIR LEADER DES TECHNOLOGIES
ÉNERGÉTIQUES ET NUMÉRIQUES !**

► Une stratégie industrielle réussie : concertation et détermination autour d'un objectif partagé !

“

« Il nous faut bâtir une stratégie industrielle pour notre pays dans la durée. Les Etats Généraux sont un point de départ important pour recréer de la croissance sur notre territoire, mais pas la fin du processus. Cette stratégie doit être concertée entre tous les acteurs (Gouvernement et Administrations, industriels, chercheurs, territoire, salariés) pour raisonner en « filières ». En conséquence, entreprises comme administrations doivent agir aujourd'hui en mode « projets décloisonnés ».



Evidemment, tout cela doit être suivi et évalué sur des critères objectifs de retour sur investissement, en toute transparence. Nous nous y emploierons ! ».

*Joël Karecki, Président Philips France & Maghreb,
Vice-Président de la FIEEC*

”

La principale proposition

Pérenniser les groupes de travail en place dans le cadre des EGI pour assurer le suivi et le pilotage des recommandations tout en s'assurant de la participation active de tous les ministères concernés au sein de ces groupes de travail.

Action concrète

Réaliser un bilan critique des actions engagées chaque fin d'année et une évaluation des retours sur investissement.

► Une réponse à des besoins sociétaux mondiaux : partir du terrain, des besoins de nos concitoyens !

“

Une stratégie industrielle moderne doit venir de la base (« bottom-up »), pour capitaliser sur les besoins sociétaux de nos concitoyens dans les domaines où la France possède de véritables écosystèmes compétitifs, qui sont autant d'opportunités de marchés mondiaux. Pour notre secteur, nous avons identifiés quelques marchés pertinents qui répondent aux besoins sociétaux que sont le développement durable, l'avènement de la société numérique et la sécurité. Ainsi, il est urgent de lancer des programmes ambitieux, notamment pour développer une infrastructure électrique intelligente (smart grid), des fermes numériques (data centers) écoresponsables, une infrastructure numérique partagée de confiance, ou la télésanté pour nos concitoyens...



*Jean-Pierre Chardon, Schneider Electric,
Président GIMELEC, Vice Président de la FIEEC*

”

La principale proposition

Créer un lien avec la gestion de l'Emprunt National pour s'assurer de la cohérence des initiatives. Le secteur des IEEC souhaite être associé à la gouvernance des différentes agences et structures chargées de gérer les sommes collectées dans le cadre de l'Emprunt National.

Action concrète

Créer les instances de gestion des projets au premier semestre 2010 en associant les grandes Fédérations industrielles. Lancer les initiatives concrètes avant l'été 2010 avec la participation étroite des acteurs concernés.

► Une démarche au minimum européenne pour une ambition mondiale !

“

Une stratégie industrielle n'a de sens que dans une démarche d'exportations et de conquête de parts de marché à l'international. Il nous faut raisonner au minimum au niveau européen. La France doit pousser dans ce cadre les secteurs pour lesquels une stratégie a déjà été définie. Notre secteur l'a fait au sein de sa fédération européenne, l'Orgalime. Le Rapport Electra, préparé avec la Commission européenne, fixe les lignes, définit les priorités, et cela, de manière partagée au niveau européen. Alors que le débat EU 2020 se développe, il nous faut promouvoir et mettre en œuvre rapidement les conclusions de ce rapport qui a donné lieu à une communication de la Commission au Conseil, au Parlement européen et aux Etats membres !*



Robert Mahler, Président d'honneur FIEEC et Orgalime

* : <http://www.electra2020.eu>

”

La principale proposition

**Soutenir le déploiement d'une stratégie industrielle au niveau européen.
Le secteur des IEEC a déjà développé ses propositions dans le cadre du rapport
Electra dont la mise en œuvre doit être accélérée, accompagnée et promue par le
Gouvernement français.**

Action concrète

Introduire les objectifs d'Electra dans le rapport final EU 2020.

► Accompagner le développement des énergies renouvelables

“

Le développement des énergies renouvelable est un impératif et une opportunité que la France doit saisir.

Au-delà des engagements forts déjà annoncés qu'il est impératif de concrétiser rapidement, encore faut-il que cela se traduise par la création d'une véritable industrie performante sur notre territoire. Il reste des opportunités réelles à saisir, mais il nous faut travailler de manière décloisonnée avec un véritable impératif industriel.

Les ENR peuvent être un formidable accélérateur de transformation de plusieurs secteurs clés : électronique, électricité, installation, mécanique, bâtiment... Il faut désormais faire un lien entre les engagements du Grenelle et notre stratégie industrielle. Ce travail décloisonné est indispensable !



André Antolini,
Président du Syndicat des Energies Renouvelables (SER)

”

La principale proposition

Soutenir sur le long terme le développement industriel de la filière des Energies Renouvelables. Une stratégie industrielle se bâtit sur 10 ans.

Action concrète

Orienter, en coordination étroite avec les professionnels, les programmes de recherche et de déploiement de pilotes autour des industries les plus pertinentes. »

UN OBJECTIF :

**CRÉER DES EMPLOIS PÉRENNES
DANS NOS TERRITOIRES**

► Un effort indispensable sur l'attractivité et l'image des métiers industriels !

“

L'industrie, c'est de l'emploi dans toutes nos régions et la source essentielle de l'innovation. C'est aussi un savoir-faire fragile, pointu, qu'il faut sauvegarder et entretenir sur le long terme, car lorsque cette compétence disparaît, il est difficile et long, voire impossible de la recréer. C'est alors tout un pan de notre capacité industrielle qui s'évanouit. Aujourd'hui, il y a une désaffection des jeunes vers l'industrie, faisant peser ce risque, de façon irréversible, sur la capacité à innover, en France, dans tous les domaines industriels. Si nous voulons garder des entreprises performantes et proposant des produits attractifs sur le marché mondial, il faut que la mobilisation sur les métiers technologiques et industriels s'accélère. Notre secteur s'y emploie et nous avons, par exemple, développé avec l'aide de l'UIMM une initiative originale de découverte des métiers industriels appelée « la classe en entreprise ». Facile à mettre en œuvre, très efficace, ce concept est particulièrement bien adapté aux contraintes des entreprises industrielles, et il faut désormais le généraliser.



*Jean-Christophe Prunet, Président de Rohde & Schwarz France,
Président en Charge de l'Attractivité des Métiers pour la FIEEC.*

”

La principale proposition

Soutenir les campagnes de valorisation des métiers technologiques et industriels. Le secteur des IEEC a développé de nombreuses actions et outils spécifiques pour faire connaître son secteur. Le Gouvernement doit accompagner ce mouvement.

Action concrète

Promouvoir l'initiative « Classe en entreprise » avec l'Education Nationale et assurer son déploiement rapide.

► Un emploi pérenne et évolutif !

“

Avoir un emploi pérenne, n'est pas avoir le même emploi à vie. Avoir un emploi pérenne, c'est pouvoir changer, évoluer, dans les métiers ou dans les entreprises d'un même bassin d'emploi. Le secteur des IEEC est spécifique car les technologies évoluent très vite, les marchés fluctuent, et il nous faut à la fois avoir une flexibilité et une sécurité pour les salariés. La difficulté pour les entreprises est de diminuer les charges en fonction des contraintes, tout en maintenant la motivation des salariés et leurs compétences. Il nous faut absolument généraliser la notion de flexisécurité.



*Jean Vaylet, Directeur Général ATMEL France,
Vice-Président FIEEC.*

”

La principale proposition

Développer la « flexi-sécurité » dans les territoires en commençant par les bassins d'emplois les plus cohérents.

Action concrète

Développer les maisons de la mobilité, à l'image de ce qui est fait en Isère par exemple.

**DES FACTEURS CLÉS DE SUCCÈS
AU SERVICE
D'UNE VÉRITABLE STRATÉGIE INDUSTRIELLE !**

► Une réglementation française et européenne prenant en compte notre ambition industrielle !

“

Analyser les réglementations publiques, quels que soient les secteurs, avec un objectif de stratégie industrielle, voilà une révolution impérative aujourd'hui. C'est nécessaire pour les questions d'application du droit de la concurrence au niveau français ou européen, ou dans les domaines « transverses » comme l'environnement, la fiscalité, le droit du travail,... Ainsi, on parle de lutte contre le réchauffement climatique mais on ne valorise pas dans le Grenelle de l'environnement les solutions de gestion intelligente des bâtiments, alors même que l'industrie française est en pointe sur ces sujets et que ces solutions technologiques existent et permettent des gains très importants avec un coût limité, notamment dans l'éclairage !



*Yves Robillard, Directeur Général de Thorn Europhane,
Président du Syndicat de l'Eclairage,
Président du groupe Efficacité Energétique de la FIEEC*

”

La principale proposition

Systématiser l'analyse de l'impact sur les filières industrielles stratégiques des projets réglementaires et des décisions concurrentielles. Aligner les réglementations sectorielles pour soutenir l'ambition industrielle, notamment en matière environnementale.

Action concrète

Fin 2010, toutes les décisions ou projets de texte doivent comporter une dimension d'analyse d'impact industriel et les décrets d'application doivent tenir compte de la stratégie industrielle du pays.

► Chassons en meute !

“

S'assurer que les financements des projets bénéficient à l'ensemble de l'écosystème innovant (Grands groupes / ETI / PME / TPE) est indispensable. Il faut promouvoir et généraliser les bonnes pratiques comme celles définies dans la Charte d'engagement de la FIEEC, par exemple, en conditionnant les financements à des engagements clairs des plus grands acteurs dans la durée et convaincre in fine de l'intérêt de préserver les écosystèmes, facteurs clefs de succès. Au-delà, la meute doit inclure l'administration qui doit devenir un soutien à nos entreprises qui exportent, créent de la richesse et de l'emploi.



*Pierre-Jean Albrieux, Président Institut IFTEC,
Président GFIE*

”

La principale proposition

Généraliser le recours aux bonnes pratiques de la profession des IEEC entre grands groupes, ETI, PME et TPE par exemple en conditionnant toutes les aides publiques à une politique d'engagement réciproques des entreprises (Grandes, Intermédiaires, Petites) et vérifier ces engagements.

Action concrète

Formaliser des engagements réciproques au sein d'écosystèmes de croissance en se basant sur les premières propositions du secteur des IEEC.

► Mettre l'accent sur le développement des outils de production en France

“

L'industrie c'est la recherche, l'innovation et avant tout une aventure humaine. Avoir des usines sur son territoire c'est générer de l'activité au sens large, de la valeur et de la vie. Pour l'entreprise, c'est permettre une connexion entre marchés, clients, centres R&D, outils de production. Pour notre pays, c'est la seule manière de faire en sorte que la France cesse de s'appauvrir. Avec un cadre juridique moins contraignant et surtout pas plus stable, nous pouvons garder des usines compétitives dans nos régions, et créer, aux plans local et national, activités et valeur. Cela passe évidemment par l'accompagnement des investissements réalisés, la visibilité du contexte réglementaire, et par la généralisation des meilleures pratiques d'innovation, de production et de management.



*Pierre-Louis François, Président Groupe Atlantic,
Président UNICLIMA*

”

La principale proposition

Mettre en place un Crédit d'Impôt Innovation qui permette aux entreprises de maintenir le lien conception/production et généraliser le déploiement des bonnes pratiques d'excellence opérationnelle.

Action concrète

Créer le Crédit d'Impôt Innovation en 2011 et mettre en œuvre les propositions du Comité National Qualité Performance (CNQP) avant fin 2010.

► Soutenir les PME et les ETI, notamment dans leur financement

“

Les PME et les ETI sont des créateurs de richesses et d'innovations, mais elles restent fragiles et plus sensibles aux fluctuations économiques que les grandes entreprises.

Si l'on veut sauvegarder ces acteurs, parfois relégués au second plan, il nous faut leur accorder une attention particulière et leur donner les moyens de se développer et de croître, au sein d'un écosystème accueillant.



*Joseph PUZO, Président d'AXON' Câble,
Membre du GIXEL*

”

La principale proposition

Développer des outils de financement longs compatibles avec les durées des investissements industriels.

Action concrète

Mise en place de nouveaux outils de financement pour le second semestre 2010, notamment ciblées sur les PME et les ETI (Entreprises de Taille Individuelle).

► Bâtir sur les pôles de compétitivité et en faire de véritables « pôles de marchés » décloisonnés

“

Les pôles de compétitivité ont été un succès et une initiative gagnante. Mais il faut désormais capitaliser sur l'existant pour les faire évoluer vers plus d'efficacité. Je vois deux axes majeurs : professionnaliser leur management de projets, notamment en utilisant des méthodes d'excellence opérationnelle, et « décloisonner » leurs actions, en créant des liens entre les pôles autour de logiques de marchés.



Ainsi, si on parle de télésanté, il nous faut croiser les pôles de l'électronique, du logiciel, du médical et de la domotique. Les technologies de l'information notamment de téléprésence, peuvent être des outils au service de cette démarche de décloisonnement.

*Gérard Matheron, STMicroelectronics,
Président du SITELESC*

”

La principale proposition

Favoriser les rapprochements entre projets de différents pôles, selon une logique de filière industrielle. Mailler les différents pôles de compétitivité avec des outils de communication TIC très performants.

Action concrète

Mise en place avant fin 2010 .

► Cesser d'être naïf : surveillons nos marchés et le respect des règles communes tout en attirant les groupes étrangers !

“

Aujourd'hui, la loi est supposée être la réponse pertinente à un problème posé. Mais au-delà de la contrainte nouvelle ainsi créée, nous constatons que le non respect des textes par des acteurs peu vertueux accentue les distorsions de concurrence et peut s'avérer dangereux pour les consommateurs. Par exemple, la pose de matériels électriques contrefaisants peut mettre le feu à un immeuble. Cette question de la loyauté des échanges et de la surveillance des marchés est fondamentale pour nos entreprises, à l'heure où internet permet bien des dérives. Il est urgent d'agir de façon volontaire et que l'Etat se donne les moyens de contrôler la bonne application par tous les acteurs des textes adoptés. Notre secteur est très actif dans ces démarches parce que la santé de nos concitoyens peut être en jeu.



*Jean-Jacques Blanc, Président Whirlpool France,
Président du GIFAM*

”

La principale proposition

Se donner les moyens, en liaison étroite avec les acteurs économiques concernés, d'opérer les contrôles pertinents sur les dérives constatées.

Action concrète

Renforcer les capacités de contrôle des douanes et de la DGCCRF et instaurer un travail plus étroit avec les grandes Fédérations.

► Accompagner nos entreprises dans la protection et la valorisation de leurs innovations

“

Echanger, partager, et confronter les avis, c'est évidemment essentiel dans un processus d'innovation et de création de valeur. Pour autant, il ne faut pas pêcher par naïveté. Savoir protéger les innovations essentielles, si besoin grâce aux brevets, est clé pour la compétitivité de nos industries. Le logiciel est au cœur du processus d'innovation, c'est également l'un des secteurs où le débat est le plus vif en ce qui concerne la protection des inventions. Il faut agir avec pragmatisme, tracer la ligne qui permette à nos industriels de se protéger et d'attaquer en confiance les marchés internationaux, tout en favorisant l'échange et la création de valeur collective. L'accompagnement des PME et des ETI dans les processus visant à breveter leurs innovations est donc essentiel.



*Patrick Bertrand, Directeur Général CEGID,
Président de l'AFDEL*

”

La principale proposition

Mettre en place, au niveau des régions, un accompagnement technique et financier permettant aux PME et ETI de mieux protéger leurs innovations.

Action concrète

Lancer une campagne de sensibilisation sur la protection et la valorisation de la propriété intellectuelle à l'attention des PME et des ETI.

► Remettre la normalisation au centre de la croissance et de la compétitivité !

“

Le respect de la norme, c'est la garantie d'une équité de concurrence et le moyen de s'assurer de la diffusion des innovations de l'industrie française. Aujourd'hui, le processus de normalisation doit être un des leviers de notre stratégie industrielle pour les marchés du futur. Notre secteur a bâti une partie de sa force grâce à l'investissement important des industriels de la profession et à l'excellence de son système de normalisation - représenté par son bureau national, l'UTE (Union Technique de l'Electricité) - dont le modèle économique est une référence aujourd'hui, unanimement appréciée par les acteurs industriels, séparant clairement les démarches d'intérêt général et les activités de nature commerciales soumises à concurrence (certification, formation...).

L'ambition française doit être de bâtir un système de normalisation performant au service avant tout des entreprises industrielles. Pour ce faire, il faut s'assurer que le nouveau système français de normalisation écarte tout conflit d'intérêts potentiel, recentre les actions sur les attentes stratégiques de nos industriels tout en capitalisant sur les avantages d'une approche sectorielle.



Claude Breining, Schneider Electric, Président de la Commission de Politique Technique de la FIEEC

”

La principale proposition

Accompagner la réforme réglementaire de la normalisation en bâtissant un modèle de fonctionnement exemplaire, respectueux des compétences propres de chaque secteur industriel.

Action concrète

Lancer une enquête de satisfaction des acteurs industriels d'ici fin 2010

**L'IMPLICATION DE TOUTE UNE PROFESSION :
LA FIEEC A PARTICIPÉ À TOUS LES GROUPES
DE TRAVAIL DES EGI**

GT1 : Innovation et entrepreneuriat

“

Entreprendre et innover, c'est essentiel. Mais l'entrepreneuriat ne s'arrête pas une fois que l'entreprise est créée, il faut ensuite investir, embaucher, croître, développer, etc., on l'oublie trop souvent. La PME se doit de devenir une « Entreprise de Taille Intermédiaire » ! Ce n'est déjà pas facile en France de façon générale, mais en temps de crise, il faut encore plus pérenniser les entreprises pour sauvegarder l'emploi et les compétences. L'État a mis en place un système pour soutenir les banques lors de la crise ; il devrait faire de même pour soutenir les PME/PMI. Le tissu industriel est fragile. Nos clients risquent de manquer de ressources lorsque la reprise sera là. Les banques doivent apprendre à connaître le métier des entreprises et gérer autant le risque industriel que le risque bancaire. Quand à l'innovation, elle ne peut se valoriser que dans le processus de production. Par ailleurs, la France doit avoir des universités et des laboratoires de haut niveau mais aussi elle doit favoriser l'innovation dans le process industriel, par exemple, par une incitation du type CIR appliquée à ce secteur de l'innovation.



Jean-Luc Duquesne
CEO Convergie
Président du GT
FIEEC Grands Groupes - PME - ETI

”

GT2 : Emploi et Formation

“

Plus que jamais, notre industrie se doit d'être attractive. Il en va de notre capacité à assumer les marchés du futur qui s'annoncent, et à offrir des solutions viables à grande échelle pour répondre aux besoins sociétaux.

Les projections réalisées montrent que les besoins de recrutement de nos industries ne pourront être assurés à moyen terme. Cette pénurie ne pourra que freiner la croissance de nos professions, à l'heure où les marchés qui s'esquissent actuellement seront matures. Aussi, il est très important de nous mobiliser autour de ce sujet et nous doter des outils nécessaires.

En ce sens, la FIEEC a souhaité proposer aux EGI une initiative originale qu'elle s'apprête à lancer, et dont le but est de rapprocher les élèves du monde des entreprises.



Jean-Christophe Prunet
Président de
Rohde&Schwarz
France
Président du GTFIEEC
« Attractivité des métiers »

”

GT3 : Accès aux financements

“

La question de l'accès de l'industrie et notamment des ETI et PME, aux financements qu'ils soient ou non bancaires, met en lumière d'une part le foisonnement inextricable des moyens et d'autre part l'inadaptation des instruments financiers aux contraintes des industriels au premier rang desquelles figure la longue durée.

Ces EGI doivent être l'occasion de mettre en lumière le caractère structurant de l'industrie et contribuer à créer un contexte fiscal et réglementaire notamment pour orienter vers elle des financements stables.

Bernard Fontant
STMicroelectronics

”

GT4 : Compétitivité et croissance verte

“

« Le débat sur la croissance verte et la compétitivité a démontré que nous avons l'opportunité d'innover et d'associer dès à présent performance écologique et performance économique grâce à l'efficacité énergétique accrue des équipements innovants ainsi qu'une meilleure utilisation des ressources naturelles.

Cependant, la crise économique actuelle est un frein pour les évolutions technologiques dont la mise en application est nécessaire pour conforter la performance industrielle française en sortie de crise. Par conséquent des actions immédiates sont indispensables pour soutenir la dynamique d'innovation et ainsi promouvoir la compétitivité des entreprises françaises, valoriser leur savoir-faire et conforter des filières performantes telles que les filières électrique et électronique, composantes importantes et entraînant de l'industrie.

Dans cette optique, une mesure claire et lisible pourrait être d'élargir le crédit d'impôt recherche pour l'étendre à l'ensemble des dépenses d'innovation et accompagner les entreprises jusqu'à la commercialisation effective et réussie des produits innovants. En complément, des taux de bonification différenciés peuvent être appliqués selon les actions économiques et sociales envisagées.

Ce n'est pas le moment de mettre la R&D au chômage. Préparons l'avenir en intégrant les évolutions technologiques permettant aux entreprises de sortir renforcées de la crise. »



Claude Henry
PDG de Leroy-Somer

”

GT5 : Politique de filière / Décloisonnement

“

La démarche de décloisonnement et de réflexion en termes de « filières » a d'abord pour but de favoriser le maintien et la création d'un maximum d'emplois en France. C'est pour cela qu'un consensus est indispensable au bon fonctionnement de l'économie et de la société tout entière.

Le coût social (et humain) de la désindustrialisation n'est pas suffisamment pris en compte dans les réflexions et dans les rapports grands groupes / PME. C'est pourquoi le décloisonnement est un enjeu central : la création d'emploi est ici, à la fois le catalyseur de la démarche, mais surtout son résultat espéré.



Bernard Bismuth
PDG de CCI-
Eurolam

”

GT6 : Biens intermédiaires - Eco-industries

“

L'efficacité énergétique, dans les bâtiments neufs ou anciens, résidentiels ou tertiaires, permet d'aller chercher des gisements d'économies d'énergie très importants. On estime les économies potentielles à plus de 100 millions de tonnes de CO2 par an. Cela représente une très grande opportunité pour nous de devenir des leaders mondiaux dans un domaine d'utilité publique. L'efficacité énergétique doit être au centre des politiques publiques pour construire les fondations d'une croissance durable et toutes nos entreprises sont prêtes à s'engager dans cette voie pour le bien être des générations futures.



Jean-Pierre Chardon
Schneider Electric
Vice-Président FIEEC,
Président Gimélec

”

GT7 : Industries de santé

“

Le contexte actuel d'augmentation des dépenses de soins (vieillesse de la population, augmentation de la demande de soins et baisse de la démographie médicale) constitue une crise majeure de notre système de soins. Depuis la domotique (maintien à domicile des personnes âgées ou dépendantes) jusqu'aux applications de télémédecine (grâce aux technologies médicales), la télésanté s'impose comme une solution permettant de faire un saut à la fois quantitatif (plus de patients traités) et qualitatif (meilleures conditions de confort et de sécurité), tout en optimisant les coûts du système de soins.



Joël Karecki
Président de Philips
France & Maghreb
Vice-Président FIEEC

”

GT8 : Industries des TIC

“

Les Services et Technologies de l'Information et de la Communication (STIC) sont des vecteurs forts de compétitivité pour nos entreprises. Les conclusions de notre groupe visent à faire de la France l'un des 5 leaders mondiaux du numérique à l'horizon 2015 dans les technologies, les services et les usages. Pour cela, le développement sur l'ensemble du territoire national d'écosystèmes numériques associant technologies, services et usages, différenciateurs, est indispensable. Eriger la filière STIC française en priorité de la politique industrielle en vue d'en faire un moteur de croissance durable et d'emplois grâce à la généralisation de « l'intelligence numérique » dans l'ensemble des secteurs économiques et sociaux doit donc être un impératif pour le Gouvernement.

”



Pierre Gattaz
Président du Directoire de Radiall
Président de la FIEEC

GT9 : Matériel de transport

“

« Les EGI se présentent à l'heure de l'explosion des fonctionnalités et possibilités offertes par les technologies de l'énergie combinées à celle de l'information et de la communication.

Elles constituent de formidables opportunités pour notre industrie, pour gagner en compétitivité et assurer l'existence d'une mobilité durable, efficiente tant au niveau national et européen qu'international, au service de la croissance et de l'emploi. »

”



Laurent Gouzènes
STMicroelectronics
Président de la commission
Economie
de la FIEEC

GT10 : Biens de consommation

“

Au-delà des mesures techniques, législatives et structurelles qui ressortiront des Etats Généraux, l'Industrie a besoin que les services de l'Etat, les partenaires sociaux, les associations de consommateurs deviennent de véritables partenaires des entreprises, à l'image de ce que nous pouvons constater dans d'autres états européens.

Nous devons travailler en mode collaboratif et abandonner nos réflexes de sanction et d'opposition. C'est une véritable révolution culturelle que nous attendons de ces Etats Généraux de l'Industrie !

”



Alain Grimm-Hecker
Groupe Seb,
Président FIEEC en
charge des relations
Industrie/Commerce

Conclusion

La présente contribution de la FIEEC (Fédération des Industries Electriques, Electroniques et de Communication) s'inscrit dans la suite et en complément des contributions du MEDEF et du GFI (Groupe des Fédérations Industrielles).

“

Les Etats Généraux de l'industrie arrivent à point nommé pour capitaliser sur le débat initié dans le cadre de l'Emprunt National. Il nous faut redéfinir une ambition partagée,

collective, décloisonner les chapelles, économiques et administratives, proposer des actions et réformes concrètes pour tendre vers un objectif partagé. Les Etats Généraux nous y invitent, profitons-en !

Le moment est important, la révolution industrielle, portée par la gestion intelligente de l'énergie et le déploiement du numérique, débute. Les marchés du futur sont identifiés, les acteurs mobilisés, les grands axes confirmés, il ne manque plus qu'une impulsion politique résolue. Le secteur électrique, électronique et de communication, ses grandes entreprises, ses ETI et ses PME innovantes sont aux premières lignes de ce changement profond, ne ratons pas une occasion historique ! »

Pierre Gattaz

Président de la FIEEC

”



La FIEEC est une grande Fédération de l'Industrie qui regroupe 25 syndicats professionnels.

- Plus de **2000** entreprises, dont 86% de PME
- Près de **400 000** salariés,
- Plus de **84 milliards** d'euros de chiffre d'affaires



SIRMELEC



ANNEXE 3

Instances publiques

Les priorités d'action pour les Etats Généraux de l'Industrie identifiées par les CCI

Les Etats Généraux de l'Industrie nous donnent l'occasion d'agir sur les causes structurelles de l'affaiblissement de notre industrie alors que les interventions publiques se limitent souvent à en réparer, temporairement, les effets.

Maintes fois débattus dans le cadre des EGI, et en d'autres occasions, les priorités proposées par le réseau des CCI ne traitent volontairement pas des facteurs primordiaux pour la compétitivité des entreprises que sont : la fiscalité, le coût du travail, les contraintes réglementaires spécifiquement nationales et la parité de l'euro, qui doivent rester une préoccupation permanente des décideurs politiques et de l'Administration.

Ces propositions se concentrent sur les facteurs qui concourent à la performance, à la pérennisation et au développement du système productif (industrie + services à l'industrie) et des emplois. De façon volontairement synthétique, les sept axes sont illustrés par des thématiques opérationnelles qui ont déjà, pour la plupart, fait l'objet de fiches de propositions d'actions que le réseau consulaire a fournies au CNEGI et aux groupes nationaux ou régionaux.

1. Intéresser les jeunes aux métiers de l'industrie. Développer l'attractivité et renforcer l'acceptation de l'industrie dans la société et dans les territoires

- Revaloriser l'image des métiers industriels, à travers le système éducatif¹, l'apprentissage², les forums métiers, la création d'événements territoriaux ...
- Promouvoir la visite de sites industriels et le "Made in France" avec déploiement d'un dispositif de professionnalisation des visites d'entreprise³.

2. Soutenir l'innovation et le développement de la compétitivité des entreprises

- Renforcer la promotion et les aides à l'innovation non technologique (marketing, services, organisation...), les étendre à la pré-industrialisation de biens et de services innovants.
- Améliorer la créativité et la protection de l'innovation émanant de PME : propriété intellectuelle, contrefaçon, expertise d'analyse et conseils pour les brevets et contrats.
- Développer la veille stratégique, l'analyse prospective et les capacités d'anticipation des filières industrielles⁴ ⁵. Aider les entreprises à diversifier leurs marchés. Capitaliser et analyser les études prospectives passées pour mieux comprendre les évolutions structurelles à venir.

¹ Cf. proposition ACFCI : *Découvrir et choisir les métiers de l'industrie*

² Cf. proposition ACFCI : *Mobilisation des entreprises en faveur de l'emploi d'apprentis pour les métiers de l'industrie*

³ Cf. proposition ACFCI : *Promouvoir le rôle des entreprises pour mieux intégrer l'industrie dans la société et dans le territoire.*

⁴ Cf. proposition ACFCI ; *Groupes prospectifs régionaux : voir pour comprendre, comprendre pour agir*

⁵ Cf. proposition ACFCI : *Mise en place d'une démarche nationale d'intelligence stratégique et prospective au service de l'innovation*

- Rééquilibrer les aides aux entreprises très orientées "amorçage" et pas assez "développement". Aider financièrement la mise en place d'une première organisation commerciale.
- Appliquer aux entreprises en création les charges applicables aux auto-entrepreneurs ; respecter une proportionnalité entre chiffre d'affaires et charges sociales.

3. Grandir et transmettre en maîtrisant les outils de sa croissance

- Saisir l'opportunité du départ en retraite de nombreux chefs d'entreprise pour restructurer certaines filières (regroupement de PMI pour favoriser l'émergence d'ETI, modernisation de l'outil, réorientation de l'activité ...) et financer la reprise de PMI par d'autres PMI
- Consolider le patrimoine des entreprises industrielles qui ont un potentiel dans leur secteur ou sur de nouveaux marchés.
- Evaluer l'impact du relèvement des seuils sociaux.
- Aider les PMI dans l'étape de croissance qui les oblige à structurer l'équipe de direction.
- Aider les chefs d'entreprises à acquérir la culture et la vision qui peuvent le cas échéant leur manquer en matière de stratégie et de finances.

4. Projeter l'entreprise sur de nouveaux marchés, en particulier à l'international

- Soutenir les démarches de recherche d'alliances permettant aux PME de mutualiser leurs ressources en vue de pénétrer des marchés qu'elles ne peuvent conquérir individuellement, notamment à l'international.
- Encourager le portage et le tutorat facilitant l'implantation d'entreprises sur de nouveaux marchés.
- Rationnaliser le dispositif d'information et la cohérence des aides aux entreprises qui souffrent de trop de dispersion⁶. S'assurer que les aides publiques mobilisées sont adaptées au projet stratégique de l'entreprise.

5. Résorber les surcapacités de production de certaines filières

- Gérer le déclin d'activités structurellement déficitaires, en limitant les conséquences sur les emplois et les territoires.
- Créer une prime à la casse pour le matériel de production de PMI dans certains secteurs d'activité particulièrement fragmentés⁷.

⁶ Cf. proposition ACFCI : *Une base de données des aides financières et techniques publiques pour les entreprises, en appui à leurs projets*

⁷ Cf. proposition ACFCI : *Création d'une prime à la casse pour les machines dans les secteurs présentant des surcapacités de production structurelles*

6. Structurer les relations entre acteurs d'une filière industrielle

- Mettre en place un dispositif de notation de la relation client-fournisseur (RSE : responsabilité sociétale de l'entreprise) dans l'industrie, sur la base d'évaluations croisées gérées par un organisme indépendant⁸.
- Développer un schéma de développement industriel novateur, axé sur les technologies émergentes et soutenus par une gouvernance d'acteurs.
- Favoriser la connaissance mutuelle des acteurs d'une même filière / d'un même territoire pour « jouer collectif » et améliorer la compétitivité de l'ensemble.

7. Agir sur l'environnement de l'industrie pour contribuer à sa compétitivité

- Remédier aux carences territoriales : aménagements, infrastructures, qualité de main d'œuvre, de formation ...
- Préserver un prix de l'énergie, et plus particulièrement de l'électricité, favorable à la compétitivité des fabrications nationales^{9 10}.

⁸ Cf. proposition ACFCI : *Dispositif de notation RSE de la relation client-fournisseur dans l'industrie*

⁹ Cf. proposition ACFCI : *Après les particuliers, étendre aux petits professionnels et aux PME le droit de retour aux tarifs réglementés de l'électricité (réversibilité)*

¹⁰ Cf. proposition ACFCI : *Rendre plus flexibles et compréhensibles les contrats de fourniture d'électricité des PMI restées au tarif réglementé*

<p>Intitulé de la proposition d'action</p>	<p><i>Après les particuliers, étendre aux petits professionnels et aux PME le droit de retour aux tarifs réglementés de l'électricité (réversibilité) et concrétiser l'ouverture du marché.</i></p>
<p>Objectif recherché, et cohérence par rapport au diagnostic de la première phase des EGI</p>	<p>5 ans après la libéralisation des marchés de l'électricité, le processus reste en panne, seuls 7,4% des sites non résidentiels (artisans, commerçants, agriculteurs, PME, collectivités ...) ont opté pour une offre de marché. Pourtant :</p> <ul style="list-style-type: none"> • depuis l'ouverture du marché, les fournisseurs alternatifs proposent jusqu'à -10% sur le prix du kWh (par rapport au tarif réglementé) aux petits professionnels ; • contrairement au tarif réglementé, dont le contrat restera basique, les offres de marché s'enrichissent d'outils d'efficacité énergétique pour réduire la consommation électrique ; • si, dans l'avenir, le tarif réglementé venait à disparaître pour les professionnels, ces derniers entreraient sur le marché libre sans expérience préalable, et donc mal préparés pour choisir une nouvelle offre.
<p>Coût de la proposition (en millions d'euros) :</p>	<p>Les fournisseurs historiques pourraient perdre (court-moyen terme) jusqu'à 20% des sites de leur clientèle non résidentielle, beaucoup moins en termes de quantités d'énergie commercialisée. Neutre</p>
<p>Description de la proposition :</p>	<p>Modification de l'article 66 de la loi du 13 juillet 2005. Profiter d'une « fenêtre » législative pour instaurer <u>rapidement</u> la réversibilité des tarifs de l'électricité pour les petits professionnels et les petites entreprises, sans attendre la loi NOME (nouvelle organisation des marchés de l'Energie) dont les discussions ont été repoussées.</p>
<p>Retours attendus (emplois, pour le tissu industriel, pour la compétitivité de l'industrie, pour l'environnement, etc...) : Acteurs impliqués dans sa mise en œuvre (bénéficiaires, opérateurs, autres...) :</p>	<p>Une amélioration de la compétitivité des petites entreprises est attendue, à travers la diminution du coût de leur énergie (jusqu'à 10%) et de leur consommation, au bénéfice de l'environnement.</p> <p>Les bénéficiaires sont d'abord les professionnels consommant de l'électricité mais aussi les fournisseurs alternatifs qui profiteront d'une véritable ouverture du marché. Nécessaire adaptation des fournisseurs historiques pour ne pas pâtir de la perte d'une rente de situation.</p>
<p>Modalités financières d'intervention publique nationale (prêts, subventions, capital), articulation / cohérence avec les financements existants, et effet levier par rapport aux autres financements</p>	<p>La mesure ne nécessite pas, a priori, de fonds publics, sauf si un soutien financier est apporté aux fournisseurs historiques.</p>

Niveau de consensus de la proposition :

<p>Intitulé de la proposition d'action</p>	<p><i>Rendre plus flexibles et compréhensibles les contrats de fourniture d'électricité des PMI restées au tarif réglementé, pour leur permettre d'ajuster leurs charges de fourniture d'énergie à leur activité, qu'elle soit en hausse ou en baisse.</i></p>
<p>Objectif recherché, et cohérence par rapport au diagnostic de la première phase des EGI</p> <p>Coût de la proposition (en millions d'euros) :</p> <p>Public</p> <p>Privé</p> <p>Description de la proposition :</p> <p>Retours attendus (emplois, pour le tissu industriel, pour la compétitivité de l'industrie, pour l'environnement, etc...) :</p> <p>Acteurs impliqués dans sa mise en œuvre (bénéficiaires, opérateurs, autres...) :</p>	<p>Les industriels doivent avoir la possibilité contractuelle, et non pénalisante, de pouvoir, chaque année, revoir à la baisse la puissance souscrite, comme ils peuvent déjà le faire pour une augmentation de puissance.</p> <p>En effet, une réduction de puissance s'avère durablement pénalisante pour l'entreprise lorsque l'activité reprend et qu'elle veut modifier à la hausse la puissance électrique souscrite.</p> <p>La mesure permettrait aux 27000 entreprises concernées (250kW et +) de mieux résister aux crises conjoncturelles.</p> <p>Outre un assouplissement des contraintes contractuelles, les industriels ont besoin de contrats suffisamment compréhensibles pour qu'ils puissent en optimiser les potentialités.</p> <p>Doit être évalué par les fournisseurs historiques d'électricité.</p> <p>Neutre</p> <p>A évaluer par les fournisseurs historiques</p> <p>Les fournisseurs historiques se disent « dépositaires » des tarifs réglementés gérés par les pouvoirs publics et plus directement par la Direction générale de l'énergie et du climat (MEEDDM)</p> <p>c'est un enjeu de soutien à l'industrie en période de crise et de compétitivité ; le manque à gagner pour une PME industrielle peut atteindre 0,5 point de marge quand son activité chute de 30 à 40%.</p> <p>Le coût de l'énergie doit rester un avantage concurrentiel pour l'industrie française.</p> <p>Au coté des services de l'Etat, les fournisseurs historiques (EDF + entreprises locales de distribution) sont les premiers concernés pour adapter les contrats de fourniture d'électricité.</p> <p>Les bénéficiaires seront les PMI restées au tarif réglementé pour des puissances souscrites élevées.</p>
<p>Modalités financières d'intervention publique nationale (prêts, subventions, capital), articulation / cohérence avec les financements existants, et effet levier par rapport aux autres financements</p>	<p>La mesure ne nécessite pas, a priori, de fonds publics, sauf si un soutien financier est apporté aux fournisseurs historiques.</p>

Niveau de consensus de la proposition :

<p>Intitulé de la proposition d'action</p>	<p><i>Découvrir et choisir les métiers de l'industrie</i></p>
<p>Objectif recherché, et cohérence par rapport au diagnostic de la première phase des EGI</p>	<p>Améliorer l'attractivité des métiers de l'industrie chez les jeunes et favoriser les parcours en apprentissage</p>
<p>Coût de la proposition (en millions d'euros) :</p>	<p>Etude détaillée : 50 000 € Mise en œuvre des préconisations et actions de promotion dans des régions test : 0.5 M€ Coût total : 0,55 M €,</p>
<p>Public</p>	<p>X</p> <ul style="list-style-type: none"> - Réalisation d'une enquête détaillée sur les trajectoires et le parcours professionnel à 4 ans des jeunes formés en CFA industriel ou en école supérieure à dominante industrielle des CCI (hors écoles d'ingénieurs). - Cette étude permettra de démontrer comment, après quelques années de vie professionnelle, le jeune ayant suivi une formation en apprentissage industriel ou en supérieur court industriel dispose d'avantages que lui a procuré ce parcours en termes d'employabilité et de professionnalisme. Ces résultats seraient valorisés en vue de contribuer à améliorer l'attractivité des métiers de l'industrie, - Action de promotion et de présentation des métiers de l'industrie, de l'apprentissage industriel et des filières spécialisées, aux jeunes à l'occasion de rencontres organisées par les CCI leurs CFA et leurs écoles (Nuits de l'orientation, rencontres avec des apprentis = « mercredis de l'apprentissage » ...). Ces échanges avec d'autres jeunes et les professionnels de l'industrie doit inciter les visiteurs à choisir des formations dans le domaine industriel, souvent en pédagogie par alternance.
<p>Description de la proposition : Retours attendus (emplois, pour le tissu industriel, pour la compétitivité de l'industrie, pour l'environnement, etc...) : Acteurs impliqués dans sa mise en œuvre (bénéficiaires, opérateurs, autres...) :</p>	<ul style="list-style-type: none"> - CCI, CFA et écoles spécialisées - Collèges et Lycées - Jeunes formés en apprentissage dans les CFA industriels et les écoles spécialisées des CCI - Professionnels du secteur
<p>Modalités financières d'intervention publique (prêts, subventions, capital), articulation / cohérence avec les financements existants, et effet levier par rapport aux autres financements</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Subvention pour l'étude - cofinancement (subvention) pour la mise en œuvre des actions préconisées

<p>Intitulé de la proposition d'action</p>	<p><i>Mobilisation des entreprises en faveur de l'emploi d'apprentis pour les métiers de l'industrie</i></p>
<p>Objectif recherché, et cohérence par rapport au diagnostic de la première phase des EGI</p>	<p>Démultiplier les formations en alternance dans les industries, en particulier au niveau bac pro et + , augmenter ainsi l'emploi de jeunes qualifiés dans le secteur.</p>
<p>Coût de la proposition (en millions d'euros) :</p>	<p>22 développeurs des CCI/CRCI implantés au niveau régional : 1.1 M€ / an</p>
<p>Public Privé</p>	<p>X</p>
<p>Description de la proposition :</p>	<p>Si les apprentis représentent 33% des effectifs des formations industrielles de niveau V, ils ne sont plus que 20% au niveau Bac, 12% au niveau Bac+2 et 9% dans les formations d'ingénieurs. La création de développeurs de l'apprentissage spécialisés dans les métiers de l'industrie permettrait de développer davantage cette filière de formation aux niveaux Bac et supérieur.</p>
<p>Retours attendus (emplois, pour le tissu industriel, pour la compétitivité de l'industrie, pour l'environnement, etc...) :</p>	<p>Proposer une main d'œuvre qualifiée et très rapidement "intégrable" sur le marché du travail, compte tenu de la montée des qualifications requises sur le marché du travail dans ces catégories professionnelles.</p>
<p>Acteurs impliqués dans sa mise en œuvre (bénéficiaires, opérateurs, autres...) :</p>	<p>- Entreprises et jeunes - Centres de formation d'apprentissage (dont ceux des CCI)</p>
<p>Modalités financières d'intervention publique nationale (prêts, subventions, capital), articulation / cohérence avec les financements existants, et effet levier par rapport aux autres financements</p>	<p>Subventions et cofinancement.</p>

Intitulé de la proposition d'action	<i>PROMOUVOIR LE RÔLE DES ENTREPRISES POUR MIEUX INTEGRER L'INDUSTRIE DANS LA SOCIETE ET DANS LE TERRITOIRE</i>
Objectif recherché, et cohérence par rapport au diagnostic de la première phase des EGI	<p>Améliorer l'attractivité des métiers de l'industrie, renforcer l'ancrage et le développement des entreprises sur leur territoire. Axes d'action :</p> <ul style="list-style-type: none"> - l'amélioration de l'acceptation sociale des sites de production - la promotion des métiers de l'industrie, en particulier chez les jeunes - la promotion de l'industrie « made in France » par les valeurs d'innovation, de qualité, de développement durable - l'adéquation des formations initiales et continues aux évolutions des besoins des entreprises.
Coût de la proposition (en millions d'euros) : <div style="display: flex; justify-content: space-between;"> <div style="width: 45%;"></div> <div style="width: 45%; text-align: right;"> Public Privé </div> </div>	<p>A étudier</p> <p>Création d'un ou plusieurs postes + crédits de fonctionnement</p>
Description de la proposition :	<p>En la matière des initiatives existent, elles sont souvent sectorielles, parfois non concertées. Au premier rang de ces actions, la visite d'entreprise (ou tourisme industriel) permet à l'entreprise de faire découvrir son histoire, ses savoir-faire, ses produits, mais aussi de valoriser ses métiers et ses équipes. Mais elles concernent principalement des entreprises artisanales ne jouissant pas d'une image de voisinage négative, ou de grandes entreprises structurées pour communiquer et recevoir des visiteurs (centrales EDF, Airbus...)</p> <p>La proposition doit se concrétiser, prioritairement, via :</p> <ul style="list-style-type: none"> - La création d'une entité qui au sein du ministère se dédierait à changer l'image de l'industrie : déterminer les priorités d'action par secteur d'activité/territoire, coordonner les initiatives locales, consulter et d'orienter les actions d'autres services de l'Etat (Education nationale, Enseignement supérieur et Recherche, Tourisme...) - Le déploiement d'un dispositif de professionnalisation des visites d'entreprise pour qu'elles soient plus lisibles et plus impactantes. Le dispositif "Destination Entreprise" développé par l'ACFCI et labellisé Qualité Tourisme peut être une base de travail dans cette perspective. <p>Si les entreprises trouvent la main d'œuvre et les qualifications nécessaires pour se développer, si elles baignent dans un environnement bienveillant avec des interlocuteurs comprenant leurs enjeux et leurs contraintes, elles profiteront d'un contexte favorable à leur expansion et seront d'autant moins enclines à se délocaliser.</p> <p>Bénéficiaires : entreprises industrielles et de services à l'industrie Opérateurs interlocuteurs de l'entité nationale : C(R)CI, CMA, organisations professionnelles, collectivités ... Services de l'Etat dans différents ministères.</p>
Retours attendus (emplois, pour le tissu industriel, pour la compétitivité de l'industrie, pour l'environnement, etc...) :	
Acteurs impliqués dans sa mise en œuvre (bénéficiaires, opérateurs, autres...) :	
Modalités financières d'intervention publique (prêts, subventions, capital), articulation / cohérence avec les financements existants, et effet levier par rapport aux autres financements	<p>Budget de fonctionnement du ministère</p>

Niveau de consensus de la proposition :

Intitulé de la proposition d'action	<p><i>GROUPES PROSPECTIFS REGIONAUX : voir pour comprendre, comprendre pour agir.</i></p>
Objectif recherché, et cohérence par rapport au diagnostic de la première phase des EGI	<p>Créer et animer, à travers un réseau d'entreprises, un système de veille prospective et participative, dans les secteurs clés pour l'économie régionale afin d'apporter aux PMI de la visibilité sur l'évolution des marchés, la santé des filières industrielles et les changements susceptibles d'affecter leur environnement.</p> <p>La mutation des systèmes productifs et leur adaptation au contexte économique passent par le rapprochement d'entreprises d'un même territoire, en vue de leur redéploiement.</p> <p>« Pour s'allier à d'autres, il faut d'abord se rencontrer, se connaître, partager sur sa vision stratégique » (CDM Pays de la Loire)</p>
Coût de la proposition (en millions d'euros) : Public Privé	<p>0,5 million € sur 2 ans et par opération régionale, sur la base de l'opération CDM en Pays de la Loire</p> <p>0,25 million € pour la Région + Etat</p> <p>0,25 million € pour les structures d'accompagnement et entreprises</p>
Description de la proposition :	<p>La référence : l'initiative du Comité de Développement de la Métallurgie (CDM) des Pays de la Loire (avec le soutien de la DRIRE) qui a créé en 2007 le groupe Prospective pour animer un système de veille dans les domaines de la mécanique/métallurgie/matériaux..</p> <p>Ce groupe composé initialement de 22 industriels, en rassemble maintenant 65, plus 120 personnes ressources (experts comptables, acheteurs, banquiers ...) consultés tous les 4 mois. Les résultats de l'enquête sont analysés par les industriels qui décident des avis de vigilance et conseils à diffuser à 2500 entreprises de la région, sous le contrôle d'experts en prospective.</p> <p>http://www.ui44.fr/Services/doc/1_site_news_CDM.htm</p>
Retours attendus (emplois, pour le tissu industriel, pour la compétitivité de l'industrie, pour l'environnement, etc...) : Acteurs impliqués dans sa mise en œuvre (bénéficiaires, opérateurs, autres...) :	<p>Renforcement du tissu économique local à travers une capacité à résister aux mauvaises conjonctures, à identifier les opportunités de marchés et à développer collectivement une ambition d'expansion.</p> <p><u>Bénéficiaires</u>, toutes les entreprises des secteurs concernés + organismes locaux en charge du développement économique.</p> <p><u>Opérateurs</u>, structures d'accompagnement des entreprises : organisations professionnelles, centres techniques, pôles de compétitivité, C(R)CI... consultant en prospective + gestionnaire projet</p> <p><u>Financeurs</u>, la Région, l'Etat, les structures d'accompagnement (contribution en nature).</p>
Modalités financières d'intervention publique (prêts, subventions, capital), articulation / cohérence avec les financements existants, et effet levier par rapport aux autres financements	

Niveau de consensus de la proposition :

Intitulé de la proposition d'action	<i>Mise en place d'une démarche nationale d'intelligence stratégique et prospective au service de l'innovation</i>
<p>Objectif recherché, et cohérence par rapport au diagnostic de la première phase des EGI</p> <p>Coût de la proposition (en millions d'euros) :</p> <p style="text-align: center;">Public Privé</p> <p>Description de la proposition :</p> <p>Retours attendus (emplois, pour le tissu industriel, pour la compétitivité de l'industrie, pour l'environnement, etc...) :</p> <p>Acteurs impliqués dans sa mise en œuvre (bénéficiaires, opérateurs, autres...) :</p>	<p>Effectuer un accompagnement stratégique de la politique publique d'innovation :</p> <ul style="list-style-type: none"> - répondre à l'urgence d'une identification d'entreprises primo-innovatrices, de champions cachés, de gisement d'innovation, de marchés à travers une démarche de veille stratégique ; - effectuer des bilans risque/bénéfices des technologies ou innovations émergentes, - et analyser le potentiel d'emplois, à travers des méthodes de prévision technologique, d'évaluation technologique/d'innovation ou de prospective. <p>8 millions d'Euros</p> <p>Financement publics ou publics/privés (subventions) d'études et d'évaluation et de diagnostic</p> <p>Compte tenu du diagnostic (phase 1 des EGI), il apparaît indispensable,</p> <ul style="list-style-type: none"> - d'identifier quels secteurs, quelles applications sont particulièrement porteurs d'avenir, d'emplois, de bénéfices futurs et doivent être couverts par des laboratoires et des entreprises françaises, voire européennes ; - de coordonner les fonctions de diagnostic/identification des potentiels et ressources inexploitées en innovation à l'échelle nationale et régionale/locale, - d'opérer les évaluations et de produire des prospectives sur les filières et potentiels repérés. - D'effectuer des bilans risques/bénéfices des technologies/innovantes émergentes. <p>Pour cela, il est proposé de mettre en place un programme décentralisé sur le modèle du PIPAME, en réseau dont la gouvernance comprendra une cellule nationale de pilotage stratégique, des cellules régionales d'intelligence stratégiques adossées aux schémas régionaux d'intelligence économiques et comprenant des « capteurs » et des analystes (groupes d'experts) dont ceux des ambassades (ADIT, réseau des attachés scientifiques) et Ubifrance.</p> <p>Piloter la stratégie nationale d'innovation « en connaissance de cause ».</p> <p>Gain d'efficacité de la politique publique : identification des secteurs et innovations stratégiques et porteuses d'emploi ; éviter les décalages de positionnement des innovations/produits/technologies par rapport à la demande mondiale et donc gains financiers ; augmenter la population d'entreprises innovatrices.</p> <p>Le pilotage stratégique est confié au délégué interministériel à l'intelligence économique coordonnant un groupe de travail comprenant ministères concernés dont en priorité industrie (DGCI), Recherche et enseignement supérieur, Oseo, CDC, OTS, ADIT, ACFCI, Medef, les branches professionnelles, Comité Richelieu, Croissance Plus...</p> <p>En région, les préfets, les collectivités locales et les CCI.</p> <p>Bénéficiaires :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les responsables des politiques publiques industrie, recherche, innovation, collectivités et territoires au niveau national et local ; - les entreprises, les pôles de compétitivités, les laboratoires - les acteurs économiques accompagnant les projets et le développement d'entreprises
<p>Modalités financières d'intervention publique (prêts, subventions, capital), articulation / cohérence avec les financements existants, et effet levier par rapport aux autres financements</p>	<p>Orienter des financements existants incluant ceux des agences spécialisées, ceux liés aux actions des ministères ou des CCI (identifications des primo-innovateurs, animation, accompagnement) des entreprises)</p> <p>Financer les études, évaluations</p>

Intitulé de la proposition d'action	<i>Une base de données des aides financières et techniques publiques pour les entreprises, en appui à leurs projets.</i>
Objectif recherché, et cohérence par rapport au diagnostic de la première phase des EGI	Offrir aux entreprises un service en ligne leur permettant d'identifier les aides financières ou techniques (et les acteurs qui les gèrent) adaptées pour accompagner le développement de leurs projets.
Coût de la proposition (en millions d'euros) :	1,2 M€ intégrant les investissements techniques, communication nationale, fonctionnement de la cellule nationale et des mises à jour effectuées dans chaque région.
Public	Le réseau CCI pourrait prendre en charge la moitié de ce budget au niveau des allocations de ressources (équipe nationale et collaborateurs dans les 26 régions, DOM-COM compris). Une subvention complémentaire est indispensable pour assurer le service professionnel qu'exige un tel outil.
Privé	A étudier : accès payant aux informations de détail sur les dispositifs, sur abonnement (ex : experts comptables, réseau bancaire...).
Description de la proposition :	<p>Sur la base de l'outil www.semaphore.cci.fr initié et développé par la CCI Amiens puis essaimé dans le réseau CCI (16 régions à ce jour) avec le soutien initial d'OSEO, amplifier la vocation de cette base de données des dispositifs (européens, nationaux, régionaux, locaux) d'aides aux entreprises. : quel que soit le stade de vie de l'entreprise (création, développement, difficultés, transmission), elle peut se profiler selon plusieurs critères complémentaires pour identifier les aides (financières et le cas échéant techniques) adaptées à son projet : localisation (car les aides diffèrent parfois par zonage ou initiatives locales) ; secteur d'activité (branche, nomenclature APE) ; à un niveau plus fin : effectif, CA ; nature de son projet (typologie d'une quinzaine de cas)</p> <p>Le dispositif repose sur un site web qui suit les évolutions technologiques (nouvelle version en décembre 2009) et sur un réseau de veille et mise à jour des dispositifs d'aides assuré par 16 CCI ou CRCI. Le moteur de recherche peut être intégré en toute transparence dans n'importe quel site web d'acteur économique.</p> <p>Sémaphore connaît un usage croissant (500 000 visites uniques en 2009) mais doit encore être consolidé et faire l'objet d'une plus forte communication (qui n'existe pas aujourd'hui).</p> <p>Il peut encore évoluer dans ses fonctionnalités, notamment par un soutien actif à la promotion des services dématérialisés émanant des organismes publics et privés, permettant aux entreprises de constituer certains dossiers d'aides et de suivre leur traitement. Des réflexions ont commencé dans ce sens avec le conseil supérieur de l'ordre des experts comptables (CSOEC).</p>
Retours attendus (emplois, pour le tissu industriel, pour la compétitivité de l'industrie, pour l'environnement, etc...) :	<p>Efficiencie de l'appel aux aides publiques par rapport aux projets des entreprises : mobiliser l'aide adaptée au projet et à l'entreprise.</p> <p>Assurer une meilleure lisibilité des politiques publiques en faveur de l'industrie et des services à l'industrie, et de leur déclinaison en dispositifs d'aides opérationnels.</p>
Acteurs impliqués dans sa mise en œuvre (bénéficiaires, opérateurs, autres...) :	<p>Gestion Sémaphore assurée par la CCI Amiens, relayée dans 16 régions qui assurent une veille de dispositifs régionaux / locaux : chacun assure une veille active auprès des organismes de son territoire qui gèrent des dispositifs d'aides aux entreprises.</p> <p>Concertation en cours avec le CSOEC pour développer le service et déployer son usage auprès des experts-comptables.</p> <p>Bénéficiaires :</p> <ul style="list-style-type: none"> - les entreprises pour identifier des aides et les bons interlocuteurs de « proximité » (principe de subsidiarité) - les acteurs économiques accompagnant les projets d'entreprises, qui peuvent sur abonnement accéder au détail administratif et financier expliquant la gestion de l'aide. Acteurs publics, voire privés pour certaines initiatives peu concurrentielles.
Modalités financières d'intervention publique (prêts, subventions, capital), articulation / cohérence avec les financements existants, et effet levier par rapport aux autres financements	Besoin d'une subvention (investissement pour les développements techniques, par exemple sur la dématérialisation, et fonctionnement pour assurer la veille des dispositifs et la communication sur l'outil).

Niveau de consensus de la proposition :

<p>Intitulé de la proposition d'action</p>	<p><i>Création d'une prime à la casse pour les machines dans les secteurs présentant des surcapacités de production structurelles</i></p>
<p>Objectif recherché, et cohérence par rapport au diagnostic de la première phase des EGI</p>	<p>Rétablir le fonctionnement des mécanismes de marché et rendre efficaces les autres mesures d'accompagnement dans ces secteurs, actuellement inhibées par les surcapacités. Faciliter la réorganisation de ces secteurs et donc leur montée en gamme. Eviter d'alimenter le marché de l'occasion des machines industrielles qui profite en premier lieu aux pays low cost. Sortir du déclin des pans de notre industrie. Cohérence élevée avec le diagnostic établi.</p>
<p>Coût de la proposition (en millions d'euros) :</p>	<p>Fonction des secteurs retenus (de préférence fragmentés) et des restrictions imposées aux entreprises cibles (PME) et aux machines concernées (durée de présence sur le territoire...), ainsi qu'aux prix de reprise, voire aux investissements productifs réalisés sur de nouvelles machines qui permettent à une entreprise de diversifier ses marchés ... Un exemple : le coût d'une mesure restreinte aux PME de l'imprimerie se chiffrerait d'après nos calculs à quelques dizaines de millions d'euros.</p>
<p>Description de la proposition :</p>	<p>Lors d'une fermeture de site, ou d'une reprise/transmission d'entreprises, rachat par l'Etat (puis destruction) des capacités de production à un prix suffisamment attractif pour que la machine ne soit pas revendue à l'exportation.</p>
<p>Retours attendus (emplois, pour le tissu industriel, pour la compétitivité de l'industrie, pour l'environnement, etc...) :</p>	<p>Là encore, fonction des secteurs concernés. A titre d'exemple, dans l'imprimerie, les prévisions tablent sur une baisse d'un tiers des emplois à l'horizon 2025. Une gestion proactive des surcapacités permettrait la montée en gamme des acteurs sains du secteur, et donc des gains d'emplois, de compétences et de compétitivité. La modernisation de l'appareil productif aurait aussi des effets bénéfiques sur l'environnement. L'enjeu est majeur pour les industries mécaniques.</p>
<p>Acteurs impliqués dans sa mise en œuvre (bénéficiaires, opérateurs, autres...) :</p>	<p>Etat financeur ; entreprises bénéficiaires ; éventuels partenariats avec des structures de recyclage.</p>
<p>Modalités financières d'intervention publique nationale (prêts, subventions, capital), articulation / cohérence avec les financements existants, et effet levier par rapport aux autres financements</p>	<p>Argent amené « en dur ». Effets de leviers sur les autres financements dans le secteur car la gestion des surcapacités permettrait de rétablir la rentabilité dans les entreprises « saines ».</p>

Niveau de consensus de la proposition :

Intitulé de la proposition d'action	<i>DISPOSITIF DE NOTATION RSE DE LA RELATION CLIENT-FOURNISSEUR DANS L'INDUSTRIE.</i>
Objectif recherché, et cohérence par rapport au diagnostic de la première phase des EGI	Améliorer la relation client - fournisseur pour construire un partenariat gagnant-gagnant et y intégrer les enjeux de la responsabilité sociétale des entreprises (RSE).
Coût de la proposition (en millions d'euros) : Public Privé	< 1 millions d'euros
Description de la proposition :	<p>Proposition en lien avec des dispositifs émergents de notation ou d'évaluation RSE qui visent les grandes entreprises (notation sociale concernant les investissements socialement responsables) et avec des initiatives privées de notation RSE par les grandes marques de leurs fournisseurs. La proposition vise à créer un dispositif de notation RSE de la relation client-fournisseur qui pourrait être géré par des agences de notation, et s'appuyer sur les réponses croisées des clients et des fournisseurs à un questionnaire.</p> <p>Cette notation porterait non pas sur la mise en œuvre de la RSE individuellement par le client ou le fournisseur, mais sur l'intégration de la RSE dans leur relation.</p> <p>L'élaboration du questionnaire utilisé pour cette notation pourrait, par exemple, s'appuyer sur le questionnaire d'enquête RSE menée en octobre 2009 par l'ACFCI sur la relation client – fournisseur (joint en annexe). Elle pourra aussi reprendre les recommandations du guide de l'ACFCI « Améliorer la relation client – fournisseur : 15 recommandations pratiques pour construire un partenariat gagnant-gagnant ».</p>
Retours attendus (emplois, pour le tissu industriel, pour la compétitivité de l'industrie, pour l'environnement, etc...) :	<p>Renforcement du tissu industriel et de la capacité des PME à se développer, avec des retombées bénéfiques pour l'investissement et l'emploi. L'amélioration des relations client-fournisseur et la visibilité qu'elle apporte devrait avoir pour conséquences :</p> <ul style="list-style-type: none"> - un meilleur soutien des donneurs d'ordres à leurs sous-traitants - un renforcement des co-développements - la capacité pour les PME d'acquérir une vision stratégique de leur développement avec des relations partenariales solides et donc d'améliorer leur compétitivité
Acteurs impliqués dans sa mise en œuvre (bénéficiaires, opérateurs, autres...) :	<p>Bénéficiaires : d'abord les entreprises de sous-traitance industrielle</p> <p>Opérateurs : agences de notation, organismes de normalisation /certification/évaluation ...</p> <p>Promoteurs : Fédérations professionnelles, Centre national de la sous-traitance (CENAST), MEDEF, CGPME, C(R)CI, services de l'Etat</p>
Modalités financières d'intervention publique (prêts, subventions, capital), articulation / cohérence avec les financements existants, et effet levier par rapport aux autres financements	<p>Financement de l'organisation, la mise en place et la promotion du dispositif . Cette notation pourrait, en outre, intégrer les critères d'examen des dossiers en réponse aux appels d'offres publics.</p>

Niveau de consensus de la proposition :



CHAMBRES DE COMMERCE
ET D'INDUSTRIE

La relation client - fournisseur

Enquête RSE de l'ACFCI

La responsabilité sociétale des entreprises (RSE) correspond au fait d'intégrer des objectifs sociaux, environnementaux, éthiques et de gouvernance dans la stratégie de développement de l'entreprise. Si les grandes entreprises intègrent de plus en plus la RSE dans leurs propres activités, ce n'est que très récemment qu'elles ont commencé à l'aborder dans leurs relations avec leurs fournisseurs et sous-traitants. Dans un contexte où un partenariat gagnant-gagnant entre clients et fournisseurs / sous-traitants est plus fondamental que jamais, l'Assemblée des chambres françaises de commerce et d'industrie (ACFCI) a décidé d'enquêter sur la nature de cette relation.

Cette enquête a été menée du 1^{er} septembre au 16 octobre 2009 auprès de 128 entreprises en position de fournisseur ou de sous-traitants. Ces entreprises ont donné leur avis sur leurs clients contribuant à leur chiffre d'affaires pour plus de 10 %. Il s'agit donc de "grands" clients dont les décisions d'achats ont un impact significatif sur le développement de l'entreprise ayant répondu à l'enquête.

Les fournisseurs et sous-traitants interrogés

96% des entreprises interrogées ont moins de 250 salariés et 70% sont des entreprises indépendantes.

Les entreprises clientes pour lesquelles les fournisseurs et sous-traitants se sont exprimés

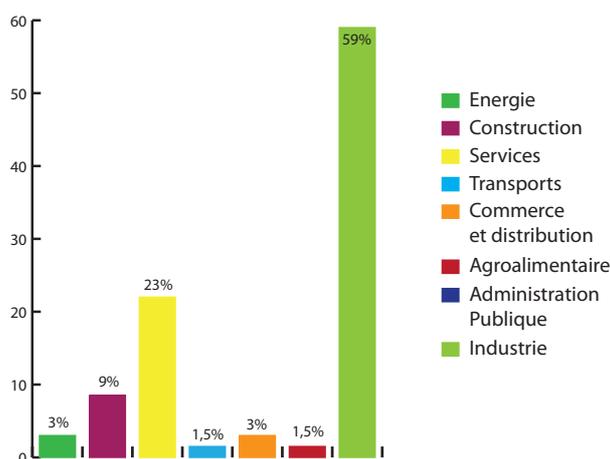
66% des entreprises clientes sont des entreprises de plus de 250 salariés. Malgré les garanties d'anonymat données quant à l'exploitation des réponses au questionnaire, sur les 128 réponses, seules 62 entreprises ont donné le nom de leurs clients.

Une relation de moyen-long terme

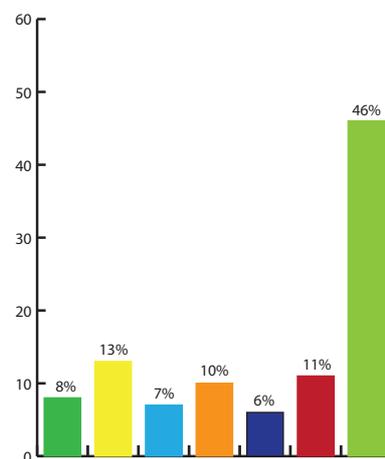
La relation entre client et fournisseur ou sous-traitant s'inscrit dans une optique de moyen-long terme : 66% des entreprises interrogées travaillent avec leurs clients depuis plus de 5 ans. Les fournisseurs ou sous-traitants affichent une certaine dépendance vis-à-vis de leurs clients : près de 1 enquêté sur 2 s'est exprimé sur un client représentant plus de 20% de son chiffre d'affaire.

Répartition par secteur d'activité

Fournisseurs / sous-traitants



Entreprises clientes



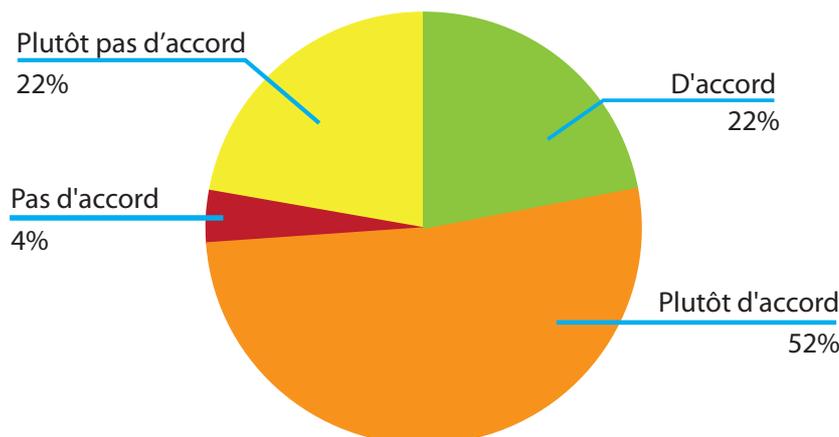
Les grands enseignements de l'enquête

Planification des commandes

Pour 55% des fournisseurs et sous-traitants, leurs clients font preuve d'anticipation dans leurs commandes et fixent des délais raisonnables pour y répondre.

Reconnaissance de l'innovation, de la créativité et de la qualité

74% des entreprises interrogées sont d'accord ou plutôt d'accord pour dire que leurs clients sont sensibles à leurs efforts en matière d'innovation, de création ou de qualité au regard du bien ou du service fourni.



Reconnaissance et respect des droits de propriété intellectuelle et du savoir-faire

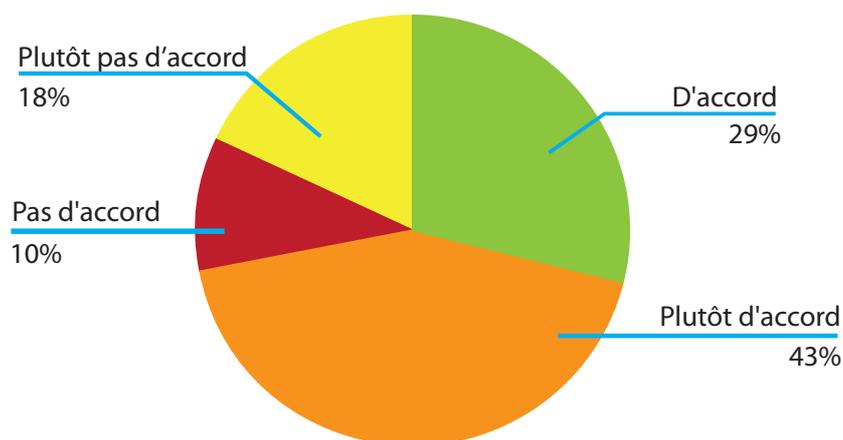
Pour 50% des fournisseurs et sous-traitants interrogés, les clauses de propriété intellectuelle et de savoir-faire sont abordées de manière explicite dans les contrats.

Prise en compte des alertes

Pour 56% des fournisseurs et sous-traitants interrogés, leurs clients tiennent compte des messages d'alerte émis par eux quant à un risque lié à l'activité du client ou à celle du fournisseur ou sous-traitant. Exemples de l'enquête : suite à ma demande, mon client accepte de remplacer un produit chimique nocif par un produit moins nocif.

Délais de paiement et traitements administratifs

72% des fournisseurs ou sous-traitants sont d'accord ou plutôt d'accord pour dire que les délais de paiement et leurs traitements administratifs sont effectués dans un délai raisonnable et conformément à la législation en vigueur, mais 28% rencontrent encore des difficultés.



Intégration de critères de développement durable

Exigences environnementales, sociales ou de qualité

36% des enquêtés ont constaté des exigences de système de management de leurs clients visant à maîtriser les impacts sociaux et environnementaux, les principaux référentiels cités par les entreprises étant les normes ISO 9001 (*norme qualité*) et 14001 (*norme environnement*).

Hormis la certification, 44% des entreprises interrogées ont constaté des exigences sociales ou environnementales. Dans les exemples cités par les entreprises, on retrouve notamment l'attention particulière à fournir des équipements non polluants, la prise en compte de l'éco-conception, les emballages évitant le traitement des déchets sur le site du client, le remplacement d'emballages plastiques par du carton...

Accompagnement par le client de la démarche RSE

Seuls 5% des fournisseurs ou sous-traitants ont été accompagnés par leurs clients afin de mettre en place une démarche de développement durable.

Visites, questionnaires et audits du fournisseur ou sous-traitant par le client

17% des entreprises ont reçu de leurs clients des questionnaires visant à s'assurer de leur engagement sociétal. 43% ont reçu une visite de vérification de leur client.

Intégrer la totalité de la chaîne de valeur

La prise en compte de l'intégralité de la chaîne de valeur en termes de responsabilité sociétale est peu développée : seuls 18% des enquêtés ont été interrogés par leur client sur leurs propres fournisseurs et sous-traitants en termes de développement durable et d'engagement sociétal.

Santé et sécurité des consommateurs

Pour 68% des fournisseurs et sous-traitants, leurs clients vérifient que la santé et la sécurité des consommateurs sont respectées dans les biens et services commandés.

Gestion des ressources humaines

8% des fournisseurs et sous-traitants ont déjà été confrontés à des commandes et missions de leur client qui soulevaient des questions relatives au respect des droits de l'homme ou du droit du travail.

Sous-traitants et fournisseurs sur le site du client

Pour seulement 46% des entreprises interrogées, leurs clients appliquent les mêmes mesures et procédures de sécurité et/ou les mêmes avantages aux salariés du fournisseur ou du sous-traitant travaillant sur le même site qu'à leurs propres salariés.

Préférence locale

Pour 46 % des entreprises interrogées, leurs clients donnent une préférence à des fournisseurs ou sous-traitants locaux. A contrario, plusieurs entreprises interrogées ont rappelé que les clients ont tendance à donner la priorité au ratio "prix / qualité / délai" le plus attractif.

Accompagnement par le client de ses fournisseurs et sous-traitants

Développement des performances économiques

30% des clients aident leurs fournisseurs et sous-traitants à développer leurs performances économiques. Ceci peut être rapproché de la fidélité entre client et fournisseur caractérisable par le nombre d'années qui lie le fournisseur à son client : en effet, la moitié des fournisseurs ou sous-traitants aidés par leurs clients pour développer leurs performances économiques travaillait avec ce même client depuis plus de 10 ans.



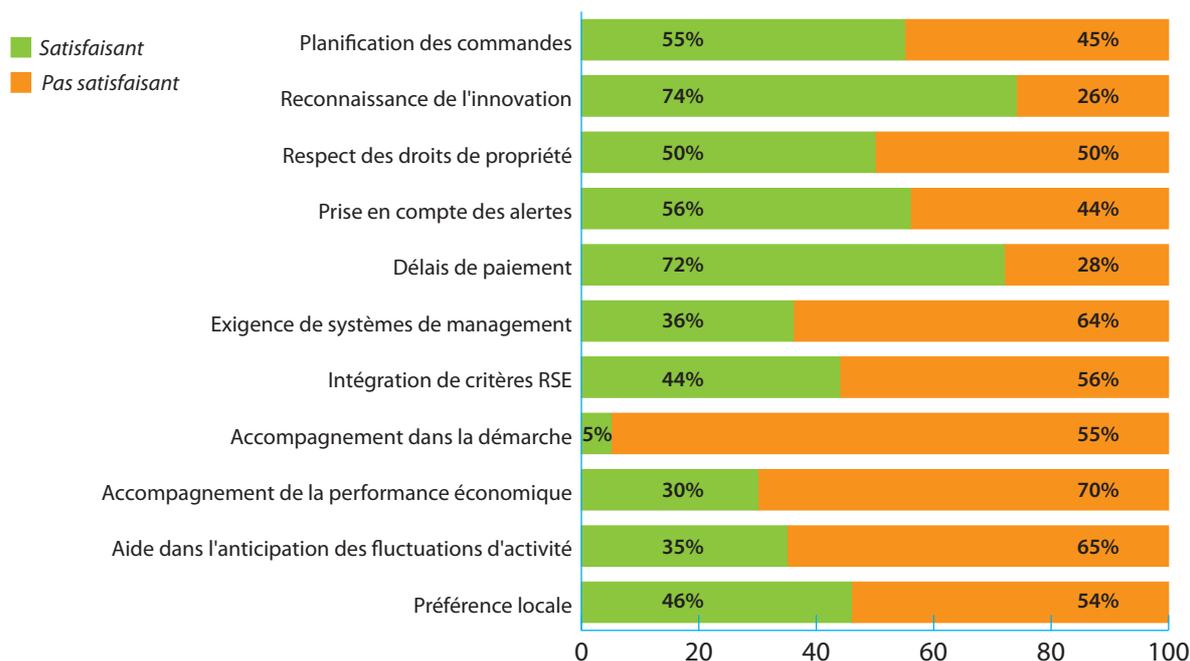
Anticipation des évolutions de l'activité et des évolutions économiques

35% des enquêtés sont aidés par leur clients pour anticiper les fluctuations de volume des commandes. 18% des fournisseurs et des sous-traitants interrogés sont aidés par leurs clients pour anticiper les évolutions technologiques.

Systèmes d'échanges collectifs

29% des entreprises interrogées sont associées à des systèmes d'échanges collectifs avec leurs clients. Les exemples proposés lors de l'enquête étaient les plates-formes d'échanges, les plates-formes collaboratives et les clubs de fournisseurs.

Principaux aspects de la relation client - fournisseur



Sur des questions telles que la reconnaissance de l'innovation et les délais de paiement, la majorité des fournisseurs et sous-traitants interrogés semblent plutôt satisfaits. En matière de RSE, si 44% des clients ont formulé des exigences vis-à-vis de leurs fournisseurs et sous-traitants, ceux-ci sont très peu accompagnés par leurs clients dans la mise en œuvre de ces exigences.

Appréciation des fournisseurs et sous-traitants sur la RSE

Pour 52% des enquêtés, la thématique de la RSE dans les relations clients - fournisseurs est appelée à devenir de plus en plus prégnante.

33% des entreprises interrogées pensent avoir une capacité de sensibilisation auprès de leurs clients en termes de RSE.

Téléchargez l'intégralité des résultats de l'enquête et le guide "Améliorer la relation client - fournisseur" sur www.acfci.cci.fr/environnement



ASSEMBLÉE DES CHAMBRES FRANÇAISES DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE
Direction Environnement et Développement Durable - pmedd@acfci.cci.fr
46, avenue de la Grande Armée - CS 50071 - 75858 PARIS CEDEX 17



AVANT-PROPOS	3
INTRODUCTION ET DEFINITION DE LA RSE	5
INTEGRER LA RSE DANS VOS RELATIONS CLIENTS - FOURNISSEURS.....	7
1. S'assurer de la pertinence de la programmation des commandes.....	7
2. Souligner l'innovation, les aspects novateurs et la qualité des biens et services proposés.....	8
3. Inclure des clauses de propriété intellectuelle et de savoir-faire dans les contrats	9
4. Avoir des délais de paiement raisonnables et conformes avec la LME	9
5. Eviter les clauses et les pratiques abusives	11
6. Promouvoir le sourcing local	13
7. Etre en capacité de détecter et répondre à des appels d'offre importants	14
8. Intégrer des critères environnementaux et sociaux.....	14
9. Accompagner la performance et favoriser les échanges entre clients et fournisseurs	17
10. Anticiper les évolutions de l'activité et les évolutions technologiques	19
11. Refuser les discriminations et respecter les salariés.....	20
12. S'assurer du respect de la santé et de la sécurité des consommateurs	20
13. Emettre des alertes entre clients et fournisseurs	21
14. Appliquer les mêmes mesures de sécurité et les mêmes avantages aux salariés du client et du fournisseur lorsqu'ils travaillent sur le même site	21
15. Favoriser le co-développement à l'international.....	22
SYNTHESE DES RECOMMANDATIONS.....	23
Répartition des recommandations entre client et fournisseurs ou sous-traitants	25
CONCLUSION : LA RSE EST UN FACTEUR DE PROGRES POUR LES FOURNISSEURS COMME POUR LES CLIENTS	26
EN SAVOIR PLUS	27





Lors du lancement des Etats Généraux de l'Industrie, le 15 octobre 2009, Monsieur Christian ESTROSI, Ministre chargé de l'Industrie, a notamment appelé les industriels à réussir le pari de relations « gagnant-gagnant » entre grands groupes et PME/PMI en privilégiant une logique d'écosystème et de partenariat. Tout en s'inscrivant dans une stratégie de long terme, cette logique doit favoriser la performance économique immédiate.

Les CCI sont tous les jours au contact des entreprises grandes et petites et ont constaté le besoin d'améliorer la qualité des liens économiques contractuels entre elles. Les CCI ont donc jugé utile d'engager un nouveau travail dans ce sens. D'où ce guide, réalisé à partir des entretiens effectués avec plus d'une centaine d'entreprises, qui a l'ambition d'aider à améliorer une relation essentielle, celle entre les clients ou donneurs d'ordres et les fournisseurs ou sous-traitants. L'enquête sur laquelle ce travail est fondé ne prétend pas fournir des réponses représentatives du tissu des entreprises, mais elle a permis de valider le questionnement proposé. Nous avons donc confiance dans l'utilité de ce guide pour les partenaires soucieux de la responsabilité sociale de leur entreprise.

Bonne mise en œuvre !



Jean-François Bernardin,

Président de
l'Assemblée des Chambres Françaises
de Commerce et d'Industrie



INTRODUCTION ET DEFINITION DE LA RSE

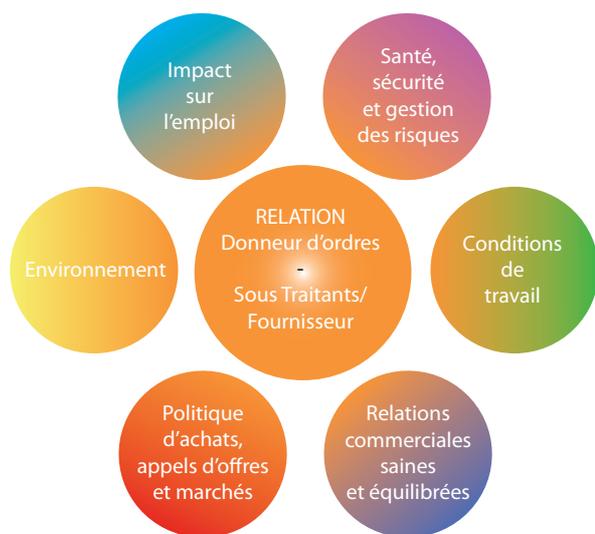


La responsabilité sociétale des entreprises (RSE) consiste à intégrer des objectifs sociaux, environnementaux, éthiques et de gouvernance dans la stratégie de développement de l'entreprise. La conciliation des dimensions économiques, sociales et environnementales lui permet de s'engager ainsi dans une démarche de développement durable notamment par la prise en considération des vues de toutes les parties concernées (les parties prenantes) par la vie de l'entreprise.

Si les grandes entreprises intègrent de plus en plus la RSE dans leurs propres démarches, ce n'est que très récemment qu'elles ont commencé à l'aborder dans leur relation avec leurs fournisseurs et sous-traitants. Dans le contexte économique actuel, un partenariat gagnant-gagnant entre clients et fournisseurs ou sous-traitants est plus fondamental que jamais. C'est pourquoi ce guide aborde les points clés de cette relation client - fournisseur et établit un état des lieux des aspects à améliorer pour chaque entreprise (en position de client acheteur ou donneur d'ordre comme en position de fournisseur ou de sous-traitant) au regard de la RSE.

Pour aborder l'ensemble des aspects de la RSE, le guide fait référence au projet de norme ISO 26000¹, norme internationale en cours d'élaboration en matière de RSE. Le projet de norme ISO 26 000 pose ainsi clairement le principe selon lequel "il convient qu'une organisation envisage d'apporter son appui aux petites et moyennes organisations, y compris de les aider à mieux prendre conscience des questions de responsabilité sociétale et participe activement à leur sensibilisation"². D'autres questions spécifiques à la relation donneur d'ordres - fournisseurs ont été ajoutées, lorsque ces aspects ne sont pas suffisamment traités par le projet de norme ISO 26000. Les thèmes abordés au cours de cette étude présentent de nombreuses similitudes avec le projet de norme.

Thèmes abordés par le guide :



Dans la suite du présent document, nous retiendrons par le terme de "client" le donneur d'ordres, commanditaire, acheteur, tant privé que public qui a une importance particulière sur le chiffre d'affaires du fournisseur ou sous-traitant. Il est important de noter que, dans ce guide, nous nous intéressons aux acteurs de la chaîne de valeur et non pas à l'ensemble des parties prenantes.

L'objectif de ce guide est d'encourager le dialogue entre les clients et leurs fournisseurs ou sous-traitants. Il met en exergue les points sur lesquels les sous-traitants ou fournisseurs pourront exprimer leurs préoccupations et tenter d'améliorer leur relation avec leurs clients pour intégrer les enjeux de la RSE dans cette relation au quotidien et la rendre plus pérenne et plus profitable aux deux parties.

¹ "Lignes directrices relatives à la responsabilité sociétale", version CD ISO 26000 du 12 décembre 2008
² P.52 du projet de norme ISO 26000



Dans la suite du présent document, nous retiendrons par le terme « client » le donneur d'ordres, commanditaire, acheteur, tant privé que public qui a un impact important sur le chiffre d'affaires du fournisseur ou sous-traitant. De même, le terme « fournisseur » qualifiera l'entreprise fournissant une prestation ou un produit, ou un ensemble de services et de biens. Il doit être noté que, dans ce guide, nous nous intéressons aux acteurs de la chaîne de valeur et non pas à l'ensemble des parties prenantes.

L'objectif de ce guide est d'encourager le dialogue entre les clients et leurs fournisseurs. Il met en exergue les points sur lesquels les fournisseurs pourront exprimer leurs préoccupations et tenter d'améliorer leur relation avec leurs clients pour intégrer les enjeux de la RSE dans cette relation au quotidien et la rendre plus pérenne et plus profitable aux deux parties.

Ce guide s'est appuyé sur la réponse d'une centaine d'entreprises à un questionnaire relatif à la « relation client - fournisseur au regard de la RSE ». Cette enquête a été réalisée par l'ACFCI avec le soutien de l'ensemble des CCI et CRCI, de l'Observatoire de la responsabilité sociétale de l'entreprise (ORSE) et du Centre des jeunes dirigeants (CJD). Entre septembre et octobre 2009, les conseillers industrie, commerce et développement durable des CCI ont interviewé des entreprises s'inscrivant dans une position de fournisseur par rapport à des clients importants en termes de chiffres d'affaires³.

Cette enquête a permis d'évaluer et d'analyser certains points clefs de la relation client - fournisseur en matière de RSE en identifiant les sujets sensibles, les aspects inhérents à la relation à améliorer, les pratiques mises en œuvre, les difficultés rencontrées et les bénéfices réels ou attendus. 128 entreprises ont participé à cette enquête⁴. Les entreprises interrogées en position de fournisseur ou de sous-traitants, ont donné leur avis concernant ceux de leurs clients contribuant à plus de 10 % de leur chiffre d'affaires. 96% des entreprises interrogées ont moins de 250 salariés et 70% sont des entreprises indépendantes. 66% des clients sont des entreprises de plus de 250 salariés. 66% des entreprises interrogées travaillent avec leurs clients depuis plus de 5 ans. On peut noter que dans cette enquête, les fournisseurs affichent une dépendance certaine vis-à-vis de leurs clients : près de 1 entreprise interrogée sur 2 s'est exprimée concernant un client représentant plus de 20% de son chiffre d'affaire.

La synthèse ainsi que l'intégralité des résultats de l'enquête sont téléchargeables à l'adresse suivante : www.acfci.cci.fr/environnement.

³ Il doit être noté que cette enquête a été majoritairement relayée auprès d'entreprises déjà sensibilisées au développement durable.

⁴ Sur les 128 entreprises ayant participé au questionnaire, 71 entreprises ont répondu en totalité au questionnaire.



INTEGRER LA RSE DANS VOS RELATIONS CLIENTS - FOURNISSEURS



1. S'assurer de la pertinence de la programmation des commandes

La justesse et la précision de l'anticipation des commandes permettent une certaine marge de manœuvre et une meilleure gestion des stocks pour le fournisseur. Ses performances et sa capacité de production seront d'autant améliorées que l'anticipation des commandes sera correcte.

Constat

Dans notre enquête, pour 55% des fournisseurs, leurs clients font preuve d'anticipation dans leurs commandes et fixent des délais raisonnables à leurs fournisseurs ou sous-traitants. Il existe donc encore une marge de progrès dans ce domaine.

“ Le client met en place une campagne annuelle de commande et applique les mêmes délais depuis des années. ”

Une PME spécialisée dans l'impression numérique

Toutefois, nombre de clients n'anticipent pas encore suffisamment leurs commandes :

“ Des besoins prévisionnels sont annoncés, sans engagement d'indemnisation dans le cas de modifications techniques ou quantitatives ultérieures. Il n'est pas tenu compte des flux d'approvisionnement et des profondeurs de process. Dans l'environnement économique actuel, complètement bouleversé, les sous-traitants sont pénalisés par des valeurs de stocks importantes. Cette situation n'est pas propre à un client mais à la majorité de nos clients. ”

Une PME du secteur de l'industrie, dans les composants mécano-soudés

Certains secteurs ont mis en place des codes de bonne conduite, tel que le secteur automobile, avec le “Code de performance et de bonnes pratiques relatif aux relations client-fournisseur au sein de la filière et de la construction automobile”⁵. Ce code stipule notamment que dans le cas d'une commande ouverte, le client s'engage à donner à son fournisseur dans les meilleurs délais une information complète sur les volumes prévisionnels de livraison.

Conseil pratique

La mise en place d'outils de gestion communs au fournisseur ou sous-traitant et au client peut améliorer la justesse et la précision de l'anticipation des commandes :

- une annualisation des commandes avec un engagement sur les quantités peut permettre au fournisseur de mieux appréhender les besoins de son client ;
- la planification stratégique et la prospective économique doivent être intégrées dans les outils communs (tableaux de bords, business plans, indicateurs de performance).

Pour les fournisseurs il s'agit de régulièrement débattre avec leurs clients de la pertinence des commandes. Par exemple, pour l'achat de matières premières, il s'agit d'avoir bien en tête la planification des commandes, pour acheter ses matières premières dans les meilleures conditions et non dans l'urgence. Par ailleurs, il ne faut pas prendre le plan de commande de ses clients pour acquis. Il convient de se faire confirmer chaque production avant de la lancer pour s'assurer qu'elle est encore d'actualité. Il faut aussi vérifier à chaque fois le délai dans lequel la commande sera enlevée.

⁵ Issu des Etats Généraux de l'Automobile tenus le 20 janvier 2009, ce code a été signé le 9 février 2009 par le Comité des constructeurs français d'automobiles (CCFA) et le Comité de liaison des fournisseurs de l'automobile (CLIFA). Il définit les nouvelles relations de partenariat au sein de la filière : www.ccfa.fr/IMG/pdf/code_de_performance_et_de_bonnes_pratiques_du_09.02.09.pdf



2. Souligner l'innovation, les aspects novateurs et la qualité des biens et services proposés

Lorsque le client choisit ses fournisseurs et sous-traitants, l'innovation technologique, les aspects novateurs et la qualité des biens et services produits constituent un avantage compétitif pour chaque fournisseur ou sous-traitant, dans le cadre des marchés privés comme publics. La créativité et l'innovation peuvent contribuer à justifier la politique de prix du fournisseur.

Constat

Pour 74% des entreprises enquêtées, leurs clients sont sensibles à leurs efforts en matière d'innovation, de création ou de qualité au regard du bien ou du service fourni.

“ Notre client nous demande souvent des conseils (expertise) en amont de ses études. ”

Entreprise dans le domaine des laboratoires d'essai en environnement.

Les aspects de l'innovation, de la création et de la qualité ne sont cependant pas toujours reconnus à leur juste valeur. La fonction “achat” occupe une place trop importante chez certaines entreprises clientes par rapport aux fonctions recherche et développement par exemple. Les exigences de gestion peuvent primer sur les compétences techniques, et les fournisseurs ont quelques difficultés à faire reconnaître la part de l'innovation et de la création dans les biens et services qu'ils proposent à leurs clients.

“ Notre activité de constructeur d'équipements clé en main (exemple : machine spéciale) est très gourmande en énergie créatrice, les mises au point sont difficiles. La valeur ajoutée, les gains de compétitivités que nous apportons sont de moins en moins reconnus par des gens qui n'ont plus les compétences techniques pour en apprécier la mesure : acheteurs, chargés d'affaires, responsables de production. ”

Une PME du secteur de la construction mécanique dans les domaines de l'automobile, l'aéronautique, la sidérurgie.

A contrario, les propositions techniques faites par le fournisseur auprès du client peuvent même entraîner une baisse des prix des biens et services.

“ L'intérêt des clients est d'obtenir des baisses de prix par le biais des propositions techniques que nous pouvons faire. Certains clients peuvent utiliser ces améliorations pour négocier avec des concurrents dont les coûts main-d'œuvre sont moins élevés. ”

Une PME du secteur de l'industrie dans les composants mécano-soudés.

Conseil pratique

Il peut être pertinent de proposer des outils stratégiques (plates-formes d'échange, business reviews) pour donner les moyens au fournisseur de faire reconnaître l'innovation, la création et la qualité des biens et services fournis. La mise en place de fiches techniques abordables et claires pour une fonction achat pas toujours sensibilisée aux aspects techniques peut constituer un moyen efficace de souligner les avantages des produits et services des fournisseurs.



3. Inclure des clauses de propriété intellectuelle et de savoir-faire dans les contrats

Constat

50% des fournisseurs interrogés sont d'accord ou plutôt d'accord pour dire que les clauses de propriété intellectuelle et de savoir faire sont abordées de façon explicites dans les contrats.

Les questions de propriété intellectuelles et de savoir-faire sont plus ou moins abordées dans les contrats en fonction des secteurs d'activité. Par exemple dans les secteurs aéronautique et nucléaire les clauses de propriété intellectuelles font partie intégrante des contrats, alors que ces questions sont souvent abordées de façon moins précise dans d'autres secteurs d'activité.

Certains clients réalisent des audits pour évaluer le savoir-faire technique ou technologique du fournisseur.

Conseil pratique

Inclure des clauses de propriété intellectuelle dans les contrats est une nécessité pour qu'un partenariat client - fournisseur soit vraiment gagnant - gagnant. Le site du ministère de l'industrie propose des fiches pratiques pour aborder la propriété intellectuelle dans les contrats. Ces fiches sont accessibles avec le lien suivant : www.industrie.gouv.fr/guidepropintel/fiches_pratiques/index.htm

4. Avoir des délais de paiement raisonnables et conformes avec la LME

Les délais de paiement sont un enjeu important dans la responsabilité sociale de l'entreprise cliente. En effet, la trésorerie des fournisseurs et sous-traitants est fortement dépendante des délais de paiements de leurs clients. La loi de modernisation de l'économie (LME)⁶ prévoit que pour tous les contrats conclus à compter du 1er janvier 2009, le délai convenu entre les parties pour régler les sommes dues ne pourra dépasser 45 jours fin de mois ou 60 jours à compter de la date d'émission de la facture, sauf dérogations temporaires. Cette réduction des délais de paiement vise à favoriser le développement des PME, en desserrant la contrainte financière et donc en réduisant leurs besoins en fonds de roulement.

Constat

Pour 72% des entreprises interrogées, les délais de paiement sont acceptables et conformes à la législation en vigueur.

Si la loi LME semble avoir amélioré la situation d'un certain nombre de PME, plusieurs entreprises dénoncent cependant la persistance de pratiques ayant pour conséquence d'allonger les délais. Certains regrettent aussi une relation commerciale plus tendue.

“ Les délais de paiement ramenés à 60 jours se traduisent dans la réalité en 60 jours fin de mois donc 75-80j. Cette réduction des délais de paiement a permis aux fournisseurs et sous-traitants d'obtenir un certain avantage financier. Cependant, cet avantage a immédiatement fait l'objet d'une demande de contre-partie dans la négociation des prix.

Cet encours représente pour le donneur d'ordre un moyen de pression sur le fournisseur car cette somme importante est essentielle pour la trésorerie d'une PME / TPE. ”

Une PME du secteur de l'industrie dans le secteur de l'usinage de pièces mécaniques pour l'automobile.

⁶ Loi n° 2008-776 du 4 août 2008, JO du 5 août 2008.



Par ailleurs, la loi LME a prévu la possibilité de dérogations jusqu'en 2012 pour certains secteurs ou cas particuliers. Les filières professionnelles suivantes ont ainsi négocié des dérogations : le BTP, le textile, le jouet, les métiers du livre, le bricolage, la papeterie la papeterie, de la fourniture et de la bureautique, la conserve alimentaire, les pneumatiques, les animaux de compagnie et les deux-roues. Lorsque le secteur d'activité du client bénéficie d'une dérogation mais pas celui du fournisseur, il y a « effet ciseau » : le fournisseur ne peut pas bénéficier du même délai de paiement vis-à-vis de son client que celui qu'il doit respecter envers ses propres fournisseurs. De tels effets se produisent également dès lors qu'il y a des fournisseurs et des clients non français. En effet, le fournisseur français est tenu de respecter les délais de paiement fixés par la LME y compris vis-à-vis de fournisseurs étrangers. En revanche il ne peut pas se prévaloir de ces délais maximaux auprès de ses clients étrangers, qui ne sont pas assujettis à la loi LME.

Conseil pratique

Il faut bien connaître la loi et ne pas hésiter à alerter votre organisation professionnelle si les délais de paiement légaux ne sont pas respectés.

Par ailleurs, la loi impose aux commissaires aux comptes de faire une analyse des délais de paiement des entreprises à la fois en tant que clients et en tant que fournisseurs. S'ils constatent des manquements répétés, ils doivent en aviser la Direction générale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes (DGCCRF).

Certains secteurs ont mis en place des chartes ou des codes de bonne conduite, tel que le secteur automobile, avec le « Code de performance et de bonnes pratiques relatif aux relations client-fournisseur au sein de la filière et de la construction automobile ». Ce code définit précisément les conditions de règlement des fournisseurs dans la filière, et une procédure de médiation a été mise en place. Des médiateurs peuvent ainsi être saisis en cas de différends, notamment sur les délais de paiement.

Plus d'information sur la mise en œuvre de la loi LME :

- www.modernisationeconomie.fr/entreprises/lme_entreprise.html
- www.dgccrf.bercy.gouv.fr/documentation/lme

Sur ce site vous trouverez notamment l'ensemble des accords sectoriels dérogatoires aux délais de paiement.

Maîtriser les procédures de traitements administratifs

Les traitements administratifs, comme les délais de paiement, sont un enjeu important surtout pour les PME/PMI fournisseurs des administrations et établissements publics. Les délais d'encaissement ou de libérations des cautions sont fortement dépendants des procédures de traitements administratifs par les clients.

Constat

Pour 72% des fournisseurs, les traitements administratifs (hors délais de paiement) de leur client sont effectués dans un délai raisonnable.

Toutefois, quelques exemples qui complexifient et alourdissent les traitements administratifs ont été cités par les entreprises interrogées : absentéisme ou turnover des interlocuteurs, usages de « normes » ralentissant les procédures urgentes, procédures de réception lourdes réclamant de nombreuses signatures, perte des documents entre les services et retards volontaires pour lisser la trésorerie de la part de services comptables.

Conseil pratique

Pour alléger les procédures administratives, clients et fournisseurs ont intérêt à dématérialiser leurs procédures au maximum. Des dispositifs de signature et de certificats électroniques tels que ChamberSign (www.chambersign.tm.fr) permettent d'assurer la sécurisation de ces procédures, notamment pour la réponse en ligne à des appels d'offre ou pour la transmission de factures.



5. Eviter les clauses et les pratiques abusives

La négociation commerciale est un enjeu crucial dans le cadre d'une relation saine et équilibrée entre client et fournisseur ou sous-traitant. Une telle relation implique que le client qui se trouve souvent en position de force ne cherche pas à imposer des clauses abusives à son fournisseur.

L'article L 442-6 du Code du commerce liste des pratiques abusives, qui sont par conséquent interdites dans le cadre de ces négociations commerciales et engagent la responsabilité de leur auteur. Ainsi, tout producteur, commerçant, industriel, ou toute personne immatriculée au répertoire des métiers doit réparer le préjudice causé par le fait :

- d'obtenir ou de tenter d'obtenir d'un partenaire commercial un avantage quelconque ne correspondant à aucun service commercial effectivement rendu ou manifestement disproportionné au regard de la valeur du service rendu ;
- de soumettre ou de tenter de soumettre un partenaire commercial à des obligations créant un déséquilibre significatif dans les droits et obligations des parties ;
- d'obtenir ou de tenter d'obtenir un avantage, condition préalable à la passation de commandes, sans l'assortir d'un engagement écrit sur un volume d'achat proportionné et, le cas échéant, d'un service demandé par le fournisseur et ayant fait l'objet d'un accord écrit ;
- d'obtenir ou de tenter d'obtenir, sous la menace d'une rupture brutale totale ou partielle des relations commerciales, des conditions manifestement abusives concernant les prix, les délais de paiement, les modalités de vente ou les services ne relevant pas des obligations d'achat et de vente ;
- de rompre brutalement, même partiellement, une relation commerciale établie, sans préavis écrit tenant compte de la durée de la relation commerciale et respectant la durée minimale de préavis déterminée, en référence aux usages du commerce, par des accords interprofessionnels.

Toujours en vertu de l'article L 442-6 du Code de commerce, sont nuls les clauses ou contrats prévoyant pour un producteur, un commerçant, un industriel ou une personne immatriculée au répertoire des métiers, la possibilité :

- de bénéficier rétroactivement de remises, de ristournes ou d'accords de coopération commerciale ;
- d'obtenir le paiement d'un droit d'accès au référencement préalablement à la passation de toute commande ;
- d'interdire au cocontractant la cession à des tiers des créances qu'il détient sur lui ;
- de bénéficier automatiquement des conditions plus favorables consenties aux entreprises concurrentes par le cocontractant ;

La Fédération de la Plasturgie⁸ a mené en 2009 une enquête sur les pratiques abusives dans la plasturgie, pratiques qui sont listées ci-dessous. Alors que certaines pratiques sont clairement interdites par le Code du commerce, d'autres ne le sont pas. Clients et fournisseurs doivent donc être vigilants et éviter de telles pratiques, même lorsqu'elles ne sont pas interdites par la loi.

Certains secteurs ont mis en place des codes de bonne conduite, tel que le secteur automobile, avec le « Code de performance et de bonnes pratiques relatif aux relations client-fournisseur au sein de la filière et de la construction automobile⁹ ». Ce code stipule notamment que le client s'interdit d'exiger qu'une part minimale des productions du fournisseurs sous-traitant, ou de ses achats, soit réalisée dans des pays à bas coût sans justification économique objective fondée sur le prix rendu.

⁸ www.laplasturgie.fr

⁹ Issu des Etats Généraux de l'Automobile tenus le 20 janvier 2009, ce code a été signé le 9 février 2009 par le Comité des constructeurs français d'automobiles (CCFA) et le Comité de liaison des fournisseurs de l'automobile (CLIFA). Il définit les nouvelles relations de partenariat au sein de la filière : www.ccfa.fr/IMG/pdf/code_de_performance_et_de_bonnes_pratiques_du_09.02.09.pdf



Rejet des conditions générales de vente (CGV) du fournisseur et obligation d'accepter les « conditions générales d'achat » des clients sans réserve

Une pratique qui peut être considérée comme abusive consiste pour le client à rejeter les conditions générales de vente (CGV) du fournisseur. Cependant, la loi de modernisation de l'économie (LME)¹⁰ a introduit la liberté de négociation des tarifs entre clients et fournisseurs. Tout producteur, prestataire de services, grossiste ou importateur peut ainsi convenir avec un acheteur de produits ou de prestation de conditions particulières de vente qui ne sont pas soumises à l'obligation de communication à laquelle sont soumises les CGV.

« Il arrive que des clients tentent d'introduire des conditions non préalablement acceptées lors de la négociation, qui contredisent les conditions générales de ventes, avec par exemple des changements dans la quantité commandée ; dans ce cas on vous dit « une autre commande ...ultérieure... vous sera adressée en temps voulu », ce qui permet de passer une commande (engageante pour le fournisseur) sur la base de seulement 30 ou 40% de l'engagement quantitatif du client. »

Une PME du secteur de l'industrie dans les composants mécano-soudés.

Certains clients tentent également d'imposer systématiquement ce qu'ils appellent abusivement leurs « conditions générales d'achat » à leurs fournisseurs. Le terme même de « conditions générales d'achat » n'a contrairement aux CGV aucune existence légale.

Autres pratiques abusives fréquentes¹¹

- Obligation de détailler les coûts de production
- Refus des clauses de révision de prix
- Note de débit pour non-conformité ou incidents techniques non prouvés ou manquement supposés à des clauses imprécises
- Transfert de responsabilité abusif vers le sous-traitant
- Stocks de consignation ayant pour but de contourner les règles en matière de délais de paiement
- Non paiement des études et expertises réalisées par le fournisseur
- Modification unilatérale du contrat visant à accroître la responsabilité du fournisseur, à baisser les prix et modifier les quantités
- Demande de compensation pour l'application de délais de paiement
- Rupture brutale de la relation commerciale
- Demande de cautions bancaires excessives
- Facturation par des filières étrangères pour allonger les délais de paiement
- Pratique imposée de l'auto-facturation
- Imposition d'un quota de production dans les pays « low-cost » (pratique proscrite par le code de performance et de bonnes pratiques du secteur automobile - voir p. 12)
- Non-respect et/ou transfert forcé de la propriété intellectuelle
- Pression pour commencer un projet sans avoir de lettre de nomination ni de commande

¹⁰ Loi n° 2008-776 du 4 août 2008, JO du 5 août 2008.

¹¹ Source : Fédération de la Plasturgie, Enquête sur les pratiques abusives dans la plasturgie, 2009



Conseil pratique

En l'absence d'un code de bonnes pratiques du type de celui du secteur automobile, pour se prémunir contre ces clauses ou ces pratiques abusives, vous pouvez vous prévaloir des « usages professionnels ». Ces documents sont rédigés par les organisations professionnelles et existent dans la majorité des secteurs d'activité. Ils définissent les pratiques usuelles du secteur d'activité. Contactez votre organisation professionnelle pour obtenir ses usages professionnels.

6. Promouvoir le sourcing local

Donner une préférence à des fournisseurs locaux dans le cadre des marchés privés peut être intéressant concernant deux aspects de la RSE. D'une part, le client réduit son impact sur l'environnement (réduction des émissions de GES) grâce à une diminution du transport. Cela représente un certain avantage économique pour le client lui-même. D'autre part, le choix d'un fournisseur local permet de développer le tissu local, multiplier les contacts entre les parties-prenantes d'une même zone et dynamiser l'emploi local. Il doit cependant être rappelé que la préférence locale n'est pas autorisée dans le cadre des marchés publics.

Constat

Pour 46% des entreprises interrogées, les clients donnent une préférence à des fournisseurs locaux.

« Air France soutient des réseaux de PME implantées autour de Roissy tel que le réseau PLATO Roissy-CDG qui regroupe 60 PME locales. Air France soutient également des réseaux de Pays de Roissy-CDG fédérant 12 PME du secteur de la sûreté et de la sécurité. La moitié des achats de la compagnie est réalisée en Île-de-France (2 milliards €). »

Rapport DD Air France KLM 2008

« Pour ses produits alimentaires à marques propres, Carrefour privilégie l'approvisionnement local, ce qui lui permet d'associer à sa croissance les PME et les producteurs agricoles. Cette politique se traduit par le développement des Filières Qualité Carrefour (418 en 2008) et de gammes dédiées aux produits des terroirs en France, en Espagne, en Belgique, en Italie et en Colombie. Le Groupe participe ainsi au développement des pays où il est implanté tout en évitant les émissions de CO 2 liées au transport de produits importés. »

Rapport DD Carrefour 2008

Le critère de proximité n'est pas toujours une priorité dans les choix des fournisseurs. Sept entreprises interrogées ont rappelé que les clients ont tendance à donner la priorité au ratio « prix/qualité/délai » le plus attractif.

Conseil pratique

La proximité du fournisseur peut être un réel avantage, en particulier lorsque la relation entre le client et le fournisseur ou sous-traitant est fondée sur des biens ou services nécessitant un service après-vente performant et une très grande réactivité du fournisseur. On constate alors un regain d'intérêt pour le critère de localité. En effet, le SAV sera d'autant plus efficace qu'il sera à proximité du client. Cet avantage doit donc être clairement mis en avant vis-à-vis de vos clients privés.

Si la préférence locale n'est pas autorisée dans le cadre des marchés publics, certaines collectivités incitent les entreprises locales à intégrer des exigences de RSE qui seront déterminantes dans le cadre de l'attribution de leurs marchés. L'intégration de tels critères doit donc également être clairement mise en avant dans votre réponse à des appels d'offre publics.

Pour que des fournisseurs locaux puissent être retenus, il faut que ceux-ci soient en mesure de répondre aux appels d'offre même lorsque ceux-ci sont de taille importante.



7. Etre en capacité de détecter et répondre à des appels d'offre importants

Certains marchés sont difficilement accessibles pour les PME-PMI et ce pour différentes raisons. Les PME-PMI peuvent ne pas avoir les capacités de production nécessaires pour répondre au marché particulièrement dans un contexte de crise débouchant sur une rationalisation des fournisseurs chez les grandes entreprises. Dans d'autres cas, la PME-PMI peut ne pas avoir la capacité de répondre aux différentes démarches administratives souvent lourdes dans le cas des marchés publics.

Constat

Pour 91% des entreprises interrogées, le marché mis en place par leur client est adapté aux PME-PMI¹².

Conseil pratique

Pour rendre leurs marchés plus accessibles aux PME, les clients privés ou publics peuvent dimensionner ces marchés en lots d'une taille qui rendent chacun de ces lots plus accessibles pour des petits prestataires. Une autre façon de rendre un marché plus accessible pour les PME est de ménager des délais avec des livraisons fractionnées.

Par ailleurs, plusieurs petits fournisseurs peuvent s'associer entre eux pour fournir les quantités ou les prestations demandées et respecter les délais imposés.

Une cinquantaine de très grandes entreprises françaises ont signé le « Pacte PME », initiative du Comité Richelieu¹³, association française des PME innovantes, pour renforcer les relations entre grands comptes et PME innovantes ou à fort contenu technologique. Le pacte implique notamment l'accès à des dispositifs de soutien permettant un gain de temps et d'argent dans les actions d'identification et de qualification de nouveaux fournisseurs innovants, puis de renforcement de ces entreprises une fois qu'elles sont devenues des partenaires stratégiques. Créez votre compte Pacte PME pour que votre entreprise puisse être sélectionnée pour des marchés stratégiques : www.pactepme.org

Enfin, il faut être réactif pour détecter de nouveaux appels d'offre. Il existe des plateformes Internet de veille sur les appels d'offre publiés, notamment en ce qui concerne les marchés publics :

- www.reseaucommandepublique.fr
- www.boamp.fr
- <http://e-marchespublics.com>

8. Intégrer des critères environnementaux et sociaux

La RSE implique l'intégration de critères environnementaux et sociaux dans l'activité des entreprises et la réduction concrète de l'impact environnemental des entreprises. Cette prise en compte de l'impact environnemental vise à une réduction des gaz à effets de serre, à une diminution des déchets, à la mise en place d'actions concrètes concernant la réduction de consommation d'eau et d'énergie et à l'utilisation de ressources renouvelables, notamment dans la politique d'achats.

Le projet de norme ISO 26000 pose ainsi clairement les principes selon lequel « *il convient qu'une organisation mesure, enregistre et consigne dans un rapport ses émissions importantes de GES [et] mette en œuvre des mesures de réduction progressive des émissions directes et indirectes de GES [...] Pour améliorer les performances de son activité, produit et service en matière de prévention de la pollution il convient qu'une organisation [...] prenne des mesures visant à prévenir la pollution et les déchets.*¹⁴ »

La démarche d'intégration de critères environnementaux et sociaux implique pour une entreprise de s'intéresser à ses propres impacts directs, mais aussi à ceux de ses fournisseurs. En effet, les impacts environnementaux peuvent survenir dans l'ensemble du cycle de vie d'un produit, depuis l'extraction des matières premières jusqu'à sa fin vie, en passant par toutes les étapes de la chaîne de valeur.

¹² Le panel d'entreprises interrogé (dont 97% des entreprises sont des PME) a répondu au questionnaire concernant un client particulier. Les enquêtés étaient donc déjà inscrits dans une relation commerciale avec ce client. Il semble donc difficile de dire que ce dernier proposait des marchés inadaptés aux PME-PMI.

¹³ www.comite-richelieu.org

¹⁴ P. 45 du projet de norme ISO 26000.



Une façon pour les clients de s'assurer de l'intégration de critères RSE chez ses fournisseurs est d'exiger qu'ils aient un système de management certifié du type ISO 14001 sur l'environnement ou ILO OHSAS 18000 sur la sécurité au travail.

Constat

36% des entreprises interrogées ont constaté des exigences de système de management de leurs clients visant à maîtriser les impacts sociaux et environnementaux.

Les systèmes de management les plus cités sont les référentiels ISO, particulièrement l'ISO 14001 et l'ISO 9001, bien que ce dernier concerne la qualité et donc pas directement les impacts sociaux et environnementaux.

Conseil pratique

Pour une présentation et un comparatif des systèmes de management en matière de RSE, vous pouvez consulter les sites suivants :

- www.afnor.org
- www.bpms.info > rubrique Concepts > articles métiers > Système de Management Intégré :Vers un référentiel simple et élargi

Il existe des dispositifs facilitant l'accès à la certification environnementale et en matière de santé-sécurité au travail :

- I.2.3 Environnement : un dispositif porté par les CCI, qui s'appuie sur le guide AFNOR FD X30-205 pour proposer aux PME s'accéder à la certification ISO 14001 en trois étapes en obtenant des reconnaissances intermédiaires : www.l23environnement.fr
- I.2.3 Sécurité : démarche pour la mise en place par étapes d'un système de management de la santé et de la sécurité au travail conforme au référentiel ILO-OSH 2001 : www.acfci.cci.fr/environnement/documents/Guide_l23securite.pdf

En dehors de la certification, le client peut avoir des exigences spécifiques à son secteur d'activité ou celui de son fournisseur / sous-traitant.

Constat

Hormis la certification, 44% des entreprises interrogées constatent des exigences sociales et environnementales de la part de leurs clients.

Dans les exemples cités par les entreprises interrogées, on retrouve notamment:

- Attention particulière à fournir des équipements non polluants : Filtration de particules, prise en compte de l'éco-conception,
- Emballage de façon à éviter le traitement des déchets sur les sites clients, remplacement du plastique par le carton.

“ En 2007, L’Oreal a adhéré au projet Supply Chain Leadership Collaboration (SCLC) du Carbone Disclosure Project (CDP¹⁵) pour encourager les fournisseurs à mesurer et à gérer leurs émissions de carbone. ”

Rapport DD L’Oreal 2007

¹⁵ www.cdproject.net



Conseil pratique

Pour intégrer des critères environnementaux dans votre démarche, vous pouvez recourir aux outils suivant :

- Guide DIESE (Démarche Intégrée Environnement Sécurité dans les Entreprises) et outil Clic'ADEME SSE (santé-sécurité environnement de l'ADEME : www2.ademe.fr/servlet/KBaseShow?sort=-1&cid=96&m=3&catid=12584#theme3)
- Guide pratique "Gestion de l'environnement pour les PME/PMI" de l'ACFCI : www.acfci.cci.fr/environnement/ressources.htm

Pour initier une démarche de RSE, vous pouvez recourir aux outils suivant :

- Guide ACFCI « Développement Durable : quelle approche pour les PME ? » : www.acfci.cci.fr/environnement/documents/guideDDPME_ACFCIAfnor.pdf
- Méthode de prise en compte de la RSE par les PME « FAR/RS » : http://www.acfci.cci.fr/environnement/documents/kit_far-rs_v3.zip

Vous pouvez également contacter le conseiller environnement de votre CCI, qui pourra vous accompagner dans la mise en place d'une démarche environnementale : www.acfci.cci.fr/environnement/conseillers.htm

Visites, questionnaires et audits du fournisseur par le client

Les visites et les questionnaires du client sont des points importants pour s'assurer de la mise en œuvre de l'engagement sociétal des fournisseurs.

Certaines entreprises interrogées estiment qu'il existe une marge non négligeable entre la politique de communication et les actions réellement mises en œuvre en termes de RSE :

« En effet, les clients ne sont pas toujours à même de vérifier la véracité des informations communiquées.

Par conséquent, une entreprise qui communique bien sur un sujet qu'elle n'applique pas sur le terrain sera privilégiée par rapport à une entreprise qui fait beaucoup mais qui ne communique pas assez dans son dossier de réponse à la consultation.

Cela ne serait pas très grave s'il y avait une vérification par le client des engagements pris par son prestataire mais malheureusement une fois les marchés emportés plus personne ne se penche sur ce qui avait été promis en dehors du cahier des charges (formation, respect de l'environnement, comportement avec le personnel mis en place et donc taux de satisfaction de celui-ci, ...).

Cela conduit un grand nombre de commerciaux à mettre l'accent au maximum sur la « littérature » dans leurs dossiers, quelles que soient les actions de terrain de l'entreprise dans laquelle ils travaillent. »

Une PME dans le secteur du nettoyage industriel

Constat

17% des entreprises interrogées ont été soumises par leurs clients à des questionnaires pour s'assurer de leur engagement sociétal.

« En 2007, L'Oréal a réalisé 585 audits indépendants sur les normes de travail et environnementales appliquées chez les fournisseurs et sous-traitants et envoyé 600 questionnaires de satisfaction aux fournisseurs audités pour aider le groupe à améliorer le processus d'audit. »

Rapport DD L'Oréal 2007.



Constat

43% des entreprises interrogées ont reçu une visite de vérification de la part de leur client.

Les clients ont donc plus fortement tendance à organiser des visites de vérification que de soumettre des questionnaires aux fournisseurs.

Intégrer la totalité de la chaîne de valeur

La sous-traitance et les fournisseurs des fournisseurs s'intègrent dans une chaîne de valeur et existent à plusieurs niveaux. Nous avons cherché ici à analyser si le client s'intéresse à tous les rangs de sous-traitance concernée par ses commandes de biens et services. La prise en compte de la totalité de la chaîne de valeur par les clients pour analyser leurs impacts environnementaux et sociaux est très peu développée.

Constat

Seulement 18% des entreprises interrogées ont été questionnées par leur client sur leurs propres fournisseurs.

L'intérêt des clients concernant leurs impacts environnementaux et sociaux sur l'intégralité de leur chaîne de valeur n'apparaît pas comme une priorité. Pour que l'ensemble des impacts environnementaux et sociaux d'une activité ou d'une production soit pris en compte, il faut que les fournisseurs des fournisseurs soient eux aussi progressivement intégrés dans la démarche RSE.

9. Accompagner la performance et favoriser les échanges entre clients et fournisseurs

a. Performances économiques

Constat

30% des clients aident leurs fournisseurs à développer leur performances économiques.

Les exemples proposés lors de l'enquête étaient : le client diffuse des process ou des connaissances, le client propose des formations pour répondre à ses attentes.

Certains clients sont donc sensibles aux performances économiques de leurs fournisseurs. Cette constatation est à rapprocher du nombre d'années qui lie le client et le fournisseur: la moitié des fournisseurs aidés par leurs clients pour développer leurs performances économiques travaillait avec ce même client depuis plus de 10 ans.

Une cinquantaine de très grandes entreprises françaises ont signé le « Pacte PME », initiative du Comité Richelieu¹⁶, association française des PME innovantes, pour renforcer les relations entre grands comptes et PME innovantes ou à fort contenu technologique. Le pacte implique notamment l'accès à des dispositifs de soutien permettant un gain de temps et d'argent dans les actions d'identification et de qualification de nouveaux fournisseurs innovants, puis de renforcement de ces entreprises une fois qu'elles sont devenues des partenaires stratégiques.

Créez votre compte Pacte PME pour que votre entreprise puisse être sélectionnée pour des marchés stratégiques : www.pactepme.org

¹⁶www.comite-richelieu.org



b. Démarche de développement durable

Constat

Seulement 5% des clients ont accompagné leurs fournisseurs dans la mise en place d'une démarche de développement durable.

Les démarches de développement durable et de RSE sont donc des décisions propres aux fournisseurs / sous-traitants ; les clients ne les accompagnent pas ou peu dans leurs démarches.

En revanche, lorsque les fournisseurs / sous-traitants mettent en place des démarches de développement durable, elles sont plutôt bien accueillies par leurs clients :

« Nos donneurs d'ordre ne s'inquiètent que très peu du respect des engagements en matière de développement durable. Nous venons à eux et lorsque nous leur présentons les solutions en terme de développement durable qui leurs ont été proposées ils communiquent volontiers dessus en interne. »

Une entreprise de service dans le secteur du nettoyage industriel

Les référentiels établis (Global compact, GRI, SD 21000, future ISO 26000...) peuvent faciliter la mise en place et l'harmonisation des démarches dans l'intégralité de la chaîne de valeur.

c. Systèmes d'échanges collectifs

La performance d'une société tient beaucoup à la performance de son réseau de fournisseurs. La structuration de la « supply chain » peut bénéficier de la mise en place de plates-formes d'échanges électroniques. De telles plates-formes permettent d'échanger sur les programmes d'approvisionnements et les ordres d'achats de l'entreprise cliente, ainsi que de réduire les coûts administratifs. Ces plateformes permettent en effet d'élargir le périmètre des échanges du client avec son réseau de fournisseurs et de sous-traitants, sur l'ensemble de la chaîne administrative des commandes et approvisionnements, en incluant par exemple, les activités d'expéditions et de réceptions (usage de codes barres, puces RFID, ...), la chaîne de facturation et de règlement.

Constat

29% des entreprises interrogées sont associées à des systèmes d'échanges collectifs par leurs clients.

Par exemple, Air France soutient le réseau PLATO¹⁷ Roissy-CDG qui regroupe 60 PME locales.

Cependant les plates-formes mises en place par le client ne sont pas toujours des éléments pour faciliter le travail des fournisseurs:

« Il existe une plateforme avec une entreprise du secteur automobile ou plutôt un portail mais ces sont des moyens pour proposer puis imposer des normes aux fournisseurs et non un lieu où les fournisseurs ont une aide pour leur métier. »

Une PME dans l'usinage de pièces mécaniques pour l'automobile

De plus, certaines entreprises interrogées estiment que les clients cherchent à regrouper leurs fournisseurs, dans une logique de réduction des coûts des fonctions achats :

« Dans le cadre des politiques visant à diminuer le nombre des fournisseurs, certains clients incitent les sous-traitants à se regrouper. »

¹⁷ Les réseaux PLATO sont des réseaux d'accompagnement de dirigeants d'entreprises créés dans des zones géographiques délimitées. Ils visent le partage d'expérience entre dirigeants de PME-PMI et de cadres de grandes entreprises.



Le problème posé pour tous est de savoir si le niveau de rentabilité précédent peut être maintenu. Au fond ce que les clients espèrent c'est l'émergence d'un leader, financièrement plus solide que les autres membres du groupe qui à terme, deviendrait l'actionnaire principal de l'ensemble. »

Une PME dans les composants mécano-soudés.

Conseil pratique

Les CCI vous proposent des plateformes collaboratives et d'échange, comme les plateformes Ecobiz et ProForum. Contactez votre CCI pour adhérer à votre plateforme locale.

Exemples :

- www.grenoble-ecobiz.biz
- www.proforum.fr

10. Anticiper les évolutions de l'activité et les évolutions technologiques

La prospective opérationnelle, la stratégie et l'intelligence économique sont des éléments clés dans l'anticipation des évolutions d'activité. L'ensemble des actions coordonnées de recherche, de traitement et de distribution de l'information utile aux acteurs économiques permet de dégager des facteurs de changement non négligeables pour une meilleure adaptation du fournisseur.

Ces éléments clés permettent l'anticipation des investissements, du développement opérationnel des nouvelles technologies et de l'emploi comme le rappelle le projet de norme ISO 26000 : « *il convient qu'une organisation [...] reconnaisse l'importance de la stabilité de l'emploi tant pour l'employé que pour la société, procède à une planification active de ses effectifs pour éviter tout travail accidentel ou temporaire.*¹⁸ » Par ailleurs, « la contribution d'une organisation peut prendre [la forme d'une] étude de l'impact de ses décisions d'investissements sur la création d'emplois.¹⁹ »

Constat

35% des fournisseurs sont aidés par leurs clients pour anticiper les fluctuations de volume des commandes à moyen terme.

Exemples proposés lors de l'enquête : simple information sur les évolutions de ses commandes ; lissage de l'impact de ces fluctuations par annualisation des dépenses ; aide à la diversification...

Constat

18,5% des clients aident leurs fournisseurs à anticiper les évolutions technologiques.

Recommandation :

Il s'agit pour le fournisseur de toujours rester en éveil et d'être force de proposition auprès de son client sur les améliorations qui peuvent être apportées à un produit.

¹⁸ P. 36 du projet de norme ISO 26000.

¹⁹ P. 67 du projet de norme ISO 26000.



11. Refuser les discriminations et respecter les salariés

Dans la relation client - fournisseur, il est nécessaire de s'assurer que le client n'exerce aucune discrimination et n'impose aucun critère de discrimination dans les missions proposées aux fournisseurs.

Le Code du travail interdit toute discrimination au travail, le principe de non discrimination étant consacré par la Constitution française elle-même. Ce principe est également rappelé par le projet de norme ISO 26000 : « il convient que l'organisation veille à garantir qu'elle n'exerce aucune discrimination à l'encontre de ses employés, partenaires, clients, parties prenantes, membres et de quiconque avec lequel elle est en contact ou peut toucher ».

Constat

8% des fournisseurs ont déjà été confrontés à des commandes et missions de leur client qui soulevaient des questions relatives au respect des droits de l'homme et/ou du droit du travail.

Conseil pratique

Les personnes victimes de discriminations à l'emploi peuvent saisir la Haute autorité de lutte contre les discriminations et pour l'égalité (HALDE). Sur le site Internet de la HALDE vous trouverez une description des différents types de discriminations à l'emploi ainsi que la législation applicable : www.halde.fr

12. S'assurer du respect de la santé et de la sécurité des consommateurs

Le projet de norme ISO 26000 souligne le fait qu'« il convient qu'une organisation analyse et maîtrise les risques engendrés par son activité pour la santé et la sécurité. »

Constat

Pour 68% des entreprises interrogées, leurs clients vérifient que la santé et la sécurité des consommateurs sont respectées dans les biens et services qu'ils leur commandent.

A notamment été cité comme exemple la mise en œuvre de la réglementation REACH²⁰ sur l'évaluation des risques liés aux substances chimiques.

« En 2007, la réglementation européenne Reach sur les substances chimiques a introduit de nouvelles obligations pour les acteurs économiques. Directement impacté en tant que distributeur, Carrefour a mis en place une organisation dédiée et de nombreux outils permettant d'identifier toutes les substances contenues dans ses produits et emballages. De nombreuses formations ont ainsi été dispensées aux collaborateurs de la centrale d'achat du Groupe, et un réseau international comptant 12 coordinateurs a été créé. Parallèlement, le Groupe a mis en place un dispositif de formation pour plus de 650 fournisseurs de produits à marques propres dans le monde, afin d'aider ces derniers à comprendre leurs obligations et de les accompagner dans leur démarche de mise en conformité. »

Rapport DD Carrefour 2008

²⁰ L'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des produits chimiques. Référence réglementaire : règlement (CE) n° 1907/2006 du 18 décembre 2006.



13. Emettre des alertes entre clients et fournisseurs

Constat

Pour 56% des entreprises interrogées, leurs clients tiennent compte des messages d’alerte émis quant à un risque lié à l’activité du client ou du fournisseur.

Exemple : suite à votre demande, votre client accepte de remplacer un produit chimique nocif par un produit moins nocif.

Le dialogue et la prise en compte des messages d’alerte peuvent permettre d’éviter des accidents ou des problèmes de maladie pour les salariés du fournisseur, du sous-traitant ou du client, ou pour les consommateurs. C’est également la meilleure façon de se protéger des risques de contentieux et de mise en cause de la responsabilité pénale de l’entreprise cliente et/ou fournisseur.

14. Appliquer les mêmes mesures de sécurité et les mêmes avantages aux salariés du client et du fournisseur lorsqu’ils travaillent sur le même site

Constat

Pour 46% des interrogés, leurs clients appliquent les mêmes mesures et procédures de sécurité et/ou les mêmes avantages à leurs salariés travaillant sur le même site que ceux de leur client.

*« Nous veillons à ce que nos fournisseurs et sous-traitants:
Partagent notre vision et nos valeurs
Soient en accord avec les clauses de sécurité et d’hygiène industrielles de nos contrats.
Respectent au minimum la totalité des lois et normes locales
Consacrent le temps et les ressources nécessaires à la formation des employés
concernant la sécurité. S’assurent que chaque employé connaît,
comprend et respecte les règles et procédures opérationnelles des standards de sécurité
lorsqu’il travaille pour, avec ou dans le cadre des activités de Lafarge.
Soient honnêtes quant à l’auto-évaluation des pratiques de santé
et sécurité comme dans toutes les informations communiquées à Lafarge. »*

Traduit du document « supplier safety and sustainable development », Lafarge 2008.

Conseil pratique

Il est important que les conditions de travail des sous-traitants présents sur le site du client soient clairement spécifiées. Si les salariés du client ont accès à des services tels qu’une cantine ou une crèche, lorsque cela est faisable au regard de la durée de la présence des salariés sous-traitants, il est souhaitable qu’ils aient également accès à ces services.

En matière de sécurité, il est indispensable de s’assurer que les salariés sous-traitants disposent des équipements de sécurité requis pour intervenir sur le site du client. L’article L4142-3 du code du travail dispose que dans les établissements soumis à autorisation et à servitude au titre de la législation des installations classées pour la protection de l’environnement (sites Seveso seuil haut), l’employeur doit définir et mettre en œuvre une formation aux risques des chefs d’entreprises extérieures et de leurs salariés ainsi que des travailleurs indépendants qu’il accueille.



15. Favoriser le co-développement à l'international

Pour faire bénéficier la PME sous-traitante de la capacité de croissance à l'international de son grand client, il est souhaitable que des réflexions conjointes entre client et fournisseur soient organisées afin d'élaborer une stratégie commune de développement hors de France, accompagnée si nécessaire d'une assistance ou aide (technique, juridique, ...) à l'implantation locale pour le fournisseur.

Des exemples de ce type de collaboration, qui renforcent les liens de confiance entre deux partenaires, sont mis en avant par Pacte PME International : www.pactepme.org/international.

Pacte PME International fait partie de l'initiative « Pacte PME » du Comité Richelieu²¹, association française des PME innovantes ou à fort contenu technologique, pour renforcer les relations entre grands comptes et PME innovantes. Ce pacte a été signé par une cinquantaine de très grandes entreprises françaises (www.pactepme.org).

Avec Pacte PME International, les grandes entreprises signataires se sont engagées à renforcer l'internationalisation des PME françaises, en particulier de celles avec lesquelles ils sont déjà en relation en France.

Conseil pratique

Si vous êtes déjà fournisseur ou client de l'une des grandes entreprises signataires du Pacte PME International et que vous souhaitez développer une synergie à l'international avec elle, vous pouvez adresser une demande ciblée à Pacte PME International via un formulaire en ligne :

www.pactepme.org/international/accompagnement/strategique

Si ce n'est pas le cas, vous pouvez vous inscrire sur www.pactepme.org/inscription, pour que le Pacte PME en France vous aide à entrer en relation avec les grandes entreprises qui en sont signataires.

Les grands comptes membres de Pacte PME International peuvent héberger à l'étranger un VIE ou un salarié de votre entreprise. Dans le cas d'un VIE, votre demande doit d'abord être faite auprès d'Ubifrance (www.ubifrance.fr). Dans le cas d'un salarié expatrié ou local, vous pouvez nous adresser votre demande en utilisant ce formulaire.

Les grands groupes membres de Pacte PME International peuvent vous apporter des conseils sur les pratiques en vigueur dans les zones où vous souhaitez exporter. Votre demande de conseil doit d'abord être faite auprès d'un des organismes du dispositif de soutien à l'export - Assemblée des chambres françaises de commerce et d'industrie (ACFCI), Comité national des conseillers du commerce extérieur de la France (CNCCEF), Ubifrance ou l'Union des CCI françaises à l'étranger (UCCIFE) - qui contactera le Pacte PME s'il a besoin d'un appui.

²¹ www.comite-richelieu.org



SYNTHESE DES RECOMMANDATIONS



Ces recommandations ont pu être élaborées sur la base des rapports de développement durable de grandes entreprises et sur les attentes des PME recensées lors de l'enquête réalisée par l'ACFCI.

La première des tâches à effectuer par le client comme par le fournisseur, est d'identifier l'ensemble de ses parties prenantes et les acteurs de sa supply chain. Selon le projet de norme ISO 26000, les parties prenantes sont les individus ou les groupes ayant un intérêt dans les activités ou décisions d'une organisation. Les acteurs de la chaîne de valeur en font partie : fournisseurs, fournisseurs des fournisseurs, sous-traitants, clients, clients finaux...

1. Favoriser la communication entre les acteurs de la supply chain :

a. Domaines d'application²² :

- Assurer des délais de paiement raisonnables et conformes à la LME (*recommandation n° 4*) ;
- Souligner l'innovation, les aspects novateurs et la qualité des biens et services proposés (*recommandation n° 2*) ;
- Mettre en avant les avantages économiques des fournisseurs locaux (*recommandation n° 6*) ;
- Anticiper les évolutions de l'activité et les évolutions technologiques (*recommandation n° 10*) ;
- Emettre des alertes entre clients et fournisseur / sous-traitant (*recommandation n° 13*).

b. Moyens :

Organiser des réunions et des groupes de travail, mettre en place des plates-formes collaboratives visant à favoriser les échanges entre les clients et les fournisseurs – sous-traitants (*recommandation n° 9*) ;

Encourager les échanges de qualité et partager son expertise pour surmonter les difficultés (évaluation régulière de l'activité qualité, logistique, développement, emballages et innovation) (*recommandation n° 9*).

2. Mettre en place des outils stratégiques :

a. Domaines d'application :

- S'assurer de la pertinence de la programmation des commandes (*recommandation n° 1*) ;
- Souligner l'innovation, les aspects novateurs et la qualité des biens et services proposés (*recommandation n° 2*) ;
- Inclure des clauses de propriété intellectuelle et de savoir-faire dans les contrats (*recommandation n° 3*) ;
- Développer les performances économiques des fournisseurs (*recommandation n° 9*) ;
- Anticiper les évolutions de l'activité et les évolutions technologiques (*recommandation n° 10*) ;
- Mettre en place des démarches de développement durable (*recommandation n° 8*) ;
- Accompagner le client à l'étranger (*recommandation n° 15*)

²² Pour chaque domaine d'application, vous pouvez vous reporter aux pages indiquées en italique pour obtenir de plus amples informations.



b. Moyens :

- En concertation entre le client et le fournisseur (business-reviews par exemple), mettre en place des indicateurs de performance et les prévisions d'anticipation des commandes permettant à l'ensemble des fournisseurs de s'adapter à la demande
- Rendre les besoins aussi visibles que possible, en diffusant par exemple des rapports d'information mensuels
- Mise en place de systèmes d'échanges collectifs

3. Encourager, accompagner et harmoniser les démarches de RSE de sa supply chain :

a. Domaines d'application :

- Mettre en place un système de management visant à maîtriser les impacts environnementaux et sociaux (*recommandation n° 8*) ;
- Se conformer aux exigences sociales et environnementales des parties prenantes (*recommandation n° 8*) ;
- Prendre en compte de la totalité de la chaîne de valeur (*recommandation n° 8*).

b. Moyens :

- S'aligner sur les référentiels établis (Global compact, GRI, SD 21000, future norme ISO 26000...) (*recommandation n° 8*) ;
- Mettre en place des visites, questionnaires ou audits du fournisseur par le client. Etendre les démarches de développement durable à l'ensemble de ses fournisseurs ou clients (*recommandation n° 8*) ;
- Accompagner les acteurs de sa chaîne de valeur lorsqu'ils s'inscrivent dans des démarches de RSE (*recommandation n° 8*).

4. S'engager pour la transparence et le respect de ses parties prenantes :

a. Domaines d'application :

- Clarifier les procédures de traitements administratifs du client (*recommandation n° 4*) ;
- Refuser les discriminations et respecter les salariés (*recommandation n° 11*) ;
- S'assurer du respect de la santé et de la sécurité des consommateurs (*recommandation n° 12*) ;
- Favoriser la cohésion entre vos salariés et les salariés de vos clients lorsqu'ils travaillent sur le même site (*recommandation n° 14*).

b. Moyens :

- Respecter les droits de l'homme et le droit du travail et assurer la transparence dans le processus de sélection des fournisseurs. (*recommandation n° 11*) ;
- Eviter les pratiques et clauses commerciales abusives (*recommandation n° 5*).



Répartition des recommandations entre client et fournisseurs ou sous-traitants

	Client		Fournisseur ou sous-traitant
1	Anticipation des commandes et délai raisonnable		
2	Ecoute	←	Innovation et qualité des produits ou services
3	Respect de la propriété intellectuelle	→	Vigilance
4	Respect des délais de paiement		
5	Eviter les clauses et pratiques abusives	→	Vigilance
6	Recourir à un sourcing local	→	Mettre en avant ses avantages en termes de réactivité, SAV... Bien se positionner au regard de la taille des marchés
7	Pertinence des exigences sociales et environnementale et des systèmes de vérification		
8	Exigence de systèmes de management pertinents et accompagnement	→	Mise en place de systèmes de management pertinent
9	Mise en place d'outils favorisant les échanges collectifs	↔	Participation aux dispositifs d'échange collectif
10	Mise en place d'outils favorisant les échanges collectifs		
11	Respect du code du travail et absence de discriminations à l'emploi		
12	Santé et sécurité des consommateurs	↔	Santé et sécurité des consommateurs
13	Prise en compte des alertes	←	Emission d'alertes en cas de risque
14	Egalité de traitement pour les salariés sous-traitants sur site		
15	Accompagner ses fournisseurs à l'export à l'international		



CONCLUSION : La RSE est facteur de progrès pour les fournisseurs comme pour les clients



Constat

Si 52% des entreprises interrogées pensent que la thématique de la RSE dans les relations clients - fournisseurs est appelée à devenir de plus en plus prégnante, 33% des fournisseurs pensent avoir déjà une capacité de sensibilisation auprès de leurs clients en termes de RSE.

Ceci est encourageant pour le bon usage de ce guide. En effet, ce document n'a pas pour vocation de représenter une "norme" qui s'imposerait strictement. Il n'est qu'un recueil de quelques recommandations issues d'une observation du terrain, avec un objectif de favoriser de meilleures relations clients - fournisseurs. Ces relations doivent se construire autour d'un rapport de force, entre un acheteur tout puissant et un fournisseur aux abois.

Une analyse objective montre que des relations construites sur le long terme, basées sur une confiance réciproque et une bonne compréhension des contraintes de chaque partenaire permet au couple client-fournisseur d'être plus efficace, et donc de partager les avantages économiques ainsi acquis.



EN SAVOIR PLUS

La synthèse ainsi que l'intégralité des résultats de l'enquête RSE sur la relation client - fournisseur sont téléchargeables à l'adresse suivante :

- www.acfci.cci.fr/environnement

En savoir plus sur la future norme ISO 26000 :

- <http://www.afnor.org/profils/centre-d-interet/developpement-durable>

Approfondir :

- Observatoire de la responsabilité sociétale : www.orse.org
- Benchmark sur la communication des entreprises du CAC 40 relative aux achats responsables, janvier 2010
- Regard critique des fournisseurs sur les politiques Achats des grands groupes, septembre 2007 : www.orse.org/site2/maj/phototheque/photos/achats/4_pages_regard_critique.pdf
- Répertoire Achats et développement durable - Fiches retour d'expérience et fiches pratiques - Comment intégrer le levier de la Responsabilité Sociale et Environnementale dans la relation Fournisseurs, avril 2007 : www.orse.org/site2/maj/phototheque/photos/tableau/achats_et_dd_fiches_REX_et_pratiques.pdf
- L'accompagnement des PME par les Très Grandes Entreprises, septembre 2003 : www.orse.org/site2/maj/phototheque/photos/docs_reference/Etude_ORSE_PME_2003.pdf
- IMS entreprendre : www.imsentreprendre.com
- Novethic : www.novethic.fr
- Guide de l'association Orée, « Environnement : Le Guide de la relation clients fournisseurs » : bon de commande disponible sur www.oree.org
- « Code de performance et de bonnes pratiques relatif aux relations client-fournisseur au sein de la filière et de la construction automobile », février 2009, CCFA : www.cffa.fr/IMG/pdf/code_de_performance_et_de_bonnes_pratiques_du_09.02.09.pdf
- Pacte PME : initiative du Comité Richelieu, association française des PME innovantes, pour renforcer les relations entre grands comptes et PME innovantes : www.pactepme.org
- Centre national de la sous-traitance (CENAST) : 39-41, Rue Louis Blanc - 92400 Courbevoie. Tél. 01 43 34 76 56
- Guide de la sous-traitance industrielle, 1997 : <http://ccinet.cci.fr/ressourcesweb/public/r.aspx?ressid=14672>

Remerciements

L'ACFCI remercie Thomas SEGOUIN, diplômé du Master Financement de projet - Financements structurés, master commun de l'Université Paris X et de l'École Nationale des Ponts et Chaussées, pour la qualité de son travail dans la réalisation de ce guide. L'ACFCI tient également à remercier l'ensemble des personnes qui ont contribué à la relecture de ce guide, en particulier François FATOUX, délégué général de l'ORSE



Téléchargez l'intégralité des résultats de l'enquête
et le guide "Améliorer la relation client - fournisseur"
sur www.acfci.cci.fr/environnement



Contact ACFCI

Jan-Erik Starlander - je.starlander@acfci.cci.fr



ASSEMBLÉE DES CHAMBRES FRANÇAISES DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE
Direction Environnement et Développement Durable - pmedd@acfci.cci.fr
46, avenue de la Grande Armée - CS 50071 - 75858 PARIS CEDEX 17

Monsieur le Président,

Dans le cadre d'une saisine générale du Conseil économique, social et environnemental consacrée à une réflexion sur la sortie de crise, la section des activités productives, de la recherche et de la technologie dont le Président, Léon Salto, me représente au Comité national des États généraux, a élaboré une contribution sur la politique industrielle de la France.

Léon Salto l'a remise à M. Yves Magne lors de la réunion du 12 janvier.

La section a travaillé sur ce sujet de septembre à décembre 2009 et a auditionné de nombreuses personnalités dont certaines font partie du Comité national.

Ce travail s'inscrit logiquement dans la démarche des États généraux dont je tiens à saluer la considérable mobilisation de plusieurs milliers d'acteurs et l'effort fourni par tous dans d'aussi brefs délais.

Nous partageons l'idée qu'il n'est pas de grande puissance sans socle industriel solide. Après des années nourries par le paradigme d'une tertiarisation étendue de l'économie, la France prend conscience de la nécessité de se réapproprier son industrie laquelle doit être consolidée dans ses acquis et atouts, et développée sur les créneaux porteurs d'avenir.

La crise peut paradoxalement constituer une opportunité. Son intensité et sa brutalité créent les conditions d'un nouvel élan permettant à la collectivité nationale de refonder une vision partagée de notre industrie.

Du travail réalisé par le CESE, on peut souligner la nécessité :

- de bâtir un nouveau pacte social dont chacun doit être convaincu du bien fondé. Toutes les parties prenantes y joueront leur rôle : État, collectivités, organisations professionnelles, employeurs et salariés ;
- de mettre en place un écosystème favorable au développement de l'industrie pour l'ouvrir pleinement sur la société et susciter son adhésion ;

.../...

- de veiller à ce que, dans un monde globalisé les activités productives bénéficient des conditions les plus favorables à leur compétitivité ;
- de refonder la politique industrielle européenne en visant les finalités économiques et en dépassant les obstacles juridiques de tous ordres ;
- enfin, renforcer l'effort de R&D, promouvoir toujours davantage l'innovation dans le tissu industriel – des plus grands groupes aux PME – et mobiliser les financements appropriés.

En espérant que ces réflexions contribuent utilement aux travaux des États généraux, je vous prie de croire, Monsieur le Président à l'assurance de ma considération distinguée.

Jacques DERMAGNE

**CONSTRUIRE L'AVENIR
PAR UNE FRANCE PLUS FORTE ET PLUS SOLIDAIRE**

PROJET DE CONTRIBUTION

SUR LE THÈME :

« UNE POLITIQUE INDUSTRIELLE DANS UN MONDE EN PROFOND
BOULEVERSEMENT : ENJEUX, VISION PROSPECTIVE, CONDITIONS ET
PRIORITÉS PERMETTANT À LA FRANCE DE PRÉPARER L'AVENIR DE
SES ACTIVITÉS PRODUCTIVES EN S'INSCRIVANT DANS LE
DÉVELOPPEMENT DURABLE »

Présenté au nom

de la section des activités productives, de la recherche et de la technologie

par

M. Olivier Marembaud, rapporteur

SOMMAIRE

1		
2		
3	INTRODUCTION	7
4	A - UNE VISION COHÉRENTE DE L'AVENIR FONDEE SUR L'INNOVATION	9
5	1. La R&D, condition de la compétitivité de demain	9
6	2. L'innovation construite sur les savoir-faire	10
7	3. Une nouvelle ère industrielle	11
8	4. Pour une France exportatrice	12
9	B - DES PROJETS DE MODERNISATION DE L'INDUSTRIE	12
10	1. Une volonté de modernisation des filières industrielles.....	13
11	2. Le recrutement de techniciens et d'ingénieurs pour l'industrie	
12	française	13
13	3. Des financements pour réaliser les projets.....	14
14	4. Un nouveau pacte économique et social	16
15	C - UNE VOLONTÉ DE TOUS LES ACTEURS	17
16	1. Encourager le développement des PME	17
17	2. Une « économie entrepreneuriale de la connaissance » ancrée	
18	dans les territoires	18
19	3. Un État développeur	19
20	4. Refonder la politique industrielle européenne	20
21	CONCLUSION	22
22	ANNEXE	
23	Annexe 1 : Résultat du vote de la section du 3 décembre 2009	25
24		

1
2

1 Le Bureau du Conseil économique, social et environnemental a décidé, le
2 9 juin 2009, de saisir les sections et délégations d'un thème de réflexion
3 commun.

4 Dans le cadre de ce travail visant à *Construire l'avenir par une France plus*
5 *forte et plus solidaire*, la section des activités productives, de la recherche et de
6 la technologie a été chargée de traiter la question : *Une politique industrielle*
7 *dans un monde en profond bouleversement : enjeux, vision prospective,*
8 *conditions et priorités permettant à la France de préparer l'avenir de ses*
9 *activités productives en s'inscrivant dans le développement durable.* Elle a
10 désigné M. Olivier Marembaud comme rapporteur.

11 Pour son information la section a entendu les personnalités suivantes :

12 - Mme Anne-Marie Idrac, Secrétaire d'État chargée du Commerce
13 extérieur, auprès de la ministre de l'Economie, de l'Industrie et de
14 l'Emploi.

15 Et par ordre alphabétique :

16 - M. Claude Allègre, ancien ministre de l'Education nationale,
17 Professeur Institut physique du globe de Paris ;

18 - M. Michel Didier, Directeur général de Coe-Rexecode ;

19 - M. Louis Gallois, Président Exécutif de EADS ;

20 - M. Jean-Marc Jancovici, spécialiste dans le domaine de l'énergie et du
21 climat, et consultant auprès de divers organismes publics et privés ;

22 - M. Georges Jobard, Président directeur général de Clextral/Firminy ;

23 - M. Jean-Christophe Le Duigou, Secrétaire de la Confédération
24 générale du travail - CGT, Membre de la Commission de régulation
25 de l'énergie ;

26 - M. Jean-Louis Levet, Directeur général l'Institut de recherches
27 économiques et sociales ;

28 - M. Francis Mer, ancien ministre des finances, Président du Conseil de
29 surveillance Safran ;

30 - M. René Ricol, Président d'honneur de l'Ordre des Experts-
31 Comptables ;

32 - M. Christian Saint-Étienne, économiste, Professeur titulaire de la
33 Chaire d'économie industrielle au Conservatoire national des arts et
34 métiers ;

35 - M. Gilles Untereiner, Directeur de la Chambre de commerce et
36 d'industrie française en Allemagne.

37 Une délégation de la section a dans le cadre d'une mission à Genève
38 rencontré M. Pascal Lamy, Directeur général de l'OMC.

39

1 **Pour une nouvelle politique industrielle**

2 **La crise est le révélateur de déséquilibres profonds et qui viennent de**
3 **loin.** La globalisation n'est pas seulement guidée, comme cela a pu être le cas
4 dans les années 1980, par des délocalisations compétitives profitant des
5 différentiels de coûts entre Europe de l'Ouest et États-Unis d'un côté et Asie et
6 Europe de l'Est de l'autre. Les pays émergents produisent désormais aussi des
7 biens et services à valeur ajoutée ; ils ont franchi les étapes d'accès aux
8 technologies les plus modernes, d'automatisation, de miniaturisation et les BRIC
9 représentent en 2008 14,5 % du PIB mondial contre 8 % en 1989. Cette
10 transformation du monde -inévitabile et collectivement souhaitable- nous impose
11 de refonder notre modèle.

12 Ce bouleversement s'opère dans un contexte où la compétitivité de
13 l'industrie française se dégrade et cela même par rapport à nos partenaires
14 traditionnels : la part des exportations françaises dans le total des exportations de
15 la zone euro est passée de 17,0 % à 13,4 % entre 1998 et 2008, soit une perte de
16 113 milliards d'euros, indique une étude de Coe-Rexecode. Ce recul affecte tous
17 les secteurs : services, agriculture et surtout industrie qui représente 80 % de nos
18 exportations. Pourtant une économie dynamique se construit sur un socle
19 industriel fort avec ses usines et ses laboratoires de recherche.

20 La crise nous montre aussi les défauts et les limites des politiques menées
21 ces vingt dernières années, élaborées il est vrai dans un tout autre contexte :

- 22 ■ évolution du rôle et des compétences de l'État en matière de politique
23 sectorielle, sa présence se concentrant désormais sur la régulation ;
- 24 ■ prééminence des objectifs financiers considérés dans une perspective
25 de court terme qui se heurte à la nécessité de la vision à long terme
26 pour l'investissement industriel ;
- 27 ■ action européenne construite sur une approche juridique de la
28 concurrence sans que soit véritablement pris en compte l'intérêt
29 économique de la constitution de filières compétitives ;
- 30 ■ utopie d'une économie totalement « tertiariée » sans usines au
31 détriment d'une industrie considérée auparavant comme le point
32 d'appui de la croissance et donc de la prospérité ;
- 33 ■ manque d'anticipation partagée sur l'avenir des filières industrielles et
34 des territoires conduisant à une incompréhension entre les parties
35 prenantes et tout particulièrement entre les partenaires sociaux et à une
36 formation parfois inadaptée par rapport aux besoins.

37 Aujourd'hui, la situation est préoccupante malgré la bonne tenue de nos
38 quelques champions nationaux et européens ; le tissu industriel est en train de se
39 déchirer et les conséquences pourraient être irrémédiables en termes de savoir-
40 faire et d'emploi. Il est urgent d'agir.

1 **Cette crise peut paradoxalement constituer une opportunité.** Son
 2 intensité et sa brutalité créent les conditions d'un nouvel élan permettant à la
 3 collectivité nationale de refonder une vision partagée de notre industrie.
 4 D'ailleurs la France a des atouts : une natalité beaucoup plus dynamique que ses
 5 voisins, une grande diversité de savoir faire ancrés dans les territoires, un
 6 potentiel de compétences et d'inventivité, des positions fortes dans un certain
 7 nombre de secteurs tels que l'aéronautique, le nucléaire, l'environnement,... et
 8 les « Trente glorieuses » ont prouvé notre capacité à saisir les opportunités de
 9 redressement.

10 Comment alors préparer l'avenir d'activités productives compétitives en
 11 s'inscrivant dans le développement durable ? Quels sont les enjeux et les
 12 priorités d'une politique industrielle dans un monde en profond bouleversement
 13 alors que la reprise qui s'amorce va redistribuer les cartes entre les pays ?

14 Trois axes majeurs doivent structurer les actions à entreprendre:

- 15 - une vision cohérente de l'avenir, fondée sur l'innovation et sur une
- 16 nouvelle conception du développement, conditions de la compétitivité
- 17 de demain ;
- 18 - des projets de modernisation de l'industrie qui fédèrent les énergies et
- 19 garantissent la cohésion sociale ;
- 20 - une volonté commune de tous les acteurs pour encourager l'initiative,
- 21 focaliser les ressources et partager de l'enthousiasme.

22 C'est un nouveau paradigme qu'il faut construire marqué par un
 23 changement culturel profond « pour et par » l'industrie ; il est nécessaire au bond
 24 de compétitivité que doit réaliser l'économie française ; il conditionne largement
 25 les évolutions de l'emploi en France et doit contribuer à ouvrir des perspectives
 26 d'avenir à notre jeunesse

27 **Le CESE prône une démarche de progrès fondée sur une croissance**
 28 **qui permettra de pérenniser et de développer un socle industriel tout en**
 29 **répondant aux nombreux besoins individuels et collectifs. Elle passe par**
 30 **l'encouragement à l'initiative et à la prise de risque qui constituent des**
 31 **fondements positifs de nos sociétés. Elle est bien sûr indissociable du respect**
 32 **de la planète et, notamment, de la gestion économe de ses ressources et de la**
 33 **redistribution équitable des résultats obtenus.**

34 Une politique industrielle, quelle qu'elle soit, fait certes apparaître des
 35 divergences sur des sujets tels que la place de l'État dans l'économie ou la
 36 nécessité de la régulation du point de vue de la répartition de la valeur ajoutée
 37 des entreprises ou de la gestion de l'emploi. Mais, il y a un très large consensus
 38 sur la nécessité d'engager un plan d'action de grande ampleur pour pérenniser et
 39 développer l'industrie française et assurer à tous les acteurs des avantages
 40 compétitifs sur la durée.

1 A - UNE VISION COHÉRENTE DE L'AVENIR FONDEE SUR L'INNOVATION

2 Notre industrie doit faire un bond de compétitivité et le rapport qualité-prix
3 doit convaincre clients et consommateurs : cela passe par l'efficacité des
4 produits, leur design, leur fiabilité et la réduction de leur coût.

5 Ce renouveau va se construire sur l'innovation. C'est une orientation qui
6 s'exprime dans le monde entier ; la France doit être présente à ce rendez-vous.

7 **1. La R&D, condition de la compétitivité de demain**

8 L'innovation revêt d'abord une dimension technologique et la R&D
9 constitue un facteur clef de succès pour les entreprises. De ce point de vue, le
10 rapprochement entre l'université et les entreprises dans le respect des cultures de
11 chacun, l'encouragement à la recherche fondamentale et appliquée, doivent
12 « changer de braquet ». La transversalité entre les domaines autour de « nœuds
13 technologiques » (biotechnologies, nanotechnologies, TIC,...) doit être favorisée.
14 Rappelons qu'aujourd'hui la France consacre à la R&D environ ½ point de PIB
15 de moins que ses grands compétiteurs (France 2,10 % ; USA 2,62 % ; Allemagne
16 2,53 %). Cet écart provient principalement des dépenses de R&D des entreprises.

17 L'accélération indispensable implique de focaliser les moyens et donc de
18 choisir les champs d'investissement : cela justifie qu'un large débat se noue et
19 soit éclairé par les meilleures connaissances sur les sujets. Sans doute serait-il
20 souhaitable de revitaliser le Haut Conseil des Sciences et des Technologies.

21 Il nous faudra aussi trouver la voie pour dépasser les peurs en exposant
22 complètement les connaissances et les enjeux attachés aux développements en
23 rupture. Comme le CESE l'a indiqué dans son avis sur les nanotechnologies, le
24 principe de précaution ne doit pas conduire à l'immobilisme, mais à l'action
25 raisonnée et responsable. Seule une approche ouverte, documentée et organisée
26 peut permettre aux citoyens de se forger une opinion et de retrouver confiance
27 dans le progrès.

28 C'est au sein de l'Université, laboratoire naturel d'approfondissement et
29 lieu de la diffusion des savoirs, dans les instituts de recherche, les entreprises
30 innovantes et les « start up », ces nouveaux lieux de créativité, que jaillissent les
31 idées nouvelles. Les meilleures conditions doivent leur être assurées. L'efficacité
32 de ces structures passe par une organisation à échelle humaine et la mobilisation
33 des meilleurs talents. Pour l'Université et les instituts de recherche publique,
34 l'ouverture sur le monde et le décroisement entre recherche fondamentale et
35 appliquée doivent être concrétisés par une gouvernance élargie aux acteurs
36 économiques et sociaux.

1

Proposition 1. Augmenter les moyens des équipes de recherche de niveau européen et accroître les rémunérations de leurs chercheurs et enseignants-chercheurs dans le cadre d'un processus de qualification piloté par l'ANR basé sur des comparaisons internationales.

6

Proposition 2. Renforcer et généraliser les structures ou unités de valorisation et de maturation en lien avec les organismes de recherche. Développer la veille technologique au sein des entreprises afin de détecter les innovations transférables.

Le crédit impôt recherche a été conçu comme un catalyseur, il représente une participation de 20 % en moyenne aux efforts de recherche des entreprises. En cela, il constitue une exception française qui soutient l'action des grandes entreprises, les encourage à développer la R&D et permet d'attirer en France des laboratoires de recherche. La plupart des PME restent cependant encore trop à l'écart d'un champ qui pourtant conditionne leur développement.

Proposition 3. Evaluer en fonction de la taille des entreprises les effets du dispositif du crédit impôt recherche (CIR) sur le développement de la recherche. Adapter le dispositif pour soutenir spécifiquement les phases de maturation des projets innovants des PME.

2. L'innovation construite sur les savoir-faire

L'innovation est également un processus continu qui recouvre aussi bien l'amélioration de la qualité ou de la productivité que l'écoute et l'anticipation des besoins des clients. Elle implique les opérateurs de production aussi bien que les commerciaux pour des innovations d'usage. L'entreprise gagnante est décloisonnée et l'innovation y est participative. Elle est concentrée sur l'amélioration de la productivité - au sens large - de tous les facteurs de production.

Les réussites de certains pays développés comme l'Allemagne ou le Japon devraient alimenter la réflexion notamment en matière de management de l'innovation. Une évolution est nécessaire. Elle est de la responsabilité des entreprises, mais implique l'intervention de nombreux acteurs : ceux de la formation initiale et continue, les fédérations professionnelles, les organisations syndicales de salariés car il y a là un vaste champ de négociation.

L'innovation implique aussi les artisans tout particulièrement avec la création de produits sur mesure. Pour ceux-ci, les pôles d'innovation jouent un rôle important en matière de veille et de diffusion technologique, d'aide à la formalisation de projets, d'essais techniques ou de réalisation de prototypes. A ce titre, ils devraient être intégrés à la dynamique des pôles de compétitivité.

1

2 **Proposition 4. Développer l'innovation participative en prenant appui**
 3 **sur des exemples prototypes car elle permet d'améliorer les produits et**
 4 **services de l'entreprise et sa productivité. Mettre en œuvre des actions**
 5 **fortes de formation et de communication.**

6

3. Une nouvelle ère industrielle

7 L'industrie va maintenant bien au-delà du secteur secondaire qui la définit
 8 traditionnellement ; elle doit être plutôt identifiée par référence à des processus
 9 homogènes et normés de production. On doit intégrer « les services à l'industrie »
 10 (ingénierie, maintenance des équipements et conseil sur les process en
 11 complément de la fourniture de matériels, mais aussi services pour
 12 l'environnement, transport et logistique,...).

13 L'avenir des activités productives passe ainsi par une intégration des
 14 activités industrielles et de service qui seront centrées sur la qualité et l'efficience
 15 et deviendront porteuses de valeur ajoutée tout en assurant un chiffre d'affaires
 16 récurrent. Pour la France, il s'agit d'offrir des réponses soutenables à long terme
 17 dans les secteurs où les nouveaux enjeux mondiaux (démographiques,
 18 d'environnement, d'émergence d'une classe moyenne dans les BRIC...) font
 19 apparaître de nouveaux besoins matériels et soutiennent le développement de
 20 l'économie de la connaissance. C'est à la construction des industries
 21 correspondantes qu'il faut s'attacher en y focalisant des moyens tout en
 22 consolidant nos secteurs historiquement forts, ce qui implique qu'ils répondent
 23 bien aux besoins du marché intérieur.

24

25 **Proposition 5 Rassembler les projets dans une vision nationale et**
 26 **européenne d'avenir pour l'industrie, élaborée à partir des Etats généraux**
 27 **de l'Industrie. Consolider nos secteurs « historiquement » porteurs**
 28 **(aéronautique, mécanique, agroalimentaire, énergie, transport,...) en**
 29 **développant nos points forts sur le marché national et européen et à la**
 30 **grande exportation.**

31

32 **Proposition 6. Mettre en place des partenariats entre organismes**
 33 **publics, grandes entreprises et PME notamment sur les enjeux du**
 34 **développement durable : énergie, mobilité, logement, agroalimentaire,**
 35 **traitement des déchets, biotechnologies... et de la société de la**
 36 **connaissance : TIC, production de contenu... avec l'objectif de constituer**
 37 **des filières industrielles (grands groupes/PME) solides et construites dans**
 38 **une logique d'offre.**

1 **4. Pour une France exportatrice**

2 Le développement en France de produits à valeur ajoutée peut créer de
3 nouveaux espaces de croissance et restaurer la compétitivité de notre industrie.
4 Le renouveau et le développement à l'exportation passent par l'excellence et
5 l'innovation qui multiplient les potentialités au niveau mondial et par la
6 constitution d'équipes polyglottes associant les grandes entreprises et les PME.

7 En corollaire il faut assumer certaines conséquences immédiates :

- 8 • exporter plus implique de s'appuyer sur des importations à faible valeur
9 ajoutée pour rester compétitif (aujourd'hui sur 1 € exporté, 37c sont
10 importés). Il faut noter à ce propos que l'appareil statistique est inadapté
11 au niveau mondial et qu'il faudrait obtenir une meilleure vision des flux
12 en identifiant les réelles valeurs ajoutées de chaque pays exportateur et
13 non pas seulement le produit des ventes réalisées.
- 14 • l'ouverture sur les besoins mondiaux peut nécessiter d'implanter
15 localement des unités de production pour éviter les transports inutiles et
16 tenir compte des écarts de change.

17 Ces deux facteurs rendent d'autant plus nécessaire d'établir des liens
18 durables avec les partenaires extérieurs.

19

20 **Proposition 7. Créer une zone d'influence pour la culture industrielle**
21 **française : développement de l'accueil d'étudiants étrangers dans les**
22 **universités, échanges d'étudiants et d'apprentis, création de « villas Médecis**
23 **de l'innovation », renforcement de l'apprentissage des langues étrangères,**
24 **diffusion de nos équipements dans les universités étrangères, recrutement de**
25 **jeunes cadres étrangers, communication à l'étranger sur la technologie**
26 **française.**

27 Pour éviter une concurrence inéquitable avec des productions fortement
28 émettrice de CO₂, le principe d'un ajustement aux frontières de l'Union
29 européenne est débattu. Celui-ci poserait certainement des problèmes techniques
30 redoutables pour l'évaluation des émissions. C'est pourquoi, dans son avis
31 « Fiscalité écologique et financement des politiques environnementales », le
32 CESE a soutenu la mise en place d'une gouvernance mondiale de
33 l'environnement pour élaborer des règles communes pour le marché du carbone.

34 **B - DES PROJETS DE MODERNISATION DE L'INDUSTRIE**

35 L'innovation s'inscrit dans un mouvement de progrès. Développement,
36 transformation, agilité seront les maître-mots pour donner une impulsion nouvelle
37 à la stratégie industrielle de la France. Il faut des projets partagés pour y parvenir.

1 **1. Une volonté de modernisation des filières industrielles**

2 La construction de champions européens auxquels doivent naturellement
3 s'adosser des PME innovantes irriguant les territoires conduira à des
4 restructurations industrielles. Comme le CESE l'a mis en évidence dans son avis
5 sur les industries mécaniques, l'initiative doit d'abord venir des industriels eux-
6 mêmes avec le souci d'assurer l'avenir des activités, de clarifier les perspectives
7 pour leurs salariés et de mettre en œuvre des solutions de transition satisfaisantes.
8 Ces projets devront être confrontés à une analyse critique du point de vue des
9 marchés potentiels et de la compétitivité globale attendue. Ils exprimeront les
10 transformations structurelles à engager, les investissements matériels et en
11 compétences à réaliser et devront tracer les perspectives pour la croissance et
12 l'emploi.

13

14 **Proposition 8. Engager les projets de structuration des filières**
15 **industrielles à l'initiative des organisations professionnelles ou, dans**
16 **certains secteurs, des grands acteurs. Débattre avec les parties prenantes**
17 **(syndicats de salariés, collectivités publiques) des conditions de réussite à**
18 **partir d'une vision prospective partagée des activités à forte valeur ajoutée**
19 **ainsi que des marchés de proximité.**

20 **2. Le recrutement de techniciens et d'ingénieurs pour l'industrie française**

21 Le monde change de plus en plus vite. Les entreprises gagnantes, celles qui
22 satisferont aux exigences de leurs clients, s'appuieront sur l'intelligence
23 individuelle et collective et le savoir-faire de leurs salariés. Demain, encore plus
24 qu'hier, la valorisation des ressources humaines, sera au cœur de la valeur
25 ajoutée car les compétences et la motivation des salariés - des ouvriers aux cadres
26 - conjointement avec les investissements, assureront la compétitivité.

27 C'est une vision renouvelée du progrès qu'il faut installer. Le rôle des
28 institutions de formation, et au premier rang de l'éducation nationale (ainsi que
29 des associations qui valorisent la culture scientifique), est immense. Celui des
30 entreprises est tout aussi déterminant. Il s'agit collectivement de transmettre la
31 culture technologique, l'ouverture aux autres : les clients, les étrangers... et l'état
32 d'esprit d'innovation. Il faut aussi rendre les métiers scientifiques, techniques et
33 industriels plus attractifs et leur donner une image plus accessible. A cet égard, le
34 contact concret avec la réalité de l'entreprise et des métiers est un vecteur de
35 premier ordre ; le tutorat intergénérationnel doit être encouragé. On ne le répètera
36 jamais assez, la France manque d'ingénieur(e)s pour ses usines !

1

2 **Proposition 9. Valoriser la culture technologique, l'économie réelle (les**
 3 **entreprises), la notion de progrès et en faire dès l'école des éléments clefs de**
 4 **la culture générale. Favoriser les filières techniques (ingénieur, technicien)**
 5 **en changeant leur image et en valorisant leur rôle essentiel dans l'économie**
 6 **de la connaissance. Développer l'enseignement par alternance sous ses**
 7 **différentes modalités et revoir la formation continue en articulant ses**
 8 **diplômes avec des perspectives d'accroissement et de reconnaissance des**
 9 **qualifications.**

10

11 **Proposition 10. Assurer des échanges effectifs (stage, tutorat) entre les**
 12 **formateurs (notamment de l'Éducation Nationale) et les responsables**
 13 **techniques des entreprises. Mettre en place un plan d'action prioritaire**
 14 **pour le recrutement, la formation et l'information des conseillers**
 15 **d'orientation professionnelle.**

16 **3. Des financements pour réaliser les projets**

17 La croissance à venir sera plus consommatrice en capital : les
 18 investissements représentent aujourd'hui 1/5 du PIB, ils devront atteindre le quart
 19 dans une économie en mutation rapide. La transformation du système financier
 20 doit s'accélérer car il est indispensable à l'économie : ce doit être un catalyseur
 21 du développement industriel plutôt qu'un « moloch » qui s'alimente lui-même.
 22 Une nouvelle régulation des marchés financiers va voir le jour pour les stabiliser,
 23 assurer des flux de crédit suffisant à l'industrie –ils se sont effondrés depuis
 24 début 2008- et garantir que les contributions publiques n'alimentent pas une
 25 finance spéculative.

26 Evidemment, les dysfonctionnements récents du système financier ne
 27 doivent pas faire oublier les nécessités d'une rentabilité qui doit favoriser le
 28 développement indispensable de l'activité productive. On ne construit l'avenir à
 29 moyen et long termes qu'avec des entreprises compétitives, c'est-à-dire qui
 30 mettent en relation leur prise de risque avec de véritables perspectives de profit et
 31 un équilibre social interne, tout en prenant en compte les territoires dans lesquels
 32 elles sont implantées.

33 Beaucoup d'actions sont engagées pour mobiliser des ressources nouvelles.
 34 Les orientations retenues pour le grand emprunt et notamment la priorité donnée
 35 à l'enseignement supérieur et à la recherche comme au financement des PME
 36 innovantes vont dans ce sens. La création du FSI, le renforcement des actions
 37 d'Oseo participent d'une inflexion pour doter en fonds propres les entreprises.
 38 Mais il faut intensifier les efforts et orienter plus significativement l'épargne, qui
 39 atteint un niveau élevé en France, vers le monde productif afin d'assurer l'avenir

1 des PME performantes et de favoriser le maintien en France des centres de
2 décision et de recherche des grandes entreprises

3 Quatre principes doivent guider l'action :

- 4 • le financement sur projet : la modernisation doit s'engager sur la base
5 d'une vision mobilisatrice correspondant aux mutations des besoins et
6 des marchés, aux moyens matériels et aux compétences à mettre en
7 œuvre et donc à financer, aux risques à prendre. Un projet doit être
8 porté par un entrepreneur associé aux collectivités qui le soutiennent
9 (c'est-à-dire l'entreprise et tout particulièrement les salariés et cadres,
10 les territoires, les collectivités publiques). Et tout financement public
11 doit faire l'objet d'une évaluation et d'un contrôle a posteriori ;
- 12 • la proximité : la bonne connexion entre financeurs et financés est une
13 condition de succès. Tout ce qui les rapproche est positif car cela
14 facilite la compréhension des enjeux et la gestion des risques : les fonds
15 d'investissement par secteur, les fonds d'investissement régionaux, les
16 business angels et les sociétés de capital-risque devraient notamment se
17 focaliser sur l'accompagnement des PME à fort potentiel de
18 développement aux moments clefs de leur vie (c'est-à-dire notamment
19 dans les périodes de maturation de nouveaux produits ainsi que cela a
20 été mis en évidence dans l'avis du CESE sur les biomédicaments) ;
- 21 • l'orientation de l'épargne vers le financement direct des entreprises.
22 Cela pose la question de l'assainissement des finances publiques et celle
23 du drainage vers le capital des sociétés de fonds stables comme ceux
24 des compagnies d'assurance.
- 25 • l'attractivité des territoires : elle implique notamment d'examiner les
26 charges fiscales et sociales des entreprises en relation avec les services
27 qui leur sont rendus.

28

29 **Proposition 11. A l'occasion des Etats généraux de l'Industrie :**
30 **changer les règles du jeu en donnant la possibilité aux régions qui le**
31 **souhaitent de créer un Fonds d'investissement régional doté en partie par le**
32 **FSI ; faire de même des appels à projet pour les filières industrielles ; fixer**
33 **des règles de gouvernance strictes impliquant un contrôle a posteriori par la**
34 **collectivité nationale.**

35

36 **Proposition 12. Prendre une position ferme sur Solvabilité 2 pour**
37 **éviter la réduction consécutive du poids des actions dans le portefeuille des**
38 **assureurs et renforcer les dispositifs d'encouragement à l'investissement**
39 **dans les entreprises en France.**

40

1 Au-delà, des questions de politique économique demeurent : comment
 2 maintenir la cohérence entre les taux de change et la situation économique des
 3 pays ? Où créer un marché boursier pour les PME après la fusion
 4 Euronext/NYSE ? Restera aussi à convaincre le grand public, les responsables
 5 politiques et les investisseurs sur l'intérêt de la vision à long terme -et donc sur
 6 les critères de gestion associés- et sur le niveau de rémunération du capital
 7 associé à la prise de risque.

8 **4. Un nouveau pacte économique et social**

9 Un nouvel horizon apparaît, qui implique beaucoup de bouleversements
 10 pour les salariés en poste car les mouvements seront souvent trop marqués pour
 11 être gérés seulement par l'adaptation des recrutements. La sécurisation des
 12 parcours professionnels est donc une nécessité car il ne saurait être question de
 13 faire porter le poids des restructurations sur les seuls salariés.

14 Le niveau de l'emploi, son évolution déterminent la cohésion sociale. En
 15 même temps, les compétences sont un des facteurs clefs de la réussite
 16 industrielle. La préparation des nombreux départs à la retraite qui s'annoncent
 17 dans l'industrie doit être une préoccupation partagée. Tout cela milite pour poser
 18 clairement les termes et les conditions des mutations professionnelles à venir

19

20 **Proposition 13. Au niveau territorial et par filières industrielles,**
 21 **anticiper les évolutions de l'emploi dans le cadre de démarches de gestion**
 22 **prévisionnelle de l'emploi et des compétences et les faire connaître. Adapter**
 23 **la formation initiale et continue aux besoins. Généraliser le contrat de**
 24 **transition professionnelle qui maintient le lien salarial jusqu'au**
 25 **reclassement.**

26

27 **Proposition 14. Affirmer une volonté d'accroissement des**
 28 **qualifications dans l'industrie associée à des bonds de performance. Dans**
 29 **cette perspective, évaluer les conséquences et, le cas échéant, réexaminer le**
 30 **dispositif d'exonération des charges sur les bas salaires (domaines**
 31 **d'application, effets sur la qualification des emplois, effet de seuil ?).**

32

33 Les conditions de réalisation de ces transformations industrielles dépendent
 34 aussi du management. S'il n'est pas question de réglementer l'organisation des
 35 entreprises, la culture commune doit encourager la localisation des centres de
 36 décision en France et en Europe, le partage d'une vision à long terme entre les
 37 dirigeants et les salariés, la stabilité de l'actionnariat et condamner les
 38 comportements déviants, peu fréquents, mais très contreproductifs, car ils nuisent
 39 à l'image des entreprises et des entrepreneurs.

1 C'est un nouveau contrat qu'il faut passer au sein de la collectivité
2 nationale en inscrivant les perspectives individuelles et collectives dans une
3 dynamique de modernisation de l'industrie qui remplace le plein emploi en
4 perspective.

5 C - UNE VOLONTÉ DE TOUS LES ACTEURS

6 Aujourd'hui, il ne peut plus être question d'une transformation colbertiste.
7 C'est la réunion des initiatives qui assurera le succès dès lors que l'urgence est
8 décrétée. Encore faut-il que tous les acteurs partagent une même ambition et
9 qu'un large débat ait lieu garantissant la prise en compte du point de vue de
10 toutes les parties prenantes et que les priorités aient été énoncées. L'État en tant
11 que développeur et garant de la cohésion nationale aura nécessairement un rôle
12 fondamental.

13 **1. Encourager le développement des PME**

14 Les exemples étrangers le démontrent de même qu'un certain nombre
15 d'aventures industrielles en France : les PME constituent une force avancée pour
16 une industrie qui innove, qui adapte vite et en continu ses produits et ses services
17 aux marchés. Dès lors, elles peuvent donner des perspectives mobilisatrices à
18 leurs salariés. L'esprit d'entreprise doit être encouragé en les valorisant.

19 Le développement des PME est ainsi une « ardente obligation » qui
20 s'impose à tous : grandes entreprises, syndicats professionnels et syndicats de
21 salariés, collectivités publiques, État. Il s'agit d'accompagner les entrepreneurs
22 qui ont des projets, qui font grandir leur entreprise pour atteindre la tranche
23 supérieure à 500 salariés (la France aujourd'hui compte 2 500 entreprises de
24 cette taille contre plus de 6 000 en Allemagne). Pour cela il faut apprendre à
25 dépasser les cloisonnements et à cultiver les coopérations. Les forums d'échange
26 stratégique entre les donneurs d'ordre et leurs sous-traitants considérés comme
27 des partenaires de développement technologique doivent ainsi être encouragés
28 avec la perspective que les fournisseurs développent des projets ce qui justifie de
29 situer une partie de la valeur ajoutée (et de la propriété intellectuelle) en leur
30 sein.

31

32 **Proposition 15. Accueillir et favoriser les projets des entrepreneurs qui**
33 **proposent des partenariats d'entreprises construits autour d'intérêts**
34 **communs par filière industrielle ou par territoire, ce qui implique un *a priori***
35 **favorable, voire une volonté explicite, des grands donneurs d'ordre et des**
36 **structures publiques, comme dans les Pôles de compétitivité.**

1

2 **Proposition 16. Dans le cadre d'une approche globale de la politique**
3 **fiscale, évaluer et adapter les dispositifs d'encouragement fiscal (impôt sur**
4 **les plus values, sur les successions) au réinvestissement dans la PME et à**
5 **l'investissement des dirigeants dès lors qu'en contrepartie sont pris des**
6 **engagements sur la durée.**

7 **2. Une « économie entrepreneuriale de la connaissance » ancrée dans les**
8 **territoires**

9 La dimension territoriale est déterminante pour les échanges entre les
10 hommes et pour la circulation des idées, la région doit devenir le lieu de création
11 d'une chaîne de solidarité naturelle entre les entreprises, les universités, les
12 banques et les services. C'est aussi dans les bassins d'emplois qu'on traite le
13 mieux les sujets d'emploi et de qualification parce que le territoire est le champ
14 de référence pour les salariés.

15 La création des pôles de compétitivité et le rapprochement qu'ils permettent
16 entre recherche et industrie ont pour objectif de focaliser les actions sur les
17 technologies et sur les domaines porteurs. Ils joueront pleinement leur rôle dès
18 lors que les plus significatifs auront une réelle dimension mondiale ce qui
19 implique de les sélectionner et de leur donner les moyens. Il faut maintenant
20 mettre les régions en situation de jouer un rôle d'acteur puissant dans le
21 développement économique en utilisant leur position dans le concert européen,
22 leurs atouts de proximité et de connaissance du tissu économique et laisser une
23 grande liberté d'initiative à celles qui ont une réelle volonté de s'engager.

24

25 **Proposition 17. Encourager les régions qui le souhaitent à élaborer une**
26 **stratégie industrielle de proximité, en liaison avec le développement des**
27 **pôles de compétitivité et partagée avec les acteurs locaux sur les**
28 **investissements à réaliser et les étapes à franchir. Mettre en place des**
29 **partenariats pour construire les infrastructures (physiques, de**
30 **connaissances et institutionnelles) d'accueil et de soutien régional des**
31 **entreprises.**

32 Enfin, la France devrait s'appuyer sur sa présence dans le monde grâce à
33 ses collectivités ultramarines et à sa zone économique exclusive. Elle doit
34 rechercher comment faire fructifier cet avantage, ce qui implique de prendre en
35 compte la situation et les atouts de chaque collectivité en fonction de son
36 environnement économique, géographique et monétaire. De possibles évolutions
37 statutaires (dérogation au statut européen des régions ultrapériphériques ou des
38 pays et territoires d'outre-mer par exemple) doivent aussi être considérées.

1 **3. Un État développeur**

2 L'État doit stimuler la prospective industrielle en appuyant la réflexion de
3 toutes les parties prenantes, et en particulier des industriels eux-mêmes. Parce
4 qu'au delà du rôle fondamental des entrepreneurs, beaucoup relève du choix
5 politique, l'Etat doit développer pour l'industrie une vision cohérente et assurer
6 un environnement attractif, stable et prévisible. Ce sont des priorités qui
7 imposent à la fois :

- 8 • de disposer d'une vision d'ensemble sur les évolutions à conduire dans
9 les activités productives en considérant en particulier les
10 transformations à venir dans les modes de production et de
11 commercialisation pour lutter contre le changement climatique et pour
12 garantir l'approvisionnement en énergie ;
- 13 • de redéfinir les conditions de l'intervention de l'État dans un cadre où il
14 faut responsabiliser les entreprises et toutes les parties prenantes,
15 garantir l'excellence au niveau mondial et assurer la cohésion sociale.
16 Cela implique un équilibre entre des actions sectorielles (où la
17 commande publique peut jouer tout son rôle), l'encouragement à
18 l'initiative locale et des initiatives lourdes de l'État lorsqu'il s'agit
19 d'innovations radicales (et notamment des moyens financiers pour les
20 projets structurant l'avenir)
- 21 • de mettre en place ou de faire évoluer les politiques d'aides publiques,
22 de commande publique, de fiscalité en cohérence avec l'objectif de
23 développement en France d'une armature industrielle solide et
24 compétitive ;
- 25 • d'évaluer par rapport à ces objectifs l'efficacité des politiques décidées
26 et des contributions publiques engagées, ce qui permettra de focaliser
27 les moyens.

28

29 **Proposition 18. Réorienter les aides publiques (16 milliards d'euros**
30 **dont 80 % pour cent grands groupes) et la commande publique en direction**
31 **des PME qui innovent (dans l'esprit d'un « small business act » qui devrait**
32 **concerner aussi les territoires ultra-marins). Mettre en œuvre réellement le**
33 **Code des marchés publics et la notion de « mieux-disant », pour que les**
34 **acheteurs publics puissent alléger les contraintes -réglementaires ou**
35 **d'usage- lorsqu'ils poursuivent des objectifs légitimes d'intérêt général.**

1

2 **Proposition 19. Conjointement avec l'affirmation du rôle des autres**
 3 **parties prenantes, définir celui de l'Etat comme développeur en traitant sa**
 4 **perte de compétences sur les sujets industriels (renforcement de l'ingénierie**
 5 **publique, attractivité accrue des fonctions, passerelles public-privé). Mettre**
 6 **en place une cartographie industrielle critique et actualisée des projets**
 7 **régionaux et des filières, en particulier avec les outils statistiques adéquats,**
 8 **pour fonder la décision politique.**

9

4. Refonder la politique industrielle européenne

10 Le temps est venu de valoriser le réservoir unique de savoir-faire et de
 11 technologies que constitue l'Europe.

12 L'Union européenne est le premier marché mondial. Il doit être le premier
 13 champ d'action pour l'industrie française. C'est aussi le lieu où s'élaborent les
 14 normes techniques, sociales et désormais environnementales qui ont souvent été
 15 reprises par les organisations internationales (OIT, OMC, ISO...). Mais
 16 l'ambition de l'Union européenne pour son industrie est aujourd'hui faible même
 17 si la stratégie de Lisbonne avait pour vocation d'établir les fondations du
 18 développement en investissant dans les compétences et les infrastructures.

19 En complément de son action sur ses propres politiques, la France doit
 20 développer des partenariats avec les autres pays européens ; elle doit contribuer
 21 avec l'Allemagne -du fait de l'impact d'une action commune aux deux grands
 22 pays- à une refondation du modèle européen en matière industrielle. Bien
 23 entendu, cette démarche volontariste nécessitera de dépasser les obstacles
 24 juridiques pour viser les finalités économiques, de croissance et d'emploi, et
 25 d'inverser la pyramide en simplifiant les processus pour les entreprises.
 26 L'exemple d'Airbus qui a ancré l'idée européenne dans l'esprit et le cœur des
 27 citoyens d'Europe montre la voie à suivre.

28

29 **Proposition 20. A partir des démarches lancées en France : multiplier**
 30 **les partenariats européens binationaux pour lancer de grands programmes**
 31 **public-privé afin de créer des champions européens dans des domaines**
 32 **manifestement transnationaux du fait de l'ampleur des efforts de R&D :**
 33 **aéronautique, agroalimentaire, énergies du futur, TIC, biotechnologies,**
 34 **séquestration du CO₂...) ; s'appuyer sur ces dynamiques pour prendre avec**
 35 **l'Allemagne une initiative politique de révision du droit européen de la**
 36 **concurrence et des OPA.**

37

*

38

39

* *

40

1 Ce reclassement de nos valeurs en faveur du monde productif, d'une
2 industrie durable et respectueuse de son environnement et de ses salariés passe
3 par un débat permanent et argumenté sur :

- 4 - les transformations du monde et ce qu'elles impliquent pour les
5 nouveaux besoins collectifs et les attentes des clients ;
- 6 - les mutations technologiques et les innovations y compris
7 managériales dans les entreprises ;
- 8 - l'équilibre entre diversité régionale et cohérence nationale et
9 européenne.

10 Car, au-delà de la mutation de la politique industrielle, c'est d'un
11 changement de paradigme qu'il s'agit. Il faut que « la France aime son industrie »
12 et pour cela qu'elle la réintègre dans sa culture :

- 13 • en replaçant au centre des projets la notion de progrès et d'innovation ;
- 14 • en valorisant et en ouvrant davantage l'emploi productif à toutes les
15 composantes de la société par une meilleure intégration de jeunes issus
16 de l'immigration, de femmes, de seniors ;
- 17 • en se déployant, commercialement au moins, vers les autres pays,
18 notamment l'Europe, mais aussi spécifiquement les pays en
19 développement pour construire l'industrie dont le monde a besoin.

20 Un débat est d'autant plus nécessaire que les parties prenantes se
21 multiplient et leur cohésion détermine le résultat d'ensemble. Le Commissariat
22 Général au Plan a pu dans le passé offrir un lieu pour ces échanges. Aujourd'hui,
23 les régions doivent y prendre toute leur place, aux côtés de l'État et de toutes les
24 parties prenantes (entrepreneurs, filières, organisations professionnelles et
25 syndicales). Le CESE, représentant de la société civile dans toutes ses
26 composantes, appuyé par les CESR au niveau régional, semble bien placé pour
27 organiser cette confrontation permanente des idées et proposer des actions
28 ambitieuses.

29
30
31
32
33

*

* *

1 **L'avenir de notre industrie, sa compétitivité passent par un nouvel**
2 **écosystème favorable à son épanouissement et une révolution culturelle**
3 **visant le développement d'une industrie ouverte sur la société. Les grandes**
4 **potentialités de développement qui existent seront exploitées si les blocages**
5 **actuels sont dépassés et si le moyen et le long terme sont privilégiés. Il faut**
6 **passer à l'action dès lors que le débat a eu lieu. C'est une responsabilité**
7 **collective qui implique d'abord bien sûr les entreprises et les entrepreneurs,**
8 **mais aussi les responsables politiques, syndicaux et au-delà tous les Français.**
9 **Tel est le sens de nos propositions.**

1

ANNEXE

1 Annexe 1 : Résultat du vote de la section du 3 décembre 2009

2 Nombre de votants : 20

3 **Ont voté pour : 18**

4 Agriculture : MM. Ducroquet, Gremillet

5 Artisanat : M. Perrin

6 Associations : M. Leclercq

7 CGT : Mmes Bressol, Kotlicki

8 CFDT : M. Legrain

9 CFE-CGC : M. Van Craeynest

10 CFTC : Mme Courtoux

11 Entreprises privées : Mme Clément,
12 MM. Gardin, Lemor, Salto, Schilansky

13 Entreprises publiques : MM. Ailleret, Marembaud

14 Personnalités qualifiées : MM. Marseille, Obadia

15 **Se sont abstenus : 2**

16 CGT-FO : MM. Bouchet, Porte

ANNEXE 4

Entreprises

Contribution de Louis Gallois aux travaux du Comité national des États généraux de l'industrie

Cette contribution se fonde sur trois principes, qui semblent faire l'objet d'un large consensus au sein du Comité national et pourraient être mis en exergue dans l'introduction du rapport :

- **l'industrie est indispensable à la prospérité française et européenne** : même si la contribution de l'industrie au PIB a été divisée par deux depuis 1950, elle exerce un effet d'entraînement sur toute l'économie et notamment sur les services. Elle joue un rôle essentiel en matière d'emploi, de commerce extérieur et d'indépendance technologique ;
- **qui dit industrie dit production** : l'éclatement de la bulle Internet a confirmé la fragilité des modèles d'entreprises industrielles « sans usines ». Elles sont sujettes à une érosion et à une dispersion rapides des compétences, qui se soldent par une perte irréversible de compétitivité ;
- **les avantages compétitifs ne doivent rien au hasard**, il faut les conquérir et les défendre. L'industrie française, par exemple, doit ses points forts à une politique volontariste et ciblée de « grands programmes ».

*

* *

Pour alimenter le débat, voici quelques constats et propositions. La présentation en deux parties s'inspire du « pré-projet de trame de rapport » : constats, puis enjeux et propositions.

1- Constats

a. La concurrence internationale s'intensifie

- **Le « bulldozer chinois » est en route** et aucun secteur n'échappera à la pression. Prenons la mesure de l'évolution industrielle des pays émergents : après s'être imposés avec des produits à faible contenu technologique, ils investissent dans la formation et remontent activement les « chaînes de valeur ». Les positions européennes sont précaires, même sur les marchés de niche (machines outils en Allemagne, industrie du luxe en France...).
- Ne sous-estimons pas **l'intervention des pouvoirs publics aux Etats-Unis**. Depuis des décennies, l'administration s'emploie à orienter l'industrie vers les secteurs de haute technologie, en finançant massivement la recherche des entreprises (10% à 20% selon les estimations), en orientant la recherche publique sur les secteurs les plus prometteurs (TIC, nanotechnologies, biotechnologies, aéronautique, espace) et en exploitant pleinement la complémentarité entre programmes civils et militaires. Face à la crise, les Etats-Unis semblent prêts à tout pour relancer leur économie, en tirant parti d'un dollar au plus bas et d'un plan de « stimulation » sans précédent (787 milliards de dollars).

b. L'Europe a besoin d'une politique industrielle

- L'existence de **la monnaie unique accélère la spécialisation industrielle** des territoires au sein de l'Eurozone. Les pays comme l'Allemagne, dont les produits restent compétitifs en dépit des effets de change, conservent leur tissu industriel. D'autres comme l'Espagne et l'Italie sont plus sensibles au facteur « coût », et leur industrie est durement touchée par la crise et la faiblesse du dollar. La France est dans une situation intermédiaire : l'avenir de son industrie dépend fortement des orientations politiques qui seront retenues dans les prochains mois.
- **La Commission européenne privilégie la politique de concurrence** au détriment de la politique industrielle. Pendant près de trente ans, soutenir à Bruxelles que les pouvoirs publics avaient intérêt à se doter d'une stratégie industrielle, c'était se rendre suspect de défendre des intérêts nationaux ou des activités vouées au déclin. En 2000, la stratégie de Lisbonne a reconnu l'objectif de « conservation d'une base industrielle en Europe », mais les positions ont peu évolué en pratique.
- **Il revient aux États membres de donner une impulsion politique**, séparément ou dans le cadre de coopérations renforcées. La France dispose de sérieux atouts : la légitimité acquise dans la gestion de la crise, au deuxième semestre 2008, et une « boîte à outils » bien fournie pour promouvoir le développement industriel et technologique des entreprises. Si la France souhaite porter ses ambitions au niveau européen, l'Allemagne est un partenaire incontournable.

Dans l'Europe d'aujourd'hui, **s'il est un domaine dans lequel la notion de « moteur franco-allemand » a un sens, c'est bien celui de l'industrie !**

c. Les compétences sont difficiles à mobiliser

Avant même d'analyser la démographie européenne et les problèmes économiques et sociaux que pose son évolution à long terme, il convient de rappeler les difficultés rencontrées par les entreprises aujourd'hui.

- **L'industrie européenne manque d'ores et déjà de ressources humaines qualifiées.** A titre d'exemple, dans le secteur aéronautique et spatial, environ 12 500 postes d'ingénieurs débutants sont à pourvoir chaque année. Le nombre de candidatures ne dépasse pas 9 000. Ne nourrissons pas d'illusion sur les conséquences d'un tel déséquilibre : si la France et l'Europe ne parviennent pas à susciter davantage d'engouement pour les carrières scientifiques et techniques chez les jeunes diplômés, elles verront leur industrie s'éroder au profit d'autres régions du monde, en particulier l'Inde et la Chine.
- **La défiance croissante envers le progrès technique dégrade l'image de l'industrie**, qui pâtit déjà en France du souvenir de restructurations massives et douloureuses, surtout dans l'Est et dans le Nord. Les plus jeunes tendent à oublier que l'innovation est l'un des leviers du développement durable, et que la planète a besoin d'ingénieurs. Il est nécessaire de corriger cette image pour donner un nouvel élan à la politique industrielle.

d. La « révolution verte » recèle autant de risques que d'opportunités

La notion de développement durable présente désormais un caractère structurant, pour toutes les entreprises françaises et européennes. Néanmoins pour l'industrie, l'issue de la « révolution

verte » est incertaine. Le scénario le plus favorable serait que les entreprises, accompagnées par les pouvoirs publics, innovent dans les « technologies vertes », conquièrent de nouveaux marchés et créent des emplois. Mais il se peut aussi que les contraintes réglementaires, en matière de protection de l'environnement ou de prévention du changement climatique, s'accroissent au point de devenir insupportables dans un contexte de crise. Il convient donc de trouver le juste équilibre entre réglementation et soutien à l'innovation : **la « révolution verte » doit donner un nouveau souffle à notre industrie, et non l'asphyxier.**

Aujourd'hui, force est de constater que dans l'opinion publique, la protection de l'environnement est plus souvent opposée qu'associée au développement de l'industrie. La construction d'usines suscite des réactions de plus en plus virulentes d'une partie de la population, et après le syndrome NIMBY (*Not In My Backyard*, pas dans mon jardin) apparaît le syndrome BANANA (*Build Absolutely Nothing Anywhere Near Anything*, ne construisez absolument rien où que ce soit près de quoi que ce soit).

2- Enjeux et propositions

a. La cohérence des politiques publiques

- Le succès de la politique industrielle suppose, avant tout chose, que les politiques générales favorisent ou ne défavorisent pas trop l'industrie. A ce titre, le Conseil national des États généraux de l'industrie pourrait s'intéresser :

- à la **politique fiscale**

Dans son rapport du 7 octobre 2009, le Conseil des prélèvements obligatoires rappelle que « *la France fait davantage reposer ses prélèvements sur les entreprises (39%) que sur les ménages par rapport aux autres pays européens (29%)* » et que « *ces prélèvements des entreprises frappent très majoritairement les facteurs de production* », en particulier le travail. N'est-il pas temps, face à la crise, d'ouvrir le débat sur la répartition des charges entre les entreprises et les ménages ? La réforme de la taxe professionnelle semble aller dans le bon sens ; il convient de vérifier son impact réel sur les entreprises industrielles.

- à la **politique monétaire**

Face à un dollar en baisse et à un yuan chinois sous-évalué, l'euro fait figure de « variable d'ajustement ». Si cette situation perdurait, l'industrie européenne ferait les frais de la relance de l'économie mondiale. Pour éviter la réalisation d'un tel scénario, ne faut-il pas ramener la gouvernance de l'euro sur un terrain politique, et veiller à une prise en compte équilibrée des enjeux liés d'une part à l'inflation, d'autre part à la compétitivité des entreprises européennes ?

On notera que les Japonais, confrontés à un problème similaire, se montrent beaucoup plus actifs que les Européens. Le ministre des finances Hirohisa Fuji a ainsi émis l'idée d'un communiqué du G7 sur le change, et laissé entendre qu'il serait prêt à faire appel aux banques centrales européenne et américaine pour stopper la hausse du yen. Pourquoi ne pas s'en inspirer ? A tout le moins, porter le débat au niveau mondial semble judicieux.

- à la **réglementation de l'activité économique**

La sensibilité croissante des citoyens à certains enjeux (accès à l'information, sécurité sanitaire, protection de l'environnement...) aboutit au renforcement des obligations réglementaires des industriels. Sans aucunement mettre en cause le bien fondé de cette évolution, ne pourrait-on pas systématiquement évaluer l'impact des textes sur la compétitivité des entreprises, tant au niveau français qu'europpéen ?

Un exemple d'actualité : les produits financiers dérivés, que les entreprises industrielles utilisent pour se prémunir contre les risques de variation des taux de changes. La Commission européenne souhaite renforcer la réglementation applicable aux transactions sur les produits dérivés, mais sans faire de distinction entre les banques et les entreprises industrielles. Il en résulterait de fortes contraintes sur la trésorerie des entreprises européennes qui vendent leurs produits en dollars, et cela dégraderait encore leur position compétitive face à leurs concurrents américains.

- Le succès de la politique industrielle dépend ensuite de son articulation étroite avec les **politiques de formation, de recherche et d'innovation**, dans une perspective de long terme. Plusieurs exemples étrangers nous enseignent que cette combinaison est décisive : Etats-Unis, Japon, Corée...

En se replaçant dans le contexte français, le Comité national pourrait recommander l'alignement de la politique industrielle et de la stratégie nationale de recherche et d'innovation (SNRI), portée par le ministère chargé de l'enseignement supérieur et de la recherche.

b. Les outils de la politique industrielle

En France, l'État dispose de nombreux outils pour soutenir le développement industriel et technologique des entreprises. Plusieurs ont fait leurs preuves, certains pourraient être complétés ou améliorés.

- Les **pôles de compétitivité** sont devenus les « écosystèmes » de référence du paysage industriel français. Ils ont contribué à renforcer les liens entre grands groupes, PME et centres de recherche, dans une logique partenariale et de long terme. Cependant, il serait souhaitable que les universités et les grandes écoles participent davantage aux projets et à la gouvernance des pôles.
- Les **pourvoyeurs de fonds propres ou assimilés** (OSEO, FSI) ont un rôle essentiel : ils accélèrent la croissance des PME innovantes et la consolidation des filières. L'État pourrait augmenter leurs moyens afin de combler le déficit en entreprises de taille intermédiaire (ETI) dans le tissu industriel français.
- Le **crédit d'impôt recherche** est un dispositif léger et puissant, auquel nous devons probablement le maintien de l'effort de recherche des entreprises françaises pendant la crise. Certains dénoncent les effets d'aubaine et la part trop grande des institutions financières parmi les bénéficiaires – mais supprimer cet outil serait une erreur. Il conviendrait peut-être de l'améliorer sur certains points : concentration sur l'industrie, déplafonnement au moins partiel, éligibilités de certaines dépenses d'innovation...

- Entre le soutien à la recherche et l'aide au lancement des programmes industriels, il manque sans doute dans le dispositif français des **outils de financement dédiés aux pilotes industriels** – également appelés démonstrateurs ou plateformes d'intégration technologique.

Les pilotes industriels sont un facteur clef de réussite des grands programmes à fort contenu technologique. Ils permettent :

- d'éprouver les technologies en « vraie grandeur » dès la sortie du laboratoire ;
- de maîtriser l'intégration de systèmes complexes ;
- de rassembler les parties prenantes en amont du projet, et ainsi
 - de faciliter les processus d'industrialisation,
 - de bâtir de véritables filières industrielles, cohérentes et pérennes ;
- de franchir plus vite les seuils technologiques conférant aux entreprises des avantages compétitifs.

A contrario, l'absence de pilote accroît les risques industriels (cf. les difficultés rencontrées par Boeing dans le développement du B787) et peut coûter cher à l'ensemble d'une filière.

Le rapport de la commission sur le grand emprunt met l'accent, à juste titre, sur l'importance des pilotes ou démonstrateurs, jusqu'ici mal financés.

- Les **grands programmes** qui ont structuré l'industrie française au siècle dernier ne sont pas un modèle dépassé. Ils ont au contraire démontré leur pouvoir d'entraînement, associant l'opinion publique à de grandes réussites technologiques et industrielles (Airbus, Ariane, TGV). Aujourd'hui, ils permettraient de **renforcer la coopération entre la France et l'Allemagne** sur des projets bien identifiés.

Certains domaines ou secteurs d'activité se prêtent particulièrement aux grands programmes :

- les industries de souveraineté (sécurité, défense),
- l'industrie aéronautique et spatiale, où des succès éclatants (Airbus, Ariane) ont couronné une ambition politique que le marché n'aurait pas suffi à réaliser,
- le secteur de l'énergie, où la politique européenne manque encore d'unité et d'ambition face aux politiques américaine et chinoise,
- le développement durable, où des efforts importants s'imposent pour développer les « technologies vertes » les plus compétitives (biocarburants, véhicules électriques, maisons neutres en carbone, énergies renouvelables, capture du carbone...).

L'État dispose donc d'outils éprouvés et complémentaires pour mener une politique industrielle ambitieuse, ciblée sur l'innovation. Il peut aussi renforcer de manière indirecte la compétitivité des entreprises françaises, par son action en matière de prospective, d'intelligence économique ou de normalisation.

Les enjeux de la **normalisation** sont souvent sous-estimés. A titre d'exemple, EADS s'emploie à promouvoir, au niveau européen puis mondial, un standard de PLM (*Product Life Management*, gestion du cycle de vie des produits). Il ne s'agit pas seulement d'un standard informatique, mais d'une façon d'organiser les relations entre donneurs d'ordre et sous-traitants, qui structure le tissu industriel. Si EADS ne défendait pas activement son modèle d'organisation, il est probable que son concurrent américain finirait par imposer le sien à l'ensemble de la filière.

c. La formation et la promotion des métiers de l'industrie

Au-delà des mesures de politique industrielle au sens strict, il est indispensable d'ouvrir le débat sur la mobilisation des compétences.

- Il est urgent de **redonner aux jeunes diplômés le goût de l'économie réelle**. En France, les classes préparatoires et les écoles d'ingénieurs parviennent à attirer des meilleurs lycéens des séries scientifiques mais elles ne les orientent pas vers l'industrie. Plus d'un quart des polytechniciens choisissent de faire carrière dans la finance, et certaines années, presque aucun des diplômés de Sup'Aéro ne choisit l'aéronautique ! Les écoles d'ingénieurs doivent retrouver leur vocation première, la préparation aux carrières scientifiques et techniques. Il en va de même des universités, qui pourraient être davantage orientées vers la préparation aux carrières « industrielles ».
- Il est tout aussi urgent d'engager **la réforme et la réhabilitation des filières professionnelles et techniques** dans l'enseignement secondaire et supérieur, un véritable « serpent de mer » dont personne ne s'est emparé depuis des décennies. Une telle réforme nécessitera des moyens financiers, mais la relance de notre industrie est à ce prix.
- Certains de nos voisins européens disposent d'un système performant d'**apprentissage** et de **formation continue**. La France pourrait avoir intérêt à renforcer la coopération avec l'Allemagne dans ce domaine, et ne pas se concentrer uniquement sur l'harmonisation des filières et la mobilité des étudiants dans l'enseignement supérieur.

*

* *

La France a donc les moyens de mener une politique industrielle ambitieuse, fondée sur l'innovation ; elle pourrait y associer l'Allemagne, dans le cadre de grands programmes.

Cependant, cette politique est soumise à un préalable, qui est également une condition de son succès : **l'élaboration d'un nouveau compromis social, fondé sur la conviction partagée que la France doit disposer d'une industrie forte**. Le principal enjeu des États généraux de l'industrie est de créer les conditions de ce compromis, qui suppose une plus grande implication des partenaires sociaux. Cela soulève des questions de gouvernance, de dialogue social et de prise de responsabilités, qui ne devront pas être occultées.

Dans son discours du 15 octobre, le ministre chargé de l'industrie ne parlait pas seulement d'un nouveau compromis, mais d'un nouveau « pacte social ». Cela s'entend à plusieurs niveaux :

- au sein de l'entreprise, entre les partenaires sociaux ;
- entre les participants aux États généraux de l'industrie : syndicats, entreprises, élus, administrations ;
- entre l'ensemble de la société et l'industrie.

Le dernier point est le plus ambitieux : réconcilier les Français avec l'industrie, avec leur industrie, et créer dans notre pays une nouvelle dynamique de développement économique.

**Contribution de M. Daniel Chaffraix
aux travaux du Comité National des Etats généraux de l'Industrie
Industries de Transport**

La France occupe une position stratégique dans le domaine concurrentiel des Industries de transport, en bénéficiant d'une certaine avance technologique. Ses filières industrielles ont ainsi permis l'émergence de champions mondiaux dans l'aéronautique, le ferroviaire, l'automobile, ou le naval, mais aussi chez les équipementiers, les grands constructeurs d'infrastructures (routières, ferroviaires, aéroportuaires), ou les exploitants et les concessionnaires (aéroports, concessionnaires autoroutiers et urbains).

Toutefois, ces filières industrielles sont confrontées à des dynamiques nouvelles qui nécessitent une adaptation et des transformations profondes pour tenir les positions acquises : émergence de nouveaux concurrents notamment issus de la Chine et l'Inde, ou concurrents historiques qui peuvent évoluer plus vite en Amérique du Nord, en Europe ou au Japon. Cette nouvelle donne est la conséquence de la poursuite des progrès technologiques, mais aussi plus récemment de la révolution « verte » ainsi que des évolutions des modèles financiers de consommation dans les économies « traditionnelles ».

A l'échelle mondiale, une impulsion inédite a été donnée depuis 2008 par le monde politique que ce soit dans les « économies traditionnelles » ou dans les « économies émergentes ». Les gouvernements sont ainsi devenus soit directement les acteurs, soit les vecteurs de ces transformations ; ils fondent désormais leur action non pas, principalement, sur le critère de la rentabilité économique, mais aussi, et de façon complémentaire et indispensable, sur le critère des emplois générés et des progrès technologiques créés à moyen terme (c'est l'exemple récent au Etats-Unis de la « Task Force » Automobile Obama).

Nous considérons que l'implication des acteurs politiques français est fondamentale pour les Industries de Transport. Elle peut permettre de:

- mieux articuler l'offre de produits avec celles de Services,
- renforcer, protéger et investir dans le capital de construction de Grands Systèmes,
- faire émerger des formes plus avancées de collaboration entre les industriels grâce aux TIC,
- favoriser l'émergence de solutions et de technologies nouvelles,
- ne pas compter uniquement sur la croissance organique pour transformer les champions nationaux en champions mondiaux.
- développer un modèle de support/protection technologique et financier aux petites et moyennes entreprises de ce secteur

I. La très forte présence du Politique dans les Industries de Transport

La France a construit durant le siècle dernier des marques mondiales capables de gagner à l'export. Elle l'a fait principalement seule, et à de rares occasions avec des partenaires Européens. Sont ainsi nées, en aval de ces filières, les marques Airbus, TGV (SNCF), Bouygues, Vinci, Alstom, Dassault, Renault, Peugeot, Citroën, Jeanneau... Elles représentent un avantage concurrentiel exceptionnel et une force d'activité rassurante pour l'innovation dans les prochaines années.

D'autres pays industrialisés dont les Etats-Unis, l'Allemagne ou le Japon, sont dans une situation similaire ; leurs sociétés opèrent dans un contexte concurrentiel fort nécessitant des interventions gouvernementales structurées.

Les pays des « économies émergentes » disposent quant à elles de moins de marques « établies ». Les gouvernements de ces pays sont actifs pour soutenir leurs marques qui s'établissent progressivement à l'échelle mondiale (par HKMC pour la Corée du Sud et les nombreux constructeurs automobiles Chinois). Parfois les marques anciennes sont rachetées par ces économies (eg. Jaguar Land Rover par l'indien Tata).

Face à ces menaces, le secteur dans son ensemble a besoin du soutien du Politique Français pour conserver son avance mondiale face aux évolutions sociétales et aux initiatives nouvelles.

Bien sûr, la France est active dans ce contexte, mais il nous a semblé important de donner quelques exemples d'initiatives particulièrement innovantes à l'étranger.

- Les pays émergents, tirés par des rythmes démographiques qui n'existent plus en Europe, consolident de très gros besoins. Beaucoup ont déjà un accès direct à des capacités et des savoir-faire d'ingénierie et de production beaucoup moins onéreuses ; ils les proposent déjà pour les chantiers de demain ;
- Ils peuvent aussi être les plus innovants, comme dans le cas des « Smart Cities ». Masdar City, la ville à zéro émission, sort de terre. En plein désert, à Abou Dhabi, dans les Emirats arabes unis, une ville ultra moderne est construite de toutes pièces. Dédiée aux technologies du développement durable, sans voiture, sans aucune émission de gaz carbonique, elle accueillera 50.000 personnes et 1.500 entreprises.
- Dans les économies « traditionnelles », la préoccupation environnementale et la responsabilité sociétale sont devenues des priorités en 2009. Hausse du prix de carburant, difficulté de circulation et engorgement, de parking, risques liés à d'éventuelles infractions, impact environnemental ... le rêve automobile s'est beaucoup terni. L'industrie automobile a pris conscience de son besoin de transformation pour préserver son activité et l'emploi qui y est attaché. Elle réinvente son véhicule (plus intelligent, plus vert, plus ludique..) pour répondre aux besoins d'un consommateur plus éduqué et plus exigeant.

II. Vers une nouvelle interface Industrie – Services

Les Industries de Transport doivent repositionner leurs activités à la lumière de ce que peuvent leur apporter les services. Les offres de services ne se substituent pas aux produits mais viennent renforcer l'offre de produits, elles les pérennisent, les étendent et répondent à (ou stimulent) l'attente croissante des consommateurs, tant individuels que publics, à raisonner en terme de coût total de possession.

A titre d'exemple, voici une présentation des nouvelles formes de mobilité dans le secteur Automobile:

- L'acte de possession d'un véhicule, l'acheter pour en avoir la propriété, a été une démarche classique dans les économies « traditionnelles » et est en train de changer. Certains constructeurs réfléchissent à l'élaboration d'une offre de mobilité qui permettra à leurs clients de disposer d'un « garage de véhicules » pour leur utilisation personnelle aux différents moments de leur vie ; une offre automobile intégrée aux autres moyens de transports (correspondance connues, pas de délai d'attente..) qui améliorerait la fluidité des déplacements dans toute la ville. Cette mobilité ne sera pas financée par des achats de véhicule mais par des souscriptions de services supportées par des offres de financement. Ceci correspond à des besoins de consommateurs éduqués dans des régions économiques très développées.
- Les nouvelles offres de mobilité ont donné naissance aujourd'hui à de nouvelles « marques », soit créées par des entrepreneurs audacieux, soit établies par des entreprises déjà bien établies dans des domaines connexes (par exemple la location automobile ou de la gestion de concessions urbaines).
- Le risque est important pour les constructeurs automobiles traditionnels de perdre ces marchés et le contact du client au profit de ces nouveaux acteurs. Potentiellement, cette nouvelle forme de consommation pourrait aussi réduire les volumes de production. En effet, une automobile, partagée avec d'autres, ne nécessite pas d'acheter les deux voitures généralement possédée par un couple en proche banlieue. De même, les jeunes citadins des grandes villes pourraient acheter leur première voiture le plus tard possible, à la naissance des enfants.
- Ces nouvelles offres nécessitent pour la filière de passer d'un modèle de vente de voiture à un modèle de vente de service de mobilité. Ce modèle exige des offres de services adaptés (location de citadine électrique, de batterie, d'auto partage, de co-voiturage) mais aussi une intégration avec d'autres partenaires maîtrisant certains facteurs clés de succès indispensables (loueurs, transporteurs train...).
- Les acteurs gagnants sauront fédérer plusieurs secteurs industriels (construction et équipement automobile, location automobile, concessions de parking, canaux de commercialisation). Le rôle du décideur politique sera clef dans l'émergence de ces acteurs. S'il s'agit de nouveaux entrants, ils renforceront la dynamique du secteur mais ils



12/12/09

affaibliront les acteurs traditionnels, et certains ne localiseront pas forcément leurs activités de produit, services ou R&D en France. Pour les acteurs traditionnels, l'enjeu sera de revoir leurs modes de fonctionnement internes et accepter de revoir leur choix dominant des années 1990/2000 de recentrage sur un cœur de métier de fabricant automobile.

Pour conclure avec cet exemple, il subsiste le risque de ne pas voir ces acteurs évoluer à la vitesse requise pour développer cette nouvelle interface Industrie-Services.

Les acteurs doivent dès à présent développer leur capacité à déployer une offre plus riche, intégrant Produit et Service, ce qui leur permettra de stabiliser leur portefeuille d'activité.

Cela pourra favoriser la création d'emplois en France dans le domaine des services, et pérenniser les emplois industriels.

La nécessité de construire une nouvelle interface Service-Produit devrait forcer, par ailleurs, les Industriels à innover dans le domaine des services, et en particulier dans le traitement de la recherche, du développement et de l'innovation autour des services (assez peu traités dans l'Industrie historiquement orientée Produits).

L'Industrie devra, par exemple, être le moteur dans les nouvelles formes de management de l'Innovation dans le domaine de ces services. IBM pratique par exemple l'« Innovation Jam » pour certains de ses clients des Industries de Transport.

Il nécessite des outillages particuliers, mais bien plus encore, une préparation très importante des équipes de management à l'impulsion de l'innovation dans les services qui nécessite des nouvelles formes de communication et d'accompagnement des transformations dans l'entreprise.

III. Le déclasséement accéléré d'une économie industrielle polluante et sa lente réinvention

L'industrie subit une pression récente, mais de plus en plus importante, pour parvenir à concilier rentabilité et excellence environnementale. Ainsi, la demande croissante des citoyens et des consommateurs de produits « propres », combinée à la pression des nouvelles réglementations contraignent l'industrie à s'adapter en profondeur : processus de fabrication, Recherche et Développement, marketing....

Cette menace pourrait devenir (ou non) une formidable opportunité de croissance d'activité et de création d'emplois : les éco-industries pourraient générer d'ici une dizaine d'années une augmentation de l'activité en France de plusieurs dizaines de milliards d'Euros par an et pourraient permettre la création de plusieurs centaines de milliers d'emplois nouveaux.

Le rôle du politique s'est renforcé dans l'accompagnement, voir le pilotage, de cette transformation sur la planète. Quelques exemples :

- Des réglementations nouvelles imposent aux Industriels de nouvelles contraintes mais aussi ouvrent à des nouveaux marchés (Euro 5 pour l'Automobile, ACARE et le SRA2 pour l'Aéronautique, ...) qui nécessitent des transformations importantes de ces secteurs.
- Le politique a eu, dans le domaine Automobile, un rôle décisif dans le développement d'une mobilité écologique. Des offres de reprises de véhicules usagés ont soutenu le secteur et conduit, par l'intermédiaire d'incitations financières, à l'émergence de modèles plus économiques et moins polluants.

Les gouvernements ont accompagné ou accéléré des transformations importantes de la mobilité urbaine, en mettant en œuvre des solutions innovantes de gestion des Transports sur la planète.

Par exemple, les péages urbains de Stockholm, de Londres ou de Singapour sont des projets pour lesquels IBM a déployé des solutions innovantes pour répondre aux différentes attentes :

- Besoin d'une mobilité urbaine contrôlée (régulation du trafic, contrôle des émissions, maîtrise des temps de transport),
- Définition, en partenariat avec les villes, des périmètres de trafic renforcé ou réduit,
- Définition, avec les Politiques, des réglementations tarifaires valorisant les faibles émissions, ou des modes de propulsion écologiques.

Les industriels ont aussi initié eux-mêmes des initiatives dans les filières pour anticiper les changements et développer des avantages concurrentiels :

- Le projet « Clean Sky » engage l'industrie Aéronautique Européenne avec une forte participation des acteurs Français dans le but de redéfinir les composants du transport aériens dans le contexte de nos préoccupations nouvelles (écologiques – réduction des émissions et du bruit -, économiques et décongestion du trafic aérien).
- Dans l'Aéronautique civil, la montée des opérateurs dit « low cost », accélérée par les effets de la crise économique, oblige à repenser profondément la conception des produits, les moyens et les méthodes pour les opérer, y compris les chaînes logistiques, et les modèles financiers pour les proposer.



12/12/09

- Le ferroviaire Fret est à l'aube d'une évolution similaire, entres autres, forcée par la mise en exécution des démarches d'ouverture à la libre circulation intra européenne des convois.

IV. Renforcer, protéger et investir dans le capital de construction de Grands Systèmes en France (le métier de « Systémier »)

L'activité d'Ingénierie des Grands Systèmes est particulièrement développée en France : Avionique, Spatial, Nautique, Ferroviaire, Construction et Automobile. Elle continue à se développer compte tenu de la complexification des systèmes (conséquence des progrès technologiques accumulés).

La France possède une avance dans les savoir-faire de ses Industriels,

- dans les outils de conception associés
- dans les outils de simulation avancée
- dans les outils de planification de systèmes complexes

Dans l'industrie Aéronautique, l'approche « système » qui était déjà présente (Airbus et Dassault Aviation par exemple dans le domaine des commandes de vol électrique) s'accroît en adressant à la fois les aspects technologiques (matériaux, organes...) mais aussi les aspects logistiques, organisationnels et industriels. Ce savoir-faire technique est aussi accompagné de savoir-faire dans la gestion industrielle de programmes complexes.

Dans le Ferroviaire, la France s'est dotée d'une Industrie de pointe et les technologies mises en œuvre nécessitent des développements et des innovations particulièrement complexes, adressant des disciplines distinctes, mais devant constituer un ensemble cohérent et performant concernant les voies, la signalisation, la transmission de puissance, la motricité, le confort, la fiabilité, la sécurité dans une approche systémique unique.

Cet avantage concurrentiel pour la France doit être valorisé, protégé et développé très activement. Il est une clef d'entrée vers les marchés à haute valeur ajoutée :

- Les Etats-Unis et l'Allemagne ont valorisé, protégé et développé très activement cet avantage, et ont pérennisé leur savoir-faire au sein d'acteurs commerciaux (par exemple Siemens)
- La France a structuré son activité de recherche sur le sujet par l'intermédiaire des Pôles de Compétitivité (dont Systematic) qui sera aussi renforcée par le Grand Paris (dont le Plateau de Saclay)

Toutefois, le véhicule industriel et commercial pour porter le savoir-faire de « Systémier » français ne nous semble pas encore établi.

V. Permettre aux industriels, dans leur format d'aujourd'hui, d'adresser des offres transverses à d'autres secteurs.

Le développement d'une économie de l'usage et le raccourcissement des cycles de vie des produits a généré un besoin de décloisonnement des secteurs (présentant des similitudes avec les phénomènes de convergence dans les industries du numérique).

Pour les aborder dans leurs formats actuels, les Industries du Transport ont besoins de traiter des problématiques de collaboration pour :

- la Recherche et le Développement
- l'industrialisation et la production
- la commercialisation et les services associés
- le management et le pilotage des coopérations avec les partenaires

Par exemple, il s'agit de faire travailler ensemble de manière plus fluide les équipes Marketing, les équipes de R&D, les équipes de production, ... en interne comme en externe.

La chaîne de valeur s'étend de la conception des produits et de services à leur maintien en exploitation sur toute leur durée de vie. Pour supporter cette chaîne il faut :

- la mise en œuvre de technologies complémentaires telles que la maintenance prédictive, les réseaux, la logistique et l'intégration de systèmes d'information complexes ;
- une intégration amont et aval des acteurs en fonction de leur positionnement dans la chaîne de valeur,

Les Pôles de Compétence nous semblent répondre principalement dans le domaine de la recherche à ces besoins de taille critique, de réseaux « maillés » privilégiant les échanges collaboratifs et le partage de connaissance.

Il nous semble néanmoins nécessaire de compléter les résultats des Pôles de Compétence par :

- des dispositifs nouveaux pour étendre ces collaborations aux aspects du commerce, des services, et du pilotage des entreprises.
 - Ceux-ci devront permettre aux opérateurs de transport, aux constructeurs, aux gestionnaires de flotte et aux pouvoirs publics (collectivités locales) de se rencontrer.
 - Ceci permettra aussi de créer les normalisations, les environnements dédiés, les réseaux supports (rechargement), l'évaluation de la valeur résiduelle des véhicules d'occasion.
 - Il serait par ailleurs intéressant de s'intéresser à l'exemple de certains pays, comme l'Allemagne, qui ont construit des champions intégrés (Siemens) pouvant

traiter par l'interne certains besoins d'offres transverses non adressables en France par les secteurs industriels historiquement distincts.

- des organisations et des solutions nouvelles pour répondre aux besoins d'intégration des rôles et des connaissances pour le pilotage opérationnel de ces nouvelles structures ;
 - A titre d'exemple : pour développer une infrastructure dédiée à la voiture électrique, le Danemark a monté un consortium nommé Edison regroupant producteurs d'électricités (DONG Energy & la compagnie régionale d'électricité Oestkraft), des industriels (Siemens), des sociétés tournées vers l'innovation et la technologie (IBM) et des universités (l'Université Technique du Danemark).

IBM a travaillé sur des réflexions d'innovation par les Business Models pour proposer aux industriels d'autres formes de partenariats permettant de traiter une partie de ces questions.

Le sujet nous semble encore à développer et les solutions dans leur ensemble sont encore à mettre en œuvre.



12/12/09

VI. Ne pas compter uniquement sur la croissance organique pour transformer les champions nationaux en champions mondiaux

L'Aéronautique a beaucoup souffert pour établir en Europe un champion mondial et de nombreuses difficultés sont encore rencontrées dans tous les domaines. Néanmoins, les acquis sont certains :

- Bassins d'emplois de Toulouse et Hambourg
- Acquis technologique à travers les générations
- Tissu de petites et moyennes industries innovantes
- Taille critique sur des marchés mondiaux et capacité de financement associée
- Barrière à l'entrée pour les nouveaux entrants (Asie).

En résultante, l'aspect actuellement bipolaire (Amérique du Nord / Europe) de cette industrie permet d'aborder avec certains acquis l'émergence des industriels des nouvelles économies (exemple de COMAC en Chine).

Dans le cas de l'Automobile, l'émergence des acteurs Japonais ne s'est pas traduite par une consolidation extrême du secteur. La consolidation européenne n'a pas suffisamment eu lieu. Des alliances durables ou des partenariats multiples ont été établis. Les acteurs Allemands, notamment VW qui a fonctionné par acquisitions, semblent aujourd'hui en meilleure position pour résister à la concurrence Chinoise en construction.

Le modèle Aéronautique est-il à répliquer (avec ses avantages et ses faiblesses) dans le domaine :

- d'un leader européen de l'Automobile ?
- d'un leader européen du Ferroviaire ?
- d'un leader européen du Naval ou du Nautique ?

Le rôle du pouvoir politique serait en tous cas clé en la matière.

VII Développer un modèle de support/protection technologique et financier aux petites et moyennes entreprises de ce secteur

Le tissu industriel français dispose de formidables atouts. Néanmoins, il reste trop morcelé, « artisanal », pour pouvoir disposer d'un effet de levier sur l'innovation véritablement efficace face à la concurrence à l'échelle mondiale.

Les axes de réflexions quant aux chemins à suivre pourraient être les suivants :

- La transformation du modèle industriel pour créer des structures disposant d'une taille moyenne critique, par regroupement ou rapprochement de petites structures/PME, chacune disposant de sa propre valeur ajoutée dans la chaîne de valeur. Il s'agit par ce biais de recréer ce qui nous manque, à savoir un tissu industriel fait de sociétés de taille intermédiaire, compétitives, centrées sur l'innovation et disposant de par leur taille d'atouts indéniables pour affronter la concurrence mondiale. Ce modèle fait le succès de certains de nos voisins européens.
- Structurer les savoir-faire autour de Pôles de Compétence et de savoir-faire, privilégiant l'innovation et l'intégration,
- Favoriser la spécialisation des Pôles de Compétence et tirer parti des technologies collaboratives afin de les fédérer et de favoriser les échanges entre eux.
- Tirer parti des atouts de l'Europe et de nos partenaires européens, afin de structurer le modèle autour de différents niveaux, France et Europe, et de construire des champions répondant à différents niveaux d'ambition, nationale, européenne ou mondiale.
- Réaliser la transformation du tissu industriel vers le service et l'économie de l'usage, et privilégier des solutions soit de bout-en-bout (end-to-end), soit spécialisées à très forte valeur ajoutée.
- S'inspirer « de ce qui marche ailleurs », des meilleures pratiques, et étendre le champ d'action de la veille technologique à la veille multisectorielle,
- Inciter et développer l'investissement des acteurs économiques, au travers des politiques publiques adéquates inscrivant ces actions dans la durée.

En conclusion, nous identifions :

- le besoin de favoriser l'émergence de solutions et de technologies nouvelles permettant aux Industriels d'améliorer la performance de leur Produits et l'articulation avec des offres de Services, pour répondre aux attentes de consommateurs toujours plus éduqués ;
- le besoin de poursuivre l'implication du Politique dans les transformations sociétales dans le domaine des transports (particulièrement dans le domaine urbain et péri-urbain). IBM propose de mettre à disposition son savoir-faire et ses technologies dans le domaine de la décongestion des villes et du lien d'un usage à un paiement ;
- le besoin d'un soutien Politique en France à ce secteur par :
 - la structuration d'un dispositif de classe mondial dans le domaine de la réalisation de Grands Systèmes,
 - l'émergence de formes plus avancées de collaboration entre les industriels favorisées par les TIC,
 - la construction de champions plus internationaux,
 - le développement d'un modèle de support/protection technologique et financier aux petites et moyennes entreprises de ce secteur



Contribution aux travaux du CNEGI

Vers une « économie de l'Usage »

Pour assurer sa pérennité et son développement, une entreprise doit anticiper l'avenir en plaçant l'innovation au cœur de son fonctionnement. L'innovation c'est l'application de l'invention et sa traduction en usage mais c'est aussi des produits et services et même des modèles économiques et sociaux **nouveaux** et **différenciant**.

Dans le rapport réalisé dans le cadre du Centre d'Analyse Stratégique « Sortie de crise : vers l'émergence de nouveaux modèles de croissance ? » (19.10.2009), Daniel Cohen soutient la thèse d'un passage d'une économie centrée sur le produit vers une économie de l'usage.

C'est également notre compréhension car cette évolution, IBM l'a connu et sa réinvention ou sa transformation montre que cela est possible.

Est-ce qu'opposer l'industrie des services et le monde industriel a encore un sens ?

Il faut en réalité **opérer un repositionnement de la problématique Industrielle à la lumière de ce que peuvent lui apporter les services. Car les offres de services viennent non pas se substituer aux produits mais viennent renforcer leur offre, elles les pérennisent et les étendent.**

L'industrie est, dans son acception classique, la production de biens matériels, intermédiaires ou de consommation. Mais qu'est ce que la valeur d'un produit, si celle-ci ne se rapporte pas à l'usage et au bénéfice qu'il procure ?

Le fait de vouloir « posséder » quelque chose, de l'acheter pour en avoir la propriété qui était la démarche classique est en train de changer.

Ce changement s'opère sous la double tension de la barrière du prix initial et de l'insatisfaction que procure ce prix au regard des attentes ou de l'usage que l'on souhaite avoir.

La barrière du prix initial a été contournée notamment par les offres de crédit à la consommation qui l'ont masqué. L'obsolescence de plus en plus rapide des biens a été utilisée comme levier pour une production sans cesse plus importante en volume poussant au renouvellement pour la nouveauté. Mais cette « société de la consommation » est de plus en plus critiquée au regard de ses conséquences environnementales et donne même lieu à des mouvements contestataires qui promeuvent la « décroissance » ou à tout le moins la « consommation ».

Pourtant la seule chose qui compte, c'est de bénéficier du service que procure le bien au travers de l'usage que l'on en fait, pour un prix (souscription à un service et non abonnement) fonction de cet usage.



Plusieurs leaders mondiaux ont déjà pris conscience de cette mutation et en sont même les expérimentateurs : Par exemple, les entreprises de téléphonies mobiles ont totalement réinventés leur modèle d'entreprise et sont passées d'une économie de Produits (vente de téléphone) à une économie de l'usage (vente de temps de connexion et d'accès réseaux). Leur « business modèle » a évolué : à l'origine centré autour des seuls revenus procurés par la vente des produits, il repose désormais en grande partie sur des **revenus récurrents** : accès à Internet, téléchargements de musique ..., et privilégie un caractère captif par rapport au client. Autre avantage : le coût d'entrée (souvent vu comme un frein à l'acte d'achat) est supprimé et réintégré dans le coût du service, lissé dans le temps. Ceci favorise la consommation.

Mais cette mutation est exigeante car il ne suffit plus de bien fabriquer il faut créer de nouvelles propositions de valeur sur la base d'offres de service innovantes, valorisées par l'usage qui en est fait par les clients ou consommateurs et donc transformer les modes de commercialisation des produits, pérenniser les relations avec les clients.

Cette évolution fait peser **un risque sur les industriels qui ne s'y intéressent pas**. On assisterait alors au développement du pilotage par l'aval de la production par des entreprises de services « intégratrices ».

- Cette évolution conduirait à une réintégration en aval des fonctions de conception et de distribution et à une désintégration en amont des processus de production. Dans un tel schéma, l'économie des services, deviendrait le pivot de l'activité économique.
- C'est particulièrement vrai dans les secteurs où la France ne peut pas être compétitive sur les coûts ; il est alors critique pour **l'industriel d'assurer une différenciation via l'usage**.

Cette tendance génère en revanche un **potentiel de croissance autour des nouvelles interfaces entre produits et services et place les TIC au sein du dispositif**

Comment, dans cet ensemble paradoxal, se projeter dans l'avenir, l'anticiper pour le préparer ?

Il faut d'abord combattre les idées fausses et l'une d'elles est celle que la croissance du secteur des services crée plus d'emplois pour le personnel peu qualifié et donc de moindre valeur, que d'emplois pour le personnel plus qualifié. Cette économie de l'usage est porteuse d'emploi qualifié et est résolument tournée vers un développement respectueux de l'environnement.

Nous allons en donner quelques exemples de ce que pourrait être cette économie de l'usage, qui n'est pas là pour remplacer l'industrie mais pour la faire évoluer et lui redonner toute sa pertinence dans une économie mature telle que la France.

Nous proposerons également quelques axes de réflexions pour que l'industrie en France prennent des positions de leader dans cette nouvelle économie.



I LES BIENS D'EQUIPEMENT

La production de biens d'équipement et de biens intermédiaires est l'activité industrielle par définition. Cette activité s'est beaucoup transformée par la construction d'entreprises relativement spécialisées, s'imbriquant dans des chaînes de sous-traitance ou de co-traitance où chaque étape, chaque structure voit sa performance économique évaluée et comparée à des entreprises similaires en France ou à l'étranger.

Pour les activités productives, la situation de la France peut présenter bien des avantages (compétences, réseaux d'infrastructure, protection de la propriété intellectuelle, stabilité politique...) mais aussi des inconvénients (coût relatif du travail élevé, fiscalité et réglementations diverses...)

Sur l'activité de production « de base » la France semble perdre des emplois, alors même qu'elle continue d'attirer les investisseurs ; alors comment attirer des investissements riches d'emplois, comment maintenir localement les activités de production auxquelles s'attachent les activités de recherches, de commercialisations et de services ?

Notre chance réside peut-être dans le décloisonnement suscité par le développement d'une économie de l'usage et le raccourcissement des cycles de vie produits qui rendent stratégiques les problématiques de collaboration.

L'économie de l'usage va obliger à **raisonner non plus par branche mais par filière** (ou plus exactement par système intégré). L'accélération du renouvellement des gammes lié à l'évolution très rapide des besoins du consommateur oblige à raccourcir les cycles de développement des produits et à **faire travailler ensemble de manière plus fluide les équipes Marketing, les équipes de R&D, les équipes de production, ... en interne comme en externe.**

Entre industriels, professionnels de leur domaine respectif, cette nouvelle approche de l'industrie par les Services a une dimension particulière et des spécificités propres.

La chaîne de valeur s'étend de la conception des produits et services à leur maintien en exploitation sur toute leur durée de vie. Pour supporter cette chaîne il faut :

- D'une part la mise en œuvre de technologies complémentaires telles que la maintenance prédictive, les réseaux, la logistique et l'intégration de systèmes d'information complexes ;
- D'autre part une intégration amont et aval des acteurs en fonction de leur positionnement dans la chaîne de valeur,
- Enfin et surtout l'émergence d'un modèle centré autour de pôles de compétences :
 - dotés de la taille critique
 - « maillés » entre eux, privilégiant ainsi échanges collaboratifs, partages de connaissance, cercle vertueux,...

A titre d'exemple IBM qui est une entreprise industrielle au départ (fabrication de machines à calculs comptables puis d'ordinateurs) s'est transformé en développant une chaîne de valeur



intégrant le service de bout en bout. IBM a réinventé et promu le modèle qui fait aujourd'hui sa force : à partir d'une situation de départ morcelée qui a prévalu au XXème siècle, IBM s'est profondément transformée et a fait le pari du rapprochement et du regroupement des compétences autour de pôles de service, disposant d'une taille critique à l'échelle du groupe : les bénéfices furent immédiats :

- une meilleure professionnalisation des métiers, savoirs-faires et compétences,
- une force de frappe éprouvée face à la compétition mondiale
- une capacité de réellement tirer parti des investissements en Recherche et développement et de faire jouer l'effet de levier,
- le développement d'une culture qui intègre toutes les dimensions de la valeur intégrée entre service et industrie, s'appuyant sur des niveaux d'engagements de service réciproques entre les acteurs qui se veulent le fondement du développement vertueux des activités.

Cette transformation que nous nous sommes appliquée à nous même, nous semble tout à fait transposable et vecteur de croissance.



II LES INDUSTRIES DU TRANSPORT

Comme dans les biens d'équipement intermédiaires, l'industrie des transports n'échappe pas à ce nouveau paradigme.

Pour le secteur de l'Automobile :

Les progrès technologiques restent un moteur incontournable de l'évolution du secteur Automobile mais la préoccupation environnementale et la responsabilité sociétale deviennent des priorités en 2009.

Hausse du prix de carburant, difficulté de circulation, de parking, risques liées à d'éventuelles infractions, impact environnemental ... le rêve automobile c'est beaucoup terni. L'industrie automobile est consciente de son besoin de transformation pour préserver son activité et l'emploi qui y est attaché. Elle doit réinventer son véhicule (plus intelligent, plus vert, plus ludique ..) pour répondre aux besoins d'un consommateur plus éduqué et plus exigeant.

Les clients attendent maintenant une offre de mobilité qui leur permettra de disposer d'un « garage de véhicules » pour leur utilisation personnelle aux différents moments de leur vie ; une offre automobile intégrée aux autres moyens de transports (correspondance connues, pas de délai d'attente ..) qui améliorera la fluidité des déplacements que toutes mes villes appellent de leurs vœux. **Cette mobilité ne sera pas financée par des achats de véhicule mais par des souscriptions de services** très probablement supportés par une offre de financement.

Le risque est important pour les constructeurs automobiles retarde leur transformation pour répondre à ces enjeux. Il s'agit de savoir passer d'une modèle de vente de voiture à un modèle de vente de service de mobilité. Ce modèle exige des offres de services adaptés (location de citadine électrique, de location de batterie, d'auto partage, de co-voiturage) mais aussi une intégration avec d'autres partenaires maîtrisant certains facteurs clés de succès indispensables (loueurs, transport train...).

Ce sont de nouveaux systèmes et des nouveaux métiers : certains constructeurs étrangers y réfléchissent depuis des années et les constructeurs français ont un vrai challenge à relever en la matière, une offre de mobilité globale passera par la coopération avec des Industries hors de la filière automobile.

Où sont et comment faire se rencontrer les opérateurs de transport, les constructeurs, les gestionnaires de flotte et les pouvoirs publics (collectivités locales) ? Comment créer les normalisations, les environnements dédiées les réseaux supports (rechargement), l'évaluation de la valeur résiduelle des véhicules d'occasion ?

Pour répondre à cette nouvelle demande le besoin d'intégration des connaissances et des rôles est formidable. A titre d'exemple : pour développer une infrastructure dédiée à la voiture électrique, le Danemark a monté un consortium nommé Edison regroupant producteurs d'électricités



(DONG Energy & la compagnie régionale d'électricité Oestkraft), des industriels (Siemens), des sociétés IT (IBM) et des universités (l'Université Technique du Danemark).

Pour le secteur de l'Aéronautique :

Pour le secteur Aéronautique, l'approche des Services devient un enjeu majeur aussi bien pour la compétitivité des appareils (le Produit) que pour la capacité des industriels à capter les marchés associés. La chaîne de valeur s'étend de la conception de l'avion à son maintien en exploitation sur toute la durée de vie de l'appareil. La réponse à ce besoin passe par la mise en œuvre de technologies complémentaires telle la maintenance prédictive, les réseaux la logistique et l'intégration de systèmes d'information complexes.

Il faut renforcer, protéger et investir dans le capital de construction de Grands Systèmes en France. Cette activité est extraordinairement présente en France : Avionique, Spatial, Nautique, Ferroviaire et Automobile. Elle se développe fortement compte tenu de la complexification de ces systèmes.

La France possède une avance dans les savoir-faire de ses industriels, dans les outils de Conception associés (PLM – Dassault Système) et de Simulation avancée (ILOG) et s'est regroupé dans sa capacité à fédérer son innovation autour des Pôles de Compétitivité (Systématique en particulier).

Dans l'industrie Aéronautique, l'approche systémique qui était déjà présente (Airbus et Dassault Aviation par exemple dans le domaine des commandes de vol électrique) s'accroît en adressant à la fois les aspects technologiques (matériaux, organes ...) mais aussi les aspects organisationnels et industriels.

Ce savoir faire technique qui est accompagné de savoir faire dans la gestion industrielle de programmes complexes **doit être valorisé, protégé et développé très activement.**

Les entreprises industrielles sont aussi confrontées au défis de la gestion de l'actif immatériel que constituent la connaissance et le savoir-faire de leurs collaborateurs sur le long terme. IBM et Dassault Systèmes ont développé ensemble une solution d'archivage long-terme incluant la partie conception des produits industriels (DIAS-PLM) assurant la pérennité de l'information sur de très longues durées (70 ans).

Les défis qui se présentent sont d'autant plus difficiles à franchir que nos industries sont « anciennes » et quelques fois dotée de technologies « bien installées » car leur appétence à se positionner dans cette nouvelle compétition peut être réduite.

Le rôle des pouvoirs publics est crucial pour initier l'émergence de consortium et d'encourager l'entrée de nos leaders nationaux dans cette nouvelle acception économique des services. Le développement de projets transversaux aux Pôles de compétitivité semblent indispensables puisque plusieurs secteurs sont en jeu. Une politique Européenne au regard des enjeux et des niveaux d'investissements nous semble également incontournable.



III COMPÉTITIVITÉ ET CROISSANCE VERTE

L'industrie subit une pression récente, mais de plus en plus importante, pour parvenir à concilier rentabilité et excellence environnementale. Ainsi, la demande croissante des citoyens et des consommateurs de produits « propres », ainsi que la pression croissante des réglementations contraint l'industrie à s'adapter en profondeur : processus de fabrication, Recherche et Développement, marketing....

Cette menace peut toutefois devenir une formidable opportunité de croissance d'activité et de création d'emplois : les éco-industries pourraient générer d'ici une dizaine d'années une augmentation de l'activité en France de plusieurs dizaines de milliards d'Euros par an et pourraient permettre la création de plusieurs centaines de milliers d'emplois nouveaux.

La France a compris cette opportunité et a initié une politique ambitieuse pour mettre en œuvre les conditions d'un développement durable et limiter les émissions de gaz à effet de serre. Deux domaines sont emblématiques de ces bouleversements potentiellement créateurs de valeur et d'emplois en France : les réseaux intelligents, et les « usines numériques » vertes.

Les « réseaux intelligents »

Les Technologies de l'Information et de la Communication joueront un rôle clé pour assurer une meilleure gestion et utilisation de l'énergie et de l'eau grâce à la mise en œuvre de « réseaux intelligents ». Ces réseaux permettent de mieux responsabiliser les consommateurs sur leur consommation d'énergie ou d'eau ; ils permettent de mieux gérer le transport et la distribution, de réduire les déperditions et d'améliorer le niveau de service ; ils sont essentiels, pour l'énergie, au développement des énergies renouvelables ; ils sont enfin porteurs de nouveaux services et de créations d'emplois.

La France compte plusieurs leaders mondiaux des filières de l'énergie ou du traitement de l'eau (Areva, EDF, GDF Suez, Veolia,...). La modernisation et l'adaptation de ces réseaux via les technologies numériques permettront non seulement de faire face à la nécessité d'économiser les ressources en question mais aussi de maintenir nos filières d'excellence dans le peloton de tête mondial.

- **La Gestion de l'électricité**

Toute habitation possède un tableau d'alimentation électrique. Or, il n'y a rien de plus « passif » qu'un tel équipement : car il est parfaitement impossible à partir d'un point d'accès unique de type internet fixe ou mobile :

- de programmer à distance la régulation électrique de l'habitation,
- d'ajuster « à la demande » les besoins électriques d'équipements structurants de type chauffage, cumulus, ...
- d'activer des fonctions de surveillances, ...



Tous ces systèmes sont aujourd'hui séparés les uns des autres, ont leur propres organes de commande, ... Beaucoup de difficultés pour les utilisateurs consommateurs pour s'y retrouver. Impossibilité de piloter leurs propres consommations électriques.

Transposé dans le modèle type service et usage, les tableaux électriques sont communicants, mis en réseau programmables à partir d'un seul point d'accès fixe ou mobile. Le système restitue à l'occupant de l'habitation des informations sur sa consommation. L'occupant est désormais en mesure de réguler, « piloter » sa consommation électrique sans contrainte, adapter le montant de ses factures, ... pour son bien propre, celui de la planète et de l'environnement !

Quant au fournisseur d'équipements électriques : il s'est transformé en opérateur de services : il fournit au consommateur moyennant souscription les éléments d'analyse de consommation, il propose des services nouveaux de surveillance, de maintenance, ...

En un mot il redonne de la valeur à ses produits au travers de la valeur ajoutée procurée par les services qu'il propose. Son activité retrouve un souffle nouveau face à la concurrence, du fait des revenus récurrents qu'il reçoit. Son rôle va même au-delà : il est en mesure de fédérer le réseau d'installateurs, de revendeurs autour de ce concept innovant. Toute la filière en bénéficie et renforce sa valeur ajoutée.

Cette vision n'est pas irréaliste et elle est même indispensable : le temps de coupure moyen des clients stagne depuis les années 2000 (hors événements exceptionnels) et **se dégrade depuis 2006, dégradation expliquée par** la Commission de Régulation de l'Energie (CRE), par le « sous-investissement chronique dans le réseau de distribution ».

Parallèlement, les engagements de l'UE dans la réduction de ses émissions de gaz à effet de serre tendront à porter la part des énergies renouvelables à 20 % conduisant à **la multiplication des sites de production d'électricité décentralisée**. Cette complexité accrue oblige les opérateurs à mieux piloter leurs réseaux de transport et de distribution d'électricité.

Ces réseaux auront recours à des capteurs, à des compteurs, à des commandes numériques et à des outils analytiques pour automatiser, surveiller et contrôler la distribution bidirectionnelle d'énergie au niveau de chacune des opérations — de la centrale à la prise de courant. Les entreprises peuvent optimiser les performances du réseau, prévenir les pannes, rétablir le courant plus rapidement et permettre à leurs clients de gérer la consommation de chaque appareil connecté. Les réseaux intelligents peuvent aussi intégrer de nouvelles énergies durables — comme les énergies éolienne et solaire — et interagir localement avec les sources d'énergie distribuées ou les véhicules électriques rechargeables

Si la France a commencé à s'engager sur cette voie avec un projet de compteurs intelligents visant à remplacer dans un premier temps 300 000 compteurs sur les 35 millions, il reste encore beaucoup à faire pour instrumenter le réseau de transport et de distribution d'électricité. L'investissement nécessaire au déploiement d'un « Smart Grid » a été estimé par certaines associations professionnelles à 10 Mrd d'€ sur 6 ans. Les retombées associées ont été estimées à 25 Mrd d'€ de chiffre d'affaires pour le secteur des Energies Renouvelables en 2020 et 200 000 emplois et une réduction du coût généré par les tempêtes.



- **La Gestion de l'eau**

Plusieurs études ont mis en évidence qu'une quantité importante de l'eau consommée est gaspillée, gaspillage auquel s'ajoute les pertes liées aux fuites d'eau dans les habitations et les réseaux qui peuvent représenter jusqu'à 20% de l'eau consommée en France.

La mise en place de compteurs intelligents permettrait là aussi d'envoyer des signaux tarifaires aux consommateurs pour les responsabiliser sur leur consommation. Elle permettrait également de réduire les fuites d'eaux sur les réseaux en permettant une meilleure identification de ces fuites. La mise en place de capteurs permettrait d'automatiser la mesure et l'analyse de la qualité des eaux, d'alerter en temps réel les acteurs de la filière des situations critiques, et de mettre en place des plans d'intervention pour y remédier.

En faisant l'hypothèse que la mise en place de tels compteurs permette de réduire de 20% les gaspillages et de 25% les fuites, ce sont environ 6 milliards de m³ de prélèvements qui pourraient être évités soit près de 19% du total des prélèvements.

Les « Green Data Centers » : des « usines numériques vertes »

Dans le passage du papier à l'économie numérique et à la dématérialisation de l'information, il existe un maillon indispensable: les infrastructures constituées des équipements utilisés pour le traitement des données, leur stockage, et leur mise en réseau.

Ces infrastructures sont hébergées au sein de structures et de bâtiments spécialisés que nous appelons « Centres Informatiques » ou « Data Centers ». Les serveurs qu'ils contiennent sont devenus essentiels au fonctionnement des acteurs économiques, aux sociétés de télécommunications, aux universités, à la recherche et aux systèmes gouvernementaux.

Ces centres informatiques connaissent actuellement une phase de très forte croissance stimulée aussi bien par le secteur privé que public : augmentation des transactions financières électroniques, usage croissant d'internet, navigation par satellite, suivi électronique des transports, mais aussi développement de l'e-administration, calcul scientifique intensif...

Si les centres informatiques sont responsables de 1,5% de la consommation énergétique globale il existe un potentiel d'économie considérable.

Si les technologies déjà disponibles ou proches de l'être sont mises en œuvre, elles permettraient au minimum de retarder la croissance de la consommation énergétique, au maximum de réduire le niveau de consommation énergétique actuel de 55% dans les 5 années à venir sans pénaliser les besoins croissants en traitement de l'information.

La France a de réels atouts pour héberger de tels centres : ressources énergétiques stables, réseaux de communication bien développés.



IV PLACE DES TECHNOLOGIES ET DE LA COMMUNICATION

Notre monde connaît depuis une période récente une explosion du volume de données numériques produites, explosion qui va se poursuivre de manière exponentielle :

- 15 petabytes (15 millions de milliards d'octets) de données supplémentaires sont créés chaque jour,
- 200 millions d'emails sont envoyés chaque seconde dans le monde,
- 1.000 milliards d'appareils électroniques sont connectés à Internet.

Que ces données soient ou non structurées, elles participent aux échanges d'information, à la collaboration et au développement économique.

La France est en retard dans ce domaine, étant classée au 15^{ème} rang mondial en matière de développement de l'e-économie et en 21^{ème} position dans sa capacité à utiliser les TIC pour développer l'innovation

Parallèlement à ce phénomène et sans statuer sur sa corrélation, les applications nouvelles du Web 2.0 conduisent les consommateurs à des comportements différents dans la consommation et la coproduction des offres. Le produit « électronique » n'est plus une fin en soi mais un moyen d'accéder et d'échanger de l'information :

- On ne vend plus seulement un ordinateur ou un logiciel mais de plus en plus des heures de disponibilité, de calcul à la demande, de stockage de l'information entraînant de fait les services de connexion, de formation, de maintenance, d'aide à l'utilisateur.
- On ne vend plus des heures de communication mais des heures de connexion à des services (voix, internet, message, musique, TV...) que chaque client consommera selon ses propres motivations.

Ce phénomène de passage d'une économie de Produits à une économie de l'Usage est particulièrement marqué dans le secteur des TIC que cela soit dans le commerce d'entreprise à entreprise ou à destination du consommateur final.

Entre nouveaux modes de consommation et volume de données de plus en plus important à capter et à gérer, les TIC sont au carrefour de ces transformations et ont un rôle essentiel à jouer dans le développement de nouvelles offres ou dans la détection de gisement de croissance et d'innovation pour l'ensemble des acteurs économiques.

La maîtrise de l'information, source de gain de compétitivité

L'information disponible est considérable et augmentera sans cesse. La maîtrise de ces informations est un élément clé de pilotage pour les entreprises.

Les TIC ont un rôle majeur dans cette maîtrise de l'information :

- Capter l'information



- L'analyser : connaissance du client, des concurrents, des marchés
- L'échanger : collaboration dans la conception et la fabrication, partage avec les clients
- Proposer / faire connaître aux marchés
- Communiquer

Les données disponibles couvrent toutes la sphère de l'entreprise de la conception à la vente en passant par la production, la distribution.

Elles recèlent des gisements importants de développement et de gains de productivité, pour autant qu'elles soient exploitées :

- Le manque d'informations fiables pousse souvent les décideurs à se fier à leur intuition : 30% des décideurs prennent des décisions sur la base d'information incomplètes ou non fiables (*)
- L'information est souvent disponible mais pas ou peu exploitée : 87% des entreprises n'ont pas encore engagé de véritable projet sur le sujet (*)

Les données sont donc au centre des préoccupations des décideurs – leurs principales attentes se situent au niveau de la disponibilité et de la fiabilité de l'information.

De tels projets couvrent aussi bien le stockage et l'archivage de l'information, l'analyse prédictive basée sur des algorithmes puissants, la gestion de la performance, l'intégration des données au sein du système d'information.

Ces systèmes sont indéniablement source de valeurs par la détection de nouvelles opportunités, la rationalisation de processus entraînant gain de productivité et de compétitivité.

Les Grands Groupes industriels français, bien qu'en retard par rapport à leurs concurrents étrangers, sont rompus à ces natures de projets.

Par contre les PME aux moyens souvent plus contraints ont peu de chance de lancer de tels projets et d'en tirer des gains de productivité.

Il convient de réfléchir à la promotion et à la diffusion de Solutions globales de maîtrise de l'information ainsi qu'aux moyens de mutualisation auprès de structures plus réduites, à travers des investissements conjoints, des pôles de compétitivité, des chambres de commerce...

La *CEO Study* a montré que les **collaborateurs** étaient de très loin la première source d'innovation pour les entreprises. **Les entreprises industrielles doivent donc trouver les moyens de mieux associer leurs collaborateurs à leur politique d'innovation** ; des outils issus des TICs facilitent l'émergence d'idées innovantes à tous les niveaux de l'entreprise.

(*) : Source : IBM CEO Study



Les TIC sont de formidables leviers d'innovation et de transformation

Pour toute industrie, l'innovation est un élément fondateur de transformation, de développement, d'amélioration de la compétitivité, de gains de part de marchés et donc de protection des emplois.

L'innovation n'est pas seulement limitée à la R&D de l'entreprise mais se trouve partout au sein de celle-ci : le commerce, la production, la logistique, la gestion.

Si la part de l'innovation porte encore fortement sur les produits et les services (40% de part) elle croit fortement sur les modèles d'entreprises (30%). Nos analyses ont permis de montrer que les entreprises qui ont réussi à accroître leur marge opérationnelle plus rapidement que leurs concurrents mettaient deux fois plus l'accent sur l'innovation en matière de modèle d'entreprise.

Les TIC sont de formidables leviers d'innovation et de transformation des entreprises mettant à disposition les solutions permettant une meilleure connaissance des clients et leur comportement, permettant le travail en collaboration avec des partenaires, l'optimisation des chaînes logistiques...

Les entreprises TIC, comme nous l'avons précédemment dit d'IBM, ont été souvent à l'origine et confrontées aux révolutions technologiques successives et ont donc développé une forte capacité d'adaptation et d'innovation.

A la base des transformations que nous venons de citer se trouve l'innovation, doublée d'une conviction : la nécessité de garder en perspective le respect de la planète et de l'environnement :

- Innovation des pratiques et des attentes
- Innovation fonctionnelle
- Innovation technologique
- Innovation des business modèles associés.

Le tissu industriel français dispose de formidables atouts. Néanmoins, il reste trop morcelé, « artisanal », pour pouvoir disposer d'un effet de levier sur l'innovation véritablement efficace face à la concurrence à l'échelle mondiale.

Les axes de réflexions quant aux chemins à suivre pourraient être les suivants :

- La transformation du modèle industriel pour créer des structures disposant d'une **taille moyenne critique**, par regroupement ou rapprochement de petites structures/PME, chacune disposant de sa propre valeur ajoutée dans la chaîne de valeur. Il s'agit par ce biais de recréer ce qui nous manque, à savoir un tissu industriel fait de sociétés de taille intermédiaire, compétitives, centrées sur l'innovation et disposant de part leur taille d'atouts indéniables pour affronter la concurrence mondiale. Ce modèle fait le succès de certains de nos voisins européens.



- **Structurer les savoirs-faires autour de pôles de compétence** et de savoirs-faires, privilégiant l'innovation et l'intégration,
- Favoriser la spécialisation des pôles de compétence et tirer parti des technologies collaboratives afin de les fédérer et favoriser les échanges entre eux.
- Tirer parti des atouts de l'Europe et de nos partenaires européens , afin de structurer le modèle autour de différents niveaux, France et Europe, et construire des champions répondant à différents niveaux d'ambition, nationale, européenne ou mondiale.
- **Réaliser la transformation du tissu industriel vers le service et l'économie de l'usage**, et privilégier des solutions soit de bout-en-bout (end-to-end), soit spécialisées à très forte valeur ajoutée.
- S'inspirer « de ce qui marche ailleurs » , et **étendre le champs d'action de la veille technologique** à la veille multi-sectorielle, aux meilleures pratiques , ...
- Inciter et Développer l'investissement des acteurs économiques, au travers des politiques publiques adéquates inscrivant ces actions dans la durée.

ANNEXE 5

Autres contributeurs

Contribution pour le Rapport de la première phase des

ETATS GENERAUX DE L'INDUSTRIE

Comme demandé lors de notre dernière réunion vous trouverez ci-après quelques réactions et propositions pour le rapport devant conclure la première phase de notre travail.

Sur le Rapport lui-même, auquel je souscris totalement, je souhaiterais apporter le complément suivant :

1. Parmi les atouts de notre territoire national pour l'exercice de l'activité industrielle beaucoup dépendent directement de l'Etat ou des collectivités publiques, et ils constituent donc le premier point d'application naturel d'une politique publique en faveur de l'industrie.

Ces atouts sont à mon sens les suivants, notamment en comparaison internationale :

- La bonne qualité des infrastructures (transports de tout mode, télécommunications, énergie, santé) .Dans ce domaine l'effort français est significatif, durable et bien financé ; bien sûr on peut toujours vouloir faire mieux, mais les acteurs publics s'en préoccupent régulièrement et normalement (avec la fragilité bien identifiée du financement de la santé).
- La très bonne qualité des formations françaises d'ingénieurs, de commerciaux et de managers, grâce au système des Grandes Écoles. C'est un atout que soulignent régulièrement les entreprises internationales qui ont les moyens de comparer avec les autres pays. Mais c'est un atout devenu fragile : d'abord du fait de la mondialisation de l'enseignement supérieur qui introduit une vraie concurrence internationale dans le recrutement des étudiants et des enseignants/chercheurs, et dans les financements non budgétaires ; d'autre part du fait de tentations toujours présentes chez beaucoup d'universitaires de vouloir régler les nombreux problèmes du reste de l'Enseignement Supérieur français au détriment de celui des Grandes Écoles.
Les intentions du Gouvernement, suite notamment aux travaux de la Commission du Grand Emprunt, sont à saluer positivement à cet égard car elles visent à sortir des difficultés «par le haut » en poussant tout le système à se réformer et en encourageant l'excellence chez tous les acteurs. Il faudra néanmoins veiller à ce que ces intentions ne soient pas dévoyées dans l'exécution, tant restent grandes dans notre pays les tentations « égalitaristes ».
- Le haut niveau de la Recherche française, malgré des moyens qui se sont raréfiés au fil des années, sauf tout récemment. Ici la vulnérabilité provient de la relative incapacité de notre système à transformer cet effort et ces résultats de recherche en véritables richesses économiques. C'est d'abord un problème culturel, mais aussi d'organisation, tant du côté des entreprises que de celui de la Recherche elle-même. Ici encore il faut noter très positivement les nouvelles initiatives organisationnelles(Pôles de compétitivité, Campus d'innovation, valorisation de la Recherche Publique etc...), les efforts financiers nouveaux et les premiers progrès accomplis ; mais nous sommes encore loin du compte et tout ceci ne débouchera que dans la persévérance sur ces mêmes axes. En particulier la rigueur et l'énergie qui seront déployées pour ne pas dévoyer les intentions du Grand Emprunt seront essentielles.

Il me semble important que, à côté des nouveaux axes que nous allons introduire, les questions de qualité, de rigueur et de constance dans l'exécution soient bien soulignées dans notre rapport, tant on sait que ce sont là les clés du succès dans l'activité industrielle.

2. Concernant le chapitre II B (propositions) il me semble qu'il faut chercher à exprimer de façon synthétique des priorités majeures pour notre industrie, répondant à leur faiblesses fondamentales ; pour ma part j'ai tendance à les identifier comme suit :

- Innovation
- Exportation
- Entreprises moyennes
- Flexisécurité du travail

Déclencher un cercle vertueux de compétitivité industrielle

Contribution au Cnegi

26 janvier 2010

Michel DIDIER
Président de Coe-Rexecode

Au cours des dix dernières années, notre base industrielle s'est contractée non seulement par rapport au monde dans son ensemble mais aussi, ce qui est plus difficilement compréhensible, par rapport à la zone euro. Ce constat préoccupant ne concerne pas à titre principal nos grands groupes mondialisés. Ceux-ci sont bien dirigés et réussissent sur le marché mondial. Le constat porte sur la compétitivité du « territoire France ». Les enjeux sont la création de pouvoir d'achat et l'emploi sur le territoire français.

Dans l'économie industrielle actuelle, la compétition entre territoires ne porte pas seulement sur le produit final, mais aussi sur tous les maillons successifs de la chaîne de production (y compris les activités de services amont nécessaires à l'industrie). Si le territoire est moins compétitif, l'industrie peut se désagréger à de nombreux niveaux. On ne peut donc pas raisonner seulement par filières sectorielles, il faut aussi être attentif aux facteurs transversaux de compétitivité et notamment à la formation des coûts de production.

Plusieurs causes sont possibles pour expliquer notre dégradation, la principale d'entre elles est la mise en œuvre des « 35 heures », qui coïncide exactement avec la rupture de notre compétitivité. Dans les conditions où elle a été faite, la réduction

de la durée du travail a fait peser sur l'industrie à la fois des surcoûts élevés et des contraintes quantitatives. L'indicateur le plus significatif est la part de marché à l'exportation. Notre part dans les exportations de la zone euro a décroché à partir de 1999. Elle a diminué de 1999 à 2008 de 16,8 % à 13,2 %, soit près de quatre points des exportations totales de la zone euro. Cela représente à peu près 100 milliards d'euros d'exportations perdues en fin de période (la perte cumulée est bien supérieure). C'est aussi plus d'une cinquantaine de milliards de revenu national de perdu et au moins 30 milliards de recettes publiques en moins.

Une réponse à la perte de compétitivité, proposée et répétée dans tous les rapports est « il faut plus de recherche, d'innovation notamment dans les entreprises moyennes ». C'est vrai (nous avons trop peu de PME qui cherchent, trop peu de PME qui exportent, trop peu de PME tout court). Mais cette réponse décrit des symptômes plus qu'elle explique le mal. Quoiqu'on fasse en matière de recherche et d'innovation (et il faut bien sûr le faire), les mesures possibles n'auront pas d'effets visibles sur la croissance industrielle avant 5 à 10 ans.

Or, il faut enrayer bien avant cela le processus de désindustrialisation, ne serait-ce que pour conserver une base physique pour développer utilement les politiques de recherche. Les neuf dixièmes des innovations techniques naissent dans l'industrie. Les effets des politiques de recherche et d'innovation arriveront trop tard si l'industrie se contracte plus vite que n'apparaissent les effets des nouvelles politiques de recherche et d'innovation.

C'est pourquoi nous estimons qu'il faut une mesure de compétitivité forte et rapide à effet immédiat pour inverser le mouvement de contraction. La seule mesure d'effet rapide est une baisse des coûts de production. La suppression de la taxe

professionnelle (et son remplacement par de nouveaux impôts) va bien dans ce sens, mais elle reste d'impact limité. Celui-ci peut être évalué pour l'industrie à une baisse des prix à la production de 1,7 %. L'effet sur les exportations serait d'environ 5 milliards d'euros d'exportations en plus. La part des exportations françaises dans les exportations européennes regagnerait 0,2 point (sur 3,6 points perdus).

D'autres mesures sont nécessaires. A titre d'illustration, on peut par exemple estimer l'effet de la suppression des cotisations « familles » payées par les entreprises des secteurs exposés (principalement l'industrie). Celle-ci permettrait de regagner environ 0,5 point de part de marché. C'est encore peu sur les 3,6 en effet perdus.

Un objectif souhaitable devrait être d'au moins 10 à 15 milliards d'euros d'allègement des coûts industriels. Combiné à un ensemble d'actions plus structurelles largement énoncées dans le rapport, c'est ce qu'il faudrait envisager pour donner leur efficacité aux autres mesures de renforcement industriel et enclencher un cercle vertueux conduisant progressivement à une réindustrialisation de notre territoire.

CONTRIBUTION DE JEAN NOUVEL
AUX ÉTATS GÉNÉRAUX DE L'INDUSTRIE
25/1/10

PENSER L'AMONT

En quoi être utile sur ces sujets ? Mon angle de vue est décalé. Il part du domaine qui est le mien et croise certaines des préoccupations exprimées dans ces états généraux. Je veux parler de l'articulation et même de l'imbrication entre développement économique, choix industriels, et aménagement du territoire.

Inverser la logique

Ce dernier a été conçu, tout au long du vingtième siècle, comme une conséquence de ceux-là. Il s'agissait d'équiper le territoire en fonction de besoins auxquels il devait se plier. Nous mesurons aujourd'hui les limites de cette attitude, les difficultés, les entraves, et surtout les périls qu'elle a entraînés avec elle. Les considérations sectorielles et sectorisées ont produit des découpages territoriaux qui agissent comme autant d'obstacles ou de freins au développement. Si bien que les territoires paraissent aujourd'hui sclérosés, rigidifiés, avec leurs cortèges de problèmes qui semblent devoir absorber d'énormes investissements pour retrouver la souplesse et la flexibilité, la fluidité et la mobilité, l'autonomie et l'initiative nécessaires à l'avancement.

C'est bien cette logique qu'il s'agit d'inverser, en apprenant à composer avec ce qui est déjà là, plutôt qu'en tendant à le défaire pour lui substituer un état nouveau, ou à lui superposer, avec plus ou moins de bonheur, des solutions de l'ordre du rattrapage ou du rafistolage – ce qui n'est qu'une manière de poursuivre ce qu'il ne faut plus faire. Le développement durable, ne peut pas faire l'économie d'une révision de nos conceptions sur l'aménagement du territoire. Nous savons bien que le développement durable est la condition du développement tout court. *L'aménagement du territoire en est le vecteur, il doit même en être le ressort.*

La mobilité

Le meilleur exemple en est la notion de *mobilité*, qui se substitue aujourd'hui à celle de transports. Renvoyer aux seuls transports et aux seules infrastructures participe d'une logique purement productiviste. Nous savons bien que la multiplication des véhicules non seulement ne résout rien, mais crée des nuisances et de l'immobilité, que l'on cherche à résoudre par l'adjonction de nouvelles infrastructures. Penser en termes de mobilité amène à raisonner leur complémentarité et leur hiérarchie, à penser les services qu'elles rendent entre elles, plutôt que chacune prise séparément. *Ce sont ainsi des scénarios qu'il faut mettre en place*, qui différencient les moyens, les vitesses et les réseaux, qui établissent les connections, les noeuds et le maillage, qui prennent en compte les interrelations et les intermodalités.

C'est bien dans cette optique que la capillarité des dessertes, si nécessaire pour les déplacements des hommes et des marchandises, peut être atteinte.

L'autonomie

Mais c'est aussi dans cette optique que des solutions prospectives et innovantes peuvent être imaginées. Encore faut-il les rapporter à une autre notion qui ne me paraît pas moins cruciale : l'*autonomie*. J'entends par là la possibilité de résoudre sur le petit échelon des questions qui deviennent problématiques, et parfois dramatiques, à grande échelle. Ce qui est vrai des moyens de transport (avec le vélo, par exemple) l'est aussi pour l'énergie (avec le solaire, l'éolien, la géothermique) ou le recyclage des déchets (aujourd'hui avec le tri, demain peut-être avec des broyeurs domestiques). De telles solutions, légères, diminuent considérablement les besoins d'investissements en matières de réseaux ou d'unités de production ou de traitement. Elles ont un *impact direct* et représentent des marchés très larges.

Solutions légères, solutions diffuses

Certaines solutions sont d'ordre immatériel. La diffusion des technologies de l'information et de la communication est planétaire. Elle repose sur des équipements de plus en plus petits, de plus en plus mobiles, de plus en plus légers, de moins en moins coûteux, mais qui génèrent des marchés de plus en plus importants. Cet exemple doit s'appliquer à d'autres domaines du quotidien. Ces solutions se placent en amont, mais peuvent avoir des effets colossaux, en ouvrant des marchés qui ne le sont pas moins : elles renversent les perspectives. Toutes ont des implications directes et surtout dépendent de choix sur l'aménagement et sur l'équipement des territoires. J'en veux pour preuve l'industrie du bâtiment, qui peut quitter l'archaïsme dans lequel elle se trouve encore. Les constructions peuvent elles aussi être « intelligentes », non seulement économiser mais aussi produire de l'énergie, recycler leurs eaux, accéder à diverses formes d'autonomie, au prix de solutions technologiques légères qui peuvent s'appliquer à notre environnement construit.

Urbanité = flexibilité

La flexibilité est nécessaire à l'industrie. Elle passe aussi par les métropoles, les villes, les quartiers, les logements. Elle invite à penser les territoires et les constructions en termes d'*adaptabilité* et de *réversibilité*, de *mixage* et de *mixité*, de *diversification* et de *recyclage*, de *concentration* et de *diffusion*, de *proximité* et de *synergie*.

Tout ce qui est déjà là peut bouger et évoluer, changer de nature ou d'affectation, sans qu'il soit nécessairement besoin de détruire ou de jeter. *L'invention passe par la reconversion, l'évolution*. Ce n'est pas seulement une meilleure économie : les bénéfices sont aussi qualitatifs. J'ai coutume de dire que des espaces de travail convertis en habitat font de plus beaux logements, et que l'inverse est aussi vrai.

Par ailleurs, l'idée de pôle de compétence montre bien tous les bénéfices qui résultent du rapprochement et du mélange des activités. C'est en fait réinventer ce que nous connaissons déjà et dont l'urbanisme du vingtième siècle nous a séparé : la diversité, la mise en relation et en réseaux, les

transversalités, sont les conditions de l'urbanité, celles qui rendent la ville libre et libératrice, plutôt qu'astreignante, assignante ou contraignante.

Compétitivité = créativité

Pour ne pas décrocher, il faut devancer. Prendre conscience et travailler à l'articulation de l'aménagement et du développement, armé d'une éthique durable, peut permettre de prendre un train d'avance. Il y a là matière à nourrir efficacement l'innovation, la recherche et le développement. *Si j'avais une proposition à avancer, ce serait celle d'une instance – pourquoi pas un institut ? – qui permettrait d'approfondir et de partager cette réflexion. Il pourrait établir diagnostics et scénarios précis sur des territoires donnés pour aider à la définition de stratégies de production industrielles qui y seraient pertinentes, gagnantes.*

Il pourrait ainsi agir, en amont, comme un laboratoire d'élaboration d'une croissance durable, capable de nous porter en avant. Il devrait aussi faire pédagogie en matière d'enseignement et de formation, de manière à renverser les réflexes ou à élargir les points de vue.

Les créateurs ont un rôle à jouer dans ces définitions. Les designers l'ont déjà prouvé dans le champ de la création industrielle, en articulant produits, services et usages. Les hommes de l'art peuvent aider à mieux articuler compétitivité et créativité, à mieux définir la cohérence entre politique industrielle et aménagement du territoire.

Il s'agit bel et bien de faciliter la mutation, d'alléger les charges, d'ouvrir des champs d'application à l'innovation.

Il s'agit de penser les stratégies en amont, qui facilitent la définition des stratégies industrielles de demain.

CONTRIBUTION DE LA CONFEDERATION GENERALE DES SCOP aux ETATS GENERAUX DE L'INDUSTRIE

Le mouvement Scop regroupe à ce jour environ 2 000 entreprises sous statut coopératif, dont près de 400 dans le secteur de l'industrie. A ce titre et au nom de ses membres, la CGSCOP souhaite apporter une contribution dans l'intérêt du patriotisme économique qui passe par le maintien et le développement du secteur industriel en France en général et en faveur d'un développement de ces entreprises sous modèle coopératif en particulier.

1- Globalement, une industrie française qui se fragilise malgré l'existence de plusieurs champions mondiaux.

La phase de diagnostic nous a permis de confirmer, statistiques et analyses à l'appui, que l'industrie française innove, investit et exporte moins que celle d'autres grandes nations industrielles, et attire difficilement les jeunes diplômés qui préfèrent s'orienter vers d'autres secteurs économiques plus valorisants. Par ailleurs, nous constatons la disparition progressive mais régulière de savoir-faire et d'entreprises, parfois stratégiques, soit par l'intermédiaire d'actionnaires qui organisent les transferts de technologie à des fins économiques ou plus simplement lors de rachats par des actionnaires ou industriels étrangers.

Ces constats et inquiétudes trouvent leurs racines communes dans les faiblesses de l'industrie française que la crise vient exacerber, toutes liées entre elles et que nous résumons en cinq points clés :

- Un tissu industriel fortement morcelé avec une taille moyenne d'entreprises trop modeste,
- Des relations entre donneurs d'ordres et sous-traitants centrées sur les prix, avec des arbitrages des donneurs d'ordres en faveur des pays à bas coûts,
- Une dynamique d'investissement et d'innovation plus faible que celle de plusieurs de nos concurrents européens,
- Une concurrence internationale exacerbée avec des règles du jeu ou des armes inégales d'un pays à l'autre (pratiques sociales, contraintes environnementales, fonds souverains...)
- Une pression financière à court terme (capitaux dits longs investis sur 4-6 ans) souvent incompatible avec des cycles économiques longs voire très longs en cas de crise majeure (7-10 ans). Plusieurs de nos concurrents (Allemagne, Japon et Chine) ne subissent pas aussi fortement cette pression.

Ces points faibles ou menaces nous conduisent à formuler quatre propositions en phase à la fois avec les attentes des industriels, les attentes et pressions sociétales et bien évidemment les objectifs gouvernementaux.

Supprimé : 06/01/2010

Inséré : 06/01/2010

Supprimé : 05/01/2010

02/02/2010

2- Quatre propositions pour favoriser à la fois l'émergence d'ETI performantes et durables et maintenir les filières industrielles stratégiques en France

21- Deux mesures nécessitant des dispositions législatives ad hoc (fiches jointes en annexe)

- **Etendre l'utilisation des obligations et titres participatifs à l'ensemble des PME-PMI.**

Ces valeurs mobilières existent déjà et permettent, contrairement au modèle de "Private Equity" basé sur la seul plus value à terme, de profiter de financements longs (7-10 ans pour les TP) sans se soucier de la sortie à terme. Leur usage par les PMI permettrait de renforcer leurs quasi fonds propres et fonds propres.

Les Titres Participatifs sont aujourd'hui inutilement réservés par la loi aux seules entreprises du secteur public et aux coopératives; et les obligations convertibles ne peuvent être émises que par des sociétés anonymes et sous conditions.

- **Faciliter la reprise d'entreprises par les salariés en Scop,**

Qu'elles soient en bonne santé financière ou en difficulté, cette solution est insuffisamment promue par les Pouvoirs Publics. Dans les cas d'entreprises en difficultés, mais économiquement viables après restructuration, le dispositif actuel ARCE (Aide à la Reprise et à la Création d'Entreprises) contraint au passage de l'entreprise par la liquidation, condition permettant aux salariés de devenir effectivement demandeurs d'emplois pour pouvoir bénéficier ainsi de l'ARCE. Le versement de cette aide, ou d'une nouvelle aide à créer, plus en amont dans le processus permettrait d'accroître les chances de succès de ces reprises. Il est possible aussi de simplifier cette procédure de sorte que les conditions d'octroi de cette aide soient allégées.

22- Deux mesures liées à la volonté politique de bâtir une véritable stratégie industrielle nationale.

- **Encourager la structuration des filières, en utilisant notamment les leviers financiers et clients, et développer l'approche sectorielle.**

Le conditionnement de financements, dans le cas d'entreprises reconnues comme fragiles, d'aides ou autres leviers financiers à des rapprochements d'entreprises afin de consolider l'ensemble des acteurs d'une même filière industrielle stratégique, peut constituer une incitation des PMI à se regrouper tout en préservant leur autonomie juridique.

Les clients ou donneurs d'ordres peuvent potentiellement être des moteurs efficaces des rapprochements entre leurs fournisseurs. Sans avoir à créer de nouveaux outils, "le pacte PME" devrait pouvoir être aménagé pour cela.

Enfin, toutes les structures qui gravitent autour des entreprises et des PMI en particulier (banques, fonds d'investissements, assurance crédit, pouvoirs publics....) doivent être en mesure de raisonner par filières et se détacher peu à peu du prisme classique lié à la taille ou au secteur géographique.

- **Favoriser sous l'égide des pouvoirs publics l'émergence de coopératives (SCOP ou SCIC), dans des secteurs d'activités ou sur des maillons de filières considérés comme stratégiques, compte tenu du caractère non opéable de ce statut.** Cette solution permettrait d'ancrer durablement des actifs clés tels que des brevets, des laboratoires de recherche, des sites de productions, dans des filières stratégiques (filières énergie, alimentaire, logistique...) sur le territoire français.

Supprimé : 06/01/2010

Inséré : 06/01/2010

Supprimé : 05/01/2010

02/02/2010

En conclusion : Les Scop, un statut réunissant des atouts en phase avec les enjeux économiques et sociaux actuels.

Avec bon sens et pragmatisme et sans dogmatisme aucun de la part de notre mouvement, il nous semble opportun, dans le cadre de la conjoncture économique mondiale, de tenter de préserver nos intérêts nationaux (savoirs faire, emplois...).

Ainsi, compte tenu des atouts que présente le statut Scop, nous vous proposons de le mettre en avant pour des raisons à la fois stratégiques, économiques et sociales.

Enfin, **des montages avec des Scop existantes pourraient être soutenus afin de les consolider sur leurs secteurs respectifs et de contribuer à la structuration sectorielle tout en minimisant les risques pris par les financiers dans ces opérations là.**

*

*

*

Annexes :

- 1- fiche de proposition / Renforcement des FP et Quasi FP,
- 2- Fiche de proposition / reprise d'entreprises en difficultés en Scop,

02/02/2010

Supprimé : 06/01/2010

Inséré : 06/01/2010

Supprimé : 05/01/2010

	I- ETENDRE L'UTILISATION DES OBLIGATIONS ET TITRES PARTICIPATIFS A TOUTES LES PME-PMI
<p>Objectif recherché, et cohérence par rapport au diagnostic de la première phase des EGI</p> <p>Coût de la proposition : Public Privé</p> <p>Description de la proposition :</p> <p>Retours attendus (emplois, pour le tissu industriel, pour la compétitivité de l'industrie, pour l'environnement, etc...):</p> <p>Acteurs impliqués dans sa mise en œuvre (bénéficiaires, opérateurs, autres...):</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Renforcer les ressources stables (quasi-fonds propres) des TPI / PMI sans perte d'indépendance pour celles-ci ▪ Favoriser la croissance des jeunes PMI qui n'auraient pas autant à se soucier notamment de la sortie des fonds de capital-investissement. <p style="text-align: center;">0€ 0€</p> <p><u>Caractéristiques des titres participatifs :</u> Ce sont des instruments financiers assimilés aux quasi-fonds propres. Ils se caractérisent par une absence de droits de vote et une rémunération compensatrice, basée à la fois sur une partie fixe et une partie variable. La partie variable peut être fonction de la croissance du chiffre d'affaires, de la production ou encore du résultat net. Ces titres ne sont remboursables qu'en cas de liquidation de la société ou, à son initiative, à l'expiration d'un délai qui ne peut être inférieur à sept ans et dans les conditions prévues au contrat d'émission. Les titres participatifs sont aujourd'hui réservés par la loi aux seules entreprises publiques ou coopératives : <i>il s'agit de supprimer cette restriction.</i></p> <p><u>Caractéristiques des obligations :</u> Les obligations sont des titres de créances représentatifs d'un emprunt, souvent pour un terme compris entre 5 et 7 ans. Leur rémunération est fixe ou révisable, suivant le contrat d'émission. Les obligations sont aujourd'hui réservées par la loi aux sociétés anonymes qui ont clos au moins deux exercices ou fait vérifier leur situation financière, et dans certains cas pour les SARL: <i>il s'agit là aussi de supprimer ces restrictions</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - Favorise des stratégies d'investissement à long terme en préservant l'entreprise d'une pression financière excessive pour des résultats à court terme et une sortie des financiers. - Réduit pour les créateurs d'une entreprise le risque de devoir accepter la prise de contrôle de leur entreprise par une plus grande entreprise, française ou non. <p>➔ Favorise l'émergence d'ETI indépendantes</p> <ul style="list-style-type: none"> - Législateur pour la levée des restrictions et élargissement. - Les sociétés d'assurances, pour qui ces instruments peuvent constituer une réponse intéressante aux nouvelles contraintes Solvency II <p>Les souscripteurs potentiels titres participatifs et obligations de long terme sont en particulier :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Oseo - Le FSI - La CDC - Les FCPR , les fonds TEPA déjà éligibles...
<p>Modalités financières d'intervention publique nationale, articulation / cohérence avec les financements existants, et effet levier par rapport aux autres financements</p>	<p>Fort effet de levier sur les autres outils de financement y compris les prêts.</p>

Supprimé : 06/01/2010

Inséré : 06/01/2010

Supprimé : 05/01/2010

02/02/2010

Niveau de consensus de la proposition :

II - FACILITER LA REPRISE D'ENTREPRISE PAR LES SALARIES	
Objectif recherché, et cohérence par rapport au diagnostic de la première phase des EGI	<ul style="list-style-type: none"> - Eviter la disparition massive d'entreprises et/ou de savoir-faire du territoire. - Proposer une solution aux dirigeants âgés qui ne trouvent pas d'acquéreur extérieur. - Préserver au mieux les actifs des entreprises en redressement judiciaire qui disposent de bases économiques suffisamment solides pour permettre un redémarrage.
Coût de la proposition (en millions d'euros) :	
Public	Coût déjà intégré dans le budget de Pôle emploi.
Privé	Lever sous forme de prêts bancaires
Description de la proposition :	<p><u>Promotion de la transmission d'entreprise aux salariés :</u> Il s'agit de faire la promotion active de la transmission d'entreprise aux salariés auprès des cédants, notamment ceux qui souhaitent prendre leur retraite. <i>(le coût de la promotion n'est pas inclus dans le coût global de la proposition)</i></p> <p><u>Evolution du dispositif ARCE (Aide à la Reprise Création d'Entreprise) pour la reprise d'entreprise en difficulté :</u> Le dispositif ARCE est une aide versée par Pôle Emploi aux assurés créateurs ou repreneurs d'entreprise inscrits au chômage, et financée sur les droits d'indemnités chômage acquis pas ceux-ci. Concrètement, pour les salariés d'une entreprise en difficulté, ce dispositif encourage à attendre l'effectivité des licenciements, donc la liquidation et la cessation d'activité, au détriment des conditions de redémarrage. Il s'agit de compléter ce dispositif par un autre, activable en phase de redressement judiciaire (et non de liquidation), et qui se traduirait par une aide à l'entreprise en création ou aux individus, et fonction du nombre d'emplois repris.</p>
Retours attendus (emplois, pour le tissu industriel, pour la compétitivité de l'industrie, pour l'environnement, etc...) :	<ul style="list-style-type: none"> - Favorise le maintien d'activités et d'emplois sur le territoire - Permet de préserver au mieux les actifs matériels et immatériels des entreprises reprises suite au départ du dirigeant, à une difficulté passagère, ou à un besoin de restructuration. <p>➔ Evite le passage par la case « redémarrage en TPE-TPI » ou la disparition pure et simple d'activités industrielles viables.</p>
Acteurs impliqués dans sa mise en œuvre (bénéficiaires, opérateurs, autres...) :	<ul style="list-style-type: none"> - Pôle emploi, Oséo, ou l'agence chargée de gérer cette aide - Réseaux d'accompagnement de la reprise d'entreprises par les salariés, dont en particulier le réseau des Scop

Supprimé : 06/01/2010

Inséré : 06/01/2010

Supprimé : 05/01/2010

02/02/2010

<i>Modalités d'intervention nationale, subventions, articulation / cohérence avec les financements existants, et effet levier par rapport aux autres financements</i>	<i>financières publique (prêts, capital),</i>	<i>Cette aide pourrait prendre la forme d'une subvention ou d'un apport en capital. Elle serait accordée aux entreprises créées pour reprendre l'activité d'une entreprise en redressement judiciaire, à condition qu'au minimum 51% du capital de la nouvelle entreprise soit détenu par des salariés auparavant employés depuis au moins six mois par l'entreprise objet du plan de cession. Fort effet de levier sur les autres outils de financement.</i>
---	---	--

Niveau de consensus de la proposition :

02/02/2010

Supprimé : 06/01/2010

Inséré : 06/01/2010

Supprimé : 05/01/2010